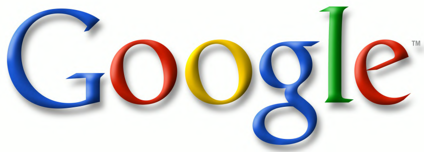



SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

Publication populaire

LES GRANDES FIGURES NATIONALES ET LES HÉROS DU PEUPLE

PAR

VICTOR-CHARLES PRÉSEAU
Ancien imprimeur, et rédacteur de la Tribune agricole.

PREMIÈRE SÉRIE

Saint Vincent de Paul—Sully—Drouot—Montyon—Jean Bart
etc., etc.

PARIS
AMABLE RIGAUD, ÉDITEUR
QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 33.

1869

LES

GRANDES FIGURES

NATIONALES

ET LES HÉROS DU PEUPLE

LES GRANDES FIGURES NATIONALES ET LES HÉROS DU PEUPLE

PAR

VICTOR-CHARLES PRÉSEAU
ANCIEN IMPRIMEUR ET RÉDACTEUR DE LA TRIBUNE AGRICOLE

« J'ai persisté. »

PREMIÈRE SÉRIE

SAINT VINCENT DE PAUL — SULLY — DROUOT — MONTYON
JEAN BART, — ETC., ETC.

PARIS
AMABLE RIGAUD, ÉDITEUR
33, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

1869

EXPOSÉ

On comprendra l'utilité de ce livre si l'on veut se reporter par la pensée au temps, encore bien près de nous, où chaque jour fournissait son contingent de publications dangereuses : avalanches de fausses doctrines, destructives du sens moral; confusion du vrai et du faux, du juste et de l'injuste; théories ou maladroites ou perverses, exaltant le vice jusque dans ses honteux raffinements, justifiant le crime dans ses plus atroces manifestations.

Il faut le dire, parce que le fait caractérise une génération, ces déplorables écrits, la plupart débités en feuilles à cinq ou à dix centimes, trouvèrent d'innombrables lecteurs et devinrent comme l'aliment quotidien d'un public qui s'en repaissait avec une navrante avidité.

Le mal qui s'ensuivit se décrirait difficilement; mais c'était le mal; ne devait-il pas fournir une carrière rapide, ou, plus vulgairement, faire son chemin ?

Il le fit. De nombreux procès, ou scandaleux ou crimi-

nels, en donnèrent bientôt une preuve douloureuse. Il envahit les diverses classes sociales dans des proportions inégales sans doute, mais avec un caractère de contagion si marqué, que bientôt on eut, dans ce qu'on appelait la bonne presse, le spectacle d'une réaction de véritable épouvante.

Ce n'était pas sans raison.

Pour ne citer qu'un exemple, pris parmi ceux qui déjà pouvaient être imputés à de pernicieuses lectures, puisons dans les archives judiciaires contemporaines. Ne vit-on pas deux scélérats, à peine adolescents, précipités dans les derniers abîmes du crime, déclarer devant leurs juges qu'ils avaient pris pour modèles des personnages de roman dont les hauts faits, trop complaisamment commentés, formaient le texte d'un récit qu'on avait vu se dérouler dans les colonnes d'un journal à bon marché ?

La révélation, on en conviendra, était d'une terrifiante naïveté. Dans ce drame, les deux misérables montrèrent une perversité telle, qu'il semblait impossible que de nouveaux exemples en fussent donnés de longtemps.

Il en fut autrement cependant.

A peine un peu de calme succédait à l'émotion causée par cette catastrophe, que l'humanité subissait de nouvelles attaques et avait à gémir sur des forfaits encore plus affreux.

Pour bien des gens l'édifice social se montrait gravement menacé; car il y avait plus encore à porter au bilan de la situation.

Sous une autre face, qu'en autre style on nommerait un signe du temps, elle était en quelque sorte plus alarmante.

D'autres causes existaient, qui, pour agir moins violemment, avaient peut-être plus d'action et portaient déjà de funestes fruits.

Je veux parler de cette littérature de bas étage, ramassis de ce que peut enfanter de plus cynique un dévergon-

dage éhonté ; — de ces livres aux peintures lubriques, aux récits immoraux ; — de ces mémoires de héros et d'héroïnes de lieux maudits : — littérature bien accueillie aussi elle, faisant même les délices d'un public dont l'appétit est immense ; — je veux parler encore de ces couplets de carrefour, colportés et chantés dans nos rues et sur nos places, bafouant et ridiculisant ce qu'il y a de bon, d'honnête, de vénérable, tout ce qu'on nous apprend à respecter dès l'enfance ; — des nudités qui, dans le monde, au théâtre, aux étalages des marchands, frappaient la vue, surexcitaient les sens et portaient à tous les excès ; enfin, de cette fièvre effrénée du luxe et des jouissances matérielles, envahissant tellement les esprits, les possédant si bien, que le superflu en tout primait le nécessaire, et que *paraître*, à tout prix, sous toutes les formes, — dans l'éclat pompeux et cynique des courtisanes de tous les étages, clinquant sur celui-ci, oripeaux sur tel autre, — semblait être l'unique point de mire de tout effort et de toute volonté.

Ainsi, la fibre morale partout aux prises avec d'innombrables causes de destruction. Ce que le livre ne pouvait ou n'osait dire à l'esprit, — l'image, le théâtre, le monde, le prodiguaient aux regards.

Il semblait bien permis de voir là autre chose que de simples symptômes de défaillance, et d'y trouver les germes d'une démoralisation qui, en se développant, allait fatalement et irréparablement causer des ravages incalculables.

Aussi la crise fut-elle vivement et, pourrait-on dire, universellement sentie.

Il s'éleva, dans les grands centres de population principalement, comme un long cri de détresse répété par de nombreux organes de publicité, et dont l'écho retentit jusqu'au sein de la magistrature et dans les hautes régions de l'administration.

Le moment paraissait solennel. Il y avait, dans cette anxiété d'une société se recueillant pour se mieux mettre en défense, quelque chose d'imposant.

A ce débordement, on sentait qu'il fallait un prompt remède ; contre ce flot si menaçant et toujours montant, une digue assez puissante pour le contenir, le refouler, le réduire.

L'instinct de la conservation, qui veille au sein des sociétés comme au cœur de l'individu, en montrant la nécessité d'agir, mit sur pied les âmes honnêtes, les esprits intelligents et dévoués, et bientôt la tâche à remplir devint l'objet des efforts communs.

Une sorte de *ligue du bien* se forma, qui donna naissance à ce qui devait concourir à une défense efficace.

Le livre fut opposé au livre, le roman au roman ; on multiplia les bibliothèques publiques ; des conférences populaires furent ouvertes ; enfin, devant la propagande du mal s'éleva la propagande du bien.

Ils apparurent aussi, alors, les douteux sauveurs de société, les faux professeurs de haute morale, sinistres éclaireurs des heures mauvaises, où le mal, jetant bas le masque et dépouillant tout subterfuge, entre ouvertement en lutte avec le bien.

Ils vinrent donc, avec leur attirail accoutumé, leurs théories de circonstance, leurs sophismes toujours prêts, le mensonge aux lèvres, le fiel et la haine au cœur.

Comme preuve, transcrivons un morceau de haut choix, trônant au numéro spécimen d'un recueil créé *ad hoc*. Citons textuellement :

...« Il faudrait peut-être plus que du courage pour dire
« aujourd'hui à la foule, n'importe sous quelle forme,
« didactique ou dramatique, le dernier mot de tout ensei-
« gnement moral : SOUFFRE, RESPECTE ET ABSTIENS-TOI,
« pendant que d'autres orateurs, à un autre coin de la
« place publique, lui apprennent sur tous les tons à jouir

« de tout, à mépriser tout et à s'armer contre tout : contre « la souffrance, contre la résignation, contre la société et « contre Dieu... »

A notre tour, recueillons-nous.

Qui ne se croirait en proie aux angoisses de l'hallucination en lisant ces mots jetés à la foule comme dernier terme de tout enseignement moral : *Souffre, respecte et abstiens-toi ?*

N'est-ce pas avec toute la portée d'un blasphème qu'ils tombent sur l'esprit et sur le cœur comme les tintements du glas de l'intelligence et de tout sentiment de dignité?

Est-ce assez odieux, ou n'est-ce que de la démence? Singulier remède, en vérité ; il procède d'une candeur parfaite ou d'une impudence sans égale, et donne une assez juste idée du pilote qui, comptable du salut commun, pris de vertige devant le danger, porte sur l'écueil, se brise, et disparaît dans l'abîme !

Ah ! qu'un autre langage eût été préférable !

Quoi ! le niveau moral a baissé, il est l'objet d'attaques incessantes, et c'est par ce moyen qu'on prétend le relever ! C'est en assujettissant les masses au joug implacable de la souffrance, d'une fanatique obéissance ; c'est en faisant litière des intelligences, en un mot en prêchant l'ignorance et l'aveuglement, qu'on veut les préserver !

Mais sont-elles donc si loin de nous pour qu'on en ait perdu le souvenir, les douloureuses phases de nos annales, où ces mêmes masses, soulevées par de coupables manœuvres, devenues, par leur aveuglement même, un instrument redoutable aux mains de meneurs habiles, livrées aux excès d'une haine sans calcul, précipitaient les désastres que l'histoire ne note qu'en se voilant de deuil ?

Non, non ! plus de ténèbres pour la foule, plus d'ostracisme ! Le grand jour pour elle, des flots de lumière, la chaleur vivifiante et les bienfaits d'une large instructio

Voilà ce qui la sauvegardera, voilà ce qui sauvegarde les sociétés. Que la vérité et la raison la fortifient contre les sophismes de toutes les écoles; qu'elle sache surtout que, s'il faut subir l'inflexible loi des inégalités sociales, du moins ceux que recommandent le savoir, le mérite personnel, la persévérance dans le devoir, n'ont rien à envier aux élus de la fortune.

Point n'était besoin de la forme didactique ou dramatique pour se faire entendre de cette foule qu'on se plaisait à évoquer sous les traits d'un fantôme terrible. Le langage du simple bon sens suffisait.

« Au sein du chaos qu'on te fait en te poussant au mal, eût-on pu lui dire, fais appel à tes bons instincts, à ton cœur, à ton intelligence; méprise et repousse au même titre le venin qu'on te prodigue et les odieuses doctrines qu'on voudrait t'imposer. On te convie au grand œuvre de ta régénération. Joins tes efforts aux nôtres; prête l'oreille à nos paroles; ouvre ton cœur à l'espoir, crois à la sincérité de nos efforts, et, Dieu aidant, car Dieu aide ceux qui s'entr'aident, le mal cédera à nos robustes étreintes. Vois ce Titan formidable, paisible dans sa force, marchant à sa grande mission dans le calme et la majesté de sa puissance: c'est le Progrès. Entre dans sa voie par le travail et l'étude; alimente-le toi-même par ta propre culture, surtout par de fructueuses lectures, de celles qui élèvent l'âme, parlent au cœur, élargissent les horizons de l'esprit. Dans ton choix, consulte seulement ta conscience : pour l'homme de bonne volonté il n'est pas de guide plus sûr; il n'en est pas, si tu l'écoutes, qui te laisse plus complétement exempt de regrets, ni qui te comble de tant de douces satisfactions. Accomplis ainsi tes destinées, sans abdiquer jamais le respect de toi-même, sans trouble ni violence, par tous les moyens pacifiques, les seuls bons, les seuls profitables pour toi, les seuls durables. »

Elles furent nombreuses, répétons-le, les théories qui, parlant haut et se décernant bravement un brevet d'infaillibilité, étaient plutôt faites pour tout perdre que pour mener à un mieux désirable. Ajoutons, toutefois, qu'aucune n'affectait cette forme hautaine, impérieuse, qui caractérisait si tristement celle qu'on vient de lire. Il n'était pas hors de propos de s'y arrêter : ce sont choses qu'il peut être utile de retenir.

Le péril, cependant, était-il aussi grand qu'on l'a cru ? On n'a pas ici à en déterminer la portée.

Ce qui est hors de doute, c'est que l'inquiétude fut profonde, à peu près générale ; que bien des plaintes amères n'étaient que trop fondées, et que, quant aux mœurs proprement dites, on a pu dire avec sévérité, sans sortir des bornes du vrai, « que la fortune et la réputation n'ont jamais tressé tant de couronnes d'or et de laurier au charlatanisme sous tous les costumes qu'à une époque où le succès justifiait des audaces inouïes. »

Mais aux généreux efforts rappelés ci-dessus devait succéder quelque apaisement. On en trouve, parmi d'autres preuves, une rassurante expression dans les lignes qui suivent, extraites d'un écrit publié depuis :

« ... A côté de ces sujets de tristesse, y est-il dit, que « de sujets d'espérance et d'encouragement ! Les époques « de crise sont les plus pénibles, mais elles ne sont pas « les moins fécondes. On y sème avec larmes : qu'im- « porte qu'on n'y recueille pas avec chant de triomphe ? « L'essentiel c'est qu'on y sème... Après tout, notre siècle « a sa grandeur. Il ne faut pas le rabaisser outre mesure ; « il ne faut pas imiter ce pessimisme facile et banal qui « voit tout en noir et qui se plaît à constater les défail- « lances et les vices du temps sans reconnaître ses vertus « et ses aspirations généreuses... Il aime passionnément « la liberté, l'égalité, la tolérance, la paix ; il rêve l'union « de tous les peuples ; il se préoccupe du bien-être et de

« l'amélioration de toutes les classes de la société. Plus « pauvre que d'autres en caractères fortement trempés, « en individualités vraiment originales, il a pourtant « contribué plus que d'autres au réveil général de l'indi- « vidualisme, et, par suite, du sentiment de la responsa- « bilité personnelle. Assurément, ce sont là de nobles « tendances... »

Cette appréciation calme et réfléchie, émanant d'une conscience sincère et éclairée, est faite assurément pour rassurer.

Prouve-t-elle cependant que tout soit pour le mieux et qu'il n'y ait plus désormais qu'à jouir en paix d'un succès péniblement acquis?

Évidemment non. Si elle constate un état meilleur, ce n'est pas la victoire définitive, et il ne faudrait pas trop sonder la plaie qui nous ronge pour y trouver encore de nombreux éléments de décomposition.

Elle signifie qu'un certain terrain a été gagné; qu'il faut redoubler d'efforts pour avancer encore; qu'il faut veiller sans cesse, envisager le monstre sans effroi, et multiplier les moyens de resserrer son centre d'action.

Parmi tant d'excellentes publications faites contre les mauvais livres, une chose a manqué et fait encore défaut, qui pouvait leur être un utile auxiliaire; mais elle découlait d'une idée si simple et si naturelle à la fois, que sa simplicité même fut sans doute cause qu'elle ne fut pas aperçue ou qu'on ne s'y arrêta pas.

Il ne vint peut-être à la pensée d'aucun de ceux qui tinrent vaillamment sur la brèche que la meilleure théorie ne vaut pas un bon exemple, et qu'il serait éminemment utile le livre qui, délaissant la fiction pour entrer au cœur de la réalité, puiserait dans les exemples et les enseignements du passé des exemples et des enseignements pour le présent et pour l'avenir.

Ce projet je l'ai mûri de longue main; depuis bien des

années j'accumule des matériaux dans l'espoir de le réaliser.

Si, à l'époque dont il vient d'être parlé, il me fut impossible d'y donner suite, et si j'ai pu regretter, pour le bien général, que d'autres n'en fissent pas l'objet de leurs préoccupations, personnellement je vis avec satisfaction que la tâche me restât. En la remplissant, mon désir est surtout de contribuer au bien public : cet espoir m'a guidé et soutenu dans le travail dont le plan est expliqué ci-après.

PLAN DE L'OUVRAGE

Élever à notre patrie, à la France, un monument sans précédent chez nous, une publication *populaire* exclusivement consacrée à la vie de nos grandes figures nationales ;—c'est-à-dire des Français qui se sont illustrés par la bienfaisance, la vertu, le courage, le génie, le talent, etc., et qui ont ajouté à la gloire ou à la richesse de la nation par de grandes actions ou des découvertes utiles ; — de ceux aussi qui, dans des conditions plus modestes, ont pratiqué ces hautes vertus que l'Académie récompense chaque année et qui ne reçoivent qu'une publicité trop restreinte ; — enfin des personnes d'un autre sexe qui, à divers titres, ont acquis des droits à l'immortalité pour des faits consacrés par l'admiration ou la reconnaissance publique ;

Traiter chaque notice biographique avec assez d'ampleur pour ne négliger aucun détail intéressant ou instructif, et pour en tirer les enseignements philosophiques ou moraux qu'il comporte ; assurer au récit autant d'attrait que possible en admettant la forme anecdotique quand on

le pourra sans nuire à l'enchaînement des faits, en prenant soin toutefois de n'accueillir que ceux d'une authenticité incontestable;

Enfin, constituer l'entreprise de façon à fournir chaque année cinq ou six volumes d'un format commode (in-18 jésus), d'un prix minime, afin que son acquisition ne puisse grever le plus modeste budget;

Tel est le programme.

Nous savons qu'il existe diverses collections biographiques.

Disposées pour figurer dans les dépôts publics ou sur les rayons de riches bibliothèques privées, elles se présentent invariablement sous la forme de grands et gros volumes peu maniables, d'un prix élevé, et restent inaccessibles aux ressources de la masse du public. Immenses et sèches compilations universelles de faits et de dates, sans caractère national, n'ayant qu'un mérite historique et chronologique, n'offrant que des notices succinctes, faites pour les chercheurs, non pour des lecteurs, leur destination restreinte et toute spéciale les rend manifestement impropres, par la forme comme par le fond, à pénétrer dans les couches populaires. Faites et bien faites pour un point de vue circonscrit, elles sont ce qu'elles doivent être et suffisent apparemment aux besoins pour lesquels elles furent publiées.

Aussi n'est-ce pas une nouvelle nomenclature frappée au même type qui nous occupe.

Tout autre est notre plan.

Essayons de le développer.

Ne dit-on pas souvent de nous, — et avec raison, — que ce que nous connaissons le moins c'est notre propre pays sous le double rapport historique et géographique? Aussi a-t-on voulu remédier à cette ignorance : des traités spéciaux, à bon marché, ont été faits; rapidement répandus,

ils sont devenus des livres de classe. Faut-il un si grand effort d'imagination pour apprécier combien de ténèbres ont été ainsi dissipées déjà, combien le seront encore?

Il en est exactement de même, on n'en saurait douter, pour ceux de nos grands caractères nationaux dont la vie dans ses détails devrait être connue de tous, ou au moins du plus grand nombre, et servir d'édification.

Peu de gens en France ignorent, par exemple, le nom de Bossuet, de Jean Bart, de Fénelon et de tant d'autres. Combien connaissent l'époque où ils ont vécu, les phases de leur existence, l'étendue des services qu'ils ont rendus à leur patrie, les travaux ou les faits glorieux qui les immortalisent, l'influence qu'ils ont exercée sur leur temps? Très-peu, assurément.

Eh bien, ce sont ces détails qu'il faut vulgariser, parce qu'ils sont instructifs, parce qu'ils sont remplis d'enseignements qu'à tous les points de vue il importe de propager. C'est cette école qu'il faut ouvrir à tous : « école pratique, elle aussi, sûre de ses doctrines, forte de ses enseignements, où il n'y a rien d'improvisé, rien qui vienne du hasard, où tout repose sur d'irrécusables principes. » C'est à cette école, disons-le bien haut, qu'on apprend à *souffrir*, à *respecter*, à *s'abstenir*, — mais aussi, — à *agir* au bon moment.

La vue du beau, on l'a dit souvent, en éveille le sentiment. Cette vérité trop méconnue, qu'il ne faut point se lasser de répéter, est ainsi affirmée, avec toute l'autorité d'un grand caractère, par le moraliste par excellence, le philosophe resté le plus grand parmi les grands à travers les âges, le sage Platon enfin :

« En voyant chaque jour des chefs-d'œuvre pleins de « correction et de noblesse, dit-il, les génies les moins « disposés aux grâces, élevés parmi ces ouvrages comme « dans un air pur et sain, prennent le goût du beau, du « décent et du délicat; ils s'accoutument à saisir ce qu'il

« y a de beau ou de défectueux dans ceux de la nature,
« et cette heureuse rectitude du jugement devient une
« habitude de leur âme. »

Dans un autre ordre d'idées, c'est encore la même pensée traduite par un écrivain éminent de notre temps, quand il demande qu'on place dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle l'image des hardis navigateurs et des savants dévoués qui affrontent les périls lointains pour enrichir la patrie et la science du résultat de leurs découvertes :

« Qu'ils vivent ici au milieu de nous, dit Michelet dans
« son admirable livre qui a pour titre *l'Oiseau*. Si leur
« vie solitaire s'écoula loin de l'Europe pour la servir,
« que leurs images soient placées au milieu de la foule
« reconnaissante, avec la brève indication de leurs heu-
« reuses découvertes, de leurs souffrances, de leur grand
« courage. Plus d'un jeune homme se sentira ému d'a-
« voir vu ces héros et reviendra rêveur et tenté de les
« imiter. »

Perdra-t-elle de sa valeur, cette même vérité, si on en fait l'application au *récit du beau?* Non, sans doute. Là encore on la retrouve dans toute sa puissance; c'est là surtout qu'une vaste carrière lui est ouverte.

Qui pourrait lire avec indifférence le récit des grandes actions, des luttes, des succès ou des revers d'hommes qui, dans tant de conditions diverses, ont porté si haut la gloire et l'honneur de la France?

Qui ne serait ému, pénétré d'émulation peut-être, au récit des actes de dévouement, de courage, de génie, d'un Sully; du patriotisme si pur d'un Colbert; de la prodigieuse charité, de la foi inébranlable, de l'abnégation sans bornes d'un Vincent de Paul; de la mort héroïque d'un d'Assas, etc., etc.?

Est-il, en effet, rien de plus attachant, de plus fortifiant, que le tableau des phases, parfois si émouvantes, au mi-

lieu desquelles se déroula la vie d'un homme de bien ou d'un grand citoyen?

Sommes-nous donc assez riches en livres aux enseignements élevés pour négliger les ressources de cette mine féconde? Assurément non. C'est le contraire qui existe, et notre pauvreté de ce côté est un fait qui n'a plus besoin d'être démontré.

Insistons donc sur l'utilité du *récit du beau*, en envisageant les fruits précieux qu'il donne infailliblement. Disons mieux : dans les circonstances présentes, cette utilité semble s'imposer comme une nécessité.

Pour nous quelle inestimable récompense si par ce moyen il nous était donné, de loin en loin, de réveiller dans quelque cœur assoupi de nobles aspirations, de soutenir quelque courage chancelant, de déterminer quelque belle vocation, et, dans quelque âme fatiguée ou déçue, de ranimer le foyer des grandes choses et d'en faire jaillir l'étincelle du génie!

Un enthousiasme inconsidéré ne nous dicte pas ces paroles. C'est froidement que nous envisageons les causes et les effets, et nous savons qu'il ne suffit pas de lire un beau récit, quelque instructif ou édifiant qu'il puisse être, pour se façonner un grand caractère ou se trouver tout à coup muni des dons de la vertu. Mais aussi sommes-nous persuadé qu'on ne trouve là que d'utiles et de nobles enseignements; nous savons qu'au milieu de notre pauvreté la race des grands hommes n'est point éteinte chez nous; qu'il s'en produit dans les circonstances en apparence les moins favorables, et que, dans cet ordre d'idées aussi bien que dans tout autre, il est rationnel d'espérer la moisson quand le champ est à point et que la bonne semence lui est libéralement confiée.

Née d'un sentiment patriotique qui peut être égalé, non surpassé, notre œuvre sera fidèle à son origine si, arrivant aux mains de ceux pour qui elle est surtout fondée, elle

parvient à vulgariser des faits encore trop ignorés, en montrant, par la relation de ce qu'elle a été, ce que doit rester toujours la grande nation dont la séve puissante a donné de tels fruits.

Elle a pu, noble France, subir des temps d'arrêt; elle a pu, frémissante et forte, donner, comme tant d'autres, des marques d'épuisement ou de déclin; mais, n'en doutons pas, c'est toujours le même cœur qui bat dans sa généreuse poitrine; c'est aussi son impérissable et radieuse auréole au front qu'elle marchera à ses destinées!

Si l'on me juge téméraire d'aborder un labeur considérable dans des conditions qui demandent un grand effort, je dirai qu'habitué au travail je n'entreprends celui-ci que préparé de longue date; que de précieuses sympathies me sont acquises, que d'autres me viendront, je l'espère; et qu'enfin une parole tombée de haut, avec cette bienveillance qui caractérise un esprit élevé, a daigné m'encourager à donner suite à mon projet. Si ces considérations n'assurent pas le succès d'une entreprise, elles peuvent du moins, jusqu'à un certain point, en légitimer la pensée et en excuser la témérité, si témérité il y a.

Il ne s'ensuit pas qu'on se dissimule l'importance et les difficultés de la tâche. Loin de là : tant d'obstacles rencontrés jusqu'ici, et qui en font entrevoir de plus nombreux peut-être; tant de phases pénibles traversées; tant de déceptions essuyées, me rappelleraient, au besoin, au sentiment de la situation. Mais rien n'a pu refroidir ma confiance ou ébranler ma conviction, et j'ai persisté dans ma résolution. Cependant, s'il m'est permis de m'appuyer sur une volonté ferme, je sens aussi mon insuffisance; je sais combien de qualités me manquent pour constituer une œuvre digne d'un grand sujet; je trouve du moins une sorte d'allégeance dans la pensée que ce même sujet n'a rien à attendre, quant au fond, de la main qui le traite; la forme seule est ici en cause : c'est

en toute sincérité que j'envisage combien on pourra regretter qu'elle n'ait pas eu à son service une plume habile et expérimentée.

Le fardeau, d'ailleurs, peut être partagé dans une certaine mesure. L'accès est libre pour quiconque voudra y participer. Tout concours éclairé, toute marque de sympathie, qu'ils se traduisent par la communication de documents, par une critique loyale, ou autrement, seront accueillis avec empressement.

Aux personnes qui, de près ou de loin, à n'importe quel titre, m'ont honoré de leurs sages conseils et d'excellents avis, toute ma gratitude et une reconnaissance dont l'expression, quelque vive qu'elle soit, ne peut rendre qu'imparfaitement le sentiment.

Et maintenant, si j'ai appelé de tous mes vœux la réalisation d'un projet auquel j'ai consacré tant de veilles, le moment venu de présenter ce livre au public me trouve sous l'empire d'une appréhension facile à comprendre.

J'ai la bonne fortune, toutefois, de trouver l'assistance d'un ancien auteur, un Breton, seigneur de Villamon, qui, dans quelques lignes empreintes du sentiment patriotique dont je suis moi-même animé, insérées en tête de la relation de son voyage à Jérusalem, en 1588, s'exprime ainsi :

« Bening lecteur, dit-il, tu recevras ce mien petit labeur, « et suppleeras (s'il te plaist) aux faultes qui s'y pourroient rencontrer; et, le recevant d'aussi bon cueur que « je te le presente, tu me donneras courage à l'advenir « de n'estre chiche de ce que j'aurai plus exquis rapporté « du temps et de l'occasion, servant à la France, selon « mon desir. »



LES

GRANDES FIGURES NATIONALES

ET LES HÉROS DU PEUPLE

SAINT VINCENT DE PAUL

(24 avril 1576. — 27 septembre 1660.)

SAINT VINCENT DE PAUL! la plus auguste, la plus vénérable et la plus pure non-seulement de nos grandes personnalités nationales, mais encore de celles que l'humanité ait enfantées dans aucun temps!

Comment prononcer ou écrire ce nom universellement béni, — ce « nom si populaire, que les siècles ne font, pour ainsi dire, que le rajeunir; » — comment le prononcer ou l'écrire, disons-nous, sans penser aussitôt à l'action prodigieuse exercée à travers les temps par les sublimes vertus de cet ange de la bienfaisance?

A quelque point de vue qu'on l'envisage, comme ministre du culte ou comme citoyen, les actes de ce grand homme de bien n'éveillent dans l'âme que des sentiments d'admiration pour ce prêtre accompli, qui eut toutes les vertus sacerdotales comme toutes les vertus civiques.

La vie de saint Vincent de Paul a été souvent écrite. Il s'en faut cependant qu'elle soit aussi connue dans ses détails qu'on pourrait le croire et le désirer. Combien n'est-il pas regrettable que ce beau tableau ne soit pas dans les mains de tous!

Pénétré d'un sentiment auquel nous donnons pleine carrière, nous assignons à ce sujet le premier rang dans une œuvre dont l'ensemble doit réunir toutes nos gloires nationales.

Loin de céder en cela à une préférence irréfléchie, c'est au contraire à la voix de la raison et de la justice que nous voulons obéir ici : la majesté de cette vie toute de charité, de dévouement, d'abnégation, nous a seule paru offrir, dans le plus parfait ensemble, les droits qui l'imposent à notre choix.

Au milieu des turpitudes, de la démoralisation, du froid égoïsme dont on voit tant d'exemples, le cœur se retrempe délicieusement au spectacle d'une si longue carrière uniquement consacrée au soulagement des infortunés.

On ne peut se défendre d'une généreuse émulation en voyant un homme comme Vincent de Paul, un enfant du peuple, qui, par son propre mérite, par son savoir, sa profonde sagesse, pouvait prétendre

aux honneurs et aux hautes dignités de l'Église, préférer aux grandeurs l'humble condition de simple pasteur et se constituer le serviteur infatigable, le consolateur assidu des misères et des afflictions humaines.

« Qui n'a gravée dans sa mémoire, — dit un au-
« teur éminent (1), — cette figure si caractérisée,
« aux lignes vulgaires, aux traits grossiers, transfi-
« gurés par la bonté sublime qui brille dans ces yeux
« et cette bouche toujours souriante?

« Vincent de Paul, fils d'un paysan, se fit prêtre
« à vingt-quatre ans : dès lors, durant soixante an-
« nées, il n'eut pas une pensée, ne fit point un seul
« pas qui n'eût le bien de l'humanité pour objet.
« Si longue qu'ait été sa carrière, on ne sait comment
« y faire tenir tous les prodigieux résultats qu'il
« obtint.

« Organiser le secours des pauvres malades à do-
« micile ; instruire et moraliser le peuple des cam-
« pagnes ; soulager, convertir, rendre à Dieu et à la
« société les condamnés, les galériens, plongés dans
« un enfer anticipé par le dur régime pénal du moyen
« âge ; rallumer dans le corps sacerdotal les lumières
« et les vertus chrétiennes ; sauver les enfants que la
« misère ou le vice abandonnait et que la société lais-
« sait périr avec une criminelle indifférence : telle
« fut l'œuvre immense qu'entreprit un pauvre prêtre
« sans nom, sans ressources, sans titre dans l'Église,

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, tome XII, p. 63.

« dépourvu de ces dons éclatants qui maîtrisent les « hommes. La charité lui tint lieu de génie. »

Se représente-t-on cet homme, qui, malgré son humilité, n'avait pu se soustraire à l'obligation d'accepter des charges importantes, comme celle d'aumônier de la reine Marguerite de Valois, celle de membre du conseil ecclésiastique sous la régence d'Anne d'Autriche; — se représente-t-on Vincent de Paul, dès que ses devoirs sont remplis auprès des puissants de la terre, fuir aussitôt l'éclat des cours pour aller porter ses secours et donner ses soins aux pauvres? Qu'il est touchant, ce dévouement absolu au malheur! Qu'il est admirable, ce bienfaiteur, insensible aux fatigues du corps, affrontant les horreurs de la contagion, soignant de ses mains les pestiférés, et ne les quittant, après avoir versé dans leur âme ces consolations dont son grand cœur était le foyer toujours ardent, que pour courir à d'autres fatigues, à d'autres dangers!

Suivons-le un instant par la pensée, l'homme de bien par excellence, inaccessible à la crainte comme aux vains préjugés de son temps; inaccessible surtout aux influences jalouses de son incomparable mérite, impuissantes à refroidir son amour pour les malheureux.

Tout entier à son apostolat, le voici, après tant d'œuvres de charité, recueillant un vieux soldat couvert de blessures, le déposant dans sa propre demeure, lui prodiguant lui-même, pendant une longue maladie, les soins les plus éclairés, et ne le laissant aux

mains d'un serviteur fidèle et dévoué que quand tout danger a disparu.

Puis ce sont des malheureux sans nombre qui implorent son assistance, et qu'il accueille invariablement avec cette sérénité, cette ineffable bonté qui donnaient tant de prix à ses bienfaits.

Plus tard, déjà affaissé par l'âge et par tant de pénibles travaux, on le voit, bravant d'autres dangers, parcourir seul, pendant les froides et longues nuits d'hivers rigoureux, ce Paris, que nul alors n'osait traverser à pareille heure sans escorte ou sans armes, pour chercher et recueillir ces infortunés entre tous, ces orphelins, rejetés par la débauche ou la misère, que d'indignes parents, violant les devoirs les plus sacrés, abandonnaient et exposaient sur la voie publique! Regardons : il passe, le grand pèlerin de la charité, appuyé sur son bâton rustique, chargé de son vivant fardeau, ployant souvent sous son poids et sous la rigueur des saisons; il chemine, pressant sur son cœur, pour les réchauffer à son généreux contact, les innocentes victimes qu'il arrache à la mort. Inclinons-nous devant ce vieillard vénérable, qui résume et personnifie avec tant d'éclat les grandes vertus pratiquées par un Dieu qui s'est fait homme pour les enseigner aux hommes et pour les leur faire aimer!

De toutes les biographies de saint Vincent de Paul, il n'en est pas de mieux traitée, de plus complète et de plus consciencieuse que celle qu'a publiée en 1827 M. B. Capefigue, sous ce titre : *Vie de saint Vincent*

de Paul, ouvrage couronné par la Société catholique des bons livres.

Bien que nos recherches se soient étendues à un grand nombre de documents, et que nous ayons recueilli à diverses sources beaucoup de détails authentiques,— entre autres dans l'onvrage d'Abély, évêque de Rodez, le plus ancien des historiens connus de saint Vincent de Paul, selon les uns, son premier biographe, selon d'autres ; dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, de M. Collet, prêtre de la mission, 1820 ; dans la *Biographie universelle* de Michaux, et enfin dans celles de Didot et de Desplaces, — nous avons plus particulièrement et plus largement puisé dans le livre de M. Capefigue, et souvent même conservé son propre texte, ne le modifiant dans certains cas que quand nos impressions personnelles ou nos appréciations l'ont exigé.

Déclarons une fois pour toutes que nous agirons ainsi, au cours de ce long travail, dans les circonstances particulières propres à la nature et au caractère de chaque sujet, pour toutes les Notices biographiques qu'il contiendra, en ayant soin, toutefois, de citer les auteurs auxquels nous ferons des emprunts.

Saint Vincent de Paul naquit le 24 avril 1576 (le mardi de Pâques), dans le petit village de Pouy, près d'Acqs ou Dax, ville épiscopale située sur les confins des landes de Bordeaux, non loin des Pyrénées. Ses parents étaient pauvres ; ils vivaient de leur travail.

Son père se nommait Jean de Paul (1); sa mère, Bertrande de Moras. Leur avoir consistait en quelques petits héritages qu'ils cultivaient de leurs mains. Six enfants partageaient leurs travaux et soutenaient leur vieillesse. Vincent, qui était le troisième, menait paître et gardait les troupeaux de son père. Plus tard, il aimait à se rappeler ces temps de joie et d'innocence, et se plaisait à répéter qu'il était le fils d'un pauvre paysan et qu'il avait commencé par garder les troupeaux.

Diverses circonstances de l'enfance de Vincent de Paul semblèrent révéler les hauts desseins de Dieu sur sa personne. Au milieu des occupations de la vie champêtre, on remarquait en lui une élévation pieuse qui étonna souvent sa famille.

Il existe, dans les environs de Pouy, une antique chapelle dédiée à la Vierge sous le vocable de Notre-Dame de Buglosse. Vincent de Paul, encore enfant, avait voué à cette chapelle le culte pur de l'innocence. Lorsque, le soir, le jeune berger avait ramené son troupeau, on le voyait, prosterné au pied des autels, offrir d'ardentes prières à la Mère du Sauveur.

Il puisait dans ses habitudes de piété cette charité qui, plus tard, devint si profonde, tout en se manifestant sur un plus vaste théâtre.

(1) On n'était pas bien fixé sur l'orthographe du nom patronymique de saint Vincent. Quelques auteurs l'ont écrit Paule, avec un *e*; quelques autres Paul, sans *e*. Abély lui donne cette dernière orthographe, et une lettre autographe de saint Vincent de Paul porte sa signature sans *e*, Paul. Nous avons cru devoir nous y conformer.

On conserve le souvenir, dans le pays où naquit notre saint, de quelques traits de bienfaisance qui annonçaient déjà le père des pauvres.

Tous les samedis, Vincent allait chercher au moulin la farine nécessaire aux besoins de la semaine. Dans son chemin, de pauvres villageois, que les malheurs des guerres avaient ruinés, sollicitaient sa bienfaisance. S'il avait réuni quelques petites économies, il les partageait entre ces indigents; mais lorsque ses ressources étaient épuisées, il ouvrait le sac qu'il portait sur ses épaules et leur donnait de la farine à pleines mains.

Un jour, il avait amassé près de trente sous : une petite fortune pour son âge et pour ce temps-là; il destinait son petit trésor aux délassements et aux plaisirs si naturels à l'enfance; mais, rencontrant un paysan qui paraissait être dans une grande misère, il lui donna cet argent, sans en réserver la moindre partie.

Son intelligence et ses heureuses qualités n'échappaient point à l'attention de ses parents. Ils résolurent de développer par l'étude un si heureux naturel.

Il y avait alors des agrégations d'hommes qui, renonçant au monde, se consacraient à l'éducation publique. Là, les traditions des bonnes études se transmettaient d'âge en âge; les hommes mouraient, mais les institutions restaient, et ces grands travaux, qu'une seule vie ne peut entreprendre et achever, se confiaient comme un dépôt aux générations qui remplaçaient les vieillards. Il y avait cela d'admi-

rable, dans cette belle et grande organisation religieuse, qu'elle s'adaptait à tous les besoins de l'éducation sociale du temps, et que l'enfance y trouvait ses humbles enseignements comme la science ses lumières les plus profondes.

Vincent fut mis au couvent des Cordeliers de la ville d'Acqs, sous la protection d'un de ses parents ; il y étudia avec ardeur, et ce fut alors que son père résolut de le consacrer à l'état ecclésiastique.

Il reçut l'ordre de sous-diacre en 1598, le jour de la Conception de la Vierge ; au mois de décembre de la même année, il fut fait diacre, et enfin ordonné prêtre le 15 septembre 1600. Les grands vicaires d'Acqs le pourvurent alors de la cure de Thilh, petite ville située non loin de son pays. Cette cure lui fut contestée par un compétiteur qui l'avait obtenue du Saint-Siége. Vincent de Paul céda, ne voulant pas entrer dans un débat qui eût produit un scandale dans l'Église.

Vincent perdit son père. Il abandonna son petit avoir à sa mère, à ses frères et à ses sœurs, et se mit à la tête d'un établissement d'éducation religieuse où de jeunes ecclésiastiques venaient écouter ses leçons et recueillir ses conseils.

Il prit ses grades à l'université de Toulouse. Un exemple remarquable de son humilité, c'est qu'il ne divulgua jamais cette circonstance de sa vie, qui aurait pu influer sur son avancement dans les honneurs ecclésiastiques. Après sa mort, ses papiers seuls révélèrent qu'il avait étudié pendant plus de seize ans tant à Acqs qu'à l'université de Toulouse, et qu'il y avait

acquis tous les grades de la science ecclésiastique.

Nous arrivons à l'époque où Vincent eut à essuyer une terrible épreuve.

Quelques affaires l'avaient appelé à Marseille. Un gentilhomme, chez lequel il vint habiter, lui proposa de retourner par mer dans sa ville natale. Vincent y consentit. Tout présageait un heureux voyage, mais il en fut autrement. Laissons notre héros raconter lui-même, dans son vieux et simple langage, les détails de cet événement, les périls et les souffrances d'une pénible captivité :

« Je m'embarquai pour Narbonne, afin d'y arriver « plus tôt, et pour épargner quelque chose que je des- « tinois aux pauvres. Le vent nous étoit tellement « favorable, que nous devions arriver ce jour-là même « à bon port, si Dieu n'avoit permis que trois brigan- « tins turcs, qui côtoyoient le golfe de Lyon pour « attaquer les barques qui venoient de la foire de « Beaucaire, ne nous eussent attaqués si vivement « que, deux ou trois des nôtres étant tués, tout le « reste blessé, et moi-même ayant reçu un coup de « flèche qui me servira d'horloge (de souvenir) le « reste de ma vie, nous n'eussions été contraints de « nous rendre à ces félons. Les premiers éclats de leur « rage tombèrent sur notre pilote ; ils le hâchèrent en « mille pièces. Cela fait, ils nous enchaînèrent, et, « après nous avoir grossièrement pansés, ils poursui- « virent leur pointe, faisant mille voleries. Ils prirent « enfin la route de Barbarie, tanière et spelonque de « voleurs. »

Les captifs, couverts de mauvais habits, furent conduits à Tunis, et placés pêle-mêle dans le marché public. Le lendemain, on les attacha deux à deux à de longues chaînes, dont le retentissement réjouissait les infidèles, et on les reconduisit ensuite sur le navire, où les marchands vinrent les voir pour les acheter.

« Ils nous visitèrent, continue Vincent de Paul, « tout de même que l'on fait de l'achapt d'un cheval « ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour « voir nos dents, palpant nos côtes, sondant nos « plaies, nous faisant cheminer le pas, trotter et « courir, puis lever des fardeaux, puis lutter pour « voir la force d'un chacnn.

« Je fus vendu à un pêcheur qui, contraint de se « défaire de moi parce que je ne pouvais supporter la « mer, me céda ensuite à un vieillard, médecin, qui « avoit travaillé pendant cinquante ans, disoit-il, à la « recherche de la pierre philosophale. Il m'aimoit et « vouloit m'attirer à sa loi ; mais Dieu m'avoit inspiré « la ferme conviction que ma captivité seroit bientôt « brisée, et je crois que l'intervention de la Vierge « contribua puissamment au succès de mes vœux. Le « vieillard médecin étant mort, je fus vendu à un « renégat de Nice, qui me mena en son thémat (sorte « de fief tenu du grand seigneur) ; il étoit situé dans « la montagne et non loin des déserts. Le renégat « avoit trois femmes, deux grecques schismatiques, la « troisième turque, qui servit d'instrument à la misé- « ricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie.

« Curieuse qu'elle étoit de savoir notre façon de vivre,
« elle venoit me voir tous les jours aux champs où je
« fossoyois, et un jour elle me commanda de chanter
« les louanges de mon Dieu. Le ressouvenir du *Quo-*
« *modo contabimus in terra aliena*, des enfants d'Is-
« raël, me fit commencer, la larme à l'œil, le psaume
« *Super flumina Babylonis* et le *Salve regina;* à quoi
« elle prenoit tant de plaisir que c'étoit merveille.
« Elle ne manqua pas de dire à son mari, le soir, qu'il
« avoit eu tort de quitter sa religion, qu'elle croyoit
« très-bonne par les louanges que j'avois chantées en
« sa présence ; en quoi elle disoit qu'elle avoit ressenti
« un tel plaisir, qu'elle ne croyoit pas que le paradis
« de ses pères et celui qu'elle espéroit fût si glorieux
« ni accompagné de tant de joie que le contentement
« qu'elle avoit ressenti pendant que je louois mon
« Dieu, concluant en cela qu'il y avoit quelque mer-
« veille. »

Notre captif raconte ici la conversion du renégat, leur fuite miraculeuse à travers les déserts et les flots. Ils arrivèrent à Aigues-Mortes. Venant ensuite à Avignon, le vice-légat les accueillit *avec la larme à l'œil et le sanglot au cœur*, et, plein d'un saint enthousiasme, il réconcilia avec l'Église les brebis égarées. Ainsi Dieu semblait préparer la voie aux éclatantes vertus de saint Vincent. Le pieux esclave rapporta de la servitude un esprit de compassion, un souvenir ineffaçable des misères de la captivité.

En 1608, Vincent de Paul visita Rome. Il éprouva comme une sainte ivresse à l'aspect de cette capitale

du monde chrétien, tombeau de saint Pierre, trône de l'Église militante. Il était heureux de marcher sur la terre que tant de grands saints et de glorieux martyrs avaient foulée, et ce sentiment l'attendrissait jusqu'aux larmes.

C'est à Rome qu'il connut le cardinal d'Osset, qui représentait Henri IV et la France près du Saint-Siége, et pour la première fois il fut mêlé aux intérêts de ce monde. L'illustre prélat le chargea d'une mission de haute confiance auprès du roi de France : par obéissance, l'humble prêtre parut à la cour. Dès ce moment, les mémoires du temps commencent à parler de Vincent de Paul, non pour signaler sa participation aux intrigues de la politique, qui d'ordinaire fixent seules l'attention de l'histoire, mais pour révéler les vertus modestes et le zèle de celui que déjà on nommait le père des pauvres.

On voit dans les Mémoires de Dufresne que « dès « ce temps-là Vincent paraissait fort humble, chari- « table et prudent, faisant du bien à chacun et n'étant « à charge à personne, circonspect en ses paroles, « écoutant paisiblement les autres sans jamais les « interrompre, et que, dès lors, il allait soigneuse- « ment servir et exhorter les pauvres malades de la « Charité. »

Durant ces pieuses occupations, Vincent visitait souvent les pères de l'Oratoire et suivait avec assiduité ces saintes retraites qui retrempent les âmes et les portent à la méditation.

Le père Bérulle était alors célèbre dans le monde

chrétien ; il avait traversé les longues agitations de la Ligue, et, loin des intrigues des factions, il avait acquis l'expérience des faits et cette science de théologie et d'histoire que le moyen âge avait léguée informe au siècle qui venait de s'ouvrir sous l'influence de l'invention de l'imprimerie. Vincent de Paul avait pu connaître et apprécier les rares qualités du père Bérulle ; il lui voua une tendre vénération ; la société gagne toujours quelque chose à l'amitié de deux hommes de bien, et l'on rapporte qu'ils conçurent alors la généreuse pensée de la plupart des grandes fondations qu'effectua plus tard Vincent de Paul. — C'est de l'Oratoire qu'il fut nommé à la cure de Clichy, dans la banlieue de Paris.

C'étaient de pauvres paysans qu'il allait avoir à guider : l'humilité même de cet emploi le réjouissait. Un petit champ, un modeste presbytère, quelques droits sur les récoltes, formaient tout le patrimoine de l'ouvrier évangélique. Il accepta donc sans hésitation, et cependant il venait de refuser, assure-t-on, la riche abbaye de Saint-Léonard du Chaume et le titre brillant d'aumônier de la reine, titre qu'à force de sollicitations il devait accepter plus tard : il préférait aux grandeurs l'humble condition de curé de campagne.

Mais qu'elle est utile et digne d'estime, lorsqu'elle est bien comprise et consciencieusement remplie, la mission de ces pasteurs obscurs au milieu de la vie simple des champs ! Loin de l'ambition turbulente et des dissipations d'un monde qu'il ne doit pas con-

naître, le curé de village, vraiment pénétré de la majesté de son caractère et du sentiment de ses devoirs, n'aspire qu'à faire le bien, n'ambitionne qu'une gloire, celle de laisser un nom vénéré aux lieux où il a exercé son saint ministère.

Cette obscurité de la vie, les nombreux devoirs attachés à sa condition, convenaient à l'âme ardente et simple de Vincent de Paul. Aussi déploya-t-il, dans cette courte phase de son admirable carrière, les solides vertus qui constituent le type du véritable prêtre.

On voyait le nouveau curé de Clichy, incessamment occupé de son troupeau, visiter les malades, consoler les affligés, soulager les pauvres, apaiser les inimitiés, assurer la paix et la concorde dans les familles et verser dans le cœur des méchants des exhortations qui manquaient rarement de les ramener à des sentiments meilleurs.

Un sermon, prononcé dans ce temps à Clichy par un docteur de la Faculté de Paris, contient l'éloge de saint Vincent de Paul en un style qui rappelle bien l'époque :

« Je célèbre, dit le prédicateur, dans le petit Clichy,
« celui qui a fait naître, par les ordres du ciel, cette
« petite fontaine qui commence si heureusement d'ar-
« roser l'Église, et qui visiblement se fait un grand
« fleuve mille fois plus précieux que le Nil sur l'Égypte
« spirituelle. Je m'employois, lorsqu'il jetoit les fon-
« dements d'un si saint et si salutaire ouvrage, à prê-
« cher ce bon peuple de Clichy, dont il étoit curé,
« mais j'avoue que je trouvois que ces bonnes gens

« vivoient universellement comme des anges, et qu'à « vrai dire j'apportois la lumière au soleil. »

Saint Vincent avait trouvé, à son arrivée à Clichy, l'église très-pauvre, tant en ses édifices qu'en ses ornements. Il entreprit de la faire rebâtir tout entière et de la fournir des meubles et des ornements convenables pour l'honneur du service divin; il eut la satisfaction de réaliser son projet, avec l'assistance de personnes pieuses qui se montrèrent heureuses de le seconder dans son entreprise.

A peine Vincent de Paul exerçait-il depuis quelques années les fonctions de curé de Clichy, qu'il fut arraché à cette douce obscurité par les avis, et, pour ainsi dire, par la volonté du père Bérulle.

Il était alors dans les habitudes des grandes maisons de France de choisir dans les ordres religieux ou dans le clergé des précepteurs chargés de préparer l'éducation et de former les mœurs de la famille. Le comte Emmanuel de Gondi, d'une très-ancienne maison, avait demandé au supérieur de l'Oratoire un prêtre simple, modeste, instruit, pour diriger l'éducation de ses fils.

Le père Bérulle désigna le curé de Clichy, dont les vertus étaient déjà connues au loin. Vincent de Paul obéit, non sans résistance; il versa des pleurs en quittant l'humble presbytère où il avait passé des jours si conformes à son caractère et à ses désirs.

« Je m'éloignois tristement de ma petite église de « Clichy, dit-il dans une de ses lettres; mes yeux « étoient mouillés de larmes, et je bénis en sanglot-

« tant ces hommes et ces femmes qui venoient vers « moi et que j'avois tant aimés. Mes pauvres y étoient « aussi, et ceux-là me fendoient le cœur. Je marchois « avec mon petit mobilier sur la route de Clichy. J'ar-« rivai à Paris le 25 janvier au soir, et, après avoir « reçu les conseils de M. de Bérulle, je me rendis chez « M. de Gondi. Cette maison devoit être pour moi « comme un monde nouveau ; elle étoit brillante « comme la cour, et je quittois la retraite ; mais « l'homme peut se faire un désert au milieu des cités, « une solitude dans les distractions. On me donna une « belle chambre : j'y vécus comme dans une cellule, « m'occupant de mes devoirs et de l'éducation de « MM. de Gondi. »

La conduite de Vincent de Paul dans cette illustre maison fut digne de lui et de la confiance dont il avait été l'objet. On en trouve la preuve dans divers traits qui relèvent encore l'éclat de ses vertus.

A la suite d'un différend assez vif, M. de Gondi, alors gouverneur des galères, crut son honneur intéressé à appeler en duel un seigneur de la cour. Les préjugés chevaleresques étaient encore dans toute leur force ; le moyen âge survivait dans ces combats sanguinaires.

Vincent de Paul, instruit du dessein de M. de Gondi, résolut de chercher à l'en détourner. Voulant donner à ses efforts tout le prestige d'un grand spectacle religieux, il fit célébrer la messe. Lorsque le sacrifice fut achevé, il tomba aux genoux de M. de Gondi et lui dit avec l'accent d'une profonde conviction :

« Monseigneur, je sais que vous allez vous battre « en duel. Je vous annonce, au nom du Sauveur, que « vous venez d'adorer avec moi dans le pain mysté- « rieux de l'Eucharistie, que, si vous ne quittez le « mauvais dessein que vous avez formé, Dieu ton- « nera sur vous et sur toute votre postérité (1). »

Noble usage de l'autorité du sacerdoce, lorsqu'il apparaît pour calmer les passions et désarmer les ressentiments !

C'est à cette même époque que Vincent de Paul conçut la pensée des missions religieuses.

Il y a dans le cœur de l'homme une sorte de fausse honte qui l'empêche souvent de remplir ses devoirs, et qui a besoin, pour disparaître et s'effacer, d'une voix amie qui provoque le courage de la pénitence. Vincent de Paul, qui avait suivi Mme de Gondi dans ses terres de Normandie, y avait vu un paysan du château de Folleville, qui passait pour un homme de bien et qui était dangereusement malade. Vincent de Paul voulut cependant, dans une confession générale, examiner sa vie tout entière, et, dans ces révélations d'une âme expirante, il trouva que cet homme s'était rendu coupable de différentes fautes, qu'une malheureuse retenue l'avait empêché de révéler.

« Ah ! monsieur, dit le paysan au vénérable ecclésiastique, j'étais damné si je n'eusse fait une confession générale, à cause de quelques gros péchés que je n'avais jamais osé avouer. »

(1) Cette anecdote est à peu près de l'année 1614. Vincent de Paul était entré chez M. de Gondi en 1613.

Ces paroles furent pour le digne prêtre comme une voix du ciel qui porta la lumière dans son esprit ; il comprit que cette situation de l'âme, arrêtée par la honte d'un aveu, devait être fréquente parmi les pauvres paysans, qui n'en pouvaient comprendre les dangers. Dès lors il résolut d'établir ces missions qui se dirigèrent vers les villages, et portèrent, avec les aumônes des fidèles, des paroles d'une vérité sévère, et les menaces d'un Dieu qui pardonne au repentir, mais ne reconnaît pas les fausses vanités des hommes.

Il commença par l'église de Folleville, et voici ce qu'il raconte lui-même de ses prédications :

« J'exhortois les habitants à une confession géné-
« rale ; je leur en représentois l'importance et l'uti-
« lité, et puis je leur enseignois la manière de la bien
« faire, et Dieu eut tant d'égards à la confiance et à
« la bonne foi de Mme de Gondi, qu'il donna la béné-
« diction à mon discours, et toutes ces bonnes gens
« furent si touchés de Dieu, qu'ils vinrent pour faire
« leur confession générale. Je continuai à les instruire
« et à les disposer aux sacrements, et commençai à
« les entendre ; mais la presse fut si grande que, ne
« pouvant plus y suffire avec un autre prêtre qui m'ai-
« doit, Mme de Gondi envoya prier les révérends pères
« d'Amiens de venir au secours... Nous allâmes
« ensuite aux autres villages qui appartiennent à
« Madame, et nous fîmes comme au premier. Il y eut
« grand concours, et Dieu donna partout sa bénédic-
« tion... »

Admirable simplicité d'une âme convaincue, qui

raconte le bien qu'elle a fait comme s'il ne lui appartenait pas ! Heureux détachement des choses de ce monde, qui repousse l'encens dont se nourrissent les vanités profanes, et qui attribue à Dieu seul le succès de la parole évangélique !

Ces saintes occupations augmentaient chaque jour l'estime qu'inspirait le caractère de Vincent de Paul. La foule se portait vers le saint prêtre, et, selon l'expression de saint Augustin, « le monde s'ébranlait pour voir un sage. »

Mais cette sainte gloire elle-même a ses écueils, et l'humilité de notre personnage, qui ne cherchait que des abaissements et des épreuves, ne put supporter cet éclat, qui était pour son âme si simple comme le bruit qui importune le malade. Quelque puissantes que fussent les considérations qui auraient pu le retenir dans la famille de Gondi, notamment l'attachement qu'il avait inspiré à ses illustres hôtes, comme à tout le personnel de leur maison, il en sortit par une de ces raisons d'humilité ; il alla chercher un refuge dans la retraite et se consacra au service des pauvres dans la campagne (1).

Dans un cœur né pour le bien, les hasards mêmes de la vie donnent naissance aux bonnes actions. Vincent de Paul s'était rendu à Châtillon, où il vivait dans une profonde retraite, ne communiquant qu'avec les pauvres, objet constant de sa sollicitude et de ses

(1) Vincent de Paul quitta la maison de Gondi en juillet 1617.

soins. Son éloquence populaire, sa bonté touchante, une morale douce et bienveillante, lui attachaient tous les cœurs. Tous, grands et petits, accouraient à ses exhortations, tant il savait les approprier aux besoins et à la convenance de chacun. Ces rapports pieux du pasteur avec son troupeau étaient toujours couronnés par un acte de charité : on n'oubliait jamais la famille du pauvre. C'est pendant une de ces exhortations qu'une dame l'interrompit pour le prier de recommander à la bienfaisance publique un paysan et sa famille qui périssaient de faim et de misère non loin de Châtillon.

Vincent de Paul saisit cette occasion avec bonheur ; il parla des misères publiques et des généreux préceptes de Jésus-Christ dans son Évangile ; il peignit surtout en termes navrants la douloureuse situation des infortunés pour lesquels il demandait des secours. Ses paroles furent si efficaces, qu'après la prédication, un grand nombre de ses auditeurs, chargés de corbeilles remplies de pain et d'aliments de toute espèce, se dirigèrent en hâte vers la demeure de la pauvre famille. Vincent de Paul les y accompagna, et, comme cette multitude n'était guidée par aucune idée d'ordre dans son élan bienfaisant, et que cette charité désordonnée ne pouvait aider que momentanément, pour livrer aussitôt les malheureux à des angoisses nouvelles, il reconnut qu'il fallait un guide et des règles à la bienfaisance même. Il communiqua ses idées à ce sujet aux femmes les plus zélées, les plus pieuses et les plus charitables, et chercha, avec leur concours, les

moyens de rendre constantes et régulières les distributions de secours. Il dressa, conjointement avec ces femmes vertueuses, un règlement qui contenait le germe des associations charitables de notre temps. Cette association première, a dit un vieil historien, en fit naître beaucoup d'autres que Vincent de Paul et ses émules en bienfaisance ont établies depuis en France, en Italie, en Savoie, etc.

Le grand apôtre ne se détournait de cette charité pleine de zèle que pour se livrer à la prédication dans les campagnes. Cette même bouche qui prêchait le saint Évangile annonçait aussi que les temps de charité étaient arrivés ; que le Seigneur commandait aux riches de secourir les pauvres, et que la piété sans bienfaisance ressemblait à ces vaines pratiques des pharisiens, *race de vipères* que Dieu proscrit dans son Évangile.

Telle était la force de persuasion des paroles de cet homme de bien, que jamais peut-être la charité publique et privée n'accomplit en si peu de temps des prodiges comparables à ceux qu'il lui fut donné de réaliser par un zèle aussi éclairé qu'infatigable.

Dès que la charité embrase un cœur, elle l'excite et le pousse continuellement. M. de Gondi avait obtenu le gouvernement général des galères. Vincent de Paul, qui affectionnait toujours la famille de Gondi, sentit qu'il pouvait faire quelque bien dans ces misérables réduits, d'où semblent à jamais bannis la vertu et les remords ; il prit la résolution de les visiter : c'était là surtout que cette âme compatis-

sante avait besoin de toute sa force. Il raconte ainsi ses travaux évangéliques dans les galères :

« Je vis en arrivant un spectacle des plus pi-
« toyables qu'on puisse s'imaginer : des criminels
« doublement misérables, plus chargés du poids
« insupportable de leurs fautes que de la pesanteur
« de leurs chaînes (1), accablés de tant de misères,
« qu'elles leur ôtoient le soin et la pensée de leur

(1) On a rapporté, sans en avoir les preuves, un trait d'humanité de Vincent de Paul à l'égard d'un forçat dont il prit les chaînes. N'accueillant ici que des faits authentiques, nous croyons prudent de reléguer dans les conjectures un fait qui ne s'appuie pas sur des garanties suffisantes de certitude.

Quoi qu'il en soit cependant de cette circonstance, racontée avec confiance par divers historiens et panégyristes, la facilité avec laquelle on l'a universellement adoptée prouve qu'aucun dévouement n'a été jugé au-dessus de la charité de notre saint, et cela même est un grand éloge.

Il faut aussi ranger dans les faits douteux, pour les mêmes raisons, l'anecdote suivante, relevée par quelques biographes de saint Vincent de Paul. Nous la rapportons sous toutes réserves, bien qu'elle rentre véritablement dans l'esprit d'humilité et de résignation de notre personnage ; on verra d'ailleurs qu'elle porte en soi une moralité et un enseignement bons à recueillir.

« Vincent de Paul était logé avec un juge d'une petite localité nommée Sore, située dans le district du parlement de Bordeaux. Comme ils étaient du même canton, ils agirent l'un et l'autre avec liberté et ils prirent une chambre commune.

« Le juge, s'étant un jour levé de grand matin, sortit pour quelques affaires et oublia de fermer une armoire où il avait mis son argent. Vincent, qui était indisposé, resta au lit, en attendant une médecine qu'on devait lui apporter. Le garçon de l'apothicaire, venu pour la lui faire prendre, cherchant u verre dans l'armoire du juge, qu'il vit ouverte, trouva l'arg·

« salut, et les portoient incessamment au blasphème
« et au désespoir ; c'étoit une vraie image de l'enfer,
« où l'on n'entendoit parler de Dieu que pour le
« nier, et de la Providence que pour la maudire.
« Étant donc touché d'un sentiment de compassion
« envers ces pauvres forçats, je me mis en devoir
« de les consoler et de les attirer le mieux qu'il me

et s'en empara, sans que Vincent s'en aperçût. La somme était de 400 écus.

« A son retour, le juge, affligé de ne pas retrouver sa bourse, la demanda avec humeur, et bientôt après avec emportement, à Vincent de Paul. Celui-ci répondit, comme il était vrai, qu'il ne l'avait ni prise ni vu prendre. C'en fut assez pour augmenter encore la colère de son compagnon : elle éclata sans ménagement. La pauvreté de Vincent, son silence et sa patience furent autant de preuves pour son injuste accusateur. Il commença par le chasser de sa compagnie, et ce traitement indigne ne fut que le prélude d'une vengeance plus complète. Il prit toutes les mesures possibles pour connaître les personnes avec lesquelles Vincent était lié ; il alla chez elles, et il peignit le saint homme des plus noires couleurs. A l'entendre, Vincent n'était qu'un hypocrite et un voleur. Un jour, il le rencontra chez M. de Bérulle, où, en présence de plusieurs personnes, il renouvela ses plaintes et ses accusations dans les termes les plus offensants. Le serviteur de Dieu ne perdit pas la paix du cœur. La calomnie n'affaiblit ni le courage ni la fermeté de l'accusé : il se contenta de dire que Celui qui le devait juger un jour connaissait la vérité; et pendant le cours de cette affaire, qui dura longtemps et qui fit beaucoup de bruit, il conserva une si parfaite égalité d'esprit, qu'il n'y eut de trompés sur son compte que ceux qui voulurent l'être. Les personnes sages et celles qui le fréquentaient furent si édifiées de sa modération et de son humilité, que non-seulement elles ne doutèrent pas de son innocence, mais qu'elles estimèrent plus que jamais sa vertu et la rare sagesse qui lui donnait la force de maintenir ainsi son âme dans le calme et la patience. — Celui de

« fut possible, et surtout j'employai tout ce que la
« charité put me suggérer pour adoucir leurs esprits
« et les rendre, par ce moyen, susceptibles du bien
« que je désirois procurer à leurs âmes. J'écoutois
« leurs plaintes avec patience; je compatissois à
« leurs peines; j'embrassois leurs fers pour les
« rendre plus légers; j'employois tout ce que mes

tous qui l'admira le plus, quoique un peu tard, fut le juge même qui l'avait si cruellement traité.

« Le voleur, qui, comme lui, était des environs de Bordeaux, étant retourné dans cette ville, y fut arrêté et mis en prison pour de nouveaux méfaits. Il connaissait le juge de Sore et il en était connu; il savait aussi que la bourse en question lui appartenait. Pressé des remords de la conscience, qui d'ordinaire se fait mieux entendre dans le malheur qu'en tout autre temps, il le fit prier de se rendre à la prison et lui déclara qu'il était l'auteur du vol dont Vincent avait été accusé. Le juge sentit alors toute l'indignité de sa conduite et l'horreur des calomnies qu'il avait répandues six ans auparavant sur un innocent. Dans son repentir et ses remords, il opposait sans cesse la patience de ce saint homme à ses propres excès, sa modération à ses emportements, sa douceur à ses invectives; il était inconsolable. Pour soulager sa peine, il la fit connaître à celui qui en était l'objet. Il écrivit à Vincent une longue lettre pour lui demander pardon; il le conjura de lui donner ce pardon par écrit, affirmant que, s'il le lui refusait, *il viendrait en personne à Paris se jeter à ses pieds et le lui demander la corde au cou.*

« Le saint prêtre lui épargna les frais et la peine du voyage. Le pardon était écrit depuis longtemps dans son cœur: eût-il pu ne pas le ratifier devant des preuves si positives de douleur et de repentir?

« Cette affaire fit le plus grand honneur au caractère de Vincent de Paul. Sa conduite peut servir d'exemple en toute occasion semblable, en même temps que l'emportement du juge de Sore fournit une leçon utile; la légèreté dans les accusations conduit souvent à de grandes injustices. »

« prières et mes remontrances avoient de force pour « que les officiers les traitassent avec plus d'huma- « nité. »

A ce tableau si navrant, et malheureusement trop vrai, de la situation de tant de misérables, qui ne sent l'immense fardeau que s'imposent ceux qui se consacrent au soulagement et à l'amélioration morale des condamnés? Que de répugnances à vaincre, pour se mettre en rapports journaliers avec ces êtres dégradés que la société a repoussés de son sein, mais que la religion nous commande de regarder comme dignes encore de la pitié des hommes! Quelle résignation, quel courage ne faut-il pas pour vivre, même pendant quelques heures, au milieu de cette multitude flétrie par le crime, qui repousse souvent le remords comme un souvenir importun ou une pensée ridicule! Aussi, quand on voit dans Vincent de Paul tant de charité, tant d'ardeur pour le bien, on se sent entraîné à examiner une grande question de morale soulevée dans les temps modernes. On a prétendu que l'athée pouvait avoir cette bienfaisance qui pénètre au fond des cœurs et cette charité qui console, et que le sentiment religieux n'était point nécessaire pour exciter notre compassion sur les misères humaines.

Quel secours cependant la bienfaisance pourrait-elle retirer du faux système de l'athée et du matérialiste; de ces systèmes où l'on suppose qu'une fatalité aveugle aurait produit des êtres intelligents, et que la justice, la raison, tous les beaux sentiments de

l'âme, résultent uniquement des coutumes et des conventions sociales? Cette pensée n'est-elle pas propre à dessécher le cœur et à rétrécir l'esprit? A quoi se réduirait la bienfaisance d'un peuple de matérialistes? Quel prix attacherait-on aux belles actions chez des hommes qui ne voient partout que les tristes jeux du hasard? L'ostentation pourrait bien susciter quelques actes d'une charité vaniteuse; l'orgueil pourrait s'en servir comme d'une sorte de livrée et de luxe domestique; mais on chercherait en vain cette bienfaisance qui va au-devant de toutes les infirmités de la vie, qui rafraîchit l'âme après avoir soulagé les maux du corps; qui ne croit pas qu'il suffise d'assainir un cachot pour s'être acquitté envers un criminel repentant; qui sait enfin que le remords est encore plus pesant pour le coupable que les chaînes (1).

Ce n'était point cette charité stérile qui animait saint Vincent de Paul.

Avec quelle onction, avec quelle douceur il fait entendre aux malheureux le langage de la vertu! Leurs maux sont les siens; leurs chaînes, il semble qu'il les porte. Voyez-le, ce pieux missionnaire, se rendant à Marseille, à Bordeaux, et partout où se trouvent réunis de misérables condamnés. Il sollicite, il prie pour eux, il se multiplie. A Paris, ces infortunés étaient entassés pêle-mêle dans des cachots infects; une nourriture malsaine, une atmosphère mortelle dévoraient

(1) Ces considérations si vraies et si éloquemment exprimées sont extraites textuellement de l'ouvrage déjà cité de M. Capefigue.

les débris de leur existence ; tous les vices des prisons s'étaient introduits parmi eux, et, selon la belle expression de Bossuet, les joies de la débauche se trouvaient dans ces lieux, où l'on n'aurait dû rencontrer que les larmes du repentir!

Saint Vincent obtint des soulagements pour ces malheureux. De la Conciergerie, où ils étaient amoncelés, il les fit transférer dans un local particulier qu'il avait loué au faubourg Saint-Honoré. Au mois de mai 1622, on le vit, à la tête des prisonniers, se rendre en procession dans le lieu qu'ils devaient désormais habiter. Là, il les visitait souvent, les instruisait, les consolait ; il y faisait de fréquentes retraites ; il logeait même quelquefois dans ce séjour des forçats, pour lesquels des prêtres célébraient la messe et leur prodiguaient les consolations religieuses.

A Bordeaux, il fit une mission sur les galères ; on assure qu'il eut la joie d'y opérer la conversion d'un Turc qui bénissait sans cesse le saint apôtre de lui avoir ouvert la voie de la vérité. Une mission semblable eut lieu à Marseille, et d'heureux succès en furent le résultat.

Il faut rappeler et proclamer bien haut, en formant le vœu qu'elle soit entendue et suivie toujours, l'opinion de Vincent de Paul sur les missions et les devoirs qu'elles imposent :

« L'état des missionnaires, dit-il, est une situation « conforme aux maximes de l'Évangile, qui consistent « à tout abandonner, à tout quitter, comme les

« apôtres, pour suivre Jésus-Christ. Car y a-t-il rien « de plus chrétien que de s'en aller de village en vil- « lage pour aider le pauvre peuple dans ses misères? « Voilà que j'ai été obligé de coucher sur la paille, et « pourquoi? Pour faire aller les âmes en paradis par « l'instruction et la souffrance : n'est-ce pas suivre « les avis de Notre-Seigneur? Lui-même ne s'est-il « pas abaissé jusqu'à se revêtir d'une enveloppe ter- « restre? Voulons-nous profiter de sa doctrine? Tra- « vaillons à l'humilité : car, plus quelqu'un sera « humble, plus il deviendra charitable envers le pro- « chain. Le paradis des missionnaires, c'est la cha- « rité. Or, la charité est l'âme des vertus, et c'est « l'humilité qui les attire et qui les garde. Il en est « des compagnies humbles comme des vallées, qui « attirent sur elles tout le suc des montagnes; dès « que nous serons vides de nous-mêmes, Dieu nous « remplira de lui (1). »

C'est du 17 avril 1615 que date l'institution du célèbre collége des Bons-Enfants, sous l'épiscopat de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris. Dans l'acte de fondation, écrit de la main même de saint Vincent, on lit « qu'il avoit plu à Dieu de pourvoir, « par sa miséricorde infinie, au besoin des villes, et « qu'il ne reste plus que le pauvre peuple de la cam-

(1) La seconde confrérie de charité fut établie à la suite d'une mission faite à Villepreux et aux villages qui en dépendaient; la troisième fut établie à Joigny, la quatrième à Montmirail, etc. Le voyage de Vincent de Paul à Marseille pour visiter les galères est de 1622, celui de Bordeaux de 1623.

« pagne qui seul demeure comme abandonné; à quoi
« il a semblé qu'on pouvoit remédier par la pieuse
« association de quelques ecclésiastiques de bonnes
« vie et mœurs et de capacité connue, qui voulussent
« renoncer tant aux conditions desdites villes qu'à
« tous bénéfices, charges et dignités de l'Église, pour,
« sous le bon plaisir du prélat, s'appliquer purement
« et simplement aux besoins du pauvre peuple, allant
« de village en village, aux dépens de leur bourse
« commune, secourir, instruire et catéchiser ces
« pauvres gens, sans en prendre aucune rétribution
« en aucune manière que ce soit, afin de distribuer
« gratuitement les dons qu'ils auront reçus gratuite-
« ment de la main de Dieu. »

Après la mort de Mme de Gondi, en 1625, Vincent de Paul prit sa résidence dans le collége des Bons-Enfants, afin de veiller de plus près sur les œuvres de cette nouvelle communauté; elles étaient simples et obscures dans le commencement, quoiqu'elles fussent destinées à devenir brillantes dans l'avenir. Il n'y avait, en effet, rien de si humble que cette communauté. Vincent de Paul et ses compagnons se considéraient comme les moindres de ceux qui exerçaient le ministère de l'Église, et ne servaient que dans les œuvres les plus basses et les plus méprisées, c'est-à-dire secourir, catéchiser les pauvres dans les villages, et se faire les serviteurs des plus misérables.

L'archevêque de Paris, par ses lettres du 24 avril 1626, approuva définitivement l'institution des missionnaires.

Plusieurs ecclésiastiques se réunirent au fondateur pour soutenir et développer cette utile institution, et l'histoire a consacré les noms de Jean Reçu, du village de Brache, au diocèse d'Amiens; d'Antoine Lucas, de Paris; de Jean Brunet, de Riom, et de Jean Dehorgny, du village d'Estrées.

Le pape Urbain VIII confirma cette compagnie par une bulle du mois de janvier 1632. Le souverain pontife donna à ses membres le pouvoir de faire et dresser tous les actes et règlements nécessaires pour le bien-être de la congrégation. A la suite de cette bulle, le roi fit expédier des lettres patentes du mois de mai 1642, qui en approuvèrent les statuts.

A l'établissement primitif des Bons-Enfants vint se joindre bientôt la mission des prêtres de Saint-Lazare. On trouve dans un petit écrit (1) l'exposé des circonstances qui déterminèrent la fondation de ce dernier établissement.

Adrien Lebau, prieur de Saint-Lazare, n'ayant pu calmer des différends qui s'élevèrent entre lui et ses religieux, résolut d'appeler dans son prieuré quelques-uns des prêtres du collége des Bons-Enfants. Il alla trouver Vincent de Paul, supérieur de cette maison, et lui dit qu'il serait heureux s'il pouvait contribuer aux pieux travaux qu'il avait entrepris; il lui offrit la maison de Saint-Lazare, en affirmant qu'il la lui céderait volontiers. Cette offre, par son impor-

(1) De M. de Lestocq, docteur de Sorbonne, curé de la paroisse Saint-Laurent, à Paris.

tance même, étonna tellement Vincent de Paul, que le prieur, s'en apercevant, lui dit :

« Eh quoi, monsieur, vous tremblez!

— Il est vrai, monsieur, répondit notre humble prêtre, que votre proposition m'épouvante; elle me paraît si fort au-dessus de nous, que je n'ose y penser. Nous sommes d'indignes prêtres, qui vivons dans la simplicité, sans autre dessein que de servir les pauvres de la campagne : nous vous sommes grandement obligés de votre bonne volonté. »

Devant ce refus, le prieur n'insista pas; mais, comme il ne renonçait pas à son projet, il déclara au supérieur des Bons-Enfants qu'il lui laisserait six mois pour y penser. « Ce délai expiré, dit M. de Lestocq, j'accompagnai le prieur, sur sa demande, auprès de Vincent de Paul, auquel il renouvela sa proposition. » Mais cette démarche, comme la précédente, comme plusieurs autres qui furent faites depuis, trouvèrent Vincent de Paul inébranlable dans son refus. Une année s'écoula ainsi en tentatives infructueuses. Enfin le prieur, qui ne pouvait s'expliquer une telle résistance, et qui tenait toujours à l'accomplissement de son projet, résolut de tenter un nouvel effort. Prenant un autre ton, il parla ainsi à Vincent de Paul :

« Quel homme êtes-vous donc, monsieur? Si vous ne voulez entendre à cette affaire, dites en qui vous avez confiance, et de qui vous prenez avis : car j'ai le consentement de tous mes religieux, il ne me reste plus que le vôtre; il n'y a personne qui ne vous

conseille de recevoir ce que je vous présente. »

Ainsi pressé, Vincent de Paul indiqua M. André Duval, docteur de Sorbonne. Ce ne fut que sur l'avis plusieurs fois exprimé de çet ecclésiastique qu'il consentit, le 7 janvier 1632, à faire un accord avec le prieur et les religieux de Saint-Lazare.

Autant Vincent de Paul avait résisté aux offres du prieur, autant, une fois son consentement donné, il mit de diligence à organiser la congrégation qui vint prendre possession du nouvel établissement. L'ordre, le service, la prière, les occupations charitables, tout formait l'objet de sa sollicitude; la communauté prenait chaque jour une physionomie meilleure.

Vincent de Paul donna spécialement ses soins à quelques malheureux aliénés qu'il trouva dans un des bâtiments de Saint-Lazare. Chaque jour il humiliait son esprit devant ces misères de notre orgueil, que Dieu confond d'un souffle!

Ardent pour toutes les nobles et belles entreprises, Vincent de Paul voulut former dans la capitale, dans cette ville de plaisirs et de dissipations, des assemblées de charité pour les pauvres malades, comme il avait fait dans ses courses évangéliques. A Paris, une œuvre semblable offrait plus de difficultés; il ne pouvait solliciter que les grands, alors seuls possesseurs de toutes les richesses; et comment se faire entendre de ceux qui, étrangers aux peines et aux privations, aux douleurs de la misère, vivaient au sein de l'abondance et au milieu des plaisirs et des

distractions du monde? Toutefois, il ne se découragea pas, et la Providence, sur laquelle il avait compté pour l'aider dans son dessein, ne lui fit pas défaut.

Il dirigeait une dame pieuse, au cœur compatissant et bon, Mme Louise de Marillac, veuve de M. Legras, dont il est juste de citer le nom. Dans une de ces conférences charitables, cette vertueuse femme se sentit vivement touchée du désir de servir les malades; elle en fit part à Vincent de Paul dans une lettre qu'on a conservée. Celui-ci lui répondit en ces termes :

« Oui, certes, madame, je le veux bien; pourquoi « non, puisque Dieu vous a donné ce pieux senti« ment? Je ne saurais vous exprimer combien mon « cœur désire ardemment de voir le vôtre, pour sa« voir comment cela s'est passé en lui. Je m'imagine « que les paroles que le Seigneur vous a fait entendre « vous ont fort touchée, car elles sont pressantes « pour un cœur brûlant comme le vôtre. Oh! que « vous avez dû paroître aujourd'hui devant Dieu « comme un bel arbre, puisque par sa grâce vous « avez produit un tel fruit! »

Mme Legras accomplit son pieux dessein. Comment dire ce qu'elle fit de bien, les bénédictions qu'elle recueillit dans ses visites aux confréries, encourageant les femmes qui les composaient, distribuant elle-même des chemises et du linge aux pauvres malades, leur offrant de sa propre main des bouillons et des remèdes, avec cette douceur qui ajoute au bienfait une espérance et une consolation? Le zèle de cette excel-

lente femme s'étendait à tout : elle catéchisait les jeunes filles, les instruisait des devoirs de la vie chrétienne, et leur montrait les écueils du monde.

Touchant exemple de bienfaisance et de dévouement, que n'enflammes-tu aujourd'hui, comme en ces temps si éloignés déjà, des cœurs semblables à celui de Mme Legras !

Les diocèses de Senlis, de Beauvais, de Soissons, virent tour à tour cette généreuse bienfaitrice; elle portait toujours avec elle une instruction écrite de la main de saint Vincent de Paul, sur la manière dont elle devait se conduire, ainsi que les demoiselles qui l'accompagnaient pour l'aider dans ses utiles travaux. L'été se passait dans ces tournées évangéliques et charitables; l'hiver, elle revenait à Paris, et se livrait dans cette immense cité aux mêmes devoirs, avec un égal dévouement. Voici l'extrait d'une lettre que lui adressait Vincent de Paul dans une de ces circonstances :

« Béni soit Dieu de ce que vous voilà arrivée en « bonne santé ! Ayez donc soin de la conserver pour « l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres mem« bres, et prenez garde de n'en pas trop faire : car « c'est une ruse du démon, dont il se sert pour trom« per les bonnes âmes, pour les inviter à faire plus « qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent plus « rien faire. Au contraire, l'esprit de Dieu excite dou« cement à faire avec raison, afin qu'on l'accomplisse « avec persévérance. Faites donc ainsi, mademoiselle, « et vous agirez dans l'esprit de Dieu. Lorsque vous

« serez louée et estimée, unissez votre esprit aux mé-
« pris, aux moqueries et aux affronts que le Fils de
« Dieu a soufferts. Certes, un esprit vraiment humble
« est humilié autant par les honneurs que par les mé-
« pris et fait comme l'abeille, qui compose son miel
« aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que
« de celle qui tombe sur la plus douce des fleurs. J'es-
« père que vous en userez ainsi. »

De tels encouragements, donnés par une telle bouche, redoublaient la ferveur des cœurs portés aux bonnes œuvres.

A Beauvais, à Meaux, à Gonesse, où il n'existait pas d'hôpitaux, les malades, délaissés, sans secours de qui que ce fût, périssaient de misère. Par les efforts de Vincent de Paul et de Mme Legras, on vit se former dans ces localités des associations charitables, et bientôt des soulagements furent portés à toutes les sauffrances.

Cet exemple fut suivi à Paris en 1629, où le premier établissement des dames de la charité fut fondé sous les yeux et par les inspirations de Vincent de Paul. Mme Legras et quelques dames de sa connaissance se consacrèrent d'un commun accord au service des pauvres.

Ce ne fut qu'en 1631 que l'archevêque de Paris sanctionna l'établissement des associations de ce genre; elles se réunirent successivement, avec l'agrément des curés, dans les paroisses de Saint-Médard, Saint-Clément, Saint-Sulpice, Saint-Paul, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Eustache, Saint-André,

Saint-Jean, Saint-Étienne. Vincent de Paul établit à l'hôpital des Quinze-Vingts, sur la demande de ses administrateurs, cette même confrérie des Dames de la charité (1).

Il semblait que toute la charité de Vincent de Paul eût passé dans les âmes et que son héroïque courage soutînt de faibles femmes dans leurs périlleux travaux ; elles bravaient dans les hôpitaux les maladies contagieuses. Mme Legras s'exposa au point de soigner des pestiférés. A cette occasion, Vincent de Paul lui adressa la lettre que voici :

« Je sais les malades que vous avez visités ; je vous « avoue que d'abord cela m'a tellement attendri le « cœur, que je fusse parti sur l'heure pour aller vous « voir ; mais la bonté de Dieu sur les personnes qui « se donnent à lui pour le service des pauvres me fait « avoir une très-entière confiance que vous n'en au- « rez point de mal. Croiriez-vous que non-seulement « je visitai feu M. le sous-prieur de Saint-Lazare, « qui mourut de la peste, mais que je sentis son ha- « leine, je touchai ses mains ? et néanmoins ni moi ni

(1) Voici dans quel ordre les établissements de charité s'élevèrent dans les paroisses de Paris :

Saint-Nicolas du Chardonnet, — Saint-Médard, — Saint-Benoît, — Saint-Sulpice, — Saint-Paul, — Saint-Germain-l'Auxerrois, — Saint-Eustache, — Saint-André, — Saint-Jean, — Saint-Barthélemy, — Saint-Étienne-du-Mont, — Saint-Nicolas-des-Champs, — Saint-Roch, — Saint-Jacques-la-Boucherie, — Saint-Jacques-du-Haut-Pas, — Saint-Laurent.

Peu d'années après, presque toutes les paroisses des faubourgs eurent des assemblées de charité.

« nos gens, qui l'assistèrent, n'en avons point eu de « mal. Notre-Seigneur veut se servir de vous pour « quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime « qu'il vous conservera pour cela. Je célébrerai la « sainte messe à votre intention. »

On a remarqué en effet que Mme Legras et ses dignes compagnes sortirent sans atteinte de ces rudes épreuves. Mme Legras vécut trente ans encore au milieu des hôpitaux et des pauvres malades, et comme sous la protection des prières de tant de familles secourues.

Nous touchons au moment où Vincent de Paul va manifester son zèle si éclairé et son inaltérable charité dans une œuvre qui constitue le plus précieux fleuron de son immortelle couronne, déjà si prodigieusement riche cependant. Nous voulons parler de la fondation de l'hospice des Enfants-Trouvés, qui mit fin à un des plus grands attentats sociaux sur lesquels l'humanité ait eu à gémir.

Souvent une bénédiction attire une autre bénédiction. Les dames de charité, quel que fût leur zèle pour le service des malades, tenaient au monde par des liens de famille qui leur imposaient des devoirs sacrés à remplir, car beaucoup d'entre elles étaient épouses et mères. Le service des malades avait donc à souffrir des interruptions forcées et légitimes. Par sa vigilance, Vincent de Paul para à ce grave inconvénient. Il adjoignit à ces dames surveillantes et protectrices une congrégation de filles de la charité, servantes des hôpitaux, et c'est ainsi que la charité, la

plus douce et la plus féconde des vertus chrétiennes, achevant à peine une de ses œuvres, en créa aussitôt une autre.

C'est en 1630 que cette institution fut projetée. Pendant ses missions, Vincent de Paul avait remarqué, dans certains villages, des jeunes filles qui, n'ayant point de goût pour le mariage, ne pouvaient néanmoins, faute des ressources nécessaires, se consacrer à la vie religieuse. Sur sa demande, quelques-unes d'entre elles acceptèrent la pénible mission de se dévouer au service des malades ; elles furent placées dans les paroisses de Saint-Sauveur, de Saint-Benoît et de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Mais bientôt on reconnut qu'ainsi isolées, sans plan de conduite tracé, sans direction, leurs efforts n'atteignaient pas les résultats qu'on avait eus en vue, et qu'il était indispensable de leur donner une éducation première qui les initiât aux exigences et aux travaux de leur vie nouvelle, afin de les habituer à ces épreuves qui répugnent au jeune âge, et qu'une solide éducation religieuse donne seule la force de supporter.

Vincent de Paul réunit ces jeunes filles dans une communauté placée sous la direction de Mme Legras. Il leur prescrivit des règles et des constitutions qui furent approuvées par l'archevêque de Paris en 1642 ; on les nomma *Filles de la charité,* servant les pauvres sous l'inspection du directeur général de la mission. Le roi confirma ces statuts, et dès lors les soins des saintes filles furent acquis aux malades pauvres. Dans l'accomplissement de ces devoirs, que de répu-

gnances il faut vaincre ! que d'aigreurs, que de reproches injustes, que de plaintes sans cause, que d'exigences il faut endurer avec douceur de ceux-là mêmes que l'on soulage ! Dans les instructions écrites par Vincent de Paul, toutes les vertus nécessaires aux *Filles de la charité* leur sont recommandées ; il leur marque toutes les conditions du service, les heures, le temps qu'elles doivent employer. Sa sollicitude et sa prévoyance embrassent toutes les situations de la vie ; il assigne à chaque âge ses devoirs et ses soins. L'expérience est seule appelée au service qui demande une attention particulière et une longue étude ; les jeunes sœurs sont employées à des fonctions moins difficiles, car Vincent de Paul ne veut pas que la science s'acquière aux dépens de l'humanité et que l'on s'essaye sur les malades ; aussi crée-t-il une sorte de hiérarchie parmi les saintes filles : les unes, employées aux soins immédiats à donner aux malades, doivent rester assidûment auprès d'eux, les soutenir de leur présence, étudier leurs besoins, et être toujours prêtes à les secourir ; d'autres dirigent l'infirmerie, préparent les remèdes ; les plus jeunes enfin distribuent les bouillons selon les ordres de la supérieure. Tout est réglé de telle sorte, qu'au milieu de cette multitude de malades frappés de tant de maux divers, il semble que la prévoyance a deviné tous les hasards et jusqu'aux moindres besoins des infirmités humaines.

Dans l'antiquité païenne, dans cette Rome tant vantée, une coutume barbare permettait l'exposition

des enfants. Le philosophe sous le portique, dissertant sur la vertu, entendait, sans y prêter la moindre attention, les cris de ces faibles créatures, et tout ce que l'humanité pouvait faire alors, c'était de vouer ces malheureuses victimes à l'esclavage, lorsqu'un patricien ou quelque riche citoyen daignait élever leur enfance.

Il a fallu le christianisme pour faire naître et développer cette charité du cœur, avec toutes les vertus qu'elle comporte, ce besoin de faire le bien, qui impose comme un devoir l'accomplissement des belles actions.

Des rapports du lieutenant du Châtelet constatent qu'il y avait trois ou quatre cents enfants nouveau-nés exposés chaque année dans Paris et ses faubourgs. On les faisait porter dans une maison appelée *de la Cauche*, rue Saint-Landry ; ils étaient reçus là moyennant une indemnité ; mais, comme leur nombre était grand et qu'on ne pouvait entretenir des nourrices pour les allaiter, la plupart de ces malheureux enfants y mouraient de langueur. On assure que des servantes, pour s'affranchir de l'importunité de leurs cris, leur administraient des potions narcotiques, et que beaucoup d'enfants en mouraient. Ceux qui échappaient à ce danger étaient vendus à vil prix ou donnés à des femmes qui venaient les demander.

On les achetait ainsi, ces pauvres petits êtres, tantôt pour leur faire prendre un lait corrompu qui leur causait des maladies mortelles, tantôt pour servir aux desseins criminels de personnes qui supposaient des

enfants ou pratiquaient des substitutions dans les familles : manœuvres qui créaient de déplorables désordres au sein de la société. Chose incroyable aujourd'hui, mais qui cependant peint bien les mœurs superstitieuses de cette époque, et qui d'ailleurs est attestée authentiquement, on achetait de ces pauvres créatures pour des opérations magiques ! Ainsi abandonnés à la merci de tous, jouets des passions que seules l'ignorance et la grossièreté des mœurs du temps rendaient excusables, la plupart des malheureux enfants semblaient voués à une mort prématurée ; encore ceux-ci n'étaient-ils pas les plus à plaindre, car ceux qui survivaient, sans état, sans guide, n'ayaut aucune notion des idées de vertu et de travail, allaient grossir la multitude des mendiants, des malfaiteurs, ou des femmes perdues : exemple navrant du vice et de la débauche se perpétuant, par leurs propres fruits, dans d'effrayantes proportions, au milieu d'une société égoïste et frivole, indifférente aux maux incalculables qui découlaient d'un semblable état de choses !

Ces désordres n'échappèrent pas au zèle actif de Vincent de Paul ; mais, comme il n'était pas en son pouvoir, faute de moyens suffisants, d'en conjurer immédiatement tous les dangers et tout le mal, il procéda suivant ses ressources ; bientôt, à force d'efforts, de sages combinaisons, par l'inébranlable fermeté de sa volonté, il se vit à même de mettre ses bienfaits en rapport avec les exigences d'une situation si douloureuse.

Par son ordre, quelques dames de charité se rendirent à la maison où ces enfants étaient déposés, pour y étudier le service intérieur et porter remède à leurs misères. Elles furent si touchées de compassion à la vue des souffrances et de l'abandon des pauvres enfants, qu'elles dirent à Vincent de Paul qu'ils « étaient plus malheureux et plus à plaindre que les innocents massacrés par Hérode. » Dans l'impossibilité de se charger de tous ceux qui s'y trouvaient, on en prit douze, qui furent tirés au sort, et mis dans une autre maison, aux soins de Mme Legras et de quelques sœurs de charité désignées par Vincent de Paul. On les nourrit d'abord avec du lait de chèvre ou de vache, puis peu après ils eurent des nourrices.

Cependant les ressources de l'œuvre s'accumulaient, et les vertueuses femmes augmentaient dans la même mesure le nombre des enfants qu'elles recueillaient. Les encouragements et les conseils de leur saint directeur ne leur manquaient pas. Souvent on le voyait, au milieu de ces nuits d'hiver où la neige et la glace couvraient les rues, parcourir les quartiers les plus éloignés, recherchant ces victimes délaissées, les emportant, et, exténué sous son fardeau, arriver dans la maison des filles de la charité pour remettre à leurs soins et sous leur protection sa précieuse trouvaille.

Il arriva que, dans une de ces excursions nocturnes, rencontré et menacé par des brigands armés, il lui suffit de se nommer pour mettre fin à leurs me-

naces ; et tel était le respect qu'inspirait ce nom vénérable, que les malfaiteurs tombèrent à ses genoux et implorèrent sa bénédiction.

Un petit livre, tenu par les femmes charitables qui s'étaient imposé le devoir de soigner les enfants trouvés, donne la relation des recherches que Vincent de Paul faisait dans Paris pour les recueillir. Ce livre est un véritable journal de l'établissement, conservé par les soins des dames de l'hospice. En voici un extrait, qu'on lira avec intérêt :

« 22 *janvier*. — M. Vincent est arrivé vers les onze heures du soir ; il nous a apporté deux enfants : l'un peut avoir six jours, l'autre est plus âgé ! Ils pleuraient, les pauvres petits ! Mme la supérieure les a confiés à des nourrices.

« 26 *janvier*. — Le pauvre M. Vincent est transi de froid ; il nous arrive avec un enfant, mais il est déjà sevré celui-là ; cela fait pitié de le voir : il a des cheveux blonds, une marque à son bras. Mon Dieu ! mon Dieu ! qu'il faut avoir le cœur dur pour abandonner ainsi une pauvre petite créature !

« 1er *février*. — M. l'archevêque nous est venu visiter ; nous avons bien besoin des charités publiques ; l'œuvre va lentement. M. Vincent ne calcule jamais son ardent amour pour les pauvres enfants.

« 3 *février*. — Quelques-uns de nos pauvres enfants sont revenus de nourrice ; ils paraissent bien portants. La plus âgée de nos petites filles a cinq ans ; sœur Victoire commence à lui apprendre le catéchisme et à faire quelques ouvrages d'aiguille. L'aîné

de nos petits garçons, que nous nommons André, apprend à merveille.

« 7 *février*. — L'air est bien vif. M. Vincent est venu visiter notre communauté. Ce saint homme est toujours à pied. La supérieure lui a offert de se reposer; il a couru bien vite à ses petits enfants. C'est merveille d'entendre ses douces paroles, ses belles consolations. Ces petites créatures l'écoutent comme leur père. Oh! qu'il le mérite bien, ce bon M. Vincent! J'ai vu aujourd'hui ses larmes couler : un de nos petits est mort. « C'est un ange! s'est-il écrié; « mais il est bien dur de ne plus le voir! »

En 1640, Vincent de Paul réunit une assemblée générale des dames de la charité; il y représenta, avec l'animation d'un zèle ardent, l'importance et la nécessité de l'œuvre naissante. Il fut si éloquent, que ces dames prirent la résolution de consacrer leurs soins et leur fortune à l'éducation des enfants trouvés. Jusque-là l'institution ne possédait que 1,400 livres de revenus annuels assurés. Les charités du roi, les dons volontaires, élevèrent bientôt ces revenus à 20,000 livres, et les rois de France lui assignèrent 12,000 livres, à titre d'aumône, sur les cinq fermes générales.

Néanmoins ces ressources, quoique grandes déjà, ne suffisaient pas à tous les besoins. C'est alors que Vincent de Paul, en vue d'assurer à l'œuvre de solides conditions d'existence, eut recours au moyen qui lui avait si bien réussi au début, mais en appuyant cette fois avec plus d'insistance encore sur

les besoins toujours croissants de l'établissement.

Il réunit donc de nouveau les dames de charité. « Vous pouvez, leur dit-il, vous décharger d'un tel « fardeau ; mais combien n'est-il pas méritoire ! Com- « bien votre cœur ne doit-il pas être touché des ré- « sultats qu'on a déjà obtenus ! Cinq ou six cents de « ces jeunes victimes ont été arrachées à la mort ; elles « louent Dieu, et leurs cœurs reconnaissants prient « pour leurs bienfaitrices. Or sus, mesdames, la com- « passion vous a fait adopter ces petites créatures « pour vos propres enfants ; vous êtes leurs mères « selon la grâce, depuis que leurs mères selon la na- « ture les ont abandonnées. Voulez-vous aussi les « abandonner à votre tour ? Leur vie et leur mort sont « entre vos mains : je m'en vais recueillir les voix et « les suffrages. L'aumône que vous donnerez ou que « vous refuserez est un terrible jugement entre vos « mains ; il est temps de prononcer leur arrêt et de « savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde « pour eux. »

Ces paroles entraînantes, parties du cœur, allèrent droit au cœur des dames de charité : elles prirent la résolution de soutenir, à quelque prix que ce fût, une œuvre si heureusement commencée, et dès lors leur dévouement ne connut plus de bornes. Elles s'adressèrent au roi, qui leur donna le château de Bicêtre pour leurs intéressants protégés ; mais on reconnut que l'air y était trop vif pour des nouveau-nés ; on loua une grande maison à l'extrémité du faubourg Saint-Lazare, où ils furent confiés aux soins

des sœurs de charité. Des nourrices furent établies dans la maison et y restèrent jusqu'à ce que des nourrices campagnardes vinssent prendre les enfants pour les élever. Une fois sevrés, elles devaient les rapporter dans la maison, où ils devenaient alors l'objet des soins des bonnes sœurs, qui leur apprenaient à parler et à prier; à mesure qu'ils avançaient en âge, on les occupait à divers petits travaux pour éviter l'oisiveté, en attendant une occasion convenable de les pourvoir et de les mettre en état de se suffire par leur travail.

C'est ainsi qu'au prix de peines infinies, et grâce à son ardent amour pour les malheureux, Vincent de Paul créa et parvint à asseoir sur des bases certaines cet hospice des Enfants-Trouvés, l'une des œuvres qui jettent le plus d'éclat sur le nom de l'illustre apôtre, cette institution, encore debout aujourd'hui, qui subsistera à travers les âges, comme un grand enseignement et une immense consolation tout à la fois !

Ce serait une erreur de croire qu'au milieu de tant de travaux que lui imposait sa charité, Vincent de Paul ne reçut que des encouragements à persister dans cette voie.

Comme tous les grands génies, mais surtout comme apôtre du bien, sa constance eut à essuyer les basses attaques de certains esprits trop étroits pour comprendre la portée de ses grandes actions; il fut l'objet des propos désobligeants et sottement railleurs des cœurs secs et froids qui ne sentaient rien au spectacle de son admirable abnégation. Mais, dans ces circonstances comme toujours, il savait, par quelques

mots sans réplique, en conservant une attitude calme et digne, réduire à néant la sottise et la malveillance.

Une fois, entre autres, dans un temps de disette, au sujet des distributions de secours en nature qu'il faisait faire en pleine place publique, et pendant lesquelles il se plaisait, par de douces exhortations, à consoler les malheureux, on voulut lui persuader qu'on venait plutôt pour manger sa soupe que pour entendre sa parole.

« Je le sais bien, répondit-il ; mais il faut parler au corps avant que de parler à l'âme. Notre-Seigneur a suivi cette méthode ; il a nourri la foule au désert, redonné la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, etc. Moi, je n'en puis faire autant, je n'ai pas le don des miracles ; j'y supplée, autant que possible, par de la soupe. »

Est-il rien de plus simple, de plus sensé, de plus vrai qu'une telle réponse ? Et peut-on concevoir rien de plus admirable et de plus édifiant que l'exemple d'une charité aussi éclairée ?

Vincent de Paul savait par expérience que les bons ecclésiastiques sont comme la source des charités humaines. En même temps que sa bienfaisance s'étendait sur les pauvres et les orphelins, sa piété fondait des séminaires et établissait des retraites et des conférences cléricales qui devaient stimuler le zèle et développer l'aptitude des pasteurs.

Ce fut en 1636 qu'il conçut la première pensée d'un séminaire de jeunes clercs dans le collége des Bons-Enfants. Il savait que, séparés les uns des autres,

il fallait aux élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique de longues années pour acquérir la science et les vertus nécessaires à l'exercice du saint ministère. Cette pensée l'occupa pendant bien des années; mais si, dans les choses qui tiennent à la bienfaisance proprement dite, Vincent de Paul croyait pouvoir suivre l'impulsion de son cœur, dans celles qui tenaient à la hiérarchie ecclésiastique, le premier il savait donner l'exemple de la soumission, et ne se permit jamais, dans son impatience à faire le bien, de s'affranchir des liens de la subordination et de l'obéissance. Il s'adressa donc au cardinal de Richelieu; il lui exposa combien il était nécessaire d'établir des retraites et des séminaires dans les diocèses pour les jeunes clercs qui aspiraient aux saints ordres; que là ils seraient exercés pendant deux ans à la vertu, à l'oraison et à toutes les fonctions ecclésiastiques, et apprendraient en même temps les règles à suivre pour la décision des cas de conscience, ainsi que les autres parties les plus nécessaires de la théologie; en un mot, qu'ils deviendraient plus capables de travailler à leur propre perfection, et se rendraient plus dignes du gouvernement des âmes que Dieu leur a confiées.

Le cardinal l'écouta avec intérêt. Il approuva l'idée de ces séminaires répandus par tout le royaume; il s'engagea même à établir sur-le-champ un modèle de ces institutions dans la capitale, et, pour en faciliter la création, il fit remettre à Vincent de Paul mille écus destinés à l'entretien des premiers clercs reçus, au mois de février 1642, dans le collége des Bons-En-

fants. Ces jeunes gens furent instruits pendant deux ans et initiés à toutes les fonctions du sacerdoce. D'autres s'y présentèrent ensuite, en offrant de payer une pension, et, comme le nombre augmentait chaque année, la maison prit le titre de séminaire, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris.

Le séminaire des Bons-Enfants s'accrut tellement, qu'il fallut bientôt le diviser en deux classes distinctes. Les élèves qui étudiaient les humanités furent transférés dans une maison du faubourg Saint-Lazare, qui prit le nom de séminaire de Saint-Charles. Les autres demeurèrent aux Bons-Enfants, pour étudier la théologie.

L'immense sollicitude de Vincent de Paul fit plus encore : en 1636, il entreprit une mission dans les armées royales.

Selon certaines gens, la foi et la piété seraient incompatibles avec la profession des armes. Des hommes habitués au fracas des batailles et à la licence des camps ne peuvent, dit-on, s'adonner aux idées religieuses ; leur rappeler ce qu'ils doivent à la religion, c'est les distraire de la tâche glorieuse qui leur est commise ; vouloir les abaisser devant les autels, c'est affaiblir et humilier leur courage.

Étrange paradoxe, que la saine raison et l'histoire repoussent également ! Que peut avoir d'incompatible le titre de chrétien avec celui de soldat ? Le christianisme n'adopte-t-il pas comme des devoirs toutes les obligations de la vie ? Il élève le soldat dans un jour de bataille ; il le console au moment de sa mort ; à

l'immortalité de la gloire il ajoute une immortalité plus sainte et plus grande, la certitude d'une autre vie. Voyons encore ces nobles chevaliers : une croix de bois orne leur poitrine ; ils renversent, aux exhortations des prêtres, et le Maure d'Espagne et le musulman de la Palestine. Leur piété amollit-elle leur courage ? La pensée de la mort arrête-t-elle leur bras ? — Mais, ajoute-t-on, les occupations, les désordres du camp ne permettent pas tous les devoirs de la vie religieuse et excluent la parole de Dieu du milieu de cette multitude armée. — Sans doute, il est impossible d'introduire une sorte de rigueur monastique sous la tente ; mais le christianisme est plein d'indulgence : il fait la part des temps, des lieux et des nécessités. Depuis quand, d'ailleurs, les désordres des camps seraient-ils les mobiles de la valeur et les garants de la victoire ? Le bon chrétien sera toujours un des meilleurs soldats ; l'obéissance est pour lui une loi, la discipline une règle sacrée ; le souvenir de la patrie enflamme son enthousiasme.

Les Allemands venaient de faire irruption dans la Picardie ; leurs armées, en franchissant la frontière, avaient répandu l'alarme dans les provinces ; Paris même n'était pas en sûreté : les troupes se trouvaient à l'extrémité du royaume. Sur un appel au peuple fait par le cardinal de Richelieu au nom de Louis XIII, toute la noblesse se levait pour défendre la royauté. La capitale de la France ressemblait à une vaste place d'armes ; une population immense, chassée des provinces voisines, s'y était réfugiée ; plusieurs couvents

se remplirent de troupes, et voici en quels termes Vincent de Paul s'exprime sur la terreur qui s'était répandue dans Paris :

« Paris, dit-il, appréhende d'être assiégé; les en-
« nemis, qui sont entrés dans la Picardie, la ravagent
« avec une grande armée qui s'étend à dix ou douze
« lieues d'ici, de sorte que tous les habitants des envi-
« rons viennent se réfugier dans cette ville. Le roi,
« néanmoins, forme une armée pour s'opposer à cette
« irruption. Qui le croirait? Le lieu où s'arment ces
« soldats nouvellement enrôlés est notre maison. Les
« tables, le bûcher et le cloître sont remplis d'armes,
« et les cours de gens de guerre... »

La vue du tumulte des armes, l'aspect de ces soldats, qui, dans l'exercice de leur profession dissipée, oubliaient trop souvent les devoirs de la religion et de la morale, inspirèrent à Vincent de Paul la pensée de ses missions dans les camps. Il en écrivit au chancelier et il reçut l'ordre exprès du roi de faire partir vingt missionnaires pour l'armée, ce qui fut fait immédiatement. Vincent de Paul se rendit lui-même auprès du roi, alors à Senlis, pour lui offrir ses services et ceux de toute sa congrégation. Il fit acheter une tente pour abriter ses pieux compagnons, leur envoya des vivres, un mulet et une charrette. « Je désire, disait-il,
« que les prêtres du Seigneur campent au milieu des
« enfants d'Israël pour relever leur courage et leur
« rappeler les commandements du Dieu des armées. »

Il existe un règlement sur les missions à l'armée. C'est encore dans ces lois, que le saint pasteur impose

à ses missionnaires, qu'il faut admirer l'esprit de charité et de miséricorde qui animait Vincent de Paul.

Réglant leurs pieux travaux sur les instructions de leur directeur, autant du moins que les circonstances et les péripéties de la guerre le leur permettaient, les missionnaires obtinrent un entier succès. En même temps que des victoires relevaient le drapeau de la France, le désordre disparaissait des camps. Les touchantes exhortations de ces ecclésiastiques, les secours qu'ils prodiguaient aux blessés, les consolations qu'ils donnaient aux mourants, tout cela les entourait de respect et de vénération. Parmi toutes les actions de sa vie, Vincent de Paul se plaisait surtout au souvenir de ces victoires de la religion au milieu des victoires de la patrie. Aussi s'en réjouissait-il, dans ce style naïf et convaincu que nous lui connaissons, dans sa correspondance avec les missionnaires.

Ceux-ci, animés par ses exhortations, suivirent partout les armées ; ils campaient avec elles; jour et nuit la prière et le sacrifice montaient jusqu'à Dieu ; le *Te Deum* de la victoire retentissait dans les camps; au milieu des rigueurs de l'hiver, ils donnaient l'exemple de la patience et du courage ; ils étaient les premiers à l'oraison et au travail; ils rappelaient aux soldats l'amour de la patrie et la vie de l'éternité, qui serait le prix de leurs travaux.

Enfin, après une campagne glorieuse, l'armée rentra dans Paris, et les missionnaires reprirent leurs exercices dans la communauté de Saint-Lazare.

Durant les longs déchirements des guerres civiles et

les invasions étrangères, les populations avaient beaucoup souffert. En 1639 surtout, la Lorraine avait particulièrement supporté tous les maux de la guerre : Metz, Toul, Verdun, Bar-le-Duc, Saint-Michel, étaient réduits à la plus profonde misère. « Il y avait en tout « lieu, dit un historien contemporain, des personnes « de haut état dans la dernière affliction et indigence, « jusque-là qu'il se trouvait des mères qui, par une « rage de faim, mangeaient leurs propres enfants... »

Dès que Vincent de Paul eut connaissance de ces malheurs et d'une détresse si profonde, il prit la résolution d'y porter quelque soulagement par tous les moyens possibles. Il eut recours d'abord à la bienfaisance des habitants de la capitale, et principalement de ces dames qui, au milieu des distractions de la cour, employaient une grande partie de leur fortune à secourir les malheureux. Mais ces premières ressources furent bientôt épuisées. Les nécessités étaient si pressantes, la misère si générale, qu'il fallait plus que des charités ordinaires pour satisfaire aux besoins d'une population ruinée par la guerre.

C'était dans ces grandes occasions que le zèle de Vincent de Paul se multipliait et faisait des merveilles ; plus la charge était forte, plus sa vigueur semblait augmenter. Qui le croirait ? Dans ces temps de grande misère il recueillit près de 1,600,000 livres pour les Lorrains ; il sollicitait tous les rangs, tendait la main à toutes les classes, depuis la reine de France jusqu'à la femme de l'artisan. Pendant ces années de malheurs publics, un seul frère de la mission, au

nom de Vincent de Paul, fit cinquante-trois voyages dans la Lorraine, et chaque fois il y porta vingt ou trente mille livres d'aumônes.

Un mode particulier de distribution fut adopté pour les familles naguère opulentes qui avaient tout perdu dans la guerre. Par une de ces délicatesses que la charité véritable seule peut inspirer, Vincent leur épargnait la honte de demander. Des secours secrets étaient adressés à ces familles, qui, le plus souvent, ignoraient la main qui les leur envoyait. Quelquefois même on leur laissait croire que c'était une grâce toute royale et un de ces bienfaits du trône que la noblesse pouvait recevoir sans rougir. Pour éviter les prodigalités de la misère, qui trop souvent cherche à s'oublier elle-même dans l'ivresse ou la débauche si elle peut disposer de quelque ressource, on distribuait surtout au pauvre et à l'artisan des secours en nature, tels que du pain et du potage, et on ne leur donnait que peu d'argent à la fois.

Mais la Providence préparait de nouvelles épreuves. La guerre allait recommencer, chassant devant elle une partie des populations de la Lorraine, qui fuyaient leur patrie désolée pour se réfugier à Paris, et, selon la belle expression du vieil évêque de Rodez, se jeter, comme poussés par un sentiment naturel, dans les bras de Vincent de Paul. Leur espoir dans l'infinie bonté de son cœur ne fut point déçu ; il les abrita, les nourrit, les vêtit et leur donna le village de La Chapelle pour résidence. Les missionnaires leur portaient des secours et des consolations, et ces malheureux

purent ainsi attendre la fin des calamités qui pesaient sur leur pays.

Parmi ces réfugiés se trouvaient des gentilshommes qui, dénués de tout, préféraient attendre la mort au milieu des horreurs et des angoisses du besoin, plutôt que de recourir à la charité. Vincent de Paul connut cette douloureuse situation : « Oh ! monsieur, dit-il à « celui qui l'instruisait de ce malheur, que vous me « faites plaisir ! Oui, il est juste d'assister et de sou- « lager cette pauvre noblesse, pour honorer Notre- « Seigneur, qui était très-noble et très-pauvre tout « ensemble. »

Il se mit aussitôt à l'œuvre ; il réunit quelques gentilshommes des plus riches du royaume, leur exposa la situation de ses nouveaux clients, et tous se cotisèrent pour soutenir les nobles familles de Lorraine. Ce secours ne parait qu'aux besoins les plus pressants ; on résolut de se réunir chaque mois pour réaliser de nouvelles ressources et assurer la continuité des secours à cette malheureuse noblesse. Il arriva, dans une de ces réunions, qu'il manquait environ deux cents livres pour compléter la somme nécessaire. Vincent de Paul, appelant le père procureur de la maison de Saint-Lazare, le prend à l'écart et lui demande l'état de sa caisse. Celui-ci répond qu'il n'a que l'argent nécessaire pour pourvoir le lendemain aux besoins ordinaires de la communauté, qui était alors très-nombreuse.

« Et combien y a-t-il ? dit Vincent de Paul.

— Environ cinquante écus.

— Cinquante écus ! Eh bien, allez-moi les chercher. »

Et quand on les eut apportés, il les donna pour fournir ce qui manquait à la somme nécessaire aux gentilshommes réfugiés, aimant mieux se réduire à emprunter et à souffrir avec les siens que de laisser ces infortunés dans le besoin. Une des personnes présentes à cette réunion, admirant le dévouement du saint prêtre, envoya le lendemain un sac de 1,000 livres à la maison de Saint-Lazare.

Cette œuvre en faveur des pauvres gentilhommes dura plus de huit années.

En 1649, les frontières de la Champagne et de la Picardie ayant été encore envahies, Vincent de Paul eut une nouvelle occasion de mettre son dévouement au service de grands malheurs. Plus de 600,000 livres, en pain, vivres, vêtements, remèdes pour les malades, outils pour cultiver la terre, et grains pour l'ensemencer, furent dirigées sur ces malheureuses provinces.

Antique ville de Reims, Rocroy, célèbre dans nos fastes militaires, dites-nous quels furent alors les bienfaits de l'homme saint!

Les pauvres mouraient de faim et de froid; les vieillards et les orphelins couchaient sur la paille, privés de vêtements; ils n'avaient plus qu'une pierre pour reposer leur tête; ils avaient vu leurs maisons en cendres, les palais et les chaumières dévastés. Par les soins de Vincent de Paul, dix missionnaires et plusieurs sœurs de charité furent envoyés dans ces con-

trées; on peut se figurer, par ce qui avait été fait précédemment en Lorraine, quels bienfaits apportèrent ici nos courageux messagers de la charité.

Il est impossible à la bienfaisance de fuir complétement les grands et la cour. Celui qui sollicite par devoir, qui a besoin de grâces pour les répandre, doit se rapprocher de la source d'où elles émanent et vaincre une timidité et une modestie qui nuiraient aux bonnes œuvres qu'il veut faire. L'homme bienfaisant qui s'approche du prince devient en quelque sorte le ministre de ses charités; il est tout à la fois utile à la majesté royale, dont il exerce la munificence, et aux pauvres sur lesquels il appelle ses bienfaits. La Providence a placé les grands sur les marches du trône comme pour y faire monter la prière. La misère a souvent besoin de patronage pour se faire connaître. Trop de préoccupations importantes assiégent les pensées des souverains : c'est aux grands qu'il est donné de leur indiquer les plaies à guérir, les maux à soulager.

Faisant violence à sa timidité naturelle, qui le portait à se tenir éloigné de la cour et du commerce des grands, Vincent de Paul se rendit à ces considérations, dans le seul intérêt des pauvres, ses chers protégés. Au milieu de ses innombrables occupations, il ne négligea donc pas l'oreille des rois. C'est à cette sage résolution qu'il dut une grande partie des immenses ressources dont sa vigilante charité eut à disposer. Il puisa dans ce contact cette pieuse résolution, cette douce assurance qui, dans les cas extrêmes, le

portèrent à accomplir des démarches en apparence incompatibles avec son caractère humble et craintif. On en trouve un exemple dans le fait suivant, qui serait à peine croyable s'il n'était appuyé sur des témoignages incontestables.

Ayant un jour à faire face à de pressantes nécessités, et se trouvant sans ressource, il se rend chez la reine Anne d'Autriche et sollicite des secours.

« Il ne me reste plus rien, répond-elle : j'ai tout donné. »

Vincent de Paul, animé alors d'une hardiesse inaccoutumée, réplique :

« Et vos diamants?

— Les voici, dit la reine, je vais vous les donner, mais à la condition que vous n'en parlerez à personne.

— Le secret, madame! répond le saint apôtre. Non! Je ne puis le garder. J'ai du bien à faire : il faut qu'un si grand exemple de charité soit connu de tout le royaume. »

Pendant le règne de Louis XIII, Vincent de Paul n'eut de communication avec la cour que pour remplir son saint ministère de défenseur des pauvres et pour assister aux derniers moments du roi. A son agonie, le monarque, désirant recevoir ses consolations et lui communiquer quelques desseins pieux, le fit venir. Le roi s'entretint avec lui de la direction des évêchés et lui exprima tout le cas qu'il faisait de son institut. Vincent de Paul demeura auprès du roi jusqu'au 14 mai 1643, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.

Après quelques consolations données à la douleur de la reine, il revint à Saint-Lazare et y célébra l'office des morts à l'intention du royal défunt.

Ce fut seulement sous la régence d'Anne d'Autriche que Vincent de Paul prit part à l'administration de l'État. En 1613, la reine mère établit un conseil pour les affaires ecclésiastiques : il fut composé du cardinal Mazarin, du chancelier, de M. Charton et de Vincent de Paul. Le caractère de ce dernier ne le portait aucunement vers l'exercice d'un emploi élevé ; il accepta néanmoins, quoique avec répugnance, en considération du bien qu'il pourrait faire dans ces fonctions.

Ce conseil avait pour attribution principale de choisir des prélats et des évêques dignes des grandeurs ecclésiastiques, et Vincent de Paul était bon juge en pareille matière. Pendant plus de dix années, toutes les affaires roulèrent sur lui ; il recevait les demandes adressées au roi pour solliciter les bénéfices; il donnait son avis à la reine sur les capacités et les vertus des solliciteurs, et au sein du conseil il prenait la parole pour l'admission ou le rejet des demandes, selon qu'elles lui paraissaient fondées ou non. Au milieu de ce flux de personnes et d'affaires dont il était continuellement assailli, il conserva son inaltérable égalité d'esprit, et c'était toujours avec une même sérénité qu'il recevait ceux qui le venaient trouver. Bien que la reine fût alors environnée et pressée de toutes parts de demandes et de solliciteurs, et qu'on courût aux bénéfices ecclésiastiques comme à la for-

tune, Vincent de Paul ne se laissa jamais circonvenir; son jugement droit et juste devinait avec une sage habileté les saints pasteurs; il avait un tel instinct et un tel amour de la vertu, qu'il allait droit à elle pour l'arracher de la retraite. Il refusa le chapeau de cardinal, que la reine voulait lui donner en récompense de ses bons services.

Dans le même temps il donnait la mesure de l'esprit d'équité dont il était animé dans l'exercice de ses délicates fonctions. Voici à quelle occasion :

La cour était hors de Paris. Le cardinal Mazarin, qui présidait le conseil, écrivit en ces termes à Vincent de Paul :

« Monsieur, ces lignes sont pour vous dire que « M. *** ayant dépêché ici pour demander à la reine « l'évêché de... pour monsieur son fils, qui est venu à « vaquer depuis quelques jours, elle le lui a accordé « d'autant plus volontiers, qu'il a les qualités re- « quises pour en être pourvu, et que Sa Majesté a été « bien aise de rencontrer une occasion si favorable de « reconnaître les services du père en la personne de « son fils. La reine m'a promis de vous en écrire elle- « même, et j'ai voulu le faire par avance, afin que « vous preniez la peine de le voir et que vous lui don- « niez les instructions et les lumières que vous « jugerez lui être nécessaires pour se bien acquitter « de ses fonctions. »

Cette lettre du ministre mit Vincent de Paul dans une position cruelle : d'une part, il craignait de déplaire à la reine et à son premier ministre; de l'autre,

il savait que celui dont on lui imposait le choix n'était ni digne des fonctions épiscopales, ni capable de les remplir. Toutefois la perplexité de Vincent de Paul ne dura guère. Il alla trouver le père du jeune homme qui avait sollicité l'évêché : « N'exposez pas votre « fils aux tristes conséquences d'une indigne promo- « tion, » lui dit il. Le père l'écouta attentivement, et, après quelque hésitation, il offrit la démission de son fils à la reine et au cardinal Mazarin.

Lors des troubles publics qui éclatèrent à Paris vers la fin de 1648, la cour fut obligée de se retirer à Saint-Germain, et les troupes marchèrent sur la capitale. Ces événements pénétrèrent d'une profonde douleur l'âme patriotique de Vincent de Paul; il se mit en prières et demanda à Dieu qu'il lui inspirât une résolution salutaire pour cette France déchirée. Il conçut le projet de se rendre à Saint-Germain, afin d'exprimer à la reine ce qu'il croyait le plus propre à ramener la paix dans l'État.

Au milieu des rigueurs de l'hiver, le 13 janvier, de grand matin, il partit de Paris pour Saint-Germain et arriva au château vers neuf heures. La Seine avait débordé, les glaces avaient brisé les ponts, et les soldats poussaient de tous côtés des reconnaissances. Vincent de Paul pénétra dans le palais. Reçu chez la reine, il l'entretint pendant près d'une heure, puis il alla trouver le cardinal Mazarin, avec qui il eut une longue conférence. On l'écouta attentivement, mais son dévouement n'obtint pas le succès qu'il en avait espéré; les partis et les amours-propres étaient trop

vivement engagés pour qu'on pût songer à un rapprochement.

Pendant les troubles, Vincent de Paul, retiré dans la petite chaumière de Freneville, distribuait aux pauvres les secours qu'il pouvait recueillir et n'interrompait cette occupation si douce à son cœur que pour entreprendre des pèlerinages et des prédications dans les provinces. Il alla au Mans, à Angers, à Nantes, à Luçon, visita la Guyenne, presque entièrement au pouvoir des protestants, et ne fut inquiété d'aucune façon, tant il est vrai qu'il est des vertus qui s'élèvent au-dessus des passions des partis et des haines religieuses!

Cependant le calme commençait à renaître. Une sorte de traité avait suspendu les querelles entre un ministre opiniâtre et le parlement en armes. La magistrature était rentrée sous l'obéissance royale. La reine voulut rappeler Vincent de Paul dans ses conseils; elle ordonna à la duchesse d'Aiguillon de l'envoyer chercher dans la retraite qu'il s'était choisie, et qui se trouvait précisément sur les propriétés de cette dame. Après quelque résistance, il se décida à venir à Paris : c'était au mois de juillet 1649.

Cette circonstance fut encore pour Vincent de Paul une occasion de montrer l'humilité de son beau caractère.

La duchesse d'Aiguillon avait envoyé, pour conduire le saint homme à Paris, un carrosse à deux chevaux. Il en profita en effet pour venir jusque-là; mais lorsque Mme d'Aiguillon voulut qu'il le gardât

pour son service, il refusa absolument, disant qu'il aimerait mieux rester toute sa vie à Saint-Lazare que de se promener dans un carrosse de luxe au milieu d'une cité malheureuse; il n'accepta que sur le commandement exprès de l'archevêque de Paris, et encore à cette condition, que les chevaux de son carrosse seraient aussi occupés à la culture des champs et des jardins de la communauté.

La guerre éclata de nouveau en 1652; elle agitait tout le royaume; les dissensions civiles déchiraient les provinces : partout d'épouvantables désordres; il semblait que notre malheureux pays fût menacé de tomber dans le chaos.

Vincent de Paul ordonna des prières publiques pour obtenir de la miséricorde divine un terme à tant de maux. Voici une de ces exhortations qu'il adressait alors aux princes et aux peuples :

« Priez Dieu, priez Dieu, mes frères, pour la « paix du monde chrétien. Hélas! nous voyons la « guerre de tous côtés : guerre en France, guerre en « Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suède, en « Pologne, en Hibernie, dont les pauvres habitants « sont transportés en des montagnes et des rochers « presque inaccessibles; l'Écosse tremble, l'Angleterre « s'agite; guerre enfin par tous les royaumes et mi- « sère partout! O Sauveur! ô Sauveur! pour combien « de temps encore nous menaces-tu de tes fléaux? Si, « pour quatre mois que nous avons eu ici la guerre, « nous avons subi tant de maux, que deviendront ces « pauvres frontières, qui ressentent ces fléaux depuis

« vingt ans? Le paysan a semé, mais il ne sait pas
« s'il pourra recueillir : les armées viennent, qui
« moissonnent, pillent, enlèvent tout. Après cela,
« que faire? Il faut mourir! S'il y a de vraies vertus,
« c'est pourtant parmi ces pauvres gens qu'elles se
« trouvent... Exposés tantôt aux ardeurs du soleil,
« tantôt aux injures de l'air, ces pauvres laboureurs
« ne vivent qu'à la sueur de leurs fronts, et ils nous
« donnent leurs travaux. Tandis qu'ils se fatiguent
« ainsi pour nous nourrir, hélas! mes frères, nous
« cherchons l'ombre et nous nous reposons sous un
« toit solide!... Eux, au contraire, supportent les
« vents, les pluies, la rigueur des saisons! Voulez-
« vous que je vous dise, mes frères? Quand je porte
« un morceau de pain à ma bouche, je me dis à moi-
« même : Misérable! as-tu gagné le pain que tu vas
« manger, le pain qui te vient du travail de ces
« pauvres? Faisons donc comme Moïse : levons con-
« tinuellement nos mains au ciel pour eux, et, si
« nous négligeons de les servir, ils pourront nous
« dire : Vous êtes la cause de nos misères ! »

Pendant ces désordres, les bénéfices et les dignités ecclésiastiques avaient été dispersés. Placé dans les conseils de la reine, Vincent de Paul ne négligea rien pour rétablir l'austérité des mœurs dans le clergé et pour conférer les hauts emplois au vrai mérite. Il faut voir avec quel zèle il étudiait la conduite publique et la vie privée des pasteurs! Avec quel discernement il savait révéler les beaux caractères et le mérite caché au choix du cardinal Mazarin!

C'est à cette époque que, par les conseils de Vincent de Paul, Marie l'Huillier, veuve du marquis de Villeneuve, établit une communauté composée de quelques filles de la Picardie que les maux de la guerre avaient amenées à Paris. Comme presque toutes savaient lire et écrire, leurs soins furent appliqués à élever les petites filles pauvres de la campagne, afin qu'avec l'instruction nécessaire elles pussent acquérir les vertus chrétiennes qui conservent les mœurs et protégent la chasteté! Cette institution si utile eut l'assentiment de l'archevêque de Paris et reçut le titre de *Filles de la Croix*. Des lettres patentes du roi autorisèrent l'institution, qui eut pour berceau les domaines mêmes de la duchesse d'Aiguillon; de là elle s'est étendue et a prospéré dans tout le royaume.

Les fondations de Vincent de Paul, Saint-Lazare, la Charité, les Enfants-Trouvés, les religieuses de la Visitation, dont il dirigea l'institut après François de Sales, furent l'objet de sa vive sollicitude au sein du conseil de la reine pendant tout le temps qu'il prit part à la discussion des affaires publiques. Après avoir servi la majesté royale avec un zèle sans bornes, il lui parlait toujours de ses petits orphelins et de ses pauvres malades. « Si vous voulez apporter un remède « aux maux du royaume, disait-il à la régente et au « cardinal Mazarin, secourez les infortunés, afin que « Dieu vous protége à son tour. Dieu aime les pau- « vres; il l'a été lui-même, et les puissants peuvent « se rendre agréables à lui en multipliant leur miséri- « corde. » Jamais il ne quittait le conseil sans de-

mander quelque chose pour ses pauvres, parce qu'il faisait entrer le soulagement de leurs besoins dans les premiers devoirs de la royauté.

La vie de saint Vincent de Paul offre cela d'admirable qu'elle n'est remplie que de bons exemples et de bonnes actions, et que jusqu'à sa mort il ne cessa de faire du bien. Une de ses dernières fondations, et des plus importantes, fut celle de l'hôpital des pauvres vieillards, créé à Paris vers 1653.

Un habitant de cette ville, voulant faire une bonne œuvre, s'adressa à Vincent de Paul et déposa entre ses mains une somme considérable qui devait être appliquée à une institution de charité, mais sous la condition expresse que le fondateur ne serait pas nommé. L'exemple de notre saint, comme on le voit, fructifiait de toutes les manières, et sa bienfaisance, noblement imitée, germait dans les cœurs. Il convint, avec son charitable associé, de fonder un hôpital qui servît de retraite aux pauvres artisans arrivés à la vieillesse. Pour l'exécution de leur dessein, ils achetèrent deux maisons et un terrain d'une grande étendue dans le faubourg Saint-Laurent; ils les garnirent de lits, de linge et de tous les objets nécessaires à leur destination; on y bâtit une chapelle, et, avec ce qui restait de la somme versée, on constitua une rente annuelle pour l'entretien de quarante vieillards d'abord admis dans l'établissement. Afin d'éviter l'oisiveté, on acheta des outils, des métiers et tout ce qui parut convenable pour les occuper selon leur âge, leur force et leur industrie. Dans leur inépuisable

bienfaisance, les sœurs de la Charité se chargèrent encore du soin de cette nouvelle maison, et un prêtre de la mission y célébra la messe, y administra les sacrements et y fit entendre la parole divine. L'hôpital prit le nom de *Jésus*, et des lettres du roi l'autorisèrent à recevoir les legs de la piété et les fondations de la bienfaisance.

L'ordre admirable qui régissait cet asile de la vieillesse frappait tous les visiteurs. Là régnaient la paix et une touchante union ; le visage des pensionnaires reflétait la satisfaction et le bonheur. Un pareil spectacle était bien fait pour exciter la générosité des fidèles.

Le malheur des temps avait multiplié la mendicité ; les pauvres remplissaient les rues de Paris, où ils passaient leur vie dans l'oisiveté, souvent même dans le libertinage. Le moyen de guérir cette plaie sociale occupa la pensée de quelques dames de la Charité, qui résolurent de réunir ces malheureux dans un hospice général, de les soumettre à un travail régulier et de leur procurer le nécessaire pour subsister. Il s'agissait pour cela de trouver des ressources. Vincent de Paul assuma encore cette tâche, et, grâce à une prédication éloquente, les dons affluèrent avec une abondance qu'on devait peu espérer dans ces temps de misère. Une de ces dames donna 50,000 livres ; une autre assura 5,000 livres de revenu ; enfin, en peu de jours, il put acquérir d'immenses terrains et des maisons d'une étendue assez vaste pour loger la presque totalité des pauvres. Le souverain, ne voulant

pas qu'une institution si importante pût s'élever sans la participation de la munificence royale, l'encouragea par le don de tous les enclos de la Salpêtrière, près de l'Arsenal. La reine régente agrandit encore l'établissement, et des sommes considérables furent versées par la couronne pour le rendre accessible à tous les pauvres de Paris.

Cependant l'œuvre n'allait point assez vite au gré des vertueuses femmes qui l'avaient entreprise. Vincent de Paul ne cessait pas de les encourager. « Les « saintes œuvres, leur disait-il, ne se font que pro- « gressivement... Il faut d'abord essayer, prendre « cent ou deux cents pauvres de ceux qui se présen- « teront, sans en contraindre aucun, et ceux-là étant « bien traités attireront nécessairement les autres. « Ainsi l'on augmentera le nombre à mesure que la « Providence augmentera les moyens. »

Enfin le zèle triompha des obstacles. Toutes les dames, toutes les administrations, le roi, la population concoururent, sous les efforts de Vincent de Paul, à l'établissement de l'hôpital général, qui était alors devenu comme l'objet principal de la pensée publique.

Tous les établissements de charité prospéraient donc sous les yeux de leur illustre fondateur ; les missions étendaient leur action dans les deux mondes ; la congrégation des Bons-Enfants se régularisait et se développait chaque jour. La maison de Saint-Lazare, résidence habituelle de Vincent de Paul, était devenue comme le foyer de toutes les bienfaisances, et c'est là

qu'on allait solliciter les conseils et le concours du saint prêtre quand on voulait se livrer à quelque acte de bienfaisance. Il visitait les maisons religieuses, parcourait les hôpitaux, répondait à toutes les consultations que la piété lui adressait. L'oraison, le service des autels, les retraites spirituelles partageaient aussi sa vie, et c'est dans le sanctuaire qu'il allait puiser des forces nouvelles.

Les travaux d'une vie si austère et si prodigieusement laborieuse épuisèrent enfin le corps dépositaire d'une âme si ardente et si élevée. Dès son jeune âge, Vincent de Paul avait subi les atteintes d'une maladie aiguë. Dans la maison de Mme de Gondi, il avait été frappé d'une espèce de paralysie : ses jambes pouvaient à peine le soutenir ; il était consumé par une fièvre qui durait quelquefois pendant trois, quatre et même quinze jours de suite. Néanmoins il n'interrompait jamais ses exercices, se levait toujours à quatre heures du matin ; seulement, il se livrait à son remède ordinaire, qui consistait à se couvrir durant son sommeil de manière à être trempé de sueur. En 1645, cette fièvre fit sur lui de tels ravages, qu'il fut pendant quelque temps aux portes du tombeau.

Mais Dieu avait réservé une longue vie et de grandes souffrances à son serviteur. Avec les années, ses jambes s'enflèrent, et les infirmités de sa jeunesse devinrent de graves maladies. Sa vie fut alors un martyre continuel. Jamais cependant sa bouche ne fit entendre la moindre plainte. Seulement, au milieu de

ses souffrances les plus aiguës, il prononçait ces paroles : « Ah ! mon Sauveur, mon bon Sauveur ! » et jetait souvent les yeux sur une petite croix de bois et sur l'image de Jésus-Christ.

Jamais, dans aucune circonstance de sa vie, il ne se relâcha des rigueurs auxquelles il s'était condamné : il couchait toujours sur une paillasse, observait avec la même sévérité les jeûnes et les abstinences, et, à mesure que son corps s'affaiblissait, son âme semblait augmenter de force et de puissance. Il s'occupait avec le même zèle de sa congrégation, des missionnaires, et des pauvres surtout ; il assemblait souvent les officiers de sa maison, les exhortait au bien, leur prescrivait les devoirs qu'ils avaient à remplir et les entretenait des détails de leur service ; il répondait de sa propre main à toutes les lettres qu'on lui écrivait et entretenait sur tous les points son active correspondance. Cependant la nature s'affaissa tellement en lui, qu'il ne pouvait plus s'appliquer qu'avec peine.

La mort approchait à grands pas, et tous les membres de la communauté de Saint-Lazare voyaient qu'elle allait bientôt saisir sa proie. Le malade, calme comme toujours, parce qu'il était préparé, les exhortait à veiller bien plus aux besoins des pauvres qu'aux siens propres.

Un des jeunes prêtres de la communauté avait écrit à un de ses collègues qu'il craignait bien que leur supérieur n'eût que peu de temps à vivre. La lettre vint aux mains de Vincent de Paul, qui, l'ayant

lue, la remit à son auteur et lui dit : « Je vous remercie de l'avertissement que vous me donnez. Je vous dirai cependant que Dieu m'a fait la grâce d'en éviter le sujet, et je vous le dis, afin que vous ne soyez pas scandalisé de ne me voir pas faire de préparations extraordinaires. Il y a dix-huit ans que je ne me couche jamais sans être en disposition de mourir dans la nuit. »

Il y avait donc longtemps que ce fidèle serviteur avait, ainsi qu'il est dit dans l'Écriture, *les reins ceints et la lampe allumée*. Les forces du corps l'ayant abandonné, il nourrissait au fond de son âme toutes les vertus qu'il croyait les plus agréables à Dieu. Depuis quelques jours il s'endormait sur sa chaise. Lorsqu'il sortait de cette espèce de léthargie, il avait l'habitude de dire : « Le frère vient en attendant la sœur, » voulant exprimer par cette image la pensée que ce sommeil était comme un signe avant-coureur de la mort.

Le dimanche 26 septembre, il se fit porter à la chapelle de la communauté ; il y reçut les derniers sacrements, et, au milieu des saintes cérémonies, il s'assoupit encore dans les bras de ses frères ; tout ce qu'il put faire en s'éveillant fut de prononcer quelques mots entrecoupés.

Le lundi 27 septembre 1660, à quatre heures et demie du matin, il rendit à Dieu sa belle âme, cette âme qui, dans son long pèlerinage sur la terre, n'avait jamais donné aux grands comme aux petits que des exemples d'édification, aux malheureux que des

marques d'amour et de dévouement. Toute la communauté, rassemblée autour du lit de douleur, sollicitait à genoux sa dernière bénédiction ; il entendit ce vœu suprême, et, au moment où ses mains glacées s'abaissaient pour appeler les vœux du ciel sur les vertueux auxiliaires de ses grands travaux, un soupir profond annonça qu'il avait cessé de vivre... Son visage resta le même, avec sa douce expression et son angélique sérénité.

Il demeura exposé le lendemain jusqu'à midi, d'abord dans le lieu où il avait expiré, et ensuite dans la chapelle de la maison, où le service divin fut célébré avec toutes les pompes et les solennités de l'Église. Ses funérailles ne furent majestueuses que par leur simplicité. Le prince de Conti, le nonce du pape, s'étaient mêlés à la foule des pauvres, et les dames de la Charité précédaient les orphelins que Vincent de Paul avait arrachés à la misère. Son cœur fut renfermé dans une boîte de plomb, et son corps dans un modeste sépulcre, au milieu du chœur de l'église de Saint-Lazare, avec cette épitaphe :

Hic jacet venerabilis vir Vincentius à Paulo,
Presbyter, fundator, seu institutor,
Et primus superior generalis congregationis missionis,
Nec non puellarum charitatis.
Obiit die 27 september anno 1660, ætatis vèro suæ 85.

« Ci gît vénérable homme Vincent de Paul, prêtre, fondateur ou instituteur et premier supérieur de la

congrégation générale de la mission, et aussi des Sœurs de la Charité. Il mourut le 27 septembre 1660, à l'âge de 85 ans. »

Ici prend fin, naturellement, l'histoire proprement dite de la vie de saint Vincent de Paul. Cependant, des faits intéressants, omis à dessein dans le récit qui précède, afin de ne point en entraver la marche ou en détruire l'unité, ont été réservés pour être groupés à cette place et présentés dans un ensemble qui a paru offrir un avantage appréciable. Ainsi condensés, et accompagnés d'appréciations ou de citations sur les grandes vertus de ce messager du ciel, sur sa charité, sa foi inébranlable, sa résignation, sa constance, sa force d'âme, ils laisseront dans la mémoire un souvenir plus durable du noble caractère et de la touchante physionomie du saint.

Ses principes à l'égard des pauvres respiraient un véritable enthousiasme pour la charité. Voici comment il s'exprimait à ce sujet dans une de ces réunions où on aimait tant à l'écouter. On voudrait voir ces paroles écrites en lettres d'or dans tous les traités qui servent à l'instruction et à l'éducation des jeunes ecclésiastiques :

« *Nous sommes ici pour évangéliser les pauvres, disait-il; nous sommes les prêtres des pauvres ; Dieu nous a choisis pour eux : c'est là notre capital, le reste n'est qu'accessoire. Je suis en peine souvent pour notre compagnie ; mais, en vérité, elle ne me touche point à*

l'égal des pauvres. Si nous étions menacés de la misère, nous en serions quittes pour demander du pain à nos autres maisons ; mais, pour les pauvres, que feront-ils ? J'avoue que c'est là mon poids et ma douleur... »

Prince de l'aumône, saint Vincent considérait la charité comme la rançon des âmes.

« Ceux qui auront aimé les pauvres pendant leur vie, disait-il dans une autre occasion, n'auront aucune crainte de la mort. J'en ai fait l'expérience plusieurs fois, et ma pensée à cet égard s'est toujours vérifiée. Quand nous allons voir les pauvres, nous devons entrer dans leurs sentiments pour souffrir avec eux et nous mettre dans les dispositions de ce grand apôtre qui disoit : *Omnibus omnis factus sum.* « Je « me suis fait tout à tous. » Demandons donc à Dieu, mes frères, qu'il nous donne cet esprit de compassion et de miséricorde, qu'il nous en remplisse, qu'il nous le conserve, en sorte que celui qui verra un missionnaire puisse dire : « Voilà un homme plein « de miséricorde. » Pensez combien nous avons nous-mêmes besoin de miséricorde, et agissons en conséquence. »

Cette charité sans bornes ne se créait ni de vains scrupules ni de sèches exceptions dans ses actes. On lui disait un jour que les enfants trouvés étaient le plus souvent le produit de criminelles amours et de passions déplorables. « Qu'importe ! répondit-il ; quelle foi que celle qui distingue dans ses aumônes ! Je donne toujours en fermant les yeux. Si Notre-Seigneur vivait encore parmi les hommes, et qu'il vît

des enfants délaissés, croyez-vous qu'il voulût les abandonner? Ce serait faire injure à sa bonté infinie que d'avoir une telle pensée, et nous serions infidèles à la grâce si, ayant été choisis par la Providence pour cette grande œuvre, nous l'abandonnions sous de vains prétextes. »

Divers autres traits de sa vie ont mis en évidence cette bienfaisance inépuisable.

Passant un jour dans le faubourg Saint-Martin, il voit six ou sept soldats poursuivant un pauvre artisan dans l'intention de le tuer. Ils l'avaient blessé déjà : son sang coulait d'une large plaie. Tout le monde fuyait devant cette troupe furieuse. Vincent de Paul n'hésite pas; il marche vers les soldats, se jette au milieu des épées et couvre de son corps le malheureux qu'ils allaient frapper. Les soldats, croyant à peine à tant de courage, s'arrêtent étonnés. Vincent leur fait comprendre l'horreur du crime qu'ils allaient commettre et leur colère s'apaise comme d'elle-même.

Il rentrait, une autre fois, à Saint-Lazare. Une multitude de femmes âgées, réunies sur la porte de la maison, lui demandèrent l'aumône; il la leur promit : mais, dans la communauté, la multiplicité des affaires lui fit oublier sa promesse; on vient la lui rappeler! Aussitôt, sortant de la maison et se précipitant aux genoux des pauvres femmes, il leur donna des secours et leur demanda pardon de les avoir fait attendre.

On l'a dit déjà, mais on ne saurait trop le dire,

tant cette pensée est consolante, la charité de Vincent de Paul ne connut point de limites; toujours mise à l'épreuve, elle en sortait toujours triomphante. Ici encore, un charretier perd ses chevaux, qui étaient son gagne-pain; il s'adresse à la bienfaisance du supérieur de Saint-Lazare, qui lui porte lui-même cent écus pour réparer un désastre qui le ruinait. Un laboureur meurt à la suite d'une expropriation, laissant sa femme et deux enfants dans la plus affreuse misère. Vincent de Paul prend à sa charge les deux orphelins, qui sont élevés et nourris à Saint-Lazare.

Quand il voyait de pauvres infirmes, couchés le long des rues ou des chemins, il ne passait jamais sans les interroger sur leurs souffrances. S'ils manifestaient le moindre désir d'aller à l'Hôtel-Dieu, il appelait des porteurs et les faisait conduire dans cette maison, où lui-même allait les recommander. On rapporte qu'ayant ainsi rencontré un malheureux couvert de plaies, il le prit dans son carrosse et le conduisit à la maison de Saint-Lazare.

Une foi ardente, soumise, absolue, formait le fond de toutes les vertus de Vincent de Paul. Jamais chrétien ne porta plus haut le respect des vérités du christianisme, des mystères impénétrables de la religion. Il repoussait le raisonnement superbe, cet esprit d'examen qui veut sonder la volonté de Dieu même et chercher des explications jusque dans le sanctuaire, où il ne faut qu'adorer. « Plus on porte les yeux sur le soleil, disait-il à ce sujet, moins on le voit; de

même, plus on s'efforce de raisonner et de porter l'examen sur les vérités de notre religion, moins on les connoît par la foi. C'est assez que l'Église nous les propose : nous ne saurions manquer de les croire et de nous y soumettre. Je remercie Dieu de ce qu'il m'a conservé dans l'intégrité de ma foi au milieu d'un siècle qui a produit tant d'erreurs et d'opinions scandaleuses. Dieu m'a fait la grâce de ne jamais adhérer à aucun sentiment qui fût contraire à celui de l'Église, et, nonobstant toutes les occasions qui se sont présentées pour me détourner du droit chemin, je me suis toujours trouvé, par une protection spéciale de Dieu, du parti de la vérité. »

Quand il envoyait les missionnaires dans leurs pèlerinages, il ne manquait jamais de leur dire : « Allez, messieurs, au nom de Notre-Seigneur. Travaillez sans doute, mais souvenez-vous que vous travaillez pour lui et par lui ; c'est pour son service et pour sa gloire que vous entreprenez ce voyage ; ce sera lui aussi qui vous conduira et vous protégera. Tenez-vous toujours dans une fidèle dépendance ; ayez recours à lui en tous lieux ; jetez-vous entre ses bras avec une ferme confiance qu'il vous assistera et qu'il bénira vos travaux. »

Passons sur la constance et la ténacité qu'il a montrées dans toutes ses entreprises ; mais admirons la force avec laquelle il supporta les tribulations de la vie. Il prenait toutes les peines avec joie ; il les offrait à Dieu sur l'autel de la résignation. Durant sa longue et douloureuse maladie, un prêtre, qui se trouvait

dans sa chambre lorsqu'il levait l'appareil de ses jambes enflées, s'écria :

« Oh! monsieur, que vos douleurs sont fâcheuses!

— Quoi! répondit le malade, vous appelez fâcheux l'ouvrage de Dieu même! Quoi! vous blâmez qu'il fasse souffrir un pécheur tel que moi! Dieu vous pardonne, monsieur, ce que vous venez de dire! L'état de maladie est sans doute insupportable selon la nature; mais c'est un état de bonheur aux yeux de Dieu, car il nous met à même de faire juger nos forces. »

Cette résistance aux douleurs du corps n'était rien encore à côté de la force morale qui faisait de Vincent de Paul, selon l'expression d'un de ses biographes, « une sorte de mur d'airain contre les vaines considérations du monde. » Jamais il ne céda aux injustes sollicitations, aux prétentions téméraires, lors même qu'elles étaient soutenues par l'éclat des noms ou la puissance publique. Quelle constance, quelle force d'esprit n'a-t-il pas montrées lorsqu'il a mieux aimé recevoir des affronts et des injures plutôt que de consentir à la moindre chose qui fût contraire à la justice ou à la droiture! Et pendant le temps qu'il faisait partie des conseils de la reine, avec quelle fermeté ne s'est-il pas opposé aux desseins des plus puissants, lorsqu'ils prétendaient obtenir des biens de l'Église et des bénéfices par des voies que le serviteur de Dieu n'estimait pas légitimes, ou pour des personnes qu'il ne jugeait pas capables!

Un magistrat d'une cour souveraine l'ayant sollicité

pour des intérêts qui lui étaient personnels, Vincent de Paul demeura inflexible. Ce magistrat, oubliant toute retenue, lui adressa de grossières injures. Le saint homme, sans se troubler, lui dit :

« Monsieur, vous tâchez, comme je crois, de faire votre charge, et moi je dois tâcher de faire la mienne. »

L'humilité de Vincent de Paul était empreinte des inspirations de la plus haute piété. On cite diverses circonstances qui font voir jusqu'à quel point il portait cette vertu d'humilité.

Accompagnant un jour un ecclésiastique, une pauvre femme lui demanda l'aumône en lui donnant le titre de monseigneur. « Oh ! ma pauvre femme, dit-il, je ne suis qu'un porcher et le fils d'un pauvre villageois. »

Dans les assemblées de bienfaisance surtout on voyait briller cette humilité qui le portait sans cesse à déférer aux sentiments d'autrui. Jamais il ne cherchait à faire prévaloir sa propre opinion : il l'exposait avec simplicité, et jamais on ne le vit prononcer ces paroles d'orgueil qui semblent imposer l'obéissance. Une dame, ayant remarqué qu'il suivait toujours le sentiment des autres plutôt que de défendre le sien, lui reprocha de n'être point assez ferme dans ses desseins, bien qu'ils fussent les meilleurs. « A Dieu ne plaise, répondit-il, que mes chétives pensées puissent jamais prévaloir sur celles des autres ! Je suis bien aise que le bon Dieu fasse ses affaires sans moi, qui ne suis qu'un misérable. »

Toute la vie de Vincent de Paul fut un modèle de prudence et de sagesse. Si ses institutions sont encore aujourd'hui debout, c'est que les fondements en furent jetés avec ce haut discernement qui était une de ses grandes qualités caractéristiques. Il y avait dans les établissements qu'il créait un puissant principe de force et de durée, parce que sa grande intelligence creusait jusqu'au fond du cœur de l'homme pour s'emparer de tous les sentiments impérissables et bâtir ensuite un édifice chrétien sur cette noble base.

Saint Vincent de Paul avait fait vœu d'embrasser la pauvreté; il ne voulut jamais avoir rien en propre; tous les biens qui lui furent donnés ou qu'il gagna durant une longue vie, il les mit dans sa communauté. Il ne voulut jamais avoir de chambre qui lui fût destinée; il changeait continuellement, et, lorsqu'il en choisissait une, il la voulait sans ornement, sans glace, sans tableau. Cet homme, qui disposait de dons considérables pour ses bonnes œuvres, était presque toujours vêtu d'une soutane usée. On le voyait dans la galerie du Louvre, traversant le palais des rois dans ce modeste costume, et jamais un ornement quelconque ne le distingua de la foule des autres prêtres. Dans la campagne, il se vit quelquefois obligé de demander l'aumône, et on assure qu'à Saint-Germain il fut forcé, pour se soutenir, de demander un morceau de pain chez un laboureur.

La vie de saint Vincent de Paul nous montre peut-être le type de toutes les perfections pour les

chrétiens de tous les âges et de tous les rangs; c'est une de ces vertus qui se laissent approcher et toucher, qui n'effrayent point la faiblesse humaine, qui semblent dire aux plus petits comme aux plus grands : « Vous pouvez venir à moi et me ressembler; » une de ces vertus qui laissent derrière elles des traces d'autant plus profondes, qu'elles se sont produites avec moins d'ostentation. C'est une de ces renommées presque contemporaines, que des générations de vieillards peuvent s'être transmises de souvenirs en souvenirs, qui vivra dans les cœurs plus encore que dans les monuments; qu'aucune autorité ne peut disputer à l'histoire du christianisme et à l'admiration reconnaissante du peuple.

Lisez cette vie, vous qui avez le cœur français, qui le sentez battre avec plus d'orgueil et de force au récit des faits glorieux qui immortalisent un compatriote. C'est l'histoire de la charité, c'est le manuel de la bienfaisance, que toute intelligence peut saisir, que toute âme peut imiter. Les œuvres du protecteur de toutes les misères existent encore; ses hôpitaux sont debout; ses associations pleines de vie. Que son esprit, que le souffle de son âme et le parfum de ses vertus les soutiennent et en multiplient les miracles!

Que tous lisent cette vie d'un saint, qui a des exemples pour toutes les classes, des conseils pour tous les états, des consolations pour toutes les infortunes! En la méditant, le pauvre ne sera plus inquiet de sa pauvreté, le riche ne sera plus embarrassé de ses richesses : l'un verra que Vincent de Paul a fondé

des abris pour sa misère, l'autre qu'il a tracé des voies à ses largesses. L'affilié des saintes œuvres sera soutenu dans ses travaux par l'image d'un tel patron; la dame de charité, la mère des orphelins, en comptant tous ceux qu'il a recueillis, ne comptera plus ceux qu'elle pourra recueillir. Le magistrat dans ses utiles fonctions, le soldat dans les camps, l'artisan sous le fardeau de ses fatigues, les plus hautes existences et les plus basses conditions, sont sûrs d'avoir toujours un guide et un ami dans la pratique des plus rudes devoirs. C'est quelque chose que des exemples qui peuvent aller droit à l'encouragement et à la consolation des âmes chrétiennes, qui peuvènt inspirer l'héroïsme au malheur et l'enthousiasme à la vertu, qui embrassent dans une seule vie tout ce que Dieu commande et tout ce que les hommes implorent.

Grande ombre de celui qui fut si providentiellement suscité parmi nous pour accomplir, au profit des misères du peuple, les prodiges d'une foi que rien ne put rebuter ni refroidir; de cette foi qui, selon les paroles sacrées, « transporte les montagnes; » — âme de saint Vincent de Paul, foyer de tout amour et de toute vertu, bénie sois-tu à jamais! — Du sein des splendeurs célestes où tu es retournée, contemple l'œuvre gigantesque de ton génie bienfaisant et les innombrables malheureux qu'il a sauvés; fais que ses rameaux hospitaliers s'étendent de plus en plus sur cette France qui te fut chère; puissent notre recon-

naissance et notre vénération pour ton nom et le bien qu'il rappelle rester, jusqu'aux âges les plus éloignés, dignes de ton grand cœur et des vertus dont il fut le modèle !



SULLY

(13 décembre 1560. — 22 décembre 1641.)



C'EST sous deux aspects distincts, chacun avec son caractère bien tranché, que s'offre à nos regards la belle physionomie de Sully.

En effet, nous le voyons d'abord, presque encore enfant, s'attacher au roi de Navarre, se dévouer à son service avec une abnégation et une fidélité qui ne se sont jamais démenties, et, intrépide soldat, devenir son héroïque compagnon dans toutes ses entreprises périlleuses. Aussi habile négociateur que vaillant guerrier, apprécié à toute sa valeur par un souverain qui se connaissait en hommes et en grands caractères, si, dans cette première phase de sa vie, il quitta parfois les camps et les travaux de la guerre, ce fut pour remplir des missions que le roi pensait ne pouvoir confier qu'à son tact exquis, à son incomparable sagacité, à son dévouement bien éprouvé.

Puis lorsque, pendant de longues années, il eut prodigué sa vie et son sang pour soutenir les intérêts

d'un maître qui de bonne heure fut son ami ; lorsque Henri, grâce à ses qualités personnelles et à celles de serviteurs fidèles et dévoués, vit enfin les troubles s'apaiser et put conquérir un trône qui lui avait coûté tant de labeurs, de sacrifices et de fatigues, Sully, d'illustre guerrier devenu ministre, montra dans ce poste éminent un génie si profond, y déploya des facultés si brillantes, signala son administration par des mesures si salutaires, que c'est surtout comme homme d'état que nous apparaît aujourd'hui sa mâle et noble figure.

Nous n'omettrons ici aucun des faits qui constituent sa gloire militaire ; mais, quelque grands et illustres que soient les services par lui rendus à l'État et au roi comme soldat, on ne peut méconnaître que ses plus grands titres à la reconnaissance de la France et à l'admiration de la postérité sont ceux qu'il acquit dans ses fonctions diplomatiques et administratives.

Ministre intègre et juste, sachant opposer une indomptable énergie aux obstacles qui entravaient le bien qu'il voulait faire, c'est dans l'accomplissement de cette tâche, alors hérissée de difficultés de toute sorte, que Sully fut vraiment grand. Ni les cabales d'envieux que son mérite abaissait, ni les menaces d'une noblesse qu'il dépouillait de priviléges iniques, ne purent l'arrêter ou l'intimider un instant ; il voulait, en mettant l'ordre dans l'administration et les finances, faire cesser les extorsions et les violences exercées sur le peuple par les grands et les fonction-

naires de tous étages : il marcha à son but avec une résolution inébranlable, et sut en toute circonstance faire face aux orages que devait inévitablement soulever une telle révolution dans l'état de choses existant.

Répétons-le donc : c'est là que Sully fut grand, c'est là qu'il fit le bien, et que son cœur, révolté de voir les ressources de la France et le fruit des sueurs du peuple s'abîmer toujours dans le gouffre sans fond de la rapacité des puissants, se montra à la hauteur de la tâche qu'il s'était imposée.

Pour louer ce beau caractère et retracer sa vie, les documents abondent. La tâche est facile, car toutes les circonstances au milieu desquelles s'est passée cette utile carrière brillent d'une vive lumière.

Nous en emprunterons les principaux détails à l'académicien Thomas, chargé de prononcer l'éloge de notre héros devant l'Académie française en 1763. Écrit dans le style pompeux de l'époque, et avec la chaleur d'une conviction sincère, l'Éloge de Sully est rempli de hautes appréciations assurément dignes du sujet qui les inspira. A l'exemple de ceux qui, comme nous, ont profité de ce travail, entre autres M. Teulet, qui, dans un article inséré au recueil de la Société Montyon et Franklin, l'a très-fidèlement copié sans juger à propos de le citer, nous y avons souvent eu recours. On jugera sans doute comme nous qu'il eût été difficile de faire un choix plus heureux.

Maximilien de Béthune, baron de Rosni, duc de

Sully, maréchal de France et principal ministre de Henri IV, naquit à Rosni le 13 décembre 1560, de François de Béthune, baron de Rosni, et de Charlotte Dauvet, fille d'un président de la chambre des comptes de Paris.

La maison de Béthune était illustre et connue dès le x[e] siècle. L'histoire en fait honorablement mention dans les guerres des croisades. Elle s'allia dans la suite avec différents princes de la maison de France et d'autres familles souveraines. Sully sut soutenir un si grand nom ; ce fut un de ses mérites. Son âme ne trouva dans cet heureux hasard de sa naissance que des motifs de grandeur. Il y puisa cet orgueil généreux qui s'indigne des bassesses et qui arrive à la gloire par la vertu. Tandis qu'il était élevé à Rosni dans toute l'austérité des mœurs antiques, déjà croissait dans les montagnes et parmi les rochers du Béarn cet autre enfant (1) destiné à conquérir et à gouverner la France, et auquel Sully devait s'attacher et dévouer sa vie.

Sully, qui fut élevé dans la religion protestante, était âgé de douze ans lors des massacres de la Saint-Barthélemy, en 1572. Il faisait ses études au collége de Bourgogne, mais il n'y demeurait pas. Sur les trois heures après minuit, le son de toutes les cloches et les cris de la populace le réveillèrent. Instruit de la cause du tumulte, il résolut d'aller regagner le collége. Vêtu de sa robe d'écolier, il met sous son bras un

(1) Henri IV.

gros livre d'église à l'usage des catholiques, et il sort. Il trouve la rue inondée de sang et voit des troupes de furieux courant de toute part, enfonçant les portes des maisons et criant : « Tue ! tue ! Aux huguenots ! aux huguenots ! »

Ce spectacle, ces cris, tout augmente sa frayeur et précipite ses pas. Trois corps de garde l'arrêtent successivement ; chaque fois le livre d'heures qu'il portait le sauva.

Arrivé enfin au collége, il y trouve de nouveaux périls. Le portier lui refuse, à deux reprises, l'entrée et le laisse dans la rue à la merci des assassins. Heureusement le principal du collége apprend son danger. C'était un homme de bien, qui ne croyait pas qu'un assassinat fût un acte de religion. Il mène le jeune Sully dans son appartement ; mais là, l'enfant voit deux prêtres qui veulent se jeter sur lui pour le massacrer, disant que l'ordre était de tuer jusqu'aux enfants à la mamelle. Le principal l'arrache difficilement de leurs mains et le fait conduire secrètement dans un cabinet écarté où il l'enferme sous clef. A quoi tient le sort des États ! Peu s'en fallut que Henri de Navarre ne fût tué le même jour. Le digne prêtre qui sauva la vie à un enfant de douze ans ne pensait guère alors que cet acte d'humanité le constituait en quelque sorte le bienfaiteur de la France.

L'éducation de Sully, comme celle de tant d'autres enfants de sa religion, fut interrompue par cette affreuse catastrophe. Il fut obligé de renoncer à l'étude des langues ; mais l'histoire, en lui mettant

sous les yeux la vie des grands hommes, lui fit sentir qu'il était né pour les imiter. Les mathématiques accoutumèrent son esprit à ces combinaisons justes et rapides qui forment le guerrier et l'homme d'État. Les événements mêmes qui s'accomplirent sous ses yeux lui fournirent d'utiles leçons : les fureurs religieuses dont il fut le témoin et presque la victime lui inspirèrent l'horreur du fanatisme ; le saccagement des villes et des campagnes, les violences exercées sur de malheureuses populations réveillèrent l'humanité dans son cœur ; la faim, la soif, les périls et les travaux belliqueux formèrent son courage.

Sully n'est encore âgé que de seize ans, et déjà il commence à se signaler. Les premiers talents qu'il montra furent ceux de la guerre.

Charles IX était mort. Son frère accourait du fond de la Pologne. Les protestants, rendus plus terribles par leurs pertes, vengeaient les meurtres de la Saint-Barthélemy. Henri de Navarre, ardent et impétueux, brisait ses fers et volait de sa prison aux combats. Sully le suit. Impatient de combattre, il sert sans autre titre que celui de volontaire, et dans les plaines de Tours, premier théâtre de sa valeur, il alarme, par sa fougueuse bravoure, le cœur du roi de Navarre, qui loue son courage en blâmant sa témérité.

« Rosni, lui dit Henri, ce n'est pas là où je veux que vous hasardiez votre vie. Je loue votre courage, mais je désire vous le faire employer en une meilleure occasion. »

En 1576, porte-enseigne de la compagnie colonelle

de M. de Lavardin, son parent, il est chargé de la défense de Périgueux, et ensuite de Villeneuve en Agenais. A la prise de la Réole, il commande cinquante hommes. Au siége de Villefranche, montant à l'assaut avec son drapeau, il est renversé dans un fossé et sur le point de périr. Au siége de Marmande, à la tête d'un corps d'arquebusiers et accablé par un ennemi trois fois supérieur en nombre, il doit son salut au roi, qui vole à son secours et lui donne le temps de s'emparer du poste qu'il attaquait.

Dès ce moment, avec plusieurs gentilshommes à sa solde, qui jurent de combattre et de mourir à ses côtés, Sully s'attache définitivement à la personne du roi. Quoiqu'il fût bien jeune encore, il mit tant d'ordre dans sa petite troupe, qu'il soutenait un état qui paraissait bien au-dessus de sa fortune. Le roi le remarqua et conçut pour lui une grande estime. Il n'appartient pas à tout le monde de deviner les grands caractères par de petites choses. La perspicacité d'Henri découvrait dans son compagnon de précieuses qualités; peut-être dans ce jeune officier entrevit-il déjà le ministre qui devait contribuer à donner tant d'éclat à son règne.

Le roi ayant surpris Eause, ville d'Armagnac, y entra avec quinze ou seize hommes seulement qui le suivaient de plus près. Comme on abattit sur-le-champ la herse du pont, le reste de l'armée ne put le suivre et s'arrêta hors de la ville. Aussitôt les habitants sonnent le tocsin et viennent attaquer la petite troupe. Le danger devient extrême. Le roi, adossé au

portail d'une église, peut prolonger assez la résistance pour donner à son armée le temps d'enfoncer les portes et de venir le dégager. Rosni, dans ce grand péril, partagea l'honneur de défendre son maître et de le conserver à la France.

Devant Mirande, Sully et son jeune cousin de Béthune sont enveloppés d'ennemis. Ils combattent longtemps sans autre espoir que de vendre chèrement leur vie. Déjà, accablés, épuisés de fatigue, ils peuvent à peine soutenir leurs armes, lorsque le roi les fait secourir.

A Nérac, il alla avec quelques hommes faire le coup de pistolet jusqu'à la portée de l'armée catholique. Le roi, qui le sut, dit à son parent : « Allez à votre cousin, le baron de Rosni, il est étourdi comme un hanneton ; retirez-le de là et les autres aussi, car ils seront tous pris ou tués. » Rosni revient, et le roi, qui voit son cheval blessé à l'épaule, lui reproche sa témérité avec la colère de l'amitié.

Henri blâme en vain ces excès de valeur. Ce qu'il défendait par ses paroles, il l'autorisait par ses exemples, et Sully dans les combats était plus porté à imiter son maître qu'à lui obéir.

Le roi de Navarre, à la tête de quinze cents hommes, attaque Cahors, place importante et bien défendue. On enfonce les portes, on pénètre dans la ville, mais là cent barrières arrêtent les vainqueurs. Il faut se figurer Sully, combattant aux côtés du roi, à chaque pas livrant de nouveaux assauts, exposé au feu des batteries, à la grêle des mousquets, aux

pierres lancées du haut des maisons, soutenant de tels efforts pendant cinq jours et cinq nuits sans quitter ses armes, prenant à la hâte et sur le champ de bataille quelque nourriture, ne se reposant que debout, adossé contre les maisons mêmes dont les débris s'écroulaient, renversé par une pierre énorme lancée d'une fenêtre, blessé à la cuisse, et en cet état combattant toujours! Personne n'osait quitter ses armes, même pour un instant. Les soldats pouvaient à peine se soutenir : à la fatigue, à l'épuisement, au poids des armes, à l'excessive chaleur, se joignaient encore les blessures, qui achevaient de leur ôter le peu de forces qui leur restait.

La guerre, à cette époque, ne ressemblait pas à celle qui se fait aujourd'hui, où des masses considérables d'hommes opposées les unes aux autres forment des armées redoutables qui s'étudient, s'observent, combinent tous leurs mouvements et balancent avec un art terrible et profond la destinée des États.

On voyait alors plus de coups de main que d'actions combinées, plus de chocs que de batailles. Les combats, plus fréquents, avaient aussi moins de conséquences; l'audace suppléait à la faiblesse des moyens. Les villes étaient prises et reprises tour à tour. On négociait, on combattait en même temps, et partout l'intrigue se mêlait à la guerre.

Nous ne suivrons pas Sully dans toutes les expéditions où il accompagna et servit Henri IV. On verrait partout les mêmes tableaux : des siéges, des combats, des périls, des blessures. Nous noterons sommaire-

ment les faits d'armes les plus importants auxquels il prit part, pour nous hâter d'arriver aux phases de sa vie qui illustrèrent et immortalisèrent son grand nom, celles où nous le verrons comme administrateur et homme d'État.

Henri III, en succombant sous le poignard d'un assassin, laissait vacant le trône de France, disputé au roi de Navarre par la révolte et l'intrigue. Les divers compétiteurs se multipliaient pour tirer avantage des moyens qu'ils croyaient les plus propres à leur assurer le succès.

Mayenne, l'un d'eux, avait pour lui le sang de Lorraine, ses talents et le fanatisme du peuple ; — le cardinal de Bourbon, un titre et le fantôme du pouvoir ; — Philippe II, l'or du Mexique, les foudres de Rome et le génie du duc de Parme ; — Henri IV, ses droits, ses vertus, son épée et Sully.

Déjà Sully l'a rendu maître de Meulan, place importante. Mayenne s'avance à la tête de trente mille hommes. Henri n'en a que trois mille et il ose combattre, en confiant à Sully un de ces postes qui multiplient les forces d'une armée et décident les victoires. Sully combat et dispose ; il donne à la fois l'ordre et l'exemple. Ses troupes sont enfoncées ; il les rallie. De nouveaux ennemis succèdent à ceux qu'il a terrassés et ses soldats s'épuisent. Il vole vers le roi et demande un renfort. « Mon ami, lui dit Henri, je n'en ai pas à vous donner, mais il ne faut pas perdre courage. »

Sully retourne à ses troupes, leur annonce un prompt secours. Il ne les trompait pas : sa valeur,

son intrépidité, son mépris de la mort, toutes ses vertus enflammées et agrandies par le danger, voilà le secours qu'il leur apporte. Ses sentiments passent de son âme dans tous les cœurs ; les blessés oublient leurs douleurs, les bras se multiplient, et Sully, vainqueur, assure la victoire à Henri.

Sur le point de livrer la mémorable bataille d'Ivry, le roi écrit à Sully de le venir joindre promptement. Celui-ci, malgré toute sa diligence, ne peut arriver qu'une heure et demie avant le combat. « Suivez-moi, lui dit Henri, qui voulait lui montrer la disposition des deux armées, afin que vous puissiez apprendre votre métier. »

Pendant la bataille, Sully, qui combattait à côté du roi, eut deux chevaux tués sous lui et reçut lui-même sept blessures. Épuisé par la perte de son sang, il tombe au milieu du carnage et reste pour mort sur le champ de bataille. Cependant il n'était qu'évanoui. Revenu à lui longtemps après, il se trouve environné de morts et croit la bataille perdue, lorsqu'il voit venir quatre soldats de l'armée ennemie qui le prient de les recevoir pour ses prisonniers et de leur sauver la vie. Ce fut ainsi qu'il apprit la victoire de Henri. Il se fit transporter à Rosni pour soigner ses blessures. Le roi y était alors. Ce fut un spectacle touchant de voir Sully porté sur un brancard fait à la hâte de branches d'arbres, entouré de ses domestiques portant en triomphe les débris de ses armes et les lambeaux de ses panaches, suivi de prisonniers, de drapeaux ennemis et de trophées d'armes, escorté par

ses braves soldats, qui tous portaient les marques honorables de leurs blessures, arriver à Rosni dans cette pompe militaire.

Du plus loin que le roi le reconnut, il alla au-devant de lui, et, lui parlant plus en ami qu'en roi, lui témoigna les inquiétudes les plus obligeantes sur son état. Pour toute réponse, Sully lui dit qu'il était heureux d'avoir souffert pour un si bon maître. Alors Henri s'écria :

« Brave soldat et vaillant chevalier, j'avais toujours eu bonne opinion de votre courage et conçu de bonnes espérances de votre vertu ; mais vos actions signalées et votre réponse modeste ont surpassé mon attente... Et partant, en présence de ces princes, capitaines et grands chevaliers qui sont ici près de moi, vous veux-je embrasser des deux bras. » Il se jeta à son cou, le serra tendrement. Il ajouta, en le quittant : « Adieu, mon ami, portez-vous bien, et soyez sûr que vous avez un bon maître. »

Guéri de ses blessures, et apprenant que Mayenne, qui croyait avoir des intelligences sûres dans Mantes, prenait des dispositions pour surprendre la place, Sully s'attache à le confirmer dans son erreur, et déjà le chef des ligueurs s'avance vers la ville. Sully, qui, au contraire, avait tout préparé pour le bien recevoir, voulut en informer le roi, et ce prince, impatient de se trouver partout où il y avait des périls et des combats, accourt aussitôt dans la ville, suivi de quarante hommes. Rosni l'apprend, va en hâte au-devant de lui, et d'un air fort ému : « Pardieu, Sire, lui dit-il,

vous avez fait là une belle levée de boucliers, qui infailliblement empêchera le service que nous voulions vous rendre. Hé quoi ! n'avez-vous pas acquis assez de gloire et d'honneur en tant de combats et de batailles, où vous vous êtes trouvé plus que nul autre de ce royaume, sans vouloir faire ainsi le carabin ? » Le mécontentement de Rosni était certes bien fondé. En effet, on sut l'arrivée du roi, et les ennemis se retirèrent.

Au siége de Rouen, en 1591 et 1592, à l'attaque d'une tranchée pendant une nuit très-froide du mois de décembre, il fut renversé deux fois et eut ses armes mises en pièces. Henri, toujours impétueux, s'était exposé dans cette action jusqu'à faire désespérer de sa vie. Le lendemain Rosni lui porta la plainte commune de toute l'armée. « Mon ami, lui dit le roi en l'interrompant, je ne puis faire autrement ; car, puisque c'est pour ma gloire et pour ma couronne que je combats, ma vie et toutes choses ne me doivent rien sembler au prix. »

Pendant ce siége, Henri apprend que le duc de Parme, Alexandre Farnèse, quittant momentanément les Pays-Bas, où il commandait, vient soutenir les révoltés en France. Il laisse la conduite du siége au maréchal de Biron, et, avec très-peu de troupes, va chercher le duc de Parme. Il prend seulement la précaution d'ordonner à trente hommes qu'il désigne de ne point abandonner ses côtés, en quelque occasion que ce pût être. Rosni partagea l'honneur de ce choix dangereux.

L'armée ennemie fut jointe près du coteau d'Aumale, et Henri osa marcher au-devant d'elle avec cent chevaux seulement. Tous les chefs étaient consternés du péril où il allait s'exposer, mais personne n'osait parler. Sully, plus hardi que les autres, porta la parole. « Voilà un discours de gens qui ont peur, » lui dit Henri. Sully, piqué de ce reproche, lui répliqua : « Il est vrai, Sire, nous avons peur, mais seulement pour votre personne. Que s'il vous plaît vous retirer et nous commander d'aller pour votre service mourir dans cette forêt de piques, vous reconnaîtrez que nous n'avons point peur pour notre vie, mais pour la vôtre. » Ces paroles touchèrent le roi, mais sans l'ébranler. Il affronta l'ennemi. Après avoir perdu soixante hommes des cent qui l'accompagnaient, il fit une belle retraite, et sut, avec quarante chevaux, se retirer dignement devant un ennemi habile à la tête d'une armée formidable. Cette action fit du bruit ; le duc de Parme lui-même l'admira.

Sully avait le goût des siéges, et on peut, sans exagérer, affirmer qu'il était l'homme le plus habile de son temps pour l'attaque et la défense des places. Entraîné par cette impulsion, il avait étudié et approfondi l'art du génie, art utile et terrible, qui conserve et qui détruit, qu'on admire et qu'on redoute. Cet art était encore loin d'être perfectionné, et l'Europe attendait Vauban ; mais Sully, sous ce rapport même, eut la gloire de devancer son siècle.

Au siége de Dreux, en 1593, il fallait se rendre maître d'une tour qui était à l'épreuve du canon.

Sully promet au roi de l'emporter. Ses envieux osent trouver cette promesse ridicule. Le roi lui-même doute un peu du succès. Sully la réduisit en six jours par la mine et la sape.

Appelé au siége de la Fère en 1596, il le dirige par ses conseils et pourvoit en même temps à la subsistance des troupes.

Chargé des mêmes soins l'année suivante à Amiens, et de lever les deniers de l'État pour les employer aux besoins de l'armée, il y mit tant d'ordre, d'activité et d'intelligence, l'abondance fut si grande, qu'on disait que le roi « avait mené Paris devant Amiens. » Ce fut la première fois qu'une armée eut un hôpital réglé, dans lequel les blessés et les malades eurent des secours qu'on ne connaissait point encore.

En 1599, un an avant d'avoir la guerre avec le duc de Savoie, ce prince, venu à Paris pour négocier lui-même son affaire, se trouvait à l'Arsenal, où il devait souper avec le roi. Sur le désir qu'il exprima de voir les magasins, Sully lui fit visiter les ateliers, où l'on faisait des préparatifs immenses d'artillerie. Le duc, étonné, lui demanda ce qu'il voulait faire de tant de canons. « C'est pour prendre Montmélian, » lui répondit Sully en riant. Le duc, un peu déconcerté, tourna la chose en plaisantant : Montmélian passait pour la plus forte place de l'Europe. Dès que la guerre fut déclarée, Sully conseilla au roi de l'assiéger, mais il se trouva seul de son avis, et tous les officiers s'y opposèrent. Pour décider le roi, Sully alla mettre le siége devant Charbonnières, place presque aussi

forte, située sur un roc inaccessible. Il y essuya des fatigues incroyables. Enfin, après quelques jours de travail, il promit au roi de le rendre maître de la place pour le lendemain. Il ne tint pas à ses ennemis que tout n'échouât. Tandis qu'il exposait sa vie, les courtisans ne songeaient qu'à censurer ses opérations. L'un d'eux dit hautement que, s'il était dans la place, il saurait bien empêcher qu'elle ne fût prise de longtemps. « Allez donc, leur dit-il, excédé enfin de leur sottise, et, si je ne vous fais pas tous pendre aujourd'hui, je veux passer pour un fat. » En effet, la place se rendit le même jour.

Même après ce succès, Sully eut beaucoup de peine à obtenir l'autorisation de prendre Montmélian, tant certains hommes dans le conseil redoutaient sa supériorité. A la fin, le zèle l'emporta sur l'envie. Montmélian fut assiégé, et Sully prouva qu'avec une artillerie bien servie il n'y a pas de place imprenable.

Telles furent les principales actions militaires de Sully. Ce qui suffirait à illustrer tout autre est à peine comparable aux travaux qu'il accomplit ensuite, et l'on se sent entraîné malgré soi à traiter ce grand homme comme a fait la postérité, qui a presque oublié le guerrier pour ne se souvenir que de l'homme d'État. C'est sous cet aspect que nous allons désormais envisager cette noble figure, en le suivant dans ses négociations et dans son administration, pour contempler ensuite le grand spectacle que présente son ministère.

Sully fut aussi habile négociateur qu'excellent guerrier. Dès l'âge de vingt-trois ans, il étudiait l'art de manier les esprits et de convaincre les hommes. En 1583, quand la Ligue commençait à se former, le roi de Navarre l'avait envoyé à la cour de France pour en suivre tous les mouvements. Il y avait vu Catherine de Médecis occupée de plaisirs; les Guises, populaires, poussés aux actes extrêmes par des favoris impérieux et avides; le roi souffrant d'abord la Ligue par indolence, l'autorisant ensuite par faiblesse, et bientôt se débattant contre elle après s'être enveloppé dans ses piéges. Sully, attentif à tout ce qui se passait autour de lui, en instruisait exactement le roi de Navarre.

C'est dans ces circonstances qu'il acquit cette pénétration qu'il a toujours montrée depuis.

Après avoir négocié entre le roi de Navarre et Henri III un traité bientôt annulé par la mort de ce dernier, Sully voulut aussi rallier à la cause de son maître un des chefs importants de la Ligue : Brancas-Villars, amiral de France, gouverneur de Rouen, un des hommes les plus estimables de son temps. Il était brave, désintéressé, plein d'audace, incapable de dissimulation, ennemi de tout artifice, mais emporté, et ayant d'ailleurs plusieurs traits de ressemblance avec Henri IV. Il estimait beaucoup le roi, dont il n'était pas moins estimé. Sully entreprit de le détacher de la Ligue. La négociation, d'abord secrète, fut bientôt traversée par des intrigues. Comme tout était sur le point d'être conclu, on persuada à Villars que

les efforts de Sully n'étaient qu'une feinte pour s'emparer de sa personne et le faire assassiner. Villars, âme haute et droite, se laissa influencer par ces basses intrigues et crut à la possibilité d'une trahison. Sa fureur fut extrême ; il arracha des mains de Sully le traité conclu, le mit en pièces et le jeta au feu. Sully, impassible devant un soupçon aussi odieux, calma, par sa modération même, l'emportement de Villars. On s'expliqua, tout fut éclairci. Villars, désabusé, se vengea sur l'auteur de l'imposture, et signa son traité. Par ce résultat, Sully eut la gloire de donner à son roi une place importante et de ramener à sa cause un brave guerrier et un fidèle sujet.

On sait combien Henri IV eut de cabales à étouffer, même dans son parti : le fanatisme et l'ambition tournaient toutes les têtes. Heureusement il avait la vigilance et le génie de Sully à opposer aux factions. Quand cet infatigable serviteur ne combattait pas, il négociait.

En 1594, Sully quitte le siége de Laon pour aller dans Paris apaiser l'agitation causée par l'affaire des jésuites.

Peu de temps après, Henri IV l'envoie au duc de Bouillon pour le raffermir dans le devoir et observer les complots qui se tramaient à Sedan.

En 1595, il va à Rouen dissiper les brigues du duc de Montpensier, et correspond, deux ans après, avec les chefs des protestants, qui, pendant le siége d'Amiens, cherchaient à inquiéter le roi pour lui arracher de nouveaux priviléges.

En 1598, il va dans la Bretagne, qui n'était pas encore remise des secousses de la guerre civile, y tient les états, et hâte la levée des sommes qu'on avait promises.

En 1603, il fait un voyage dans le Poitou, dissipe les factions et assure au roi l'attachement des protestants du pays.

Enfin, en 1614, sur l'ordre de la régente, il apaise les troubles excités par les princes et les grands du royaume.

On doit à Sully cette justice, que ses talents ne servirent jamais qu'au bien de l'État. Sa politique n'eut rien d'artificieux; elle fut adroite, jamais fausse, jamais rigide; c'était la politique d'un honnête homme, qui ne craint pas de dire la vérité, et qui inspire assez d'estime pour la faire croire.

Dans ces temps d'effervescence et de troubles permanents, les protestants, qui formaient un corps redoutable, avaient des assemblées où les grandes questions d'État étaient discutées en dehors de tout caractère légal, et qui entretenaient dans les esprits une fermentation dangereuse. Il eût été bon d'interdire ces réunions; mais l'autorité du roi, encore chancelante et trop faible pour s'y opposer, devait observer une politique sage en les permettant, pour laisser croire qu'elle aurait pu les défendre.

La principale de ces assemblées fut celle de Châtellerault, en 1605. Le roi, en chargeant Sully de la présider, ne pouvait lui donner une plus grande marque de confiance; et, si l'on songe que Sully était

protestant, on reconnaîtra qu'il eût pu difficilement se trouver dans une circonstance plus délicate. Son plan de conduite fut de ne trahir ni sa religion ni son prince, et de remplir en même temps ses devoirs de protestant et de sujet fidèle. Il sut se maintenir dans cette voie si sage, et parvint, par sa constance, à concilier les exigences de sa conscience et les intérêts du roi.

C'est surtout dans son ambassade en Angleterre que Sully développa des talents supérieurs. Dès 1601, Henri IV l'avait envoyé à Douvres, où il avait eu un entretien secret avec Élisabeth sur les moyens d'abaisser la maison d'Autriche. Cette reine protestante, ennemie implacable d'une puissance qui avait voulu la détrôner, était l'alliée de Henri IV. Tous deux n'attendaient que le moment d'exécuter de concert de vastes desseins; mais elle mourut en 1603. Henri sentit combien la mort d'une telle femme pouvait influer sur les affaires de l'Europe. Craignant avec raison que le nouveau roi d'Angleterre ne fût pas aussi disposé qu'elle à entrer dans ses vues, il lui envoya Sully avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour l'amener à ses projets et armer l'Angleterre contre l'Autriche. Il faut lire dans les mémoires de Sully tous les détails de cette négociation. On y trouve la profondeur d'un politique, l'éloquence d'un homme d'État, la preuve de cette activité d'esprit qui donne presque toujours le succès, le coup d'œil et le tact du grand négociateur, en même temps que la preuve de l'ascendant qu'un homme de génie

sait prendre sur les caractères faibles et à petite portée.

Arrivé à Londres, Sully ne rencontre que des obstacles : une nation fière, magnanime, capable des plus vastes desseins, mais ennemie d'un peuple rival, et concentrant ses projets et ses forces dans sa propre grandeur; — une cour orageuse et divisée en factions; — des ministres ardents pour leur fortune, peu occupés de celle de l'État, se refusant à un projet dont ils n'étaient point les auteurs; — une reine hardie, entreprenante, passionnée pour le parti catholique, bravant par fanatisme et par orgueil l'autorité d'un époux et d'un maître; — un prince juste, mais faible et irrésolu, plus théologien que roi, faisant des livres au lieu de gouverner ou de combattre, sans fermeté au dedans, sans politique au dehors.

Le génie de Sully s'élève au milieu de ces difficultés. Il observe froidement ce qui peut contrarier ou servir ses efforts, juge la faiblesse du roi, apprend à se défier des ministres, combat les intrigues des Espagnols, réveille dans les députés de la Hollande leur haine contre leurs tyrans, excite la Suède et le Danemark à déployer leur politique sur le Midi, enfin persuade Venise par l'espoir de recouvrer son ancienne grandeur.

Il revient ensuite au roi, lui présente les desseins de Henri IV, approuvés naguère par Élisabeth; il lui montre l'Europe partagée en deux grandes factions; d'un côté, l'empereur qui n'a que des titres et de la faiblesse, le pape esclave de l'Autriche, l'Espagne

dévorée par l'Amérique, la Flandre espagnole ébranlée des secousses qu'elle éprouva sous Philippe II, la Savoie resserrée entre les grandes puissances qui l'écrasent, les petits États d'Italie destinés à tomber aux mains de quiconque voudra les conquérir ou les acheter; — de l'autre, la France pleine de ressources, renaissant forte et terrible du milieu de ses ruines; l'Angleterre puissante par ses flottes et plus encore par son génie, la Suède féconde en héros, le Danemark fier d'avoir autrefois parcouru l'Europe, Venise florissante, la Hollande glorieuse par quarante ans de victoires, enfin les États protestants de l'Allemagne et de la Suisse enthousiastes de leur liberté et de leur religion. Sully passe au détail des projets, il expose les moyens, intéresse la vanité de Jacques en lui peignant les rois d'Angleterre et de France à la tête de cette vaste entreprise, remuant le monde, faisant le destin des rois et disposant du sort des empires.

Mais combien sont fragiles les choses humaines! Que sert à Sully de triompher de tous les obstacles et d'unir par des engagements solennels l'Angleterre avec la France? La mort de Henri IV devait rendre tant de soins inutiles, et même avoir pour conséquence de réserver à Richelieu la réalisation d'une partie seulement de ce plan; l'autre ne devait jamais être exécutée, et presque tout ce qui avait été fait devait être détruit par de nouveaux événements.

Toutefois, si tant de sollicitude et de sage habileté échoua devant la fatalité, du moins y doit-on reconnaître le mérite éclatant du négociateur.

Voyons maintenant les grandes qualités de Sully se déployer, comme au sein de leur élément propre, dans un poste où il n'eut point de rivaux, où il éclipsa tout ce qui avait paru jusqu'alors, et où, encore aujourd'hui, il pourrait servir de modèle, dans bien des cas, à plus d'un homme d'État : nous voulons dire dans son ministère.

Sully n'était pas encore surintendant, et déjà le roi le destinait à remédier aux maux de la France. Son premier mérite en cela fut de s'en rendre compte : tâche difficile en présence d'une situation financière et économique réduite à néant par quarante années de guerres civiles, et dans un pays en proie à tous les malheurs qu'une autorité faible et avilie n'avait pu empêcher.

Sully commence par dresser le relevé des dettes de l'État : il le trouve engagé avec l'Angleterre, la Suisse et la Hollande, qui avaient fourni à Henri IV des troupes, des vaisseaux, du fer et de l'or, pour triompher de la Ligue ; — avec les gens de guerre, dont les services n'avaient pas été payés ; — avec les traitants, qui forçaient l'État à payer sa ruine ; — avec les officiers des différents ordres du royaume, qui réclamaient leurs gages et leurs pensions de plus de vingt années ; — avec les anciens serviteurs des favoris, gorgés par les libéralités de Henri III ; — avec les créanciers des ventes qui, en chargeant l'État de capitaux énormes, absorbaient dans l'oisiveté le fruit des travaux et des sueurs de la nation ; — enfin avec les chefs de la Ligue, qui tous avaient vendu leur foi au

nouveau souverain; car, il faut le dire à la honte de ces ignobles trafiquants des plus hauts sentiments, il avait fallu acheter chaque place, payer chaque traité, estimer à prix d'or l'intérêt que chacun trouvait à la révolte, comme si l'inestimable honneur de redevenir vertueux n'eût pas dû être la première des récompenses! Toutes ces dettes réunies formaient une somme de trois cent trente millions, ce qui répond à peu près à neuf cent millions de notre monnaie actuelle.

Sully passe ensuite à l'examen des revenus; il y apporte la lumière de son talent et l'activité d'un travail opiniâtre. Il constate bientôt que les impôts payés par la nation s'élèvent à cent cinquante millions, et que sur ce chiffre le trésor royal n'encaissait que trente millions. Quelles étaient les causes de cet incroyable désordre? Il les trouva dans la faiblesse du roi et la rapacité des nobles et des fonctionnaires. Outre les subsides imposés pour les besoins de l'État, chaque officier, ou de guerre, ou de justice, ou de finances, levait des droits sur le peuple, qui était forcé de nourrir tant de tyrans. Les créanciers de l'État, soit étrangers, soit Français, se payant par leur propres mains, avaient, jusque dans l'administration des fermes du roi, des fermes à leur profit, et des brigands, qui se disaient leurs commis, se disputaient le droit de dévorer le royaume. Les fermiers généraux établissaient des sous-fermes, qui elles-mêmes se subdivisaient en d'autres dont les ramifications infinies épuisaient les revenus de l'État en les faisant passer dans tant de mains.

Cent millions de domaines avaient été aliénés presque sans titres; la plus grande partie des revenus royaux avait été usurpée par les grands ou vendue à vil prix par ceux mêmes qui étaient employés à en dresser le relevé. Mais la plus grande plaie dans cet effroyable désordre c'était le brigandage des officiers de finances. Qui pourrait retracer les affreux mystères de leurs exactions? Comment rappeler toutes les ruses mises en usage par leur rapacité pour s'approprier les revenus publics? On diminuait les recettes, on augmentait les dépenses, on multiplait les frais, on enflait les émoluments des charges, on faisait de doubles et de triples emplois, on falsifiait des articles, on en supprimait d'autres.

Sully porte la lumière dans les ténèbres profondes à l'aide desquelles les receveurs suçaient les ressources de la France. Il compulse les registres, compare les états, vérifie les comptes, les rapproche, les combine.

Il faut le dire hautement, ce travail obscur est peut-être celui qui fait le plus d'honneur à Sully. L'âme d'un grand homme ressent un plaisir secret lorsqu'il s'agit, dans un conseil, de braver, pour l'honneur de la vertu et le bien de la patrie, des contradicteurs ou des ennemis; son génie s'élève avec transport lorsque, dans la discussion, il développe ces combinaisons puissantes qui doivent influer sur le sort d'une nation; — mais s'ensevelir dans des détails qui rabaissent continuellement l'essor du génie et exigent les petites attentions d'un esprit laborieux; ployer pendant de longues nuits, à de pénibles et obs-

curs calculs, cette même main accoutumée à conduire des bataillons et à manier l'épée, tout ce travail, dont les difficultés sont immenses, le fruit incertain, et où l'imagination n'est pas soutenue par l'idée de la gloire, demande une âme plus forte et plus vigoureuse que les opérations les plus éclatantes du ministère.

Sully poursuit son examen et prend note des effets de tous ces abus. Il voit l'industrie étouffée, la circulation interrompue, la terre négligée ou sans valeur, le peuple plongé dans la misère, le crédit anéanti, nulle ressource pour le présent, une ruine presque inévitable pour l'avenir. Quelques essais avaient été faits pour remédier à cette situation désastreuse. La surintendance, supprimée, était remplacée par un conseil de finances plus funeste aux intérêts de l'État que cette charge ruineuse (1). Les membres de ce conseil, livrés à une révoltante corruption, aggravaient encore les maux qu'ils avaient mission de

(1) François d'O, surintendant des finances sous Henri III et au commencement du règne de Henri IV, avait tout ce qui aurait dû le faire exclure de cette charge : il était dissipateur, passionné pour le jeu, tout occupé de ses plaisirs, mettant une vaine grandeur dans ses prodigalités insensées, ne se refusant rien, tandis que le roi manquait de tout. Voilà l'homme qui gouvernait les finances de l'État. Il mourut en 1594, avec plus de quatre millions de biens, laissant l'État endetté de 810 millions. A sa mort, la charge de surintendant fut supprimée, et le roi créa un conseil des finances composé de huit membres. Sully n'approuva point cette forme d'administration, parce qu'il est bien plus difficile de trouver huit hommes vertueux que d'en trouver un seul. Sa façon de penser ne fut que trop justifiée. Les huit conseillers furent huit concussionnaires à brevet. Les dissipations et les vols conti-

guérir. On les vit, sous des noms empruntés, gouverner toutes les fermes du royaume, se faire adjuger à vil prix les baux des grandes entreprises, forcer par d'injustes délais les créanciers de l'État à réduire eux-mêmes leurs créances, et les porter ensuite tout entières sur les comptes. On les vit, prodiguant les trésors pour leur luxe, jouir à la fois de la misère du peuple, de l'indigence du roi et du désordre de l'État.

C'en était fait de la France sans le génie et l'énergie de Sully. Tandis que toutes ces coupables mains se réunissaient pour la pousser dans le précipice, lui seul empêcha sa chute. Indigné d'une telle situation, dont déjà il a mesuré le danger, il achève de s'éclairer en parcourant les provinces; car, pour connaître et guérir les maux d'une nation, il faut sortir des palais; assis aux festins somptueux, on ignore qu'il y a des millions d'hommes qui meurent de faim.

nuèrent avec plus d'impudence encore qu'auparavant, à ce point de laisser le roi sans ressources dans ses besoins les plus pressants. Ce prince, dans sa guerre contre l'Espagne, ayant eu besoin de 800,000 écus pour faire le siége d'Arras, les leur demanda et ne put les obtenir. « Je suis fort proche des ennemis, écrivait-il à Sully, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre; mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués aux coudes; et depuis deux jours je dîne chez les uns et les autres, parce que mes pourvoyeurs n'ont plus moyen de rien fournir pour ma table. » Cependant les huit conseillers des finances tenaient à Paris des tables somptueuses, et par leur luxe insultaient à la misère publique. Il n'est pas inutile de répéter de pareils faits, pour montrer jusqu'où peut aller l'audace de la déprédation dans un État mal gouverné.

L'attention de Sully s'étendit à tout. Il examina les différentes espèces de terre et de culture selon le climat de chaque contrée; les productions, les non-valeurs réelles ou supposées, la proportion entre les charges et le revenu, la qualité et le prix moyen des denrées, le chiffre de la consommation, celui de la population, les ressources des villes, le produit des manufactures, l'importance du commerce, etc., etc.

Il ne faut point que la postérité ignore que Sully, dans ses recherches, éprouva de la part des financiers presque autant de résistance, de difficultés et d'obstacles, que Henri en avait éprouvé de la part des ligueurs lorsqu'il lui avait fallu conquérir chaque ville de son royaume.

Dès que les membres du conseil apprirent que Sully devait visiter les provinces, ils n'épargnèrent rien pour le traverser dans son projet. La mesure était trop utile, et surtout trop pleine de révélations accusatrices, pour qu'ils n'en fussent pas épouvantés. Ils eurent recours pour cela à tous les moyens : les receveurs généraux, les trésoriers, les contrôleurs, les greffiers, et jusqu'aux moindres commis, tous furent prévenus. Les uns s'absentèrent et laissèrent leurs bureaux fermés; d'autres firent voir des ordres qui leur défendaient de communiquer leurs registres et leurs états. En même temps, on semait dans les provinces les bruits les plus odieux contre Sully; on profitait de son absence pour le perdre dans l'esprit du roi; on l'accusait d'ignorance, de dureté, d'étourderie; on le peignait comme un tyran qui allait accabler

le peuple et qui abusait de l'autorité du prince pour le rendre odieux à ses sujets. Enfin cette croisade de coupables aux abois fit impression sur le roi, et Sully eut ordre de revenir.

Henri, qui d'ordinaire, après la plus courte absence, l'embrassait toujours avec effusion, le reçut très-froidement cette fois. Sully connut alors le danger de servir les rois loin d'eux. Il eut à se justifier des plus cruelles calomnies, et il en vint aisément à bout; mais ce n'était point assez : il fallait encore détruire les soupçons pour l'avenir. Cinq cent mille écus qu'il rapportait de sa tournée, et qui sans lui eussent été perdus pour le roi, furent déposés dans le trésor royal, et en même temps il prit des précautions pour qu'aucune partie de cette somme ne fût dissipée. On ne tarda pas à reconnaître combien ces précautions étaient nécessaires.

Sanci, l'un des membres du conseil, homme très-absolu, envoya demander à Sully, sur le ton de l'arrogance, 90,000 écus pour payer les Suisses. Sully, qui savait qu'il ne leur était dû qu'un tiers de cette somme, refusa. Ce refus excita entre lui et Sanci une vive querelle qui éclata en présence du roi. Peu de temps après, Sully surprit encore les membres du conseil à vouloir détourner 200,000 écus du trésor royal. Heureusement il avait gardé entre ses mains de quoi les confondre; et au moment où ils croyaient triompher, en lui imputant le détournement de cette somme, il les convainquit eux-mêmes, en présence du roi, de cet odieux brigandage. Ce fut là comme un

échantillon des noirceurs qu'il eut à essuyer au commencement de son ministère. — Ces détails de la perversité humaine ne sont indifférents pour aucun siècle. On s'étonne quelquefois qu'il se soit fait si peu de bien à certaines époques. Quand on pèse les obstacles, on doit peut-être s'étonner davantage de ce qu'il y a encore des hommes assez forts pour ne point se décourager dans cette pénible voie.

L'homme de bien triompha, et Sully put enfin parcourir, dans des vues également éclairées et bienfaisantes, tout ce royaume désolé.

Le moment de la grande réparation est enfin arrivé; les abus vont cesser; tous les éléments sont prêts, et la lumière va se faire sur toute la France.

Sully, assuré désormais de l'appui du roi, commence son grand œuvre avec la foi et l'énergie d'une âme qui se sent forte du bien qu'elle veut faire. Les officiers et les grands n'ont plus le droit de lever des contributions sur les provinces, et le peuple, affranchi de ses tyrans, peut respirer et se féliciter de n'avoir plus à payer que les subsides ordonnés par le roi.

Ce fut en 1598 que parurent toutes ces déclarations, qui rendirent le roi maître de ses revenus et mirent les populations à l'abri des concussions des grands. Le duc d'Épernon, qui se faisait tous les ans un revenu de près de 400,000 francs, fut averti du jour où devait passer la déclaration qui allait mettre fin à ses spoliations. Il se rendit au conseil, dans l'intention bien arrêtée de s'y opposer. A défaut de

raisons il eut recours aux insultes, et son insolence, aigrie encore par la fermeté et les réponses fières de Sully, osa s'emporter jusqu'aux menaces. Sully répondit à l'outrage sur le ton d'un homme accoutumé à ne rien craindre, et tous deux en même temps portèrent la main sur la garde de leur épée. La salle du conseil eût peut-être été ensanglantée si on ne se fût jeté entre eux. Le roi, instruit de cette querelle, loua beaucoup le zèle de Sully et lui écrivit de sa main, lui offrant, disait-il, de lui servir de second contre d'Épernon.

Sully poursuit sa carrière au milieu des orages. Il défend aux créanciers de l'État de lever aucuns droits sur les fermes. Par cette ordonnance, les revenus de l'État sont arrachés des mains de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suisse, de Florence, de Venise et de celles des hommes les plus puissants du royaume. Henri lui-même paraît épouvanté des tempêtes qui s'élèvent contre Sully. Mais ce grand homme est inébranlable. Il sait combien de haines ses réformes vont amasser sur sa tête ; il sait que sa vie se joue là plus dangereusement peut-être que sur les champs de bataille ; aucune autre considération que le bien de la nation ne trouve place dans son esprit ; il a juré la destruction des abus et des spolations, il veut remplir cette noble tâche. Rien ne l'arrête. Il casse dans les fermes la multitude des sous-baux qui, en multipliant les frais à l'infini, engraissaient de la substance de l'État une foule d'hommes inutiles. Il dresse un état général des finances, qui prévient désormais les

moyens coupables de s'enrichir, et prescrit aux receveurs de nouvelles formules de comptes. Les fortunes injustement acquises sont livrées à l'examen de tribunaux créés à cet effet. Les fonctionnaires infidèles sont forcés d'y venir rendre compte de leurs pillages.

Si l'État ne retira point de ces mesures sévères tout le fruit qu'il en pouvait espérer, si quelques grands criminels échappèrent à la poursuite des lois, la faute n'en fut point à Sully ; il faut l'imputer aux intrigues de la cour, à la vénalité des âmes, à la faiblesse humaine pour le bien, à l'excès même du mal : n'arrive-t-il pas que l'or, qui est souvent la source des crimes, sert lui-même à les couvrir ?

Néanmoins ces poursuites portèrent quelques fruits : les lois commencèrent enfin à paraître quelque chose ; l'idée des mœurs fut réveillée ; la main de l'autorité se fit sentir ; le peuple s'aperçut que le gouvernement s'occupait de lui ; la noblesse apprit à ne plus confondre l'or avec l'honneur ; la nation commença à soupçonner que la pauvreté honnête pouvait avoir un prix.

Tout prend une face nouvelle. Les fermes sont doublées, les étrangers en sont exclus ; les courtisans ont perdu leur influence et cessent de vendre leur protection. Le temps de la tyrannie et des usurpations n'est plus. Quatre-vingt millions de domaines rentrent dans les mains du roi.

Sully passe à une opération plus compliquée. On vérifie les rentes constituées sur l'État : leur origine, leur hypothèque, leur capital, l'époque de leur créa-

tion, tout est connu, contrôlé. Chaque engagement est discuté, chaque degré d'injustice ou de fraude pesé ou calculé ; on éteint les unes, on rembourse les autres, on réduit celles qui doivent être réduites. Une équité sévère préside à toutes ces décisions, et une opération qui ébranlait tant de fortunes servit à établir le crédit public.

On fit des lois pour empêcher la sortie des sommes immenses qui passaient à l'étranger ; mais ces lois, aussi bien que d'autres moyens mis en usage pour le même objet, restèrent inefficaces.

L'ordre, rétabli dans les payements, les facilite. A chaque partie de la dépense est appliquée une partie des revenus. Les deniers ne sont plus engagés d'avance d'une année à l'autre, parce que les imputations de fonds n'excèdent plus le chiffre de la recette. Un édit sévère défend de reculer les époques des payements et met un terme à ces traités infâmes où le créancier était obligé de perdre une partie de sa dette pour toucher l'autre.

Tout, dans les réformes de Sully, tendait au soulagement du peuple. Les villes et les provinces sont déchargées du fardeau des dettes illégitimes qui les accablent. Les vexations sourdes ou effrontées, les formalités odieuses sont devenues impossibles. Les priviléges sont réduits dans d'énormes proportions, et la répartition plus égale des charges rend les recouvrements plus faciles.

C'est maintenant le moment d'entrer dans quelques développements sur les principes économiques de

Sully, et pour l'application desquels il fut si bien secondé par l'humanité et le génie de Henri IV.

Comment ces deux hommes, qui avaient passé une grande partie de leur vie sur les champs de bataille, se trouvèrent-ils tout à coup formés à l'art de gouverner? L'habitude des grands dangers les aurait-elle accoutumés à trouver les grandes ressources? Ou bien la passion des succès, les aspirations de la gloire, la fatigue, les grands spectacles, les grands intérêts mis en jeu, élèveraient-ils l'homme en agrandissant l'âme par l'exercice vigoureux de tous ses ressorts?

Il faut se garder de confondre la science du gouvernement économique avec la simple administration des finances : celle-ci, peut-on dire, n'est qu'un simple mécanisme d'ordre et d'inspection ; l'autre est la science de l'homme d'État : elle pénètre à la source des richesses ; elle les augmente, elle les dirige, elle les distribue. Les listes de la vanité sont surchargées de noms de surintendants des finances : les fastes de la patrie ne comptent que Sully !

Par quelles trames criminelles le système des impôts était-il devenu plus ruineux pour l'État que la guerre, la famine et la peste, ces trois fléaux si justement redoutés des hommes? Si les campagnes étaient dépeuplées ; si la plupart des terres étaient en friches ; si le cultivateur était découragé ; si la France avait perdu la moitié de ses revenus ; si tous les ressorts étaient affaiblis et languissants, quelle en était la cause? C'est qu'on arrachait des mains du laboureur les moyens de reproduire les richesses, et que les

revenus, épuisés dans leur source, ne pouvaient plus féconder la terre et en faire germer d'autres. Aussi un des premiers soins de Sully fut-il de faire remise aux provinces de vingt millions d'arrérages de taille, et depuis il diminua cet impôt de deux millions d'année en année.

Ce ne fut pas non plus sans entraves que Sully put mettre en pratique ses salutaires combinaisons économiques. Ici encore, que de préjugés n'eut-il pas à combattre, que d'habitudes odieuses à détruire ! Dans tout changement, lors même que l'avantage est évident, les obstacles sont toujours immenses : il n'y a que le mal qui se fasse aisément.

Une des maximes de Sully était que le labour et le pâturage sont les deux mamelles d'un État : elle fut la base de son système et le principe de ses opérations. Aussi l'agriculture fut-elle encouragée par de nombreux règlements, qui avaient surtout en vue de procurer l'aisance au cultivateur et de l'attacher au sol. C'est là, en effet, un moyen puissant, car il ne faut pas perdre de vue cette vérité qui a quelque chose d'effrayant : c'est que la nation ne peut subsister sans le laboureur, tandis que celui-ci peut se suffire par ses propres ressources.

Avant les économistes de notre temps, qui l'ont répété sur tous les tons et à toute occasion, Sully a émis ce grand principe : « L'agriculture est la base de la puissance d'une nation ; c'est l'agriculture qui crée et qui entretient les flottes ; ce sont les champs ensemencés qui enfantent les armées ; c'est dans les champs

couverts d'épis que germe la victoire. » Sully voudrait ne voir dans les campagnes que des laboureurs et des pâtres ; aussi encourage-t-il ces hommes utiles : des récompenses sont proposées pour ceux qui remettent en valeur des terrains incultes ; il cherche partout des bras pour fertiliser le sol ; il appelle en France les 800,000 Maures que la superstition chassait alors d'Espagne. Un règlement protége les gens de la campagne contre l'oppression des gens de guerre. « Soldats et laboureurs, dit-il, d'où naissent ces divisions? Ceux qui défendent la patrie doivent-ils s'armer contre ceux qui la nourrissent ? Le fer qui combat l'ennemi et celui qui sillonne et fertilise la terre ne méritent-ils pas également l'hommage du citoyen ? »

Enfin il protége le cultivateur contre des lois iniques qui permettaient de le dépouiller de son bétail et de ses instruments de travail.

Bientôt tout change d'aspect : l'agriculture renaît ; les champs sont fécondés : la joie et la sérénité reparaissent au front de l'homme des champs.

Le commerce fut aussi l'objet de mesures utiles et protectrices. Le commerce des grains surtout, débarrassé des entraves qui arrêtaient son développement, attira la sollicitude éclairée de Sully.

Des courtisans avides arrachaient à la faiblesse du roi de nombreux édits créant des droits sur différentes branches de la production commerciale. Sully s'opposa à leur application et les fit annuler. Le roi lui en envoya un jour jusqu'à vingt-cinq. Sully n'en approuva aucun et sortit pour aller lui faire des

remontrances. Il rencontre la marquise de Verneuil, qui lui reproche vivement de s'opposer à la volonté du roi.

« Tout ce que vous dites, madame, répondit Sully, « serait bon si Sa Majesté prenait l'argent dans « sa bourse ; mais lever cela de nouveau sur les « marchands, les artisans, les laboureurs, etc., il n'y « a aucune apparence. Ce sont eux qui nourrissent « le roi et nous tous. Ils ont bien assez d'un maître, « sans avoir encore tant de gens à entretenir. »

Ces paroles, expression des sentiments d'un honnête homme, peignent en même temps le caractère et la politique de Sully. Que de haines il s'attirait cependant par sa fermeté et sa droiture!

En 1603, le comte de Soissons, prince du sang, obtint l'autorisation de lever un droit de « 15 sols » par ballot de toile sortant du royaume. Il avait su persuader le roi qu'il s'agissait tout au plus de 30,000 livres par an. Sully calcula et trouva que cet impôt produirait annuellement près de 300,000 écus. Après avoir fait comprendre au roi l'énormité et l'injustice d'un tel privilége, il fit casser l'édit. Le comte de Soissons, irrité, fut si peu maître de lui dans sa colère, qu'il alla jusqu'à menacer la vie de Sully ; mais celui-ci, que rien de ces violences n'intimidait, eut une fois de plus la gloire de s'être exposé pour le peuple comme il l'avait fait si souvent pour le roi.

C'est ainsi qu'à tout moment il se trouvait en présence d'adversaires avides qui lui disputaient le terrain pied à pied.

Il entreprend d'opérer la jonction de la Seine et de la Loire, rend navigables diverses autres rivières, fait percer et construire des grands chemins, et par là rend un immense service à l'agriculture et à l'industrie.

On admire les grandes villes. Ce ne sont, pour la plupart, que des colosses fastueux qui servent surtout à la décoration des États et qui les écrasent sous leur poids. Sully s'attacha autant qu'il put à neutraliser le développement de ces grands centres. Il voulait, en étendant aux travaux champêtres une protection efficace et en relevant moralement la condition du laboureur, qu'il conçût un noble orgueil de sa profession et préférât le travail et l'aisance des champs à la honte de vendre sa misère dans les villes. Aussi fit-il les plus louables efforts pour faciliter le repeuplement des campagnes.

Il voyait avec toute la douleur d'un bon citoyen la plaie terrible faite aux mœurs par le désordre des finances. Le sage ministre était indigné de voir les grands seigneurs de son temps, avides, pendant les guerres civiles, d'indépendance et d'autorité, éblouis, pendant la paix, du luxe des financiers, se rabaisser jusqu'à ne désirer plus que de l'argent.

Il avait pris l'administration des finances en 1595, et à la mort du roi en 1610, c'est-à-dire quinze ans après, quoiqu'il eût diminué les tailles de cinq millions, quoiqu'il eût réduit de moitié les droits à l'intérieur et diverses impositions, quoique les dépenses extraordinaires de l'État et du roi montassent à plus

de 38 millions, cependant toutes les dettes réunies, formant une somme de 310 millions, furent payées, et les revenus augmentés de 4 millions; de plus, il y avait dans la réserve du roi, soit en numéraire, soit en crédit, plus de 41 millions.

Sully s'occupait de toutes les parties de l'administration. Aucune manière de travailler au bien de l'État ne lui était étrangère.

Nommé grand-maître de l'artillerie en 1599, il trouva ce service dans un état aussi déplorable que tout le reste. Sous son habile direction, l'Arsenal fut bientôt en possession de cent pièces de canon, de deux millions de livres de poudre, de cent mille boulets et des munitions suffisantes pour armer plus de vingt mille hommes.

Les remparts des places fortes tombaient en ruine : il les fit réparer et en fit construire de nouveaux. Les troupes étaient en proie au désordre et à l'indiscipline, la solde souvent retenue; les officiers eux-mêmes étaient mal payés. De sages mesures remédièrent promptement au mal et le payement régulier de la solde fut désormais assuré.

Fondateur d'un hôpital militaire pour les invalides, on lui dut aussi le plan d'une école militaire pour la jeune noblesse. De ces deux établissements, le premier a été perfectionné par Louis XIV; le second ne fut exécuté que sous Louis XV.

La marine aussi devint l'objet de ses soins. Cette branche de la puissance nationale était presque réduite à néant. Avec l'assentiment du roi, Sully

résolut de la rétablir. Il fit d'abord visiter les côtes et les ports, et les réparations nécessaires furent exécutées. Le peu de vaisseaux encore capables de servir fut mis en état ; on en construisit d'autres ; des matelots et des pilotes furent enrôlés, et en peu de temps la France eut à son service un grand nombre de galères sur la Méditerranée.

Les bâtiments publics, le service des ponts et chaussées eurent leur tour. Les grands chemins relevés, entretenus, sur presque toute l'étendue du royaume ; des plantations d'arbres le long des routes ; la construction de chaussées et de ponts dans des contrées jusqu'alors impraticables ; l'exécution du canal de Briare ; celle du château neuf à Saint-Germain, le prolongement des jardins jusqu'aux bords de la Seine et l'établissement des splendides terrasses qui, encore aujourd'hui, font l'admiration de tous ; — les embellissements de Monceaux et de Fontainebleau ; — l'augmentation du Louvre ; — la création de la rue et de la place Dauphine, du pont Neuf, d'un grand nombre de rues et de plusieurs quais : tels sont les principaux travaux qu'on doit à Sully comme surintendant des bâtiments et grand-voyer de France.

Les lettres eurent aussi en lui un protecteur éclairé, et c'est à sa recommandation qu'une pension fut faite, entre autres, à Casaubon, l'un des hommes les plus savants de son siècle.

Désireux d'éteindre les restes du fanatisme tout en contenant deux religions rivales, et d'apaiser les der-

nières secousses d'un parti qui fut longtemps assez fort pour ébranler la France, il publia un mémoire dont le but était de réunir les protestants et les catholiques sur les points qui les divisaient. S'il eût réussi, que de sang et de maux il eût épargnés à la France ! S'il eût réussi, un autre siècle n'eût point vu des millions de Français, forcés de fuir devant les persécutions dont on les accablait, quitter leur patrie et porter leur industrie à l'étranger.

Tant de travaux à l'intérieur sembleraient plus que suffisants pour absorber tous les instants d'une vie bien employée. L'infatigable activité de Sully ne se bornait point là cependant. Dépositaire des vastes projets politiques du roi, il veillait au dehors à tout ce qui pouvait intéresser la gloire de la France et celle de son maître. Il dirigeait avec lui les négociations suivies pour armer divers États contre l'Autriche. En 1606, il engageait les Vénitiens à s'en remettre à l'arbitrage du roi dans leur fameux démêlé avec Paul V, et quelque temps après Henri IV se rendait médiateur entre l'Espagne et les Pays-Bas. En 1609, il faisait un mémoire sur l'ouverture de la succession de Clèves, où il discute les droits des différents princes intéressés dans cette affaire. C'est ainsi que les soins et le dévouement de Sully s'étendaient à tout. Si l'on pense en même temps aux travaux immenses qu'il faisait pour les finances, à sa vigilance sur la police intérieure du royaume, au nombre prodigieux de mémoires et d'états qu'il dressait pour le roi, aux audiences qu'il donnait, aux conseils où il

assistait, aux voyages qu'il était obligé de faire, aux entretiens particuliers qu'il avait avec le roi, on a peine à concevoir qu'un homme, en si peu de temps, ait pu accomplir tant de grandes choses.

Nous savons, par les mémoires de Sully, quelle était sa manière de vivre pendant qu'il fut ministre. Il se levait à quatre heures du matin été comme hiver. Les deux premières heures étaient employées à lire et à expédier les mémoires et les affaires préparées sur son bureau. A six heures et demie, Sully se rendait au conseil, qui commençait à sept heures et finissait à neuf, à dix, quelquefois à onze heures. Le reste de la matinée il le passait avec le roi, qui lui donnait ses ordres sur les différentes charges dont il était revêtu. En sortant de là, il venait dîner. Sa table, ordinairement de dix couverts, était d'une frugalité qui épouvantait la plupart des raffinés du temps. Au reproche qu'on lui faisait souvent à ce sujet, il répondait par ce mot d'un ancien : « Si les convives sont sages, il y en a suffisamment pour eux; s'ils ne le sont pas, je me passe sans peine de leur compagnie. » Après le dîner, il donnait une audience réglée : tout le monde y était admis, jusqu'au simple paysan. On lui parlait librement, et la réponse était toujours prompte. Après l'audience, il travaillait jusqu'à l'heure du souper. A ce moment, sa demeure était fermée; il oubliait alors les affaires et se livrait au plaisir de la société avec un petit nombre d'amis. Il se couchait à dix heures. Si quelque événement imprévu avait dérangé le cours ordinaire de ses occupations, il prenait sur la nuit

le temps qui lui avait manqué dans la journée.

Henri louait souvent dans son ministre cette grande application au travail. Étant venu un jour à l'Arsenal, il demande en entrant où était Sully. On lui répond qu'il est à écrire dans son cabinet. Se tournant alors vers ses courtisans : « Ne pensiez-vous pas, leur dit-il en riant, qu'il était à la chasse ou avec des dames? »

Une autre fois, à sept heures du matin, le roi, encore à l'Arsenal, trouve Sully, au milieu de ses secrétaires, occupé à travailler devant une table chargée de lettres et de papiers.

« Et depuis quand êtes-vous là? lui dit-il.

— Dès les trois heures du matin, répond Sully.

— Eh bien, Roquelaure, dit Henri à celui qui l'accompagnait, pour combien voudriez-vous mener cette vie-là? »

En prenant possession du ministère, Sully avait dressé l'état de sa situation personnelle, dans l'intention de produire un relevé comparatif lorsqu'il quitterait la direction des affaires. Il n'y manqua pas, et de plus il eut soin d'indiquer l'origine des ressources au moyen desquelles il avait payé les biens acquis pendant ses fonctions. Un tel exemple d'intégrité et de délicatesse était fait, semble-t-il, pour avoir des imitateurs. S'il en a eu, l'histoire les a omis, et cette lacune est assurément regrettable.

Du reste, elles sont nombreuses, les preuves de sa scrupuleuse probité. Il suffira d'en rappeler ici quelques-unes.

En 1594, la ville de Rouen lui avait fait un présent considérable : il s'empressa de le remettre au roi, et ne consentit à recevoir une gratification qu'après le contrôle de la Chambre des comptes.

Plus tard, un traitant, espérant obtenir l'agrément du ministre pour profiter d'une injustice, lui fit offrir un diamant de 6,000 écus pour lui, et un autre de 2,000 écus pour la duchesse sa femme.

Un refus, exprimé avec toute l'indignation que devait exciter une telle démarche, fut la réponse de Sully.

Le duc de Savoie, qui négociait, en 1599, à la cour de France, pour se faire attribuer le marquisat de Saluces, tenta de gagner le ministre par des offres brillantes qui furent dédaignées.

Le même prince, peu après, crut devoir appuyer ses importunités auprès du ministre par l'offre d'un portrait enrichi de diamants, dont la valeur pouvait être de 15 à 20,000 écus. Sully examina le présent, admira le travail et les diamants, et refusa.

Il est toujours bon de rappeler ces actes de désintéressement : en même temps qu'ils rendent hommage à la pureté d'un grand caractère, ils montrent qu'ils pourraient se renouveler dans tous les temps.

Nous l'avons dit : personne plus que Sully ne fut exposé aux complots et aux attaques de l'envie. On lui eût pardonné peut-être son mérite personnel, mais on ne pouvait lui pardonner d'avoir la confiance du roi. Les femmes, les courtisans, les ministres, se li-

guèrent contre lui, et, disons-le à la honte de l'humanité, leurs sourdes menées trouvèrent accès auprès de la grande âme de Henri IV, et se virent, à diverses reprises, sur le point de déterminer la disgrâce du fidèle ministre.

En 1601, il fut accusé d'avoir pris part aux complots du maréchal de Biron. Le roi ne fit qu'en rire et en plaisanta même avec lui.

L'année suivante, la malveillance, qui agissait sans relâche, parvenait à faire naître quelques soupçons dans l'esprit du roi. Sully, qui, de son côté, était sur ses gardes, eut bientôt rassuré son maître.

Cependant de plus grands coups devaient lui être portés, et l'année 1605 fut celle où il eut le plus à souffrir de ces ignobles attaques : libelles, lettres anonymes, avis secrets, calomnies avouées ou occultes, moyens obscurs et bas, inventions de la lâcheté et de la haine, tout fut mis en œuvre pour le perdre. Insensiblement le poison agit sur le cœur du roi ; peu à peu il en vint à croire que Sully voulait se faire chef de parti.

Celui-ci, averti de ce qui se passait, offensé de ce qu'il était en droit de considérer comme l'ingratitude de Henri, hésita sur ce qu'il devait faire. Cette fierté intime qu'inspire la vertu lui faisait regarder comme une honte de se justifier. Cependant il prit le parti d'écrire au roi. Sa lettre, simple, noble, sans orgueil et sans bassesse, fut telle qu'un homme sûr de sa conscience devait l'écrire.

La réponse du roi fut courte, froide, circonspecte ;

il ne lui donnait plus le titre d'ami, il l'appelait simplement *mon cousin*. Sully résolut alors de se tenir tranquille et de continuer à remplir les devoirs de sa position en attendant sa disgrâce.

Trois mois se passèrent ainsi, pendant lesquels on multiplia les attaques contre le ministre en lui imputant de nouvelles noirceurs.

Cependant le roi, voyant que rien de ce qu'on avait imputé à Sully ne se réalisait, commença à réfléchir et soupçonna qu'on l'avait trompé. Henri était vif, mais bon; il revenait aisément d'un mauvais mouvement. Par son ordre, plusieurs personnes firent des démarches auprès de Sully pour l'engager à ouvrir son cœur. Mais le ministre, trop profondément blessé cette fois de la faiblesse du roi bien plus que par les calomnies dont il avait été l'objet, résolut de se taire et d'attendre que Henri vînt lui-même directement à lui. Tous deux souffraient également de cette situation de deux cœurs sensibles qui, après s'être longtemps aimés, croient avoir à se plaindre l'un de l'autre, et pour qui un tel état d'incertitude et de froideur est un tourment insupportable.

Henri ne put le soutenir longtemps. Il était à Fontainebleau, et son cœur, agité depuis plusieurs jours, cherchait à se soulager du fardeau qui l'accablait. Il eut enfin avec Sully une explication dans laquelle celui-ci se justifia facilement. Le roi lui nomma tous ses ennemis et lui montra le plus violent des libelles qui avaient été faits contre lui. Cet entretien, également nécessaire à tous les deux, eut lieu dans

une des allées du jardin et dura plus de quatre heures. Les courtisans, qui se tenaient à l'écart et qui conséquemment ne pouvaient rien entendre, étaient dans une agitation extrême ; ils cherchaient à deviner, par les gestes et par l'expression de la physionomie des deux personnages, quel serait le dénoûment de l'entrevue. Le roi le leur apprit lui-même. Sortant de l'allée en tenant Sully par la main, il demanda aux courtisans assemblés quelle heure il était. « Midi, » lui répondit-on en lui faisant observer qu'il s'était fait attendre longtemps. « Je vois ce que c'est, dit-il : il y en a auxquels il a ennuyé plus qu'à moi. Afin de les consoler, je veux bien vous dire à tous que j'aime Rosni plus que jamais. Et vous, mon ami, poursuivit-il, continuez à m'aimer et à me servir comme vous avez toujours fait. »

Ces terribles paroles firent pâlir bien des visages, car ce n'était pas là ce qu'on attendait.

N'est-il pas affreux de penser que, si dans ce moment Sully eût été disgracié, les trois quarts des courtisans s'en seraient réjouis et en eussent fait compliment au roi ?

Dès lors l'amitié de Henri IV et de Sully fut à l'abri de toute atteinte. C'est un des plus beaux spectacles que présente l'histoire. On s'en souvient : Sully n'avait que onze ans quand son père le présenta au roi de Navarre, qui en avait dix-huit. Le jeune enfant, un genou en terre, promit d'être toujours attaché à son maître. Ils ne se doutaient alors ni l'un ni l'autre, assurément, de la portée que devait avoir

cette promesse, qui devait être ratifiée par chacun des actes de la vie du digne serviteur, aussi bien en prodiguant son sang et sa fortune dans de longues guerres qu'en se dévouant dans l'administration.

Quoique calviniste, Sully combattit ses coreligionnaires qui, dans les nombreuses assemblées tenues en 1585, voulaient constituer la France en république, et fit reconnaître la nécessité d'avoir un chef unique pour concentrer la force du pouvoir et du commandement.

C'est à l'issue d'un de ces conseils que le roi, le prenant à part, lui dit :

« Monsieur le baron de Rosni, ce n'est pas tant que de bien dire, il faut encore bien faire. N'êtes-vous pas résolu que nous mourions ensemble ? Il n'est plus temps d'être bon ménager ; il faut que tous les gens d'honneur emploient la moitié de leurs biens pour sauver l'autre. Je m'assure que vous serez des premiers à m'assister.

— Non, non, Sire, répondit Sully, je ne veux point que nous mourions ensemble, mais que nous vivions et que nous cassions la tête à tous nos ennemis. J'ai encore pour 100,000 francs de bois à vendre, que j'emploierai à cela.

— Oh bien, mon ami, dit le roi en l'embrassant, retournez-vous-en donc chez vous, faites diligence et me venez retrouver au plus tôt avec le plus de vos amis que vous pourrez, et n'oubliez pas vos bois de haute futaie. »

C'est ainsi que s'entendaient ces âmes naïves et guerrières.

Henri, sans troupes, sans argent, sans secours, ne tarda pas à recevoir de Sully 40,000 livres. Peu de temps après, cet ami fidèle, ayant fait un second voyage dans ses terres, lui rapporta encore 20,000 francs de la vente de ses bois.

Henri IV était fait pour sentir le prix de tant de dévouement; mais la politique, qu'avec raison on a qualifiée l'art de la dissimulation et de l'hypocrisie, lui faisait presque un devoir de paraître indifférent. Les catholiques étaient mécontents parce qu'il s'était attaché à un huguenot; les protestants, parce qu'il mettait sa confiance dans un homme de mérite. Les choses en vinrent au point que Henri IV et Sully convinrent d'agir en public avec la plus grande réserve, de ne se parler même qu'avec froideur; mais en particulier, la plus douce familiarité régnait entre eux.

Les conseils et les instances de Sully furent d'un grand poids dans la résolution que prit le roi de se faire catholique. Affermi sur le trône, loin de faire moins de cas de celui qui l'avait si laborieusement aidé à y monter, il l'en aima davantage, donnant ainsi la mesure d'un cœur qui savait reconnaître dans la prospérité l'ami des jours mauvais. La correspondance de ces deux hommes relative aux affaires publiques représente un total de plus de trois mille lettres. Sully était, au reste, le confident du roi pour ses chagrins, ses plaisirs, et jusqu'aux plus petits détails de sa vie.

« Mon ami, lui écrivit un jour Henri, venez me voir, car il s'est passé ce matin quelque chose dans mon sein pour quoi j'ai affaire de vous. »

Une autre fois, lui écrivant de Fontainebleau : « Il m'est arrivé, lui dit-il, un déplaisir domestique qui me cause le plus grand chagrin que j'aie jamais eu. J'achèterais beaucoup votre présence, car vous êtes le seul à qui j'ouvre mon cœur et par les conseils duquel je reçoive du soulagement. »

On multiplierait à l'infini les preuves de la sincérité de l'affection du roi pour Sully et sa famille. Apprenant un jour qu'un des fils de son ministre était malade, il lui envoya son premier médecin avec ces mots : « Vous savez que je ne vous aime point assez peu pour que je n'y allasse moi-même si ma présence y était nécessaire. »

De son côté, Sully portait au roi l'amitié la plus tendre. Il le consolait dans tous ses chagrins, et on sait que Henri IV en eut de toute espèce. Outre les embarras et les ennuis des affaires, il eut sa large part de peines intimes et d'orages même au sein de sa maison. Il eut à supporter de cruelles maladies ; il perdit des femmes qu'il adorait : c'était dans ces moments-là que Sully suspendait les affaires pour aller soigner ou consoler son ami.

Dans une de ces circonstances, Henri fut atteint d'une fièvre terrible avec des redoublements si violents, qu'on crut qu'il en mourrait ; lui-même pensait qu'il y succomberait. « Mon ami, dit-il à Sully, qui l'entourait de soins dévoués, je n'appréhende

point du tout la mort; vous le savez mieux que personne, vous qui m'avez vu en tant de périls dont il m'était si facile de m'exempter; mais je ne nierai pas que je n'aie regret de sortir de la vie sans avoir témoigné à mes peuples que je les aime comme s'ils étaient mes enfants, en les déchargeant d'une partie des impôts et en les gouvernant avec douceur. »

La lecture de ces détails fait naître une réflexion bien naturelle: c'est que ce fut un grand bonheur pour la France que ces deux âmes se soient rencontrées.

Personne n'ignore la mâle liberté avec laquelle Sully parlait au roi; on en trouve mille traits dans ses Mémoires. Le ministre était aussi austère pour son maître que pour lui-même. Citons-en un exemple; il est relatif à la promesse de mariage écrite par le roi à Mlle d'Entragues. Le roi l'ayant montrée à Sully pour lui demander son avis, celui-ci la prit, la lut et la mit en pièces.

« Comment, morbleu! que prétendez-vous donc faire, dit le roi? Je crois que vous êtes fou.

— Il est vrai, Sire, répondit Sully, je suis un fou, et plût à Dieu que je le fusse tout seul en France. »

Voilà qui peint mieux un caractère que tous les discours du monde.

A la mort du roi (14 mai 1610), tout changea. Le peuple fut de nouveau écrasé pour le bien des grands, les économies gaspillées, et la cour un théâtre de troubles, d'intrigues, de bassesses et de noirceurs poli-

tiques. Sully, pénétré de chagrin, résolut de se retirer. Le 26 janvier 1611, il se démit de ses charges et quitta pour jamais la cour. Cette circonstance fut pour la reconnaissance publique une occasion de se manifester. En quittant Paris pour aller habiter ses terres, l'homme de bien qui avait consacré ses plus puissants efforts au soulagement des peuples fut escorté au loin par une multitude qui ne cessait d'exprimer ses regrets et son admiration.

Le lendemain de sa démission, la reine envoya à Sully, en considération de ses services, un brevet de 100,000 écus. Il sembla à ce grand citoyen que ce fût le prix dont on voulait payer sa retraite. Il le refusa.

A peine dans sa terre, il apprit qu'on cherchait à profiter de son éloignement pour le perdre en incriminant son administration. On osait parler de lui faire son procès. Il fallut qu'un homme, qui pendant vingt ans s'était immolé au bien de l'État, descendît à se justifier. Il écrivit à la reine, et la reine, par bonheur, épargna un outrage à la nation.

Plusieurs années après, un personnage de la cour, lui ayant acheté pour 1,200,000 livres de terres qu'il ne paya point sur-le-champ, n'eut pas honte, quand la guerre fut déclarée aux protestants, de demander au roi la confiscation de tous ses biens.

Voilà de ces traits qui dégoûteraient à jamais de faire le bien, si rien pouvait en dégoûter les âmes élevées. Colbert ne fut-il pas aussi l'objet de l'ingratitude de Louis XIV, ne fut-il pas abhorré de la France, et

le peuple, aveuglé, ne voulut-il pas le déterrer pour traîner son cadavre par les rues?

Pendant sa retraite, qui dura trente ans, Sully ne parut presque jamais à la cour, et ce ne fut qu'avec répugnance, et sur l'ordre exprès de Louis XIII, qui voulut le consulter sur les affaires, qu'il y revint. Les nullités du lieu ne faillirent point alors à leurs basses habitudes : ils cherchèrent à le ridiculiser sur son habillement, sur son maintien et ses manières. Sully s'en aperçut et dit au roi à ce propos :

« Sire, quand le roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de me consulter sur ses grandes et importantes affaires, au préalable il faisait sortir tous les bouffons et baladins de la cour. »

Quel homme!

Après avoir exposé les principaux traits de la vie de Sully comme militaire, diplomate, ministre, il resterait maintenant à le montrer comme écrivain, et, sous ce rapport encore, on verrait combien ce profond penseur a su mettre à profit son expérience, sa longue et attentive étude des hommes et des choses, et on serait pénétré d'admiration pour un talent qu'on est loin de soupçonner et d'attendre chez un soldat dont l'instruction ne fut pour ainsi dire qu'ébauchée.

Mais nous ne pouvons entrer ici dans les développements que comporte ce sujet. Pour ceux qui voudraient juger notre grand homme sous ce rapport, nous renvoyons à la lecture de ses œuvres, qui forment corps d'ouvrage, et qui, publiées d'abord sous ce titre : *Mémoires des sages et royales économies*

d'État, domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand, ont été ensuite réimprimées sous celui-ci : *Mémoires de Maximilien de Sully, duc de Béthune, principal ministre de Henri le Grand.*

C'est en 1580 que Sully fut fait chambellan du roi de Navarre, avec 2,000 livres d'appointements ;— en 1594, secrétaire d'État ; — en 1596, membre du conseil des finances ; — en 1597, gouverneur de Mantes ; — en 1599, surintendant des finances, surintendant des fortifications et des bâtiments, grand voyer, grand maître de l'artillerie ; — en 1601, gouverneur de la Bastille ; — en 1603, ambassadeur en Angleterre et gouverneur du Poitou ; — en 1606, duc de Sully, pair de France, capitaine-lieutenant des gendarmes de la reine ; — en 1634, presque à la fin de sa carrière, une dernière dignité lui échut au fond de sa retraite : il fut fait maréchal de France.

Sully mourut à Villebau le 22 décembre 1641, âgé de 81 ans. La duchesse sa femme lui fit ériger en 1642 une statue en marbre blanc, exécutée par un célèbre sculpteur italien, et la même année on lui éleva un mausolée à Nogent-le-Rotrou ; c'est là qu'il repose avec la duchesse de Sully, qui mourut à Paris en 1659, à l'âge de 97 ans.



DROUOT

(1774. — 24 mars 1847.)

Le Sage de la grande armée, — le Tribun du soldat, c'est ainsi que Napoléon appelait celui dont on va lire la notice biographique.

Fils d'artisans dont le pénible labeur suffisait à peine aux besoins d'une famille de douze enfants, mais possédant les vertus domestiques qui soutiennent le courage au milieu des plus rudes travaux, le jeune Drouot, sorti des rangs obscurs de la société, dut à son seul mérite, aux rares qualités dont il était doué, d'arriver, dans toute la pureté d'une carrière sans tache, aux grades supérieurs et aux hautes dignités de l'armée.

Le R. P. Lacordaire, dans l'oraison funèbre du général, a retracé les détails de l'enfance de Drouot. C'est pour nous une bonne fortune sans pareille de pouvoir puiser à une telle source sur un tel sujet. Écoutons le grand orateur :

«... Issu du peuple par des parents chrétiens, il vit

de bonne heure dans la maison paternelle un spectacle qui ne lui permit de connaître ni l'envie d'un autre sort, ni le regret d'une plus haute naissance; il y vit l'ordre, la paix, le contentement, une bonté qui savait partager avec de plus pauvres, une foi qui, en rapportant tout à Dieu, élevait tout jusqu'à lui : la simplicité, la générosité, la noblesse de l'âme, et il apprit, de la joie qu'il goûta lui-même au sein d'une position estimée si vulgaire, que tout devient bon pour l'homme quand il demande sa vie au travail et sa grandeur à la religion. Jamais le souvenir de ces premiers temps de son âge ne s'effaça de la pensée du général Drouot; dans la glorieuse fumée des batailles, aux côtés mêmes de l'homme qui tenait toute l'Europe attentive, il revenait, par une vue du cœur et un sentiment d'actions de grâces, à l'humble maison qui avait abrité, avec les vertus de son père et de sa mère, la félicité de sa propre enfance. Peu avant de mourir, comparant ensemble toutes les phases de sa carrière, il écrivait : « J'ai connu le véritable bonheur dans « l'obscurité, l'innocence et la pauvreté de mes pre- « mières années. » Puisque tel était le charme qui rappelait le héros vers les commencements de lui-même, approchons-en de plus près, et cherchons dans quelques vestiges subsistants ce qu'il y avait donc de si aimable en cette enfance demeurée si chère...

« Le jeune Drouot s'était senti poussé à l'étude des lettres par un très-précoce instinct. Agé de trois ans, il allait frapper à la porte des frères des écoles chrétiennes, et, comme on lui en refusait l'entrée parce

qu'il était encore trop jeune, il pleurait beaucoup. On le reçut enfin. Ses parents, témoins de son application toute volontaire, lui permirent, avec l'âge, de fréquenter des leçons plus élevées, mais sans lui rien épargner des devoirs et des gênes de leur maison. Rentré de l'école ou du collége, il lui fallait porter le pain chez les clients (1), se tenir dans la chambre publique avec tous les siens, et subir dans ses oreilles et son esprit les inconvénients d'une perpétuelle distraction. Le soir, on éteignait la lumière de bonne heure par économie, et le pauvre écolier devenait ce qu'il pouvait, heureux lorsque la lune favorisait par un éclat plus vif la prolongation de sa veillée. On le voyait profiter ardemment de ces rares occasions. Dès les deux heures du matin, quelquefois plus tôt, il était debout; c'était le temps où le travail domestique recommençait à la lueur d'une seule et mauvaise lampe. Il reprenait aussi le sien; mais la lampe infidèle, éteinte avant le jour, ne tardait pas à lui manquer de nouveau; alors il s'approchait du four ouvert et enflammé, et continuait, à ce rude soleil, la lecture de Tite-Live ou de César.

« Telle était cette enfance dont la mémoire poursuivait le général Drouot jusque dans les splendeurs des Tuileries. Vous vous en étonnerez peut-être; vous vous demanderez quel charme il y avait à cela. Il vous l'a dit lui-même : c'était le charme de l'obscurité, de l'innocence et de la pauvreté. Il croissait sous la

(1) Le père de Drouot était boulanger.

triple garde de ces fortes vertus ; il croissait comme un enfant de Sparte et de Rome, ou, pour mieux dire encore et pour dire plus vrai, il croissait comme un enfant chrétien, en qui la beauté du naturel et l'effusion de la grâce divine forment une fête mystérieuse que le cœur qui l'a connue ne peut oublier jamais... »

Il ne s'agit plus maintenant de l'enfant. C'est de l'homme , c'est du soldat, du citoyen, que va nous parler le R. P. Lacordaire :

« ... Le général Drouot aimait sincèrement les hommes. Né et nourri dans la pauvreté, elle ne lui avait pas été une occasion de jeter des yeux d'envie sur les hauts rangs du monde. Il les acceptait sans colère, sans mépris, sans orgueil, avec une parfaite cordialité. Content de son sort, il n'estimait pas qu'il y en eût de plus heureux, et il a dit quelquefois, dans les ouvertures qu'il faisait de son âme, qu'il devait à Dieu la grâce de n'avoir jamais rien envié. Mais si la pauvreté ne lui avait point appris la haine des riches et des grands, elle lui avait profondément inculqué l'amour des petits. Il redescendait vers eux comme vers sa source, et, dès que la fortune commença de lui sourire, il prit la résolution de partager avec les pauvres les bénéfices de sa vie. C'est là le véritable signe de l'amour : quiconque ne partage pas n'aime pas. Le général Drouot fit son calcul. Il jugea qu'avec une petite maison, un petit jardin, et deux fois 1,200 francs de rente, il serait, quoi qu'il advînt, au-dessus de tous ses besoins et de tous ses désirs. Il régla d'après ce point de vue sa dépense et

ses économies, et consacra le surplus à des actes ou à des fondations de charité. Toutes les donations et gratifications qu'il reçut sous l'empire passèrent à de bonnes œuvres, et il leur affecta constamment son traitement de la Légion d'honneur. Rentré dans la vie privée, son revenu annuel, composé de ses économies, de sa pension de retraite, de son indemnité comme donataire de l'empire, et de son traitement de la Légion d'honneur, finit par s'élever à environ 12,000 francs. Il ne s'en réservait pour lui, infirme et aveugle, que 2,400 : c'était la somme qui lui avait paru, dès sa jeunesse, pouvoir suffire à toutes les nécessités de sa modeste existence et de sa position.

« Napoléon lui avait laissé 200,000 livres par son testament ; il n'en reçut que 60,000, par suite de la réduction des legs, et il les employa au soulagement d'anciens militaires dénués de secours. « Je « suis heureux, écrivait-il, mille fois heureux d'avoir « pu reconnaître les bienfaits de l'empereur en les « répandant sur les soldats qui ont supporté les « fatigues de nos longues guerres sans en recevoir la « récompense, et surtout sur les braves vétérans de « la garde qui ont suivi mon bienfaiteur à l'île « d'Elbe, et qui lui ont donné tant de preuves de leur « amour et de leur dévouement. »

« Le général Drouot n'était point marié. Il s'était soumis volontairement à cette grande loi du célibat religieux et militaire qui est un des premiers besoins de l'humanité, et sans laquelle l'esprit de sacrifice ne

peut prendre qu'un essor beaucoup trop restreint. Il s'était senti capable d'en porter le fardeau, non comme une lâche abdication des devoirs de la famille qui se dédommage dans la licence, mais comme une sainte condition de son noble métier de soldat, et l'expérience lui en ayant révélé tout le fruit et tout l'honneur, il n'avait plus voulu ôter de son front cette magnanime couronne de célibat pur et dévoué. Libre ainsi d'entraves, la bonté de son cœur s'exerçait à l'aise à l'égard des siens et des infortunes d'autrui. Il aimait tendrement ses frères et ses neveux et leur en donna des preuves touchantes jusqu'à la fin de sa vie. Mais cet attachement naturel ne diminuait point ses entrailles pour les malheureux. Il les assistait bien souvent au delà de ses forces, et il écrivait un jour : « Lorsque mes ressources seront entièrement épui- « sées ou bien qu'elles viendront à me manquer, je « me présenterai à l'hospice Saint-Julien pour occu- « per moi-même un des lits que j'y ai fondés en « faveur des vieux soldats. Si ce moment arrive, il « ne sera certainement pas le moins doux de ma vie. »

« Quelques mois avant sa mort, n'ayant plus rien à donner, il se souvint d'un grand uniforme qu'il conservait comme une sorte de relique des anciens jours. Il en fit découper et vendre les galons. Un de ses neveux en témoigna du regret, disant qu'il aurait eu du plaisir à le transmettre à ses enfants. « Mon « neveu, répondit le général, je l'aurais donné volon- « tiers ; mais j'aurais craint que vos enfants, en « voyant l'uniforme de leur oncle, ne fussent tentés

« d'oublier une chose qu'ils doivent se rappeler « toujours, c'est qu'ils sont les petits-fils d'un bou- « langer. »

« Sans doute, la nature du général Drouot était une nature admirablement douée; mais, si droite, si bonne, si grande qu'elle fût de son fonds, elle n'aurait point atteint le degré de perfection où elle est parvenue, sans un principe supérieur aux pensées et aux affections de la terre. Lui-même a confessé hautement qu'il devait tout à Dieu, non pas au Dieu abstrait de la raison, mais au Dieu des chrétiens. Quoique enfant d'un siècle léger, et avant d'avoir vu la grande révolution qui en illumina la fin, il avait sucé avec le lait de sa mère une foi qui avait été confirmée par la forte éducation du travail et de la pauvreté. Cette foi ne chancela pas un seul jour et ne se cacha pas une seule fois. Sous la tente du soldat comme dans l'orgueil des palais, Drouot fut publiquement chrétien. Il lisait la Bible appuyé sur un canon; il la relisait aux Tuileries dans l'embrasure d'une fenêtre. Cette lecture fortifiait son âme contre les dangers de la guerre et contre les faiblesses des cours. Quand Napoléon, sans détourner la tête, prononçait cette brève parole : « Drouot! » l'aide de camp recommandait son âme à Dieu, partait à toute bride, et quelques minutes après on le voyait précipiter au galop cinquante ou cent bouches à feu qui, sans paraître s'arrêter, vomissaient la mort dans les rangs ennemis. Ou bien, descendant de cheval, à côté des artilleurs inexpérimentés de 1813 et de 1814, il leur enseignait froidement la ma-

nœuvre à travers une grêle de boulets qui pleuvaient tout autour de l'héroïque leçon. Mais aussi, quand l'heure des hasards était passée, Drouot se retrouvait dans la parole ce qu'il avait été dans l'action, plein de mépris pour le mensonge comme il l'avait été pour la mort; après s'être montré l'enfant du Dieu des batailles, il se montrait l'enfant du Dieu de la vérité. Il prenait hardiment l'intérêt du soldat trop souvent sacrifié; il méritait que l'empereur le nommât le *Tribun du soldat*, aussi justement qu'il l'avait appelé le *Sage de la grande armée.* »

Drouot racontait souvent à ses amis une anecdote qui signala l'époque où il subit l'examen pour être admis à l'école d'artillerie; elle est trop naïve, trop touchante, et surtout trop encourageante, pour ne pas trouver ici sa place.

« Un jour, disait-il, je lus une affiche qui prévenait les jeunes gens qu'un examen pour entrer dans l'artillerie devait avoir lieu à Châlons. J'obtins de mon père la permission d'y aller. Ma famille n'était pas riche, et je reçus six francs pour faire mon voyage. Je partis, bien entendu, à pied, et, arrivé à Châlons, j'allai tout droit dans la salle où se passaient les examens. J'y fus reçu par un immense éclat de rire. Il faut dire que j'étais petit, maigre, chétif, que je me présentais tout poudreux encore de ma route, un bâton à la main et chaussé de gros souliers.

« Un peu interdit, je m'arrêtai, lorsque l'examinateur me dit avec une bonté qui me rendit un peu de courage :

« — Vous vous trompez sans doute, mon ami, que « demandez-vous ?

« — Je voudrais subir l'examen, monsieur. »

« Et un nouvel éclat de rire retentit dans toute la salle.

« — Mais, reprit l'examinateur, vous savez que « c'est un examen pour l'artillerie ; vous connaissez « donc les matières indiquées au programme?

« — Monsieur, je les ai étudiées.

« — Eh bien, mon ami, asseyez-vous, et lorsque « votre tour viendra je vous appellerai. »

« J'allai m'asseoir daus un petit coin, poursuivi par les sourires moqueurs des jeunes gens qui, comme moi, venaient se faire examiner. Cependant j'écoutais les questions de l'examinateur, les réponses de ces jeunes gens, et le courage me revenait, car je me disais : « J'en sais bien autant qu'eux. » Enfin mon tour arriva. La salle, qui s'était dégarnie, fut bientôt pleine de curieux qui venaient assister à l'examen du petit paysan. L'examinateur commença par me demander les principes de l'arithmétique ; il poursuivit ses questions, et bientôt je le vis s'arrêter et me regarder étonné.

« Où avez-vous suivi votre cours de mathématiques? me dit-il.

« — J'ai presque toujours travaillé seul, monsieur, « lui répondis-je, et si vous voulez bien m'examiner « sur les matières qui ne font pas partie du pro- « gramme, j'espère pouvoir y répondre. »

« Mon examen dura deux heures ; lorsqu'il fut

terminé, l'examinateur se leva, vint m'embrasser et me dit :

« — Recevez mon compliment ; dès aujourd'hui « vous pouvez vous regarder comme faisant partie du « corps de l'artillerie. »

« Un plus grand honneur m'attendait encore : les jeunes gens qui m'avaient d'abord accueilli le matin avec des huées m'entourèrent, et, malgré moi, me portèrent en triomphe dans les rues de Châlons.

« Ce fut, ajoutait-il avec émotion, le plus beau jour de ma vie. »

Arrivé à l'école d'artillerie comme sous-lieutenant en avril 1792, Drouot fut, un mois après, nommé second lieutenant au 1er régiment d'artillerie, en vertu d'un décret de la Convention qui conférait ce grade aux dix premiers élèves de la promotion. Toujours au nombre des plus méritants, il parcourut dans la même arme les différents grades jusqu'à celui de général de division, qu'il obtint en 1813. C'est dans cette même année, le 26 janvier, qu'il fut fait aide de camp de l'Empereur.

Il suivit l'Empereur à l'île d'Elbe, dont il fut nommé gouverneur, et revint en France avec lui l'année suivante. Il était à ses côtés à la bataille de Waterloo.

Nommé commandant de la garde impériale par la Commission provisoire qui gouverna après la seconde abdication de l'Empereur, Drouot explique ainsi les motifs de sa conduite :

« Je regardai comme le premier de mes devoirs,

dans ces graves circonstances, de me dévouer entièrement à ma patrie, et de ne reculer devant aucun sacrifice pour contribuer à son salut. Ce devoir me paraissait d'autant plus impérieux que j'avais moi-même pris part aux événements qui avaient amené notre malheureuse situation. En conséquence, après avoir consulté l'Empereur, qui applaudit à ma résolution, j'acceptai le commandement qui m'était donné par le gouvernement, et je me séparai momentanément de mon bienfaiteur, avec l'intention et l'espoir de le rejoindre aussitôt que la France serait sauvée ; les événements qui suivirent confondirent mes plus chères espérances : je n'eus ni la consolation d'adoucir la captivité de l'Empereur, ni le bonheur de mourir en combattant pour la délivrance de mon pays. »

Compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815, Drouot quitta l'armée de la Loire et vint se constituer prisonnier à Paris. Traduit devant le conseil de guerre le 6 avril 1816, et défendu par M. Girod (de l'Ain), son ami, il fut déclaré non coupable et acquitté.

Les dignités n'avaient point manqué à Drouot. Chevalier de la Légion d'honneur en 1804, officier à Wagram, commandeur à la Moskowa, grand-officier en 1814, grand-croix en 1830, baron de l'Empire en 1810, comte en 1813, il fut encore revêtu du titre de pair de France en 1815 et en 1831 par le gouvernement des Bourbons et par celui de Louis-Philippe, qui attestèrent ainsi tout le cas qu'on faisait de son noble caractère.

C'est le 24 mars 1847 que le lieutenant général Drouot, l'honneur de la cité nancéienne, le bienfaiteur des anciens soldats, des sourds-muets, des pauvres, le Sage de la grande armée, rendit son âme à Dieu.

Toute son humilité religieuse se retrouve dans son testament. « Mon intention, y est-il dit, est que mes obsèques se fassent sans pompe ; qu'aucun honneur militaire ne me soit rendu et qu'aucun discours ne soit prononcé sur ma tombe. »

Mais, dit un journal de Nancy (1), qui nous fournit presque tous les détails qui précèdent, l'autorité locale a cassé cette clause de son testament. Comme c'était son droit, elle a revendiqué la dépouille du plus cher de ses enfants. Outre les honneurs militaires usités en pareille circonstance, elle lui a véritablement rendu des honneurs inaccoutumés, et jamais, depuis la translation des cendres de ses ducs, la Lorraine n'avait vu de cérémonie comparable. Jamais l'impression de la douleur publique ne fut plus générale et plus sincère. Elle s'exhalait de toutes les bouches ; elle se traduisait en un pieux recueillement qui dominait les agitations de la foule et confondait celle-ci dans une seule et même pensée d'admiration et de regret.

(1) *L'Espérance.*



MONTYON

(23 décembre 1733. — 29 décembre 1820.)

Si la postérité vaut un peu mieux que nous, — ce qui ne paraît pas absolument impossible, — peut-être se croira-t-elle en droit de porter un jugement sévère sur ce qui, dans notre siècle, si éclairé cependant, a tant contribué à la dépravation des mœurs et à l'oblitération du sens moral. Nos neveux auront peine à comprendre comment il a pu se faire que des mérites par trop contestables, des personnalités équivoques, soient tant prônés ; — que des histrions trouvent des panégyristes enthousiastes ; — que les arts reproduisent à l'envi l'image de tant de médiocrités ; — que des sommités littéraires s'abaissent jusqu'à traiter des sujets frivoles ou obscènes, — quand le vrai mérite, quand la vertu même, l'homme de bien, le citoyen utile ou illustre, ne parviennent pas toujours à fixer un instant l'attention de la foule ; quand on laisse dans l'oubli ou dans l'indifférence des noms

qui devraient être l'objet de l'admiration et de la reconnaissance publique.

Voilà un homme illustre, — illustre par le talent, bien plus encore par le cœur, ce qui est préférable, — un homme dont la bienfaisance s'est exercée non dans l'humilité, mais avec une modestie absolue, — MONTYON enfin, qui, pourvu des hautes vertus faites pour inspirer la muse de l'éloquence et celle de la poésie, n'a eu qu'un seul biographe dont l'œuvre est aujourd'hui à peu près introuvable ; et c'est un contemporain, et ses bienfaits sont acclamés chaque année par une assemblée unique au monde, chargée de distribuer ses dons, qui représentent un capital considérable.

De cet homme on a dit (1) :

« Il a étendu noblement les attributions de l'Aca-
« démie française, en lui léguant, avec une grande
« fortune, le droit de récompenser les bonnes actions
« en même temps que les bons livres. Tous les ans,
« l'Académie affecte des sommes considérables, qu'elle
« doit à la générosité de son donateur, à rémunérer
« les publications qui lui paraissent devoir être les
« plus utiles aux mœurs, et les traits de courage et
« de vertu qui lui sont signalés. Elle excite ainsi, par
« une vive émulation, le bien-faire, non moins pré-
« cieux que le bien-dire ; et de tous les points de la
« France on adresse à l'Académie les noms des per-
« sonnes qui se sont distinguées par l'exercice de quel-

(1) *Encyclopédie du XIXe siècle*, tome I, 1836, p. 169.

« que vertu, afin qu'après avoir reconnu leur mérite, « elle le récompense et le proclame. C'est ce qu'on « appelle les prix Montyon. »

Qu'on ne cherche pas, dans les recueils soi-disant spéciaux, l'histoire, ou seulement quelques détails intéressants sur la vie de ce noble cœur : on n'y trouvera que des notes sèches, juste ce qu'on accorde par devoir ou comme par charité à ceux qu'une œuvre de quelque mérite ne permet pas de laisser de côté.

Et pourtant, qui pourrait dire le bien déjà fait par les institutions de Montyon! qui pourrait surtout calculer les fruits que l'avenir leur réserve!

Chazet, son biographe, qui écrivait en 1829, a traité son sujet avec tant de conscience — et d'amour, pourrait-on dire, — que lui seul doit être consulté si l'on veut lire en détail la vie de Montyon, ou écrire sur ce personnage. C'est donc lui, bien plus que nous, qui prendra la parole au cours de cette Notice.

La bonté n'est pas si rare que la malignité voudrait le faire croire. On a vu à toutes les époques des hommes honorer leur nom par des établissements utiles ; on a vu des Sociétés partager entre tous leurs membres le soin de soulager toutes les infortunes ; les uns s'occuper des prisonniers, les autres des mères pauvres et infirmes, ceux-ci des enfants délaissés, ceux-là des vieillards aveugles ; on a vu aussi de grands coupables qui, cédant à des remords tardifs, ont essayé en mourant d'expier leurs crimes par d'abondantes largesses ; mais ce qu'on n'avait vu dans

aucun temps, ce qu'il était réservé à notre siècle de connaître et d'admirer, c'est un homme qui, possesseur d'une fortune immense, n'en a jamais été que l'administrateur au profit des pauvres ; qui a disséminé ses richesses dans toutes les parties du monde, pour atteindre partout le malheur ; qui n'a jamais employé le pouvoir qu'à le faire bénir ; qui a prévu toutes les infortunes, calculé toutes les ressources, fondé des prix pour tous les talents et pour toutes les vertus modestes ; qui, mystérieux dans sa bienfaisance, n'a jamais donné d'argent que dans le secret ; qui a conspiré soixante ans dans l'ombre pour le bien public, et qui, même à sa dernière heure, en répandant des libéralités sans exemple, aurait voulu rester inconnu s'il avait pu faire son testament sans se nommer !... Cet homme extraordinaire, c'est un Français ; ce Français, c'est Montyon ; c'est celui dont voici l'histoire.

Montyon, fils d'un maître des comptes qui jouissait d'une fortune considérable, naquit le 23 décembre 1733. Il eut de très-grands succès en seconde et en rhétorique, et remporta presque tous les prix ; d'un esprit vif et pénétrant, mais grave et sérieux, il sentit de bonne heure une vocation prononcée pour la carrière des lois et fut nommé, en 1755, avocat du roi au Châtelet. Malesherbes exerçait douze ans avant lui les mêmes fonctions ; c'était un noviciat judiciaire et une excellente école pour les jeunes gens destinés aux dignités les plus éminentes de la magistrature. Montyon se montra dès lors ce qu'il fut toute

sa vie : laborieux, intègre, désintéressé ; personne ne pouvait trouver protection près de lui que dans son droit, et toutes les fois qu'il eut à prendre des conclusions dans une affaire, aucune considération ne balança dans son esprit le sentiment de ses devoirs. Une dame d'une beauté remarquable vint un jour le voir pour lui parler d'un procès dont sa destinée dépendait ; elle lui exposa ses motifs, et, ne trouvant pas ses raisons bonnes, il les combattit avec calme ; la solliciteuse, espérant séduire celui qu'elle ne pouvait convaincre, voulut donner à sa physionomie plus d'expression et mit plus de feu dans ses regards ; ce manége ne réussit pas, et, mécontente d'avoir produit si peu d'effet, elle se leva et dit avec dépit :

« Adieu, monsieur ; je vois bien que vous êtes décidé à dire toujours non. »

Son caractère inflexible le fit surnommer le *Grenadier de la robe*.

Bientôt il fut nommé conseiller au grand conseil, et en 1760 il était déjà maître des requêtes. Il fallait avoir trente et un ans pour occuper cette place ; il n'en avait que vingt-sept : le roi lui accorda des dispenses d'âge motivées sur *ses talents précoces et sa haute capacité*.

Ses nouvelles fonctions le firent entrer au septième bureau du Conseil d'État pour la législation des colonies françaises. Quelques années après, on le chargea des affaires de la librairie, dont Malesherbes était alors directeur. Il se fit remarquer par le zèle le plus éclairé. Tous les gens de lettres auxquels il avait

affaire étaient enchantés de la politesse de ses manières, de la variété de ses connaissances et de la solidité de son esprit. Voltaire, qui l'avait rencontré à différentes époques dans plusieurs salons de Paris, et qui était alors retiré à Ferney, fut inquiété, au commencement de l'année 1767, pour une affaire de contrebande en livres étrangers. C'était surtout Mme Denis que l'on avait voulu compromettre. Ayant appris que Montyon était chargé de rapporter cette affaire au conseil, il lui écrivit une lettre que nous reproduisons textuellement :

« Monsieur,

« C'est une grande consolation que vous soyez le « juge de ma nièce, Mme Denis. Car pour moi, n'ayant « rien, on ne peut rien m'ôter : j'ai tout donné. Le « château que j'ai bâti lui appartient ; les chevaux, « les équipages, tout est à elle. C'est elle que des cer- « bères de bureau d'entrée persécutent ; nous avons « tous deux l'honneur de vous écrire pour vous sup- « plier de nous tirer des griffes des portiers de l'enfer.

« Vous avez sans doute entre les mains, monsieur, « tous nos mémoires envoyés à M. le vice-chancelier, « qui sont exactement conformes les uns aux autres, « parce que la vérité est toujours semblable à elle- « même.

« Il est absurde de supposer que Mme Denis et moi « nous fassions un commerce de livres étrangers ; il « est très-aisé de savoir de la dame Doiret, de Châ- « lons, à laquelle les marchandises sont adressées par

« un autre Doiret, toute la vérité de cette affaire et « où est la friponnerie.

« Nous n'avons jamais connu aucun Doiret, y en « eût-il cent. Il y a une femme Doiret qui est venue « dans le pays en qualité de fripière ; elle a acheté « des habits de nos domestiques sans que nous l'ayons « jamais vue ; elle a emprunté d'eux un vieux carrosse « et des chevaux de labourage de notre ferme, éloi- « gnée du château, pour la conduire, et nous n'en « avons été instruits qu'après la saisie.

« Loin de contrevenir en rien à la police du « royaume, j'ai augmenté considérablement la ferme « du roi sur la frontière où je suis, en défrichant les « terres et en bâtissant onze maisons, et, loin de faire « la moindre contrebande, j'ai armé trois fois mes « vassaux et mes gens contre les fraudeurs. Je ne « suis occupé qu'à servir le roi, et j'ai trouvé dans les « belles-lettres mon seul délassement à l'âge de « soixante-treize années.

« Nous avons encore plus de confiance en vos « bontés, monsieur, que nous n'avons de chagrin de « cette aventure inattendue. M. d'Argental peut vous « certifier sur son honneur que nous n'avons au- « cun tort, Mme Denis et moi, et mon neveu, l'abbé « Mignot, en est parfaitement instruit.

« Nous espérons recouvrer incessamment des pièces « qui prouveront bien que nous n'avons jamais eu la « moindre connaissance du commerce de la femme « Doiret ni de sa personne. Nous vous demandons en « grâce d'attendre, pour rapporter l'affaire, que les

« pièces vous soient parvenues. Mme Denis est trop « malade pour avoir l'honneur de vous écrire, et moi, « qui l'ai été beaucoup plus qu'elle, j'espère que vous « pardonnerez à un vieillard presque aveugle si « j'emploie une main étrangère pour vous présenter le « respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, « votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« VOLTAIRE,
« Gentilhomme ordinaire du roi. »

« Je me joins à mon oncle avec les mêmes senti- « ments, monsieur. Votre très-humble et très-obéis- « sante servante.

« DENIS. »

Au moment où Montyon allait exposer au conseil son opinion sur cette affaire, il fut appelé à l'intendance d'Auvergne, et ses lettres de nomination portaient qu'il était invité à s'y rendre sans délai, *vu l'état critique où se trouvait cette province*. Jusque-là, il s'était livré paisiblement et sans témoins à ces deux passions de sa vie, la bienfaisance et l'amour de l'humanité. Quoiqu'il fût loin alors d'avoir la fortune qu'il a possédée plus tard, il prenait régulièrement sur ses revenus 20,000 francs pour les pauvres ; mais ces dépenses, il les faisait comme il aimait à les faire, sans que personne en fût instruit ; les sommes étaient inscrites dans ses livres, sans désignation ; seulement il mettait en marge un signe que l'on a su depuis être celui qui indiquait ses belles actions. Dans le nouveau poste où la confiance de son souverain vient de l'ap-

peler, il ne pourra plus, c'est là son seul regret, cacher tout le bien qu'il aura le bonheur de faire. Placé sur un plus grand théâtre, premier magistrat d'une province, objet de l'attention générale, il avait été devancé par sa renommée, et aussitôt qu'on fut instruit de son départ, une députation, choisie par l'assemblée des échevins et des notables d'Aurillac, fut envoyée à Clermont pour le complimenter sur son arrivée dans la province. La délibération porte : « Qu'on « trouverait sans doute des raisons pour motiver la « députation dans la naissance, le rang et la place de « M. de Montyon, mais qu'il en était de bien plus « douces et de plus intéressantes pour le haut pays « d'Auvergne, et notamment pour cette ville : c'é« taient les vertus et les qualités personnelles de M. de « Montyon, dont on avait ressenti les effets dès les « premiers jours de sa nomination à l'intendance « d'Auvergne, etc.; que le devoir et la reconnaissance « se réunissaient en cette occasion pour lui témoigner « un respect et un attachement tout particulier, etc. »

En effet, dès le premier moment où il fut nommé, et longtemps avant de pouvoir se rendre à son poste, Montyon avait envoyé à son ami, Turgot, intendant de la province limitrophe (le Limousin), des sommes considérables qu'il l'avait prié de faire distribuer aux pauvres par les personnes qu'il jugerait les plus dignes de sa confiance. Ces bienfaits n'étaient qu'un prélude du bien qu'il devait répandre dans le pays.

A peine installé dans sa résidence, il commença à

s'intéresser très-activement au bien-être de cette partie de sa généralité qui se composait du pays des montagnes.

Il sut donner à l'esprit public une vive impulsion, en le dirigeant vers les objets d'une utilité générale, et c'est par ses conseils, joints à ses exemples, que les habitants commencèrent à se livrer aux plans d'amélioration et aux vues économiques. Un esprit de justice admirable le guidait dans la répartition des fonds de dégrèvement et de secours qui étaient à sa disposition ; enfin, son intendance en Auvergne fut un enchaînement de soins paternels et de combinaisons savantes.

Les mauvaises récoltes et le manque de communications avaient causé une grande disette ; le prix du seigle, nourriture ordinaire de l'immense majorité des habitants, s'était élevé à un taux sans exemple. Cet habile administrateur se livra alors aux méditations les plus actives et les plus soutenues pour arriver aux moyens d'amener une baisse, et, quand il crut les avoir trouvés, se défiant encore de lui-même, il voulut connaître ceux qu'avait employés Turgot, pour lequel il faisait profession d'une haute estime. Il partit donc pour Limoges, et l'entrevue de ces deux hommes de bien mérite d'être rapportée.

« Je viens savoir, lui dit Montyon, quel remède votre cœur vous a inspiré contre le fléau qui désole nos provinces.

— Convaincu, lui répondit Turgot, que le premier mobile des hommes est l'intérêt, j'ai promis tant

par sac de farine à ceux que j'ai chargés d'approvisionner le Limousin.

— Ne craignez-vous pas, répliqua l'intendant d'Auvergne, que si quelqu'un leur en donne davantage, l'appât du gain ne les décide à vous frustrer de votre espoir? Permettez que je vous rende compte d'une autre idée dont j'espère de bons résultats. La famine qui nous afflige et qui se prolonge est évidemment l'ouvrage des accapareurs : j'ai remis des sommes importantes à des personnes sûres que j'ai chargées de faire des achats considérables; elles seront de retour incessamment, j'aurai à l'avance l'avis secret de leur arrivée; je ferai alors savoir sans affectation aux accapareurs, qui me sont parfaitement connus, que bientôt la province regorgera de blé et qu'il y aura dans les prix une baisse énorme et subite. Effrayés de cette perspective, qui les menacera dans leur fortune, ils se hâteront de vendre, et c'est à ce moment même que l'abondance renaîtra véritablement.

— Ah! mon ami, que je vous embrasse, s'écria Turgot; vous êtes un magicien, et je me servirai de votre baguette. »

En effet, il employa le même moyen, et deux provinces furent sauvées par la prévoyance ingénieuse d'un seul homme.

Tout le temps que dura la disette, les pauvres de la ville ayant été hors d'état de gagner leur vie, Montyon les occupa à unir et à aplanir à Aurillac la promenade du *Gravier;* à creuser, le long de la rivière, les fondements d'un quai pour contenir les eaux qui ren-

daient cette promenable impraticable ; enfin à porter les matériaux nécessaires pour cette construction, ordonnée par différentes délibérations qui n'avaient pu être exécutées jusqu'alors ; les mêmes travaux se poursuivaient à Mauriac de la même manière pour la promenade de la *Placette*.

Le plus grand ordre régnait dans toute l'Auvergne, et Montyon, après avoir assuré le sort des indigents des villes, voulut encore étendre sa bonté sur la classe intéressante des cultivateurs. Une lettre, aussi remarquable par la noblesse touchante de ses dispositions charitables que par la justesse parfaite de ses prévisions administratives, fut adressée par lui à M. de Vixouse, son subdélégué. La voici :

« Je ne veux omettre, monsieur, aucun moyen de « secourir les pauvres qu'ont accablés les malheur « de l'année ; je sais qu'il est plusieurs cultivateurs « dont la semence a péri et qui ne sont point en état « de ressemer ; je m'occupe des moyens de les « secourir.

« Si les principaux habitants de la ville d'Aurillac « veulent faire une somme de 2,000 livres pour être « employées aux achats des grains et pour être don- « nées aux pauvres cultivateurs qui les rendront « après la moisson, je destinerai le double, montant à « 4,000 francs, sur les fonds consacrés à la subsistance « des pauvres, à cette même œuvre charitable. L'ar- « gent qui rentrera après la moisson sera d'abord des- « tiné à rembourser le prêt des particuliers, et ensuite

« à rembourser le roi, et les fonds provenant de ce « dernier remboursement seront encore employés à « des travaux pour la ville, comme il a été fait jusqu'à « présent.

« J'exige seulement : 1° que les personnes chari- « tables qui fourniront cette somme de 2,000 francs se « chargent des soins du prêt et de redemander les « grains ; 2° que l'état de ceux auxquels on prêtera dès « grains pour ressemer soit bien exactement formé, et « que le choix en soit fait par vous, M. le lieutenant « honoraire et les officiers municipaux ; 3° qu'il n'y « ait, dans le nombre des cultivateurs auxquels on « prêtera des grains, aucun métayer, parce que c'est « l'affaire de leur propriétaire de leur en prêter ; « 4° qu'il n'y ait point de prêt de grain fait à un seul « homme pour un somme plus forte que 100 francs.

« Si ce parti convient, vous n'avez qu'à charger les « personnes charitables qui contribueront à cette « bonne œuvre, de l'exécution.

« Je joins ici, en conséquence, une ordonnance de « 4,000 francs que vous me renverrez si ce parti n'est « point accepté.

« *Signé :* DE MONTYON. »

« *P.-S.* — Pour donner l'exemple de la bonne « œuvre que je propose, j'y contribuerai pour un « dixième, et je joins ici un mandat sur mes appoin- « tements, que le commis à la recette acquittera, et « que M. le receveur des tailles prendra pour comp- « tant. »

11

Lors du mariage du dauphin (Louis XVI), la ville ordonna une distribution gratuite de subsistances pour le peuple. Montyon fit valoir auprès du futur souverain cette manière de fêter une si grande solennité, et ce fut pour le jeune prince l'hommage le plus doux rendu à son cœur. M. le duc de La Vauguyon le témoigna, en son nom, dans une lettre approbative dont Montyon envoya aux échevins d'Aurillac une copie, comme un monument honorable pour eux.

A cette époque, la révolution des parlements vint à éclater; on proposa à Montyon une place de président : il n'aurait tenu qu'à lui de réunir dans la même province les deux premières dignités de la magistrature judiciaire et de la magistrature administrative ; mais c'eût été donner une approbation publique aux mesures prises par le chancelier Maupeou, et, s'il ne voulait pas le fronder ouvertement, par respect pour l'autorité royale, il était bien plus éloigné encore de se déclarer son apologiste ; il se décida donc à partir pour Paris. L'abbé Terray employa tous les moyens imaginables pour triompher de sa résistance, sans pouvoir y parvenir; pendant tout le temps que durèrent les négociations, Montyon ne continua pas moins à s'occuper de son intendance et à stimuler le zèle de ses préposés pour l'achèvement des travaux commencés sous ses auspices. Malheureusement le bruit s'était répandu que l'Auvergne allait perdre un si excellent administrateur; une sorte de malaise et de découragement paralysait les principaux fonc-

tionnaires; la lettre suivante, pleine de naturel et de naïveté, donnera l'idée du sentiment général :

« Monseigneur,

« Il n'est pas surprenant que les travaux de Mau-
« riac, de même que les autres, n'aillent point aussi
« bien que vous le voudriez et que je le désirerais ;
« mais la crainte de vous perdre produit un tel dé-
« couragement dans les esprits, que les supérieurs de
« ces travaux n'ont plus la force de commander, que
« les pauvres en gémissent d'avance, et que les villes
« où ils sont établis sont dans la plus grande conster-
« nation. Quelquefois on se rassure : des nouvelles
« apprennent qu'il n'y a rien de décidé sur cet objet :
« alors on fait autant d'ouvrage le lendemain que
« l'on en a quelquefois fait dans une semaine.

« M. de Besigny vient voir de temps en temps nos
« travaux, et il dit, comme M. de Saint-Vincent, que
« vous êtes le seul peut-être qui ayez eu le secret de
« faire vivre les pauvres en remplissant deux objets
« à la fois. Enfin, tous ces éloges, monseigneur, pro-
« duisent sur les esprits la joie et la crainte, le bon-
« heur de vous avoir et le malheur peut-être de ne
« vous avoir plus.

« GODARD, *l'un des notables.* »

Une lettre de tous les notables d'Auvergne, réunis en assemblée générale, écrite dans le même sens que la précédente, fut envoyée à Montyon.

Le désir de plaire à Montyon avait redoublé l'acti-

vité de ceux qui dirigeaient les travaux ; les promenades étaient presque terminées, et les deux villes demandèrent spontanément à leur intendant la permission de leur donner son nom.

Sa réponse, modeste, naturelle et simple, adressée à l'un des signataires, porte son cachet :

« Monsieur,

« Le projet que deux villes ont formé, par recon-
« naissance pour moi, d'appeler de mon nom les pro-
« menades auxquelles on travaille, est un rêve de
« sentiment dont je suis très-flatté, et je vous prie de
« vous charger, auprès de vos compatriotes, de mes
« remercîments que j'ai empressement de leur renou-
« veler de vive voix.

« Au reste, il ne s'agit pas actuellement de
« nommer les promenades, mais de les finir; que cet
« ouvrage soit utile, que les pauvres soient nourris,
« que vos deux villes s'embellissent et soient heureu-
« ses, que vous ayez tous pour moi quelque amitié, je
« suis satisfait.

« *Signé :* DE MONTYON. »

L'abbé Terray se trouvait dans un grand embarras : il avait des motifs secrets pour que l'intendance d'Auvergne fût confiée à un homme parfaitement d'accord avec lui sur le nouveau système parlementaire ; d'un autre côté, il ne pouvait ravir à Montyon une place qu'il remplissait depuis deux ans aux acclamations de toute la province. Il chercha donc à lui

persuader que cette intendance était au-dessous d'un mérite comme le sien, et qu'il devait en avoir une de première classe. Il obtint du roi le bon suivant :

« Les travaux et les services de M. de Montyon « l'autorisent à faire la demande de changer à la pre- « mière occasion son intendance contre une autre, « dont l'agrément ne puisse être considéré que comme « une marque de satisfaction du roi. Celles d'Amiens, « Bordeaux, Orléans, Paris, Rouen, Soissons, Aix et « Tours, rempliraient cet objet; je supplie Sa Majesté « de vouloir bien lui assurer la première qui devien- « dra vacante. »

Dès que l'on apprit en Auvergne la perte que l'on allait faire, la consternation (le mot n'est pas exagéré) s'empara de tous les esprits : l'expression de tous les regrets parvint sous toutes les formes à celui qui aurait eu lui-même besoin d'être consolé ; la douleur de la province fut consignée sur tous les registres comme elle éclatait sur tous les visages ; des poëmes, des élégies, des épîtres, des lettres de condoléance, lui furent adressés de toutes les contrées où il avait répandu le bonheur et l'abondance. Sa réponse à ces témoignages touchants de la tristesse publique fut un nouvel envoi de secours pour les pauvres : ses adieux furent encore des bienfaits.

Les deux principales villes voulurent perpétuer le souvenir de son administration et de leur reconnais-

sance. Les échevins de Mauriac écrivirent en ces termes à leur compatriote Marmontel :

« Monsieur,

« Les bontés de M. de Montyon, intendant d'Au-
« vergne, qui ont produit de si heureux effets dans ces
« temps désastreux, nous engagent à en conserver la
« mémoire sur le marbre. Ce n'est qu'à vous, mon-
« sieur, que nous osons nous adresser, nous fondant
« tant sur la qualité de compatriote que sur la con-
« naissance que nous avons de vos rares talents. Il
« n'appartient qu'à un génie tel que le vôtre, mon-
« sieur, de peindre un grand homme. M. de Montyon
« a trouvé le secret d'embellir notre ville dans le
« temps de la misère la plus affreuse qui ait jamais
« existé, et d'arracher, par ces travaux, d'entre les
« bras de la faim, une foule de malheureux. Daignez,
« monsieur, perpétuer notre reconnaissance par quel-
« qu'un de ces traits que vous savez rendre à jamais
« durables; votre nom, ainsi que celui de Montyon,
« transmis à la postérité, feront que nos derniers ne-
« veux porteront envie au siècle qui a eu le bonheur
« de vous posséder. M. de Tournemine, son subdélé-
« gué, qui s'est donné beaucoup de soins, mérite aussi
« que nous lui en marquions notre sensibilité. Veuil-
« lez, monsieur, exaucer notre demande, et nous pro-
« curer l'occasion de vous en témoigner notre recon-
« naissance. »

Marmontel ne fit pas attendre sa réponse; c'est

celle d'un homme de talent et d'un homme de bien :

« Messieurs,

« L'empressement avec lequel je réponds à la « confiance dont la ville de Mauriac daigne m'ho- « norer lui prouvera combien j'y suis sensible. Témoi- « gnez-lui, je vous prie, le plaisir que j'ai de pouvoir « prouver une fois ma reconnaissance à la ville qui a « été le berceau de mes faibles talents ; je n'oublierai « jamais que j'ai puisé dans son sein le goût de « l'étude et l'amour des lettres.

« Une circonstance non moins intéressante pour « moi, c'est mon attachement pour l'homme vertueux « auquel votre hommage s'adresse. Personne ne con- « naît mieux que moi cette âme sensible et bienfai- « sante, son intégrité, sa candeur. Un homme d'État, « sans ambition, aussi dévoué à son roi qu'à son pays, « tout occupé du soulagement des peuples dont il est « le père, et qui porte à la cour et dans les conseils le « courage de la vérité, est un trésor que j'envierais à « l'Auvergne, ma seconde patrie, si le Limousin n'a- « vait pas l'honneur d'en posséder un pareil (1). J'au- « rais voulu peindre M. de Montyon tel que je le con- « nais ; mais les bornes d'une inscription ne me l'ont « pas permis. Heureusement le fait dépose en sa fa- « veur et il suffit à son éloge. »

(1) Cet éloge s'adressait à Turgot, alors intendant du Limousin.

INSCRIPTION.

Aux rigueurs de l'hiver opposant sa bonté,
Un ami de l'humanité
A ces heureux travaux occupa l'indigence :
Montyon, ton active et sage intelligence
Éclairait Tournemine; il t'a bien imité
Qu'à jamais cette pierre inviolable et sainte
Fasse lire aux siècles futurs
Que sans toi, tout un peuple eût péri dans les murs
Dont il a décoré l'enceinte.

C'est à Thomas que la ville d'Aurillac eut recours pour le même objet, et son inscription n'est ni moins touchante ni moins poétique que celle de son illustre ami :

Nourrir un peuple entier, de famine expirant,
Par les mains de ce peuple embellir une ville,
Rendre le malheur même utile ;
Enfin, par ses vertus faire adorer son rang :
Montyon, ce fut ton ouvrage !
Puisse ce monument, à jamais respecté,
Transmettre à la postérité
Nos maux et tes bienfaits, ta gloire et notre hommage !

De l'intendance d'Auvergne Montyon passa à celle de Provence, et il resta dans ce pays trop peu pour exécuter les améliorations qu'il projetait, assez pour mériter les remercîments et les regrets de la classe la plus pauvre des villes et des campagnes.

Cette intendance lui fournit de nouvelles occasions de déployer toutes ses ressources administratives. La cherté des subsistances ayant décidé le ministre à

suspendre la liberté du commerce des grains, cette mesure allait ruiner le port de Marseille ; l'intendant différa, sur sa responsabilité, l'exécution de cet ordre, et son heureuse désobéissance eut les effets les plus salutaires.

Les chaleurs accablantes du Midi avaient altéré la santé de Montyon au point de lui causer une maladie inflammatoire ; on lui donna l'intendance de La Rochelle ; ses amis réclamèrent l'exécution des promesses du roi, et représentèrent que la transition trop brusque de la température méridionale à un climat humide et froid pourrait mettre sa vie en danger ; le premier ministre lui écrivit : « Que si le roi l'avait « nommé à La Rochelle, c'est qu'il avait voulu « qu'en attendant l'événement d'une meilleure va- « cance, ses talents ne restassent pas sans objet ; « qu'au reste, Sa Majesté trouvait bon que, jusqu'à « l'exécution de ses promesses, il ne résidât à La « Rochelle qu'autant que sa santé le lui permettrait. » Le ministre ajoutait : « Que le roi lui accordait une « augmentation de pension de 4,000 francs pour lui « prouver sa satisfaction des services qu'il avait ren- « dus dans les provinces dont il avait été intendant. »

Au mois de mai 1774, Louis XV mourut, et Montyon crut qu'il était de son devoir, dans les premiers moments d'un nouveau règne, de ne pas abandonner son intendance aux soins d'un subdélégué. Il se rendit à La Rochelle, et fit en moins de quinze mois ce que bien d'autres n'auraient pas fait en dix ans. Il diminua les charges dont la ville était écrasée, réta-

blit dans ses finances l'ordre le plus parfait, et reçut plusieurs lettres de félicitations des ministres de Louis XVI.

C'est à cette époque que Montyon éprouva le plus grand chagrin de sa vie. Une des intendances qu'il désirait vivement, dans l'espoir d'y faire encore plus de bien, vint à vaquer sans qu'on l'en informât; le roi, qui ignorait les promesses de son aïeul, en disposa pour un autre. Plus on a l'âme élevée, plus un oubli semble pénible; Montyon fut blessé jusqu'au fond du cœur, et huit jours après il fit parvenir au roi, par M. de Malesherbes, le mémoire suivant :

« Sire,

« Il n'est pas surprenant que dans un grand État « comme celui de Votre Majesté, quelques actions « louables restent inconnues ou sans récompense; « mais si tel était l'ordre des choses, que le zèle et les « services fussent traités comme des fautes, et ne « fussent payés que par des disgrâces, le malheur « d'un particulier deviendrait la cause publique; il « deviendrait celle même du souverain, puisque « ces exemples énerveraient un des grands moyens « qu'il ait en ses mains pour assurer le bien de son « service.

« Tels sont les motifs qui me déterminent à mettre « ma situation sous les yeux de Votre Majesté, « et à user du droit qui appartient à chacun de « vos sujets, et plus particulièrement aux commis- « saires que Votre Majesté envoie dans les provinces.

« Depuis que j'ai l'honneur d'être revêtu de ce « titre, j'ai été dépouillé trois fois de mon état : sort « inouï jusqu'à moi. Il faut que je sois ou le plus « méchant des hommes ou l'un des plus malheureux. « Il m'est important que ma conduite soit connue « et qu'elle soit mise en parallèle avec le sort que « j'éprouve; car sous un gouvernement aussi res- « pecté que celui de Votre Majesté, un traitement « rigoureux peut être considéré comme un acte de « justice.

« Pendant que j'étais intendant en Auvergne, « cette province, celle du royaume qui supporte la « taille la plus forte proportionnellement à son re- « venu, vit se joindre à ce malheur celui d'une disette « telle que, dans ces derniers temps, aucun autre « pays en France ne l'a connue; le blé a été porté à « 72 francs le *septier* de Paris, et plusieurs habitants « ont été réduits à manger de l'herbe.

« Les crises de l'humanité sont toujours des mo- « ments fâcheux et dangereux pour l'administration; « j'ai été assez heureux pour que toutes les mesures « que j'ai prises dans l'intérêt de la province aient « réussi. Le ministre a été satisfait de ma conduite, « et les cantons affligés de ce fléau m'ont marqué leur « reconnaissance (même depuis que j'ai quitté ce « département) par des preuves publiques, qui font « plus d'honneur à leurs sentiments qu'à mes soins, « qui n'étaient qu'une dette.

« Les peines que me causaient ces circonstances « cruelles altérèrent ma santé : une fièvre accom-

« pagnée d'accidents graves me menaçait d'une mort « prochaine, et cependant n'interrompait point mon « travail ; dans un redoublement de quatorze heures, « où l'on parlait de m'administrer, j'en ai passé sept « à travailler ; c'est ce jour ou le lendemain qu'on a « pris pour m'ôter mon intendance.

« Une lettre ministérielle m'apprit que les cir- « constances avaient exigé que je fusse privé de ma « place pour qu'un autre en fût gratifié ; le ministre, « en accordant des éloges à ma conduite, ajoutait « que le roi avait pensé que je me prêterais à cet ar- « rangement, d'autant que Sa Majesté, dès l'année « précédente, m'avait assuré la première intendance « considérable qui viendrait à vaquer.

« Dans le mois de septembre 1771, je fus nommé à « celle de Provence, et j'eus ordre de m'y rendre.

« Le port de commerce le plus considérable que « Votre Majesté ait sur la Méditerranée était en ce « moment dans la détresse ; un impôt, dont le pro- « duit était destiné au curage, avait été supprimé, « les ministres des finances et de la marine se ren- « voyaient la charge de fournir les fonds ; cependant « le port s'encombrait, et un navire s'y échoua. Le « commerce était désolé, mais il n'était pas en mon « pouvoir de remédier au mal. Ce que je ne pouvais- « pas comme administrateur, je l'ai fait comme parti « culier ; j'ai donné des ordres pour le curage du port « dans la forme ordinaire, et j'ai payé de mon argent ; « depuis, cette dépense m'a été remboursée par les « ordres du ministère.

« Les craintes sur la subsistance des peuples étaient « encore très-vives; elles portèrent le contrôleur gé« néral à donner, au nom du roi, un ordre qu'il écrivit « de sa main pour en rendre l'exécution plus assurée, « et dont l'objet était de suspendre la liberté du com« merce de Marseille. Cette ville, effrayée de ces « défenses, eut recours à moi, et ses administrateurs « me demandèrent de les tirer de la situation pénible « dans laquelle ils se trouvaient, se voyant obligés « de compromettre l'existence de la province et d'une « partie du royaume, ou de répondre des événements « et d'encourir l'animadversion du roi.

« Je leur répondis, et ma lettre est déposée dans « leurs archives, que je sentais combien la situation « était difficile; mais que, commissaire du roi, je n'a« vais et ne pouvais avoir de volontés que les siennes, « qui venaient de leur être manifestées directement « par son ministre; que je ne me dissimulais pourtant « pas que cette réponse qui me tirait d'embarras les y « laissait, et qu'elle ne répondait ni à mon amitié pour « eux ni à mon zèle pour la province; que je sentais « qu'il était des circonstances graves où il fallait s'ex« poser, et qu'ils allaient me connaître; qu'ils pou« vaient laisser subsister dans leur port la liberté pour « l'entrée et la sortie des grains comme avant les « ordres de la cour; que je prenais l'événement sur « moi; que pour leur décharge ils étaient libres de « déposer ma lettre dans leurs archives et d'en en« voyer copie au ministre.

« En même temps je pris différentes mesures pour

« prévenir et les malheurs et les inquiétudes; j'en-
« voyai à M. le contrôleur général copie de ma lettre,
« et, après lui avoir rappelé les obstacles que j'avais
« rencontrés, je terminais ainsi : « Ma conduite doit
« vous prouver que nulle considération ne peut me
« rendre timide lorsqu'il s'agit du bien du service. »
« Je fus plus d'un mois sans avoir réponse. Cependant
« nos spéculations réussirent; il entra à Marseille huit
« ou dix fois plus de grains qu'il n'en sortit, et je reçus
« une longue lettre de la main du ministre, approba-
« tive du parti que j'avais pris.

« Six semaines après, une autre lettre du même
« ministre m'apprit que le roi m'ôtait ma place et
« m'envoyait à La Rochelle.

« Né sans ambition, ennuyé et fatigué des contra-
« dictions et des revers, je pris le parti de renoncer à
« tout état; je le déclarai au ministre, qui refusa d'en
« rendre compte à Sa Majesté, et l'intendance de La
« Rochelle resta vacante; enfin les sollicitations et
« l'opinion de mes amis l'emportèrent sur mes senti-
« ments, je pris cette intendance. Mon traitement me
« fut conservé; il fut déclaré que je n'étais à La Ro-
« chelle que jusqu'à ce qu'il vaquât une des places qui
« m'étaient assurées, et jusqu'à ce moment je fus dis-
« pensé de m'y rendre. Ces arrangements sont con-
« signés dans une lettre ministérielle écrite d'après
« l'ordre du roi.

« Cependant j'ai cru que ma présence pourrait être
« utile à La Rochelle : je n'ai consulté que l'intérêt de
« l'État; le ministre de Votre Majesté m'a écrit à

« cette occasion qu'il lui en rendrait compte, et m'a
« répondu de la satisfaction qu'elle aurait de cette
« marque de zèle.

« La fièvre et le renouvellement d'anciens acci-
« dents de poitrine ont pensé me rendre mon dévoue-
« ment funeste ; j'ai du moins la consolation que mon
« travail n'est pas infructueux. Je suis en état de
« prouver que toutes les parties d'administration de
« ce département sont sur un meilleur pied qu'elles
« n'étaient lorsque je l'ai pris. J'ai fait plusieurs
« opérations dont il est résulté pour Votre Majesté,
« ou pour la province, des avantages de 30, 40 ou
« 50 pour cent; le bénéfice que la ville de La Ro-
« chelle a retiré du changement de son bail des
« octrois est estimé monter à 899,000 francs.

« Tandis que je me livrais ainsi tout entier à l'ac-
« complissement de mes devoirs, Votre Majesté, que
« l'on n'a pas instruite, j'en suis convaincu, des
« paroles sacrées et réitérées que j'ai reçues, a disposé
« de la place qui m'était assurée de la manière la
« plus authentique.

« Je ne crois devoir ajouter à cet exposé aucune
« réflexion, aucune demande, aucune plainte. Du
« reste, si, dans les trois départements où j'ai servi,
« il est une seule personne qui puisse articuler la
« moindre injustice qui procède de moi ; si, dans ce
« mémoire, il est un seul fait qui soit contraire à la
« vérité, je consens à perdre la vie, mes biens et
« l'honneur.

« *Signé* : A. DE MONTYON. »

Louis XVI, après avoir lu ce mémoire, ne fit pas attendre au signataire la justice qui lui était due ; il donna ordre qu'on lui écrivît une lettre remplie des témoignages les plus flatteurs de satisfaction, et le nomma conseiller d'État. Un prince que le roi et la France aimaient et respectaient comme le modèle de toutes les vertus, le duc de Penthièvre, aïeul du duc d'Orléans, avait parlé à Louis XVI avec la plus grande chaleur de tous les services rendus par Montyon, pour lequel il avait conçu une rare estime.

Montyon partageait tous ses instants entre les travaux que réclamait l'accomplissement de ses devoirs, et ceux auxquels il se livrait pour satisfaire ses goûts. Jamais homme ne connut mieux le prix du temps ; il n'aimait pas à le perdre en discussions vaines, et quand il questionnait ses secrétaires ou les personnes qui venaient le solliciter, il exigeait des explications courtes et claires ; lorsque l'un d'eux s'embarrassait dans sa réponse, il lui disait avec une sorte d'impatience : « Allons ! expliquez-vous donc ; il me semble qu'il est bien aisé de dire oui, non, ou je ne sais pas. »

En 1778, il fit un ouvrage intitulé : *Recherches et considérations sur la population de la France*, et, pour connaître plus sûrement l'opinion générale, il le publia sous le nom de M. ***, son secrétaire. Ce livre eut un tel succès qu'on crut devoir récompenser celui qu'on en supposait l'auteur en le nommant chef d'une grande administration ; il ne profita pas longtemps de la méprise ; il fit de telles bévues dans ses nouvelles

fonctions, qu'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait bien pu copier l'ouvrage sur la population, mais qu'il ne l'avait certainement pas écrit; la place fut donnée à un autre.

En 1812, le comte Daru reprochait aux commissaires du sénat, chargés des dénombrements, de ne s'être pas conformés aux principes établis dans le livre de M. ***. Cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues.

Dans le cours de la même année (1778), Montyon concourut pour le prix de l'Académie française, dont le sujet était l'éloge du chancelier de l'Hospital. Il eut l'accessit; le prix fut donné à un abbé qui peignait le chancelier comme un athée. L'archevêque de Paris se crut obligé d'interdire les docteurs de théologie qui avaient approuvé le discours. Mme du Deffant a fait dans ses lettres l'éloge de l'accessit et lui a donné le prix que l'Académie lui avait refusé.

En 1780, le comte d'Artois, heureux de pouvoir dédommager Montyon des injustices qu'il avait éprouvées sous le règne précédent, le nomma, de l'agrément du roi, chancelier, chef de son conseil. Cette charge lui fut accordée avec dispense d'en fournir la finance, comme c'était alors l'usage ; mais le nouveau titulaire répondit à une pareille faveur par une grande preuve de désintéressement : il renonça aux appointements de sa place, et pendant les neuf années qu'il l'occupa, il ne toucha jamais que les frais de bureau. Aussitôt après sa nomination, il voulut s'attacher comme secrétaire M. Desain, qui

travaillait alors chez un notaire. Montyon avait remarqué chez lui des qualités qu'il appréciait. Ce jeune homme fut, comme on le pense, très-flatté d'une pareille proposition, mais il désira consulter son père, qui occupait à Reims une des premières positions dans la magistrature. Celui-ci lui répondit que le choix de M. le chancelier était sans doute très-honorable, mais qu'il voulait que son fils tînt à une administration et non à un particulier, quelque puissant qu'il fût. Le jeune Desain, un peu contrarié, fit part à Montyon des intentions de son père. « Je ne l'en estime que davantage, répondit le chancelier; il a raison, il pense avec solidité : restez où vous êtes et je tâcherai de faire naître une occasion de vous être utile. »

Deux ans après, la place de secrétaire du conseil vint à vaquer, il la fit obtenir à M. Desain, qui l'a occupée jusqu'à la Révolution, et qui a reçu constamment de son protecteur des preuves réitérées d'estime et d'intérêt.

On se ferait difficilement une idée exacte de la sagacité du chancelier dans les discussions du conseil. Ceux qui y siégeaient avec lui se plaisaient à vanter l'art avec lequel il savait approfondir les questions les plus ardues et les plus délicates. Son avis était presque toujours le meilleur; mais quand on lui démontrait qu'il s'était trompé, il en convenait avec la bonne foi d'un homme supérieur, et il adoptait sans peine une autre opinion. Il prouva, dans une occasion importante, quel prix il attachait au secret des délibérations

et à la solidarité des mesures arrêtées en commun. Un jurisconsulte ayant cru remarquer qu'un des actes consentis par le conseil renfermait une cause de nullité, Montyon opina pour que l'acte fût maintenu; son avis ne prévalut pas; la personne dont cette décision blessait les intérêts vint le trouver et ne put se contenir dans les bornes de la modération. Le chancelier l'entendit avec le plus grand calme; il aurait pu d'un mot changer son mécontentement en reconnaissance, s'il avait voulu lui apprendre les efforts qu'il avait faits pour lui gagner sa cause, mais il aurait rougi de se séparer de la majorité; il se regardait comme solidaire de toutes les résolutions prises, et il aima mieux s'exposer aux reproches véhéments d'un homme irrité que de révéler un secret dont il était dépositaire, ou d'attaquer une décision du conseil.

En 1787, il devait être nommé garde des sceaux; on lui fit, à cet égard, des ouvertures de la part du roi; il répondit avec modestie: « Dites à Sa Majesté que je « suis confus de ses bontés. Si je fais un peu de bien « dans la place que j'occupe, c'est que je ne suis pas « en évidence; en acceptant celle qu'on me propose, « je serais exposé à toutes les intrigues, à toutes les « cabales de l'envie; je n'aurais peut-être ni le talent, « ni la force nécessaires pour y résister; dans le doute, « je dois m'abstenir. »

Dès 1788, il avait eu le pressentiment de nos troubles civils; on lui adressa même des menaces personnelles; il avait prévu qu'il serait forcé de quitter la France; cette prévision lui donna le temps de mettre

en sûreté une partie de la fortune qu'il avait déjà si utilement employée, et qu'il devait augmenter encore par les calculs de la sagesse et par les chances du bonheur.

Avant de suivre Montyon dans les pays qu'il va parcourir, jetons un regard en arrière et voyons les belles fondations qu'il avait faites, les prix d'utilité publique qu'il avait institués, toujours en gardant l'anonyme, auquel il tenait comme la pudeur à son voile.

En 1780, il fonda un prix annuel pour des expériences utiles aux arts, sous la direction de l'Académie des sciences, et il y consacra une rente perpétuelle sur le clergé au capital de 12,000 francs.

En 1782, un prix annuel en faveur de l'ouvrage de littérature dont il pourrait résulter un plus grand bien pour la société, au jugement de l'Académie française, rente sur la tête du roi au capital de 12,000 francs.

Même année (1782), un prix en faveur d'un Mémoire ou d'une expérience qui rendrait les opérations mécaniques moins malsaines pour les artistes et pour les ouvriers, au jugement de l'Académie des sciences; une rente viagère sur la tête du roi et celle du dauphin, au capital de 12,000 francs.

En 1783, aux pauvres du Poitou et du Berry, 1,200 francs.

Même année (1783), 600 francs de rente viagère à un homme de lettres que le donateur ne connaissait pas, et qui n'a pas su de qui il recevait.

Même année (1783), un prix en faveur d'un

Mémoire soutenu d'expériences tendant à simplifier les procédés de quelque art mécanique, au jugement de l'Académie des sciences : un rente viagère sur la tête du roi et celle du dauphin, au capital de 12,000 francs.

Un prix pour un acte de vertu d'un Français pauvre, rente sur le clergé au capital de 12,000 francs.

En 1787, un prix annuel sur une question de médecine, au jugement de l'École de médecine : une rente perpétuelle sur le clergé au capital de 12,000 francs.

Total, 81,200 francs.

Voilà l'homme que des méchants menaçaient de leurs violences ; il s'expatria, mais il se vengea d'une manière digne de lui. Son absence même fut utile à son pays, et jamais il ne le priva ni de ses conseils, ni de ses bienfaits.

C'est à Genève qu'il passa les premières années de son émigration ; il y était encore lorsqu'il obtint, en 1792, le dernier de tous les prix que l'Académie française ait donnés, et qui avait été remis cinq années de suite. Le sujet était : *Les conséquences qui ont résulté pour l'Europe de la découverte de l'Amérique, relativement à la politique, à la morale et au commerce* (1). L'auteur ne se nomma point, mais il fut reconnu, parce qu'au lieu de prendre le prix, qui était de 1,000 écus, il le destina à celui qui trouverait, au jugement de l'Académie des sciences, *les meilleurs moyens ou les meilleurs instruments pour éco-*

(1) Cet ouvrage fut imprimé à Genève.

nomiser et suppléer la main-d'œuvre des nègres.

La guerre vint le troubler dans l'asile qu'il avait choisi ; il se réfugia à Londres et y resta jusqu'à la restauration sans manquer jamais d'envoyer, chaque année, 10,000 francs en Auvergne, et de distribuer dix autres 1,000 francs dont il faisait deux parts, savoir : 5,000 francs pour ses camarades d'émigration, et 5,000 francs pour ses compatriotes que le sort des armes amenait prisonniers en Angleterre : la France et le malheur, voilà ce qu'il voulait secourir, sous quelque drapeau qu'il les rencontrât.

En 1796, il publia son rapport au roi. Cet ouvrage obtint un succès universel et jouit longtemps d'une estime méritée. Une anecdote piquante se rattache à sa publication. Des personnes, dont le bonheur est de tout critiquer, disaient ouvertement que l'auteur avait eu le plus grand tort de combattre quelques doctrines du *Tableau de l'Europe* de M. de Calonne, et n'hésitaient pas à condamner l'ouvrage comme n'étant pas assez monarchique. Elles furent bien surprises d'apprendre que Montyon, ayant adressé son manuscrit à Louis XVIII, le roi en avait été si content qu'il l'avait fait imprimer. Cet éloge en action fit taire l'envie ; réduite au silence sur l'ouvrage, elle essaya d'attaquer l'auteur en lui supposant des vues d'ambition. Il avait prévu cette calomnie ; il y répond à la dernière page de son livre.

« Si ce rapport était connu d'autres personnes que de Votre Majesté et de son conseil, pour qui il est

destiné, peut-être la méchanceté, qui censure les intentions et attaque le caractère pour discréditer les opinions, attribuerait cet écrit à la vanité d'être sous les yeux de Votre Majesté le défenseur d'une cause célèbre, ou à des vues d'ambition et à un esprit de flatterie : dans la perspective de tout événement, je répondrai d'avance à ces imputations, et je n'y répondrai que par des faits.

« Ma vie, dont le cours commence à s'avancer, n'a pas eu un grand éclat : peut-être en a-t-elle eu trop pour mon bonheur. Cependant, si je puis me féliciter de quelques actions louables, j'ai pris plus de soins pour les cacher que d'autres n'en ont pris pour en cacher de répréhensibles. Celles de mes actions qui ont eu une publicité indispensable prouvent que je n'ai point l'âme servile. J'ignore si Votre Majesté a été instruite que, le prince son frère m'ayant fait l'honneur de me choisir pour son chancelier, place que je n'avais point demandée, j'ai donné aux personnes chargées de ses affaires un exemple de désintéressement, et que même, pour prouver à ce prince le zèle le plus pur, je me suis fait une loi de n'obtenir aucune grâce ni de lui, ni par lui.

« Je n'étendrai pas plus loin ces détails, qu'il me coûte de rapporter : mais, afin d'éviter à la malignité des torts inutiles, je supplie Votre Majesté de permettre que je déclare ici que je ne demande, ni pour le présent, ni pour l'avenir, aucune autre place que celle dont je suis honoré, et que jamais je n'en accepterai aucune. Je crois avoir servi ainsi mon roi dans

le malheur, convaincu que je sers ma patrie et l'humanité. »

En 1801, Montyon obtint le prix proposé par l'Académie des sciences de Stockholm, sur la question de savoir comment le XVIIIe siècle devait être jugé.

Vers la fin de la même année (1801), ayant lu dans les papiers publics que Madame, duchesse d'Angoulême, avait vendu, en partant précipitamment de Mittau, des diamants et des objets précieux, Montyon s'empressa d'écrire à la fille de Louis XVI (et cette fois il fut obligé de se nommer) pour mettre à ses pieds une partie de ce qu'il possédait. Madame lui fit faire la réponse suivante :

« Madame la duchesse d'Angoulême me charge, « monsieur, de vous mander qu'elle est très-sensible « à la lettre que vous avez adressée à M. d'Auvray, « et à l'hommage qu'elle contient. Lorsqu'au départ « de Mittau, Son Altesse Royale fit le sacrifice d'ob- « jets précieux, ce ne fut pas pour sa personne, « mais pour celle du roi son oncle, et le soulagement « des fidèles serviteurs qu'un changement de position « plongeait dans la misère. Vous la reconnaîtrez faci- « lement à ce trait.

« Son Altesse Royale me charge de vous dire que « si elle n'accepte pas la preuve de dévouement que « vous lui donnez, elle ne vous en sait pas moins gré.

« Je profite de cette occasion pour vous assurer des « sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être.... »

Quoique la publication de ses différents onvrages

réclamât en grande partie l'emploi de ses loisirs, il lui en restait assez pour la société, toujours désireuse de le posséder. Une sage distribution de son temps lui permettait de suffire à tout.

Il se trouvait un soir à Londres chez Mme de ***, avec quelques uns de ses amis. Cette dame, émigrée, fort riche en France et fort malheureuse en pays étranger, raconta qu'elle avait formé le projet d'aller à Paris pour tâcher d'obtenir du premier consul la restitution de ses bois non vendus ; elle était si pauvre qu'elle ne pouvait faire le voyage ; on se cotisa ; il lui manquait encore cinq guinées. « Qui m'aurait dit, s'écria-t-elle avec un profond soupir, qu'une femme qui avait 300,000 francs de rente se trouverait hors d'état de retourner en France faute de cinq guinées ? » Montyon, qui ne voulait jamais obliger que sous le masque, ne dit rien, mais le lendemain Mme de *** reçoit un bon de cinq livres sterling ; elle part, réussit pleinement dans ses projets et revient à Londres pour terminer quelques affaires ; elle rassemble ses amis, et sans affectation, sans qu'elle puisse rien soupçonner, Montyon lui rappelle le prêt de cinq guinées.

« Avez-vous cherché à savoir, lui dit-il, de qui vous les aviez reçues ?

— Je vous dirai franchement que non ; elles ne peuvent m'avoir été envoyées que par un véritable ami, et en pénétrant ce mystère, j'aurais craint de l'affliger.

— Oui, sans doute, vous l'auriez affligé si vous aviez cherché à le reconnaître et que vous fussiez

restée pauvre ; mais vous avez retrouvé votre fortune, il faut tâcher de savoir le nom du prêteur.

— Pourriez-vous m'aider à le découvrir ?

— Vous n'iriez pas bien loin.

— Serait-ce vous?

— Comme vous le dites, et je vous redemande mes cinq guinées. »

Mme de *** les lui rendit, et il les donna le lendemain à un pauvre prisonnier français.

Cet homme, si généreux de ses propres richesses, prouvait ainsi qu'il était avare du bien des pauvres ; il avait de la logique jusque dans sa bienfaisance ; chez lui une bonne action en faisait naître une autre, et son trésor était en quelque sorte une caisse de prévoyance.

La littérature continuait à charmer tous les instants dont il pouvait disposer. En 1806, la Société royale de Gœttingue ayant proposé un prix pour le meilleur ouvrage sur la question de savoir : *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples*, il envoya un traité pour ce concours ; il n'obtint pas le prix, par la singulière raison qu'on n'avait demandé, disait-on, qu'un écrit de dix à douze pages.

En 1808, Montyon concourut pour le prix proposé par l'Institut, et dont le sujet était l'éloge de Corneille ; des considérations particulières firent écarter son ouvrage du concours, mais tous les journaux anglais, et particulièrement le *Monthly Review*, mirent sa composition fort au-dessus de celles qui

avaient obtenu le prix, l'accessit et la mention.

En 1811, il publia l'*Exposé statistique du Tonquin*, et en 1812, des *Particularités et Observations sur les contrôleurs généraux les plus célèbres*. On y trouve des questions de politique et de finances traitées avec un rare talent et une grande supériorité d'esprit. On verra plus tard que Mme de Staël eut bien de la peine à lui pardonner le jugement qu'il portait de M. Necker. Voici comment l'auteur expose son plan :

« Une invention m'a guidé dans la composition de « cet ouvrage : j'ai voulu rendre justice à ceux dont « les opérations ont amélioré ou détérioré la fortune « publique. J'ai recueilli un grand nombre de faits « peu connus et qui jetteront un grand jour sur cette « partie si obscure de l'administration : j'ai attendu, « pour soumettre ces ministres à cette inspection, « qu'aucun d'eux n'existât, parce que dans une dis- « section scientifique et morale, ainsi que dans une « dissection physique, il répugne à la sensibilité « d'opérer sur un être vivant. Les auteurs des chan- « gements dans l'ordre public laissent après eux des « sectateurs, des intérêts qu'il n'est pas possible de « contrarier sans s'exposer au moins à une indisposi- « tion muette et secrète, quelquefois plus à craindre « qu'une haine ouverte ; mais cette considération ne « m'a point arrêté. Parvenu à un âge qui m'avertit « que je vais bientôt être soustrait au pouvoir des « hommes, n'ayant rien à en attendre, peu à en crain- « dre, je me suis déterminé à la promulgation d'un « acte de justice envers les morts, et d'une leçon pour

« leurs successeurs, donnée par des exemples ; j'ai « désiré, par une suite de sentiments dont j'ai « toujours été animé, que même les derniers mo-« ments de mon existence ne fussent pas absolument « stériles. »

La Restauration le rappela dans sa patrie; il y retrouva avec une grande joie des amis qui l'avaient vivement regretté; partout il était attendn avec empressement, désiré, invité. Ce vieillard plus qu'octogénaire, et qui avait conservé le costume des anciens temps, toujours entouré d'un cercle nombreux, semblait être le représentant du dernier siècle, dont il racontait parfaitement l'histoire.

Sa mémoire prompte et sûre ne le trahissait jamais; il avait connu tous les hommes célèbres du règne de Louis XV; sa conversation, semée d'anecdotes curieuses, pleine de souvenirs historiques et de traditions sûres, était fort attachante. Il se mêlait quelquefois aux discussions parlementaires et disait souvent qu'il ne *concevait pas comment un ministre restait plus d'une heure à la tribune, et comment il n'était pas plus occupé de ce qu'il ne dirait pas que de ce qu'il dirait.*

A cette époque (1815), ayant rencontré dans un salon Mme de Staël, qu'il avait connue très-jeune, et qu'il avait revue depuis à Londres, et s'étant aperçu qu'elle lui témoignait une extrême froideur, il lui en demanda la cause; elle ne répondit que par des demi-mots, et le lendemain il reçut la lettre que voici :

« Monsieur,

« Je sais apprécier plus que qui que ce soit votre « esprit et vos rares connaissances ; mais cet été, dans « le travail que je fais sur la vie de mon père, j'ai été « obligée de lire ce que vous avez écrit, ce que je m'é- « tais interdit de voir à Londres pour jouir sans mé- « lange de votre société, et qu'ai-je lu ? l'article le plus « injuste, le plus amer ; je sais qu'il vous a été inspiré « par un ressentiment personnel, mais est-il permis à « un honnête homme de diffamer le plus vertueux des « mortels, parce qu'il croit avoir à se plaindre de lui ? « Je respecte votre âge, mais cet âge est respectable « parce qu'il met au-dessus des passions égoïstes. Vous « m'accusez d'être mal pour vous : la vérité est que le « plaisir très-réel que je trouve à causer avec vous « m'a fait éloigner le moment de cette fatale lecture. « Si vous pouviez réparer, désavouer, je vous aime- « rais encore ; mais ce que vous avez écrit est entré « jusqu'au fond de mon âme, et, comme depuis ma « naissance j'étais attachée à vous, cela m'a fait mal.

« Necker de Stael. »

Dès le lendemain, Montyon répondit en ces termes (il avait alors quatre-vingt-un ans révolus) :

« Madame,

« Vous m'avez écrit une lettre dure et violente ; « vous paraissez fort animée : permettez que je m'en « rapporte au jugement que vous-même porterez de « cette lettre quand vous serez plus à froid.

« Le livre par lequel j'ai eu le malheur de vous

« déplaire a été écrit dans l'intention de rendre l'inac-
« tion à laquelle me réduisait ma position utile à ma
« patrie autant qu'il était en mon pouvoir; et j'ai
« rempli cet objet en observant des fautes dans l'ad-
« ministration, science que j'ai étudiée pendant pres-
« que toute ma vie.

« J'ai dit et dû dire ce que je pensais, et, sur un
« sujet aussi important que celui que je traitais, il
« eût été coupable de taire ou dissimuler ma pensée.
« Depuis l'âge de huit ans il ne m'est pas arrivé de
« dire un seul mot que je ne crusse vrai, et dans cette
« occasion-ci je n'ai pas plus que dans toutes les autres
« manqué à ce principe, mais il est très-possible que
« je me sois trompé.

« J'ai prévu que mon livre pourrait exciter des
« contradictions et des animosités, mais j'ai cru
« devoir faire ce sacrifice à mon patriotisme.

« Vous m'avez reproché verbalement d'avoir été
« ingrat envers monsieur votre père; vous ne saviez
« pas apparemment que j'avais plus à me plaindre qu'à
« me louer des procédés ministériels de M. Necker, et
« c'est de ma part une expression modérée; au reste,
« que j'aie eu à me louer ou à me plaindre des per-
« sonnes, cette considération n'a nullement influé sur
« le jugement que j'ai porté de leurs opérations.

« Je me suis refusé à publier mes opinions tant
« que ceux qu'elles pouvaient intéresser ont existé,
« parce que cela répugne à ma sensibilité. Les parents
« de MM. Lilhouette, Terray, etc., etc., auraient
« des reproches à me faire plutôt que les parents de

« M. Necker, si aucun d'eux avait le moindre sujet
« de se plaindre, et s'il n'était pas permis de produire
« son opinion au moins sur les fautes d'une adminis-
« tration passée, moyen nécessaire pour son perfec-
« tionnement.

« Non-seulement je ne me suis pas expliqué sur
« M. Necker avec humeur, mais je n'ai pas dit tout ce
« qui peut être susceptible de critique. S'il y avait
« une seconde édition, je ne pourrais m'empêcher d'y
« faire une addition, parce qu'il est indispensable de
« mettre au jour ce dont la notion peut être utile.

« J'ai éprouvé une vraie satisfaction en rendant
« justice à la force de tête de M. Necker, mais il n'est
« pas dans la nature de pénétrer, par la seule vigueur
« de la pensée, toute l'étendue d'une science sans avoir
« lu les livres qui en traitent, sans en avoir conféré
« avec les personnes qui en sont les plus instruites,
« sans avoir suppléé par l'expérience au défaut d'in-
« struction : le génie même a son territoire circonscrit,
« et Newton, quand il a traité de la chronologie, n'a
« plus été égal à lui-même traitant du monde physique.

« Vous avez pu remarquer que je me suis fait un
« devoir de justifier M. Necker sur l'origine subite
« de sa fortune, et même à cet égard j'ai su des par-
« ticularités certaines et peu connues, qui auraient
« pu, quoique mal à propos, faire une impression
« désavantageuse sur les esprits envieux de la gloire
« des hommes célèbres.

« La longueur de cette lettre doit au moins, ma-
« dame, vous convaincre du prix que j'attache à vos

« sentiments, et la manière modérée dont je réponds à « l'amertume de vos reproches prouve que je ne les « mérite pas. Vos torts exigent de l'indulgence, puis- « que l'amour filial en est le germe. Tant que je vivrai, « je vous aimerai, fût-ce malgré vous, parce que vous « êtes bonne; je dis plus, lors même que vous n'êtes ni « juste ni raisonnable, votre bonté, jointe à la supé- « riorité de votre esprit, forme de vous un être à part « auquel tout honnête homme doit estime et affection.

« Daignez agréer cet hommage.

« A. DE MONTYON. »

En rentrant en France, il racheta plusieurs de ses terres qui avaient été vendues comme biens d'émigré, entre autres celles de Chambry, près de Meaux. Il s'occupa aussi, avec l'activité qu'il avait dans l'âme, de faire des fondations nouvelles, dont les unes étaient destinées à remplacer les anciennes en les amplifiant, et dont les autres avaient pour objet des actes de charité qui attestent l'ingénieuse bonté de leur auteur, et, si l'on peut ainsi parler, ses progrès dans l'art de bien faire. Chez lui tout était raisonné; sa générosité avait cela d'admirable, qu'elle n'était pas, ainsi que chez beaucoup d'autres, l'effet subit de l'entraînement, mais le fruit d'une réflexion lente et sage; il avait fait, on peut le dire, de la bienfaisance un art, et de la charité une science. Pensant avec raison qu'il fallait être descendu au dernier degré de l'infortune pour emprunter de l'argent sur des nantissements qui n'avaient aucun prix, il a consacré, pendant les

derniers temps de sa vie, 15,000 francs par an à retirer du Mont-de-piété les effets au-dessous de la valeur de 5 francs, appartenant aux mères jugées dignes d'être admises aux secours de la charité maternelle. Fidèle à son incognito, il s'adressa dans le plus grand secret au maire du cinquième arrondissement, pour proposer deux primes de 5,000 francs chacune ; il offrait la première à la personne qui opérerait un desséchement ou défrichement, dont les travaux coûteraient au moins 1,500 francs, et la seconde à une association charitable qui prêterait sans aucun intérêt aux artisans et aux laboureurs.

Il avait joint à ces deux sommes un don pour la ville d'Aix, autrefois sa résidence en qualité d'intendant.

En 1817, M. de Laplace informa ses collègues qu'une personne qui voulait rester inconnue se proposait de fonder un prix annuel de statistique, et qu'elle priait l'Académie royale des sciences d'accepter une donation de 12,000 francs pour réaliser ce projet. M. Fourrier, secrétaire perpétuel, fut chargé de présenter le rapport; l'Académie s'empressa d'en adopter les conclusions, en offrant au fondateur ses justes remercîments, et en regrettant qu'il voulût dérober son nom à la reconnaissance publique.

On a su depuis que cet anonyme était Montyon.

Le prix a été décerné régulièrement par l'Académie des sciences, et l'on a couronné des ouvrages remarquables sur la statistique de la France et ses colonies.

Cette liste, si riche et si variée en bienfaits de tout genre, ne contient pourtant qu'une faible partie des libéralités de Montyon; il en est dont il a fait disparaître jusqu'à la moindre trace : il remettait souvent en mains propres, à des hommes qui méritaient toute sa confiance, des sommes de 3, 6 et 10,000 francs pour être distribuées à des savants, à des gens de lettres tombés dans l'infortune. Il ne voulait pas même savoir les noms de ceux qu'il obligeait. M. Daru parla un jour devant lui de la situation pénible d'un général d'une grande distinction, qu'il ne nomma point, par égard pour sa famille, et qui, de malheurs en malheurs, avait été réduit à la plus profonde misère. Le lendemain, Montyon fit une visite à M. Daru, et lui porta 8,000 francs, en le priant de les remettre à cet officier, dont il ne demanda pas le nom et auquel il voulut rester inconnu.

Une de ses plus heureuses idées, une de ses pensées les plus utiles à l'humanité est celle qui lui fit calculer que ce n'est pas assez pour un indigent d'être soigné dans un hôpital, lorsqu'il est atteint d'une maladie quelconque : rendu à la vie par des médecins habiles, il sera sauvé, mais il n'est pas guéri. Que deviendra-t-il? S'il reste dans l'hospice, il continue à respirer un air qui retarde sa convalescence; s'il retourne dans sa famille, il manque des secours nécessaires à son rétablissement, et souvent une grave rechute compromet de nouveau son existence; il faut donc qu'il puisse attendre que le retour de ses forces lui permette de retrouver une condition s'il est en

service, et de l'ouvrage s'il est artisan. C'est cette lacune importante que l'ami des pauvres a voulu remplir par des dotations. Sur les douze bureaux de charité de la ville de Paris, huit étaient déjà pourvus; il s'occupait des quatre autres lorsque la mort vint non pas arrêter, mais interrompre ses bienfaits; bientôt ils reprirent leur cours : c'eût été trop peu pour lui que sa bienfaisance fût aussi fugitive que sa vie; il voulait se survivre.

On procéda à l'ouverture de son testament : on en trouva six.

Le premier, du 1er novembre 1815.

Le deuxième, du 27 novembre 1815.

Le troisième, du 28 juillet 1817.

Le quatrième, du 23 avril 1819.

Le cinquième, du 12 octobre 1819.

Et le sixième, du 12 novembre 1819.

Tous les six étaient identiques pour les différents legs; le dernier, du 12 novembre 1819 (treize mois avant sa mort), confirme les cinq autres; Montyon avait eu, pendant soixante ans, un but unique, une pensée fixe, et ses projets, que l'on ne connaissait qu'en partie, éclatèrent dans leur immensité à la lecture de son testament. En s'occupant du bonheur de l'humanité tout entière, il n'avait oublié aucune des personnes qui lui témoignaient de l'affection ou qui lui avaient rendu des services.

Voici ce testament dans son entier. Il est assez peu connu pour être reproduit ici :

TESTAMENT DE MONTYON.

« 1° Ceci est mon testament, et je révoque tout « testament, codicille ou autre disposition testamen- « taire antérieure.

« Je veux être enterré le plus simplement possible.

« 2° Je demande pardon à Dieu de n'avoir pas rem- « pli exactement mes devoirs religieux ; je demande « pardon aux hommes de ne leur avoir pas fait tout « le bien que je pouvais, et que, par conséquent, je « devais leur faire. Je veux être enterré avec la plus « grande simplicité, ce qui doit être exécuté d'au- « tant plus exactement, que ce qui sera économisé « sur cet article tourne à l'avantage de mes legs.

« 3° J'institue ma légataire universelle de tous « mes biens, meubles et immeubles, de quelque na- « ture qu'ils soient, et en quelque pays qu'ils soient « situés, présents et à venir, et en y comprenant les « actions à exercer pour le recouvrement de mes « droits, mademoiselle Robertine de Balivière, ma « filleule, à la charge d'acquitter mes dettes et toutes « les dispositions portées au présent testament, et « autres que je pourrai faire par la suite, à quelque « somme qu'ils puissent monter, sans toutefois « qu'après mes dettes payées et mes legs et autres « dispositions acquittés, ces legs et dispositions puis- « sent absorber une telle somme que le legs universel, « ne (1).......... pas une somme de soixante mille

(1) Ce mot est illisible.

« francs, libre de toutes charges et de tous frais, et « à l'effet de ce que dessus, mes biens, s'il est néces- « saire, seront vendus. Je crois pouvoir me permettre « ces dispositions, d'autant que je n'ai pas de parent « proche, ni avec lequel j'aie des liaisons d'amitié, « et qu'il ne me reste aucun bien que je tienne de « mes parents. Pour que mes legs ne portent aucune « atteinte à la somme de soixante mille francs, réser- « vée absolument à ma légataire universelle, les « derniers legs qui porteraient cette atteinte ne « seront point exécutés, les premiers ayant la pré- « férence, qui sera réglée suivant l'ordre de leur « inscription; si mes legs laissent une plus grande « somme libre et disponible que celle de soixante « mille francs, cet excédant entrera dans le legs uni- « versel : tous les legs seront délivrés aux légataires « francs de tout droit de fisc et autres, qui seront ac- « quittés par ma succession, et en seront une charge.

« En cas que mademoiselle Robertine de Balivière « me prédécède, je lui substitue mademoiselle de « Balivière, sa sœur aînée, et, en cas que mademoi- « selle de Balivière me prédécède, je lui substitue « mademoiselle de Balivière la cadette; en cas que « les trois demoiselles de Balivière me prédécèdent, « je leur substitue madame la comtesse de Balivière, « leur mère; chacune d'elles, audit cas de vacation « au legs universel, jouira des mêmes droits dont « aurait joui mademoiselle Robertine de Balivière, « si elle ne m'eût pas prédécédé.

« 4° Je prie M. Pierre Pivost, avocat, demeurant

« à Paris, rue Guénégaud, d'être mon exécuteur « testamentaire et d'accepter un diamant de deux « mille quatre cents francs; et comme cette exécu- « tion entraînera beaucoup de soins, il est prié de « vouloir bien percevoir des honoraires, pour les soins « et vacations qu'exigera le testament.

« 5° Je lègue à Ménard, à Bérenger, à Vautry, « chacun quinze cents francs. Je lègue de plus à « Bérenger et à Vautry ma garderobe, linge de corps « et vêtements, à partager entre eux. Je lègue de « plus à Ménard mes livres, à la charge de payer à « Bérenger et à Vautry chacun cent francs. Celui « qui, au jour de mon décès, ne sera plus à mon « service, sera privé des legs que je lui fais, qui seront « annulés. Si j'ai quelque autre domestique au jour « de mon décès, je lui lègue autant de fois deux « cents francs qu'il aurait été d'années à mon ser- « vice, et l'année commencée sera comptée comme « révolue.

« 6° Je lègue aux pauvres de la paroisse de Mon- « tyon trois cents francs; aux pauvres de la paroisse « de Chambry, cent cinquante francs.

« 7° Je prie M. Jérémie Hermann, directeur de « la Banque d'Angleterre, de vouloir bien recevoir « mes remerçîments de l'amitié qu'il m'a marquée, « et de vouloir bien accepter un diamant du prix de « trois mille francs de France. J'espère qu'il voudra « bien aider de ses conseils l'exécuteur testamentaire « pour les affaires qui sont à suivre en Angleterre.

« 8° Je prie M. Williem Morgan, *secretary of the*

« *equitable Society* de Londres, de recevoir mes remer-
« cîments de l'amitié qu'il m'a témoignée, et de vou-
« loir bien accepter un diamant de douze cents francs
« de France.

« 9° Je prie les enfants de Mme Berthier, en son
« nom Deforges, de vouloir bien agréer que je leur
« lègue ce qu'ils me doivent ou me devront à ma
« mort, et que j'y ajoute une somme de quinze cents
« francs, qui sera partagée entre eux, ainsi que le
« jugera à propos madame leur mère.

« 10° Je prie M. le marquis de Laplace, pair de
« France, de vouloir bien permettre que je lègue à
« mademoiselle sa petite-fille, qu'il élève chez lui,
« un diamant de deux mille francs; je lui serai obligé
« s'il veut bien diriger mon exécuteur testamentaire
« dans les legs qui suivent :

« 11° Je veux qu'il soit employé une somme de
« deux mille quatre cents à trois mille francs, pour
« faire une statue en marbre, formant un buste de
« madame Élisabeth de France avec cette inscription:
« *A la Vertu.* Ce buste sera placé dans un lieu où il
« pourra être vu de beaucoup de personnes; s'il est
« possible, à la porte de l'église Notre-Dame, à Paris.
« Je ne me rappelle pas si j'ai jamais eu l'honneur
« de parler à cette princesse, mais je désire lui payer
« ici un tribut de respect et d'admiration.

« 12° Je lègue une somme de dix mille francs pour
« fournir un prix annuel à celui qui découvrira des
« moyens de rendre quelque art mécanique moins
« malsain.

« 13° Pareille somme de dix mille francs, pour « prix annuel, en faveur de qui aura trouvé dans « l'année un moyen de perfectionnement de la « science médicale ou de l'art chirurgical.

« 14° Pareille somme de dix mille francs pour prix « annuel, en faveur d'un Français pauvre qui aurait « fait, dans l'année, l'action la plus vertueuse.

« 15° Pareille somme de dix mille francs en faveur « du Français qui aura composé et fait paraître le « livre le plus utile aux mœurs.

« Pour les articles précédents, douze et treize, les « prix seront distribués par l'Académie des sciences; « pour les articles derniers, quatorze et quinze, par « l'Académie française. Si ces Académies ne vou- « laient pas se charger de cette distribution, elle sera « faite par l'institution que ces Académies voudront « bien désigner.

« 16° Je lègue à chacun des hospices du départe- « ment de Paris une somme de dix mille francs, pour « être distribuée en gratifications ou secours à donner « aux pauvres qui sortiront de ces hospices et qui « auront le plus besoin de secours. Comme il y a « douze départements, cette disposition est un objet « de cent vingt mille francs. La disposition sera faite « par les administrateurs des hospices.

« 17° Je veux que les legs portés aux articles pré- « cédents, douze, treize, quatorze, quinze, seize, ce « dernier pour chacun des hospices de Paris, soient « doublés, triplés et même quadruplés, en sorte « qu'un legs porté à dix mille francs, soit porté à

« quarante mille francs; le doublement de tous ces
« legs précédant le triplement d'aucun d'eux, et le
« triplement de tous précédant le quadruplement
« d'aucun d'eux : cette progression peut avoir lieu,
« si l'état de mes biens le permet, sans que la valeur
« réservée pour être le minimum du legs universel
« en reçoive atteinte. Ces legs seront accrus et (1)
« .... indéterminément tant que le permettra
« la réserve pour le legs universel.

« 18° Toutes les sommes dont il est ici disposé dans
« les articles douze, treize, quatorze, quinze, seront
« placées en rentes sur l'État, dites inscriptions à
« cinq pour cent, et les arrérages serviront à l'exé-
« cution des dispositions contenues dans ces ar-
« ticles.

« 19° Je donne à mes dispositions une latitude
« indéterminée, parce que l'incertitude du montant
« de mes biens, dans lesquels je puis rentrer, et dont
« j'ai été dépouillé pour cause d'émigration, ne
« m'offre point un montant fixe de ma fortune.

« Fait à Paris, ce douze novembre mil huit cent
« dix-neuf.

« *Signé :* AUGET DE MONTYON. »

« 20° Je supplie Mme la baronne Pasquier de vou-
« loir bien me donner une nouvelle preuve de l'amitié
« dont elle m'a honoré, en acceptant, pour con-
« server un souvenir de moi, une médaille d'or, qui

(1) Illisible.

« est le prix qui a été accordé en Suède à un de mes « ouvrages.

« Premier septembre mil huit cent vingt.

« *Signé :* AUGET DE MONTYON. »

Tel fut cet homme rare, dont la vie peut être regardée comme une étude historique et morale pour toutes les conditions et toutes les classes. Organe des lois, jamais il ne les a laissées fléchir au gré des caprices ; magistrat, il a jugé d'après sa conscience ; administrateur, il a fait bénir son nom dans les provinces qu'il a régies ; financier, il a pris l'ordre pour base et la probité pour guide ; riche, il a vécu comme s'il ne l'était pas, pour donner davantage aux pauvres ; de son vivant son économie passait pour de l'avarice ; son testament a expliqué ce défaut et en a fait une vertu.

Ses libéralités se sont élevées à cinq millions, savoir : trois millions huit cent cinquante-trois mille francs aux hospices ; six cent trente-neuf mille six cents francs à l'Académie française, et la même somme à l'Académie des sciences. Il prouvait ainsi qu'il ne se contentait pas de faire du bien, et qu'il voulait le faire le mieux possible. Pour être sûr que ses intentions seraient remplies loyalement, il léguait le patrimoine des pauvres convalescents à leurs vrais tuteurs, à leurs protecteurs naturels ; quant aux encouragements qu'il destinait à la vertu, aux arts, aux sciences et aux lettres, il en dotait le premier de nos corps savants et la première de nos compagnies littéraires,

dont les jugements pesés et les décisions réfléchies sont des garants presque infaillibles contre l'erreur ou la partialité.

Aussitôt que le conseil général des hospices eut connaissance des dernières volontés de Montyon, il se réjouit de voir que les nombreuses améliorations déjà faites de nos jours dans les hôpitaux se trouvaient complétées par le génie de la bienfaisance, et, pour lui donner une faible marque de son éternelle gratitude, l'administration décida qu'il lui serait érigé un monument décoré de son buste en marbre, sous le portique du plus grand de nos hôpitaux, vis-à-vis la statue de saint Landry, et de plus, que des copies de ce buste seraient placées dans tous les autres hospices, à l'endroit même où se fait la distribution des secours aux convalescents; ainsi les derniers regards des malheureux à la sortie de l'hôpital se porteront sur les traits de celui dont la charité sans bornes a pris soin d'amener l'entier rétablissement de leurs forces et de leur santé.

L'enterrement de cet homme de bien fut très-simple, comme il l'avait exigé; il ne ressemblait point à ces pompes funèbres pleines de magnificence et d'éclat, auxquelles il ne manque que la douleur; quelques amis éplorés et des pauvres en larmes qui se croyaient orphelins, ce fut tout son cortége. Il repose à Vaugirard, auprès de La Harpe: aucune inscription n'indique le lieu de sa sépulture; peut-être a-t-il voulu que sa tombe restât ignorée comme ses bienfaits l'ont été pendant sa vie. Quoi qu'il en soit, le nom de Mon-

tyon est consacré; ce nom sera prononcé avec respect d'âge en âge et de générations en générations, tant que l'Académie française couronnera la vertu. Cet homme extraordinaire, qui eut pour faire le bien trois choses qui ne vont guère ensemble, le cœur, la fortune et le temps, a mérité que l'on dise de lui ce que Montaigne disait de son ami la Boëtie : « *C'était vrai-* « *ment une âme pleine, et qui montrait un beau visage* « *en tous sens, une âme à la vieille marque.* »

JEAN BART

(1651.—1702.)

Il est généralement admis que de tous les grands hommes qui illustrèrent la nation, Jean Bart est celui dont la vie se prêtera le mieux, dans un temps même rapproché, aux écarts de l'imagination.

Comment, en effet, ne point croire au prodige devant la vie de ce rude marin? Est-il, même aujourd'hui, possible d'admettre sans effort qu'un homme ait pu accomplir toujours avec le même bonheur une si longue et si heureuse suite d'actes d'intrépidité au milieu de dangers toujours terribles, imminents, qui lui semblaient ne devoir point être comptés?

Non-seulement Jean Bart fut l'image vivante de la bravoure; non-seulement aucun homme de guerre ne peut, sous bien des rapports, soutenir un instant la comparaison avec le vaillant Dunkerquois, mais encore notre grand marin a sur tous cet avantage qu'à toute occasion, s'offrant aux coups de l'ennemi avec

un mépris absolu de la mort, le succès couronna toujours ses entreprises les plus aventureuses.

En faut-il davantage pour faire songer au merveilleux? Avouons qu'on y croit souvent à moins.

Une question se présente ici.

Est-il bon, pour la gloire de notre personnage, qu'il en soit ainsi?

Il ne nous appartient pas de prononcer absolument. Émettons humblement cet avis : c'est qu'en toute chose il est regrettable que la fiction se substitue à la réalité, et que pour la mémoire de Jean Bart aussi bien que pour l'orgueil national, il faut désirer que la simple vérité l'emporte sur l'exagération.

Les faits, dans cette carrière admirable, ne sont-ils pas suffisamment établis ? — Le mérite éclatant de ce marin sans pareil ne brille-t-il pas assez par lui-même, sans qu'il soit besoin d'ajouter à tant de gloire réelle, incontestée, à tant de vertus éminentes, à tant d'héroïsme, ce que des esprits enthousiastes, insatiables, et à coup sûr peu soucieux du renom d'un grand homme, se plaisent à enfanter pour entourer la mémoire de leur idole d'un prestige qui ne peut que fausser l'opinion sur sa valeur réelle?

Fils d'un simple pêcheur, Jean Bart eut, pour ainsi dire, la mer pour berceau. Sa carrière brillante est au nombre de celles à l'aide desquelles on peut prouver qu'il n'est pas d'obstacles assez forts pour empêcher l'homme de génie d'occuper dans le monde le rang qui lui est dû. D'abord attaché à la profession de son père, notre jeune compatriote sentit bientôt que la

vie dans laquelle il s'agitait n'était pas sa véritable sphère. Aussi ne tarda-t-il pas à en sortir et à se lancer sur une scène plus vaste, où il eut mille occasions de développer ses qualités et ses talents, et où il préluda aux entreprises qui plus tard devaient l'immortaliser; dont l'ensemble forme, dans sa vie de marin, un enchaînement de belles actions dont une seule suffirait à illustrer un homme.

Il débuta, lors de la guerre de Hollande, en se faisant capitaine de corsaire. La bravoure du jeune marin, son sang-froid, son expérience au milieu des dangers qu'il affronta pendant cette phase de sa vie, attirèrent sur lui l'attention, l'admiration de ses contemporains, et sa réputation, portée par l'active Renommée, parvint bientôt jusqu'au pied du trône. Le grand roi qui savait si bien attirer à lui et récompenser le mérite personnel partout où il se trouvait, jaloux d'utiliser au service de l'État les capacités qui distinguaient Jean Bart, ne le laissa pas longtemps dans la condition infime où le sort l'avait placé. Malgré les prérogatives de la naissance, qui, à cette époque, entouraient de tant d'entraves la carrière des gens d'obscure extraction, Jean Bart fut appelé dans la marine royale, où il obtint, en 1691, le grade élevé de chef d'escadre. C'est dans cette haute position que notre Dunkerquois put donner à son génie un nouvel essor; c'est là seulement que brillèrent de tout leur éclat sa bravoure, sa hardiesse, son audace, et qu'il sut se placer au premier rang parmi nos hommes les plus illustres.

Pour faire ressortir les traits saillants qui caractérisent la vie de ce grand homme, entrons dans quelques développements et montrons qu'au nombre des victoires qu'il remporta sur les ennemis de la France, la plus belle, sans contredit, qui couvre le nom du marin d'une auréole de gloire ineffaçable, est celle qui eut pour conséquence de préserver la France de la disette, en 1694.

L'année même où Jean Bart avait été investi du commandement supérieur d'une escadre, en 1691, le port de Dunkerque fut bloqué par 32 vaisseaux anglais. Quoique n'ayant sous ses ordres que 7 vaisseaux, mais comptant sur l'élan de ses soldats, qu'il savait électriser par son ardeur et son calme tout à la fois, il sortit du port avec ces faibles forces, en saluant l'ennemi de tous ses canons, l'attaqua, lui brûla plus de 80 bâtiments, alla opérer une descente à Newcastle, et revint triomphalement avec un butin immense.

L'année 1694 fut pour la France, par le manque de récoltes, une époque calamiteuse. Le gouvernement avait pris des arrangements avec quelques puissances amies pour approvisionner le pays, et la marine de l'État elle-même faisait une partie des transports que nécessitait cet approvisionnement. Les Anglais, qui savaient qu'ils ne pourraient nous porter de plus terribles coups qu'en interceptant nos convois de grains, étaient à la piste de tous ceux qui nous étaient destinés, et ne manquaient jamais d'attaquer avec des forces supérieures ceux qui leur

étaient signalés. Dans une de ces circonstances, Jean Bart fit entrer malgré eux, dans le port de Dunkerque, une flotte chargée de grains, dont il s'était rendu maître après avoir attaqué trois vaisseaux hollandais qui escortaient cette flotte ; il mit le comble à sa gloire en reprenant aux Hollandais, commandés par le contre-amiral Hidde, à la hauteur du Texel, après un combat acharné, une autre flotte de plus de 100 voiles, chargée de blé, dont ils s'étaient emparés. Dans ce dernier combat, il avait attaqué avec 6 voiles seulement l'escadre ennemie, deux fois aussi forte que la sienne, et lui avait pris trois vaisseaux. Cette action, qui fait si bien ressortir le mérite de Jean Bart aux yeux de qui connaît la valeur de la marine hollandaise à cette époque, donna à Louis XIV une nouvelle occasion de prouver au chef d'escadre français qu'il savait récompenser dignement des services aussi éclatants : elle lui valut des lettres de noblesse, et c'est le plus bel hommage qui pouvait être rendu au mérite du célèbre marin, alors que la noblesse de naissance avait la prétention de croire ou de faire croire que le talent et le génie ne pouvaient être le partage d'un enfant du peuple.

L'année suivante, Jean Bart, dont le nom seul était devenu la terreur des ennemis, prit encore aux Hollandais et leur brûla 5 vaisseaux de guerre et 32 bâtiments marchands.

La vie de Jean Bart, qui offre l'exemple d'un homme d'humble condition arrivant par son seul mérite à un des plus hauts postes de l'État, alors que

le régime du privilége semblait l'en éloigner à jamais, et qui montre en outre au véritable talent, quelle que soit sa condition native, que sa place est pour ainsi dire marquée par la Providence, laisse aussi cet enseignement non moins précieux, non moins utile à constater, au point de vue de la dignité humaine, qu'elle ne fut rabaissée par aucun de ces actes qui viennent quelquefois obscurcir les carrières les plus brillantes, et que cet illustre enfant du peuple resta toujours digne de la faveur du monarque qui l'avait si bien apprécié et du rang élevé auquel il était parvenu. Jean Bart ne fut jamais un homme de cour, ni un courtisan. Ses apparitions à la cour de Louis XIV furent très-rares et très-courtes ; sa vie s'est presque complétement passée en mer ; il n'avait pas, non plus, les qualités frivoles des gens qui vivent à la cour ; ses manières s'en ressentaient un peu, et c'est ce qui fait que, dans les circonstances où il se présenta à Versailles, ceux-ci s'en divertirent tant. Cependant, quoi qu'aient pu trouver à reprendre, dans les manières d'un tel homme, les parasites effrontés qui entouraient le monarque, il semble que le caractère franc, pur, loyal et honnête de Jean Bart eût dû leur imposer un juste respect, plutôt que de provoquer leurs moqueries, si l'on ne connaissait la nullité profonde de ces êtres sans cœur, pour qui le vrai mérite, le courage et la vertu ne sont que de vains mots. Si une vie aussi belle, aussi digne que celle de Jean Bart avait besoin d'être vengée de ces basses railleries, elle le fut alors par la considération toute particulière dont

Louis XIV ne cessa de l'entourer ; elle le fut depuis par l'histoire impartiale, qui, dédaignant les mesquines susceptibilités de la courtisannerie, sait mettre à sa véritable place l'homme de bien, l'intrépide soldat ou l'habile administrateur ; c'est ce que prouve le passage suivant, extrait des ouvrages d'un écrivain distingué :

« La vie de Jean Bart est une légende offerte à tous ces braves matelots qui du peuple se sont élevés au premier grade de la marine ; comme toutes les légendes, elle s'est ornée de ce que la glorieuse crédulité est venue déposer de hauts faits d'armes dans les fastes maritimes. Il faut à l'homme la croyance (et il n'y a qu'elle qui fasse les grandes choses) ; il lui faut quelques-unes de ces vies d'exception qu'il vienne adorer, parce qu'elles expriment un sentiment exalté de gloire, de piété ou de grandeur. Jean Bart est le vrai saint du matelot. Sa naissance sur le rivage de la mer, à côté des filets d'un pêcheur, son intrépidité, sa rudesse même, cet esprit qui ne se plie pas à la cour, ce prince qui le protége et l'élève, tout cela est la légende du matelot ; c'est sa carrière, la fortune qu'il souhaite, la récompense qu'il attend. L'*Ours*, comme on l'appelait à Versailles, avait été d'abord simple corsaire ; son nom avait partout retenti, et quand Forbin, son ami, son compagnon de course, le conduisit à Versailles, le roi le nomma chef d'escadre avec cette grandeur et cette politesse de manières qui distinguaient Louis XIV.... (1) »

(1) Capefigue, *Louis XIV, son gouvernement et ses relations diplomatiques avec l'Europe*, t. I, p. 418, 419.

Si maintenant l'on veut voir jusqu'à quel point étaient fausses et imméritées les plaisanteries des courtisans à l'endroit de Jean Bart, si l'on veut se faire une idée bien juste du véritable caractère de ce marin, de son honnêteté, de sa finesse d'esprit, il faut lire les lignes qui suivent, qui lui ont été consacrées dans une publication importante, où se trouve intercalée une note adressée par Jean Bart au comte de Toulouse, amiral de France, alors qu'il n'était que capitaine de vaisseau, dans une circonstance où il croyait avoir à relever son propre mérite aux yeux du roi (1) :

« Jean Bart ! le nom le plus populaire entre tous les marins français, et, il faut le dire, celui auquel s'est attachée la popularité tout à la fois la plus honorable et la plus grotesque ! De grands exploits firent la moitié de cette renommée éclatante ; quelques plaisanteries de courtisans firent le reste.

« Si l'on rencontre un marin brusque, jureur, buvant beaucoup, chiquant toujours et fumant autant qu'il chique ; un marin qui crie et larde sa conversation de termes particuliers à la navigation ; un marin qui n'a aucune habitude de la vie des salons, qui y est embarrassé et peu poli, on dit de lui : C'est un Jean Bart ! On se figure que tous les marins ont les traits de ce demi-sauvage traditionnel, et par là on fait également tort aux marins d'aujourd'hui et à Jean Bart.

« Les officiers de la marine, à présent, ressemblent à

(1) *France maritime*, article signé A. Jal.

tous les gens bien élevés ; ils ont de bonnes manières et méritent l'accueil qu'on leur fait partout où on les reçoit et où l'on sait les estimer. Quant à Jean Bart, il n'était point ce qu'on s'est amusé à le faire. Assurément ce n'était point un homme du monde, un homme de cour, un de ces élégants qui montraient à Versailles, au petit lever de Louis XIV, leurs riches broderies, leurs dentelles précieuses, leurs longues plumes, et, comme a dit Molière,

Le mérite éclatant de leur perruque blonde.

« Il n'avait pas eu à perdre tout le temps qu'il fallait aux gentilshommes pour apprendre ces grands riens de l'étiquette, l'important vocabulaire de la courtisannerie ; dès son enfance, il avait couru la mer, et ce n'était ni dans la barque de pêcheur où son père l'avait amariné de bonne heure, ni à bord des navires du commerce hollandais, qui furent sa première école d'application, qu'il avait pu se familiariser aux belles manières et au beau langage. Certes, il devait mal parler Vaugelas ; il n'aurait rien entendu à Ninon coquetant ; il n'aurait pas apprécié M. de Benserade ; mais tout ce qui était vraiment grand et noble, il le comprenait à merveille. En veut-on une preuve ? La voici entre mille autres que je pourrais choisir.

« Jean Bart était capitaine de vaisseau et s'était déjà couvert de gloire dans vingt occasions. Il alla à Versailles, où le roi le reçut avec une grande distinction, mais lui parla de son embarquement de 1695, qui n'avait pas eu tous les résultats qu'on en

espérait. Ce n'était pas un reproche que Louis XIV prétendait adresser au commandant de la division de 1694, qui avait sauvé le convoi des grains en battant l'amiral Hidde : une telle pensée n'était pas venue au roi ! Jean Bart n'entendit pas froidement cette appréciation juste d'un fait sur lequel il n'avait pu avoir aucune influence ; il n'en témoigna rien au souverain, mais il partit pour Dunkerque, et, quand il y fut arrivé, il demanda à aller troubler la pêche des Hollandais, quoiqu'il sût bien qu'une forte escadre anglaise bloquait son port, et que les Anglais avaient armé aussi contre lui. Il sortit, fit une croisière, et, quand il rentra, en octobre 1696, il écrivit une simple note au comte de Toulouse, amiral de France. J'ai l'écrit autographe sous les yeux et je le transcris fidèlement :

« Le roy ayant dit au chevalier Bart, lorsqu'il a eu « l'honneur de saluer Sa Majesté, qu'il n'avoit pas « esté aussy heureux cette campagne que les précé- « dentes, il vous supplie très-humblement, Monsei- « gneur, de vouloir bien informer Sa Majesté :

« Qu'estant sorty de la rade de Dunkerque le « 17e mai, la nuit, il fut obligé de traverser, le boute- « feu à la main, vingt-deux vaisseaux de guerre « anglais, qui estoient mouillez hors des bancs pour « lui boucher le passage.

« Ensuite, après un mois de croisière, fit rencontre « d'une flotte hollandaise, escortée par cinq vaisseaux « de guerre, qu'il attaqua, et s'en rendit maistre ;

« brusla trente vaisseaux marchands, dont le moindre
« étoit de cinq ou six cents tonneaux, nonobstant une
« escadre hollandaise de treize gros vaisseaux de
« guerre, et deux bruslots qui estoient à trois lieues
« au vent de luy quand il commença le combat, et qui
« se trouvèrent à deux portées de canon quand il fut
« finy, ce qui l'obligea à mettre le feu à quatre des
« dits vaisseaux de guerre, après avoir mis onze
« ou douze cents Hollandais dans une frégate de
« vingt-six pièces de canon qu'il renvoya. Il a, de
« plus, avec une si petite escadre, empesché, cette
« campagne, la pesche du hareng de quatre ou cinq
« cents bâtiments que les Hollandais ont coutume de
« faire, n'en ayant envoyé cette année que trente ou
« quarante.

« Après quoy leur flotte destinée pour Moscovie a
« relasché à Norvége, quoyqu'escortée de huit vais-
« seaux de guerre, parce qu'ils avoient appris que le
« chevalier Bart croisoit si fort au nord, qu'ils n'en
« sont sortis que pour retourner en Hollande, sans
« avoir achevé leur voyage, après qu'ils l'ont sceu
« arrivé à Dunkerque. Et leur grande flotte, qui avoit
« coutume tous les ans de faire trois ou quatre voyages
« dans la mer Baltique, en Norvége, n'en a fait
« qu'un celle-cy, et cela avec une très-grande escorte.

« En sorte que la petite escadre de Sa Majesté,
« qu'il avoit l'honneur de commander, a obligé les
« ennemis pendant cinq mois d'eutretenir cinquante-
« deux vaisseaux, divisés en trois escadres, l'une
« commandée par le contre-amiral bleu d'Angleterre,

« nommé Bemboo, l'autre par Nindger, et la troi-
« sième par Wansel.

« Enfin, obligé de relascher à la fin de ses vivres, « il fust aussy obligé de traverser lesdites escadres « de Bemboo et de Wansel, de trente-trois vaisseaux « de guerre, qui l'attendoient dans son passage. »

« Eh bien ! cela est-il assez beau et fier ! Y a-t-il là un assez haut sentiment de dignité, blessée d'abord, et ensuite satisfaite ? Et sous la simplicité énergique de ce rapport, court, sans emphase, y a-t-il assez de finesse ! Comme le nom du chevalier Bart est bien placé dans cette phrase où l'auteur de la note oppose la crainte qu'il inspire aux forces des Hollandais qui relâchent en Norwége ! Qui aurait eu plus d'esprit parmi les courtisans, et qui l'aurait déguisé avec plus d'adresse ?

« Et c'est cet homme qu'on s'est plu à représenter comme une espèce de paysan grossier, n'ayant d'autre intelligence que celle du métier de la mer ! Louis XIV fut sensible à l'action et au récit de Jean Bart ; il n'analysa pas grammaticalement, comme auraient fait les savants de l'hôtel de Rambouillet, l'écrit que lui adressait le capitaine de vaisseau, et où l'on aurait pu reprendre tant de fautes de français ; il en saisit le sens élevé ; il jugea du cœur de Jean Bart par son propre cœur, qui était noble, et il récompensa le commandant de son escadre de Dunkerque en lui accordant deux faveurs : une pension annuelle de deux mille livres, et pour son fils le grade de lieutenant de

vaisseau ; puis, le 27 avril 1697, il l'éleva au rang de chef d'escadre.

« On a raconté qu'à cette occasion, Louis XIV, ayant annoncé lui-même cette nouvelle à Jean Bart, dans la galerie de Versailles, celui-ci répondit au roi : « Vous avez bien fait, Sire ! » On a dit que cette réponse aurait fait sourire les courtisans et inspiré à Louis XIV une bonne repartie : « La réponse de M. Bart est excellente ; ce n'est point du sot orgueil, mais la juste conscience de ce qu'il vaut. » Je ne sais si cela s'est passé ainsi, mais je suis très-disposé à le croire. Jean Bart avait vu les courtisans dédaigneux avec lui comme ils l'étaient avec Molière ; il avait compris Louis XIV, et s'était redonné devant tout le monde la place honorable que des railleries avaient essayé peut-être de lui faire perdre dans l'estime du roi.

« Maintenant, qu'il se soit présenté à la cour dans un habit d'or doublé de drap d'argent, j'en doute ; mais qu'importe ? C'était le chevalier de Forbin qui le présentait ; Forbin était un homme de cour, plaisant de son naturel, et d'ailleurs rival de Jean Bart ; pour ces trois raisons, il n'était pas fâché sans doute de faire faire une gaucherie au marin dunkerquois ; et celui-ci, qui ne connaissait la cour que par sa renommée de luxe et d'éclat, avait cédé aux insinuations de Forbin, qui avait été *montrer l'Ours* paré de rubans aux petits marquis et aux Célimènes de l'Œil-de-Bœuf.

« Un des grands hommes du siècle avait deviné

Jean Bart : ce fut Vauban, qui, à la paix de 1678, le fit faire lieutenant de vaisseau. Lorsqu'en 1694, Bart, qui était chevalier de Saint-Louis, eut repris sur l'amiral Hidde le convoi de blé venant en France du Danemarck et de la Pologne, Louis XIV lui donna des lettres de noblesse. En 1693, il avait combattu sous l'amiral de Tourville à Lagos, et, avec le vaisseau *le Glorieux*, qu'il commandait, il avait forcé six bâtiments de s'échouer et de se brûler. La carrière de Jean Bart, qui pouvait être longue encore, parce que la force et l'énergie étaient en lui les mêmes à cinquante ans qu'à trente, se termina bien malheureusement. Il donnait des soins à un armement considérable que nécessitaient les contestations pour la succession d'Espagne, quand une pleurésie le tua en peu de jours. Il mourut le 17 avril 1702, cinq ans, jour pour jour, après qu'il eut été fait chef d'escadre.

« Jean Bart était grand, bien fait, supportant sans peine toutes les fatigues de la mer. Ses traits étaient réguliers, ses yeux bleus, ses cheveux blonds ; il avait le teint frais et animé ; l'expression de sa figure était grave, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir une physionomie *tout à fait revenante,* selon l'expression d'un homme qui l'avait beaucoup connu, son concitoyen Faulconnier, le grand bailli et l'historien de Dunkerque. Jean Bart était un homme de beaucoup de bon sens, d'un esprit net, et, comme j'espère l'avoir démontré, assez fin ; peu brillant dans les conversations, mais solide. Il n'écrivait pas mal, car il disait

toujours très-bien ce qu'il voulait dire; quant à son écriture, elle était lourde, mal conformée, tremblée : sa signature ressemble beaucoup à celle que font les gens du peuple avec des plumes mal taillées ou des allumettes noircies.

« Il savait l'orthographe comme tous les matelots et les gentilshommes de son temps. Il était sobre, actif, intrépide, audacieux, prompt à prendre un parti dans le danger, et calme au milieu des combats. La présence d'esprit et le sang-froid ne l'abandonnèrent jamais dans les circonstances difficiles du commandement. Il manœuvrait fort bien un vaisseau et une division. Il se montra toujours désintéressé : aussi ne laissa-t-il aucune fortune. Son fils est mort vice-amiral; c'était un brave et bon officier. Jean Bart a fait souche de bons hommes de mer. Beaucoup de gens qui s'appelaient Bart, et qui n'étaient point les parents de Jean avant son illustration, se sont dits de sa famille. »

« On pourrait ajouter à ces lignes, dit le *Journal de Dunkerque*, que, si Jean Bart, homme de mer pratique dès son enfance, manquait à Vaugelas en parlant ou en écrivant, ses fautes de français sont au moins aussi excusables que celles de l'illustre Lapeyrouse, natif d'Alby, qui n'en éprouva aucune atteinte dans sa renommée d'habile et d'intrépide navigateur. C'est pitié de voir un mérite aussi positif que celui d'un homme de cœur et d'exécution posé dans la balance d'un éplucheur de syllabes ou d'un aigle dans l'art de mettre sa cravate. Notre temps,

et c'est une vérité à reconnaître, a fait justice de cette tyrannie de salon, qui disgraciait, pour une salutation gauche ou une violation des règles de l'étiquette, le héros admiré même des ennemis qu'il venait de battre, et maintenant l'inhabileté de Turenne dans les cours n'effacerait pas l'éclat de ses victoires. Honneur, sous ce rapport, à Bonaparte ! Il avait remis les hommes à leur place, sachant bien qu'il ne devait pas ses conquêtes au jargon conventionnel des courtisans, mais au talent de ses officiers et au courage de ses soldats. »



PRIX MONTYON. — LAURÉATS.

On a inscrit au titre de cette publication : *les Héros du peuple.*

Ici même commence la série de ceux auxquels se rapporte cette désignation, qui déjà plus haut fut l'objet de quelques mots explicatifs.

Héros du peuple ! Noms obscurs, dira-t-on en les lisant. Obscurs en effet, mais obscurité imméritée, qu'ils subissent injustement, d'où il faut essayer de les tirer ; car ils sont aussi des héros, ces humbles personnages que n'exaltent et n'enflamment ni les luttes du champ de bataille, ni l'orgueil de la victoire, ni les fumées de la gloire, ni même l'espoir des récompenses ou de la célébrité. De même qu'ils sont ignorés, ils semblent en quelque sorte s'ignorer eux-mêmes. Si cette modestie, attribut ordinaire du vrai mérite et de la vertu, a son bon côté, il ne faut pas cependant qu'un sentiment louable en soi puisse léser la société du fruit que porte toute bonne action.

Nous avons vu, dans les pages qui précèdent, l'héroïsme dans les combats. La suite de ce travail nous en réserve de nombreux et mémorables exemples.

Ils plaisent, ces audacieux capitaines, ces hardis marins, ces intrépides soldats, qui, se jouant du danger, donnent tête haute au fort d'une mêlée, et, triomphants, viennent ajouter un fleuron à la glorieuse couronne de la patrie.

Volontiers la pensée suit ce chef, dirigeant les masses dont il dispose avec le génie propre à sa mission, qui saisit le moment opportun, s'élance en avant, dans la plaine ou à l'abordage, entraîne les siens, et, leur communiquant son ardeur, en fait instantanément autant de héros qui tout à l'heure vont avec lui culbuter les rangs ennemis et immortaliser leur général. Ce généreux transport qui les possède, ce mépris des périls, où en est la source? Dans le sentiment du devoir, dans le culte du point d'honneur, peut-être aussi dans l'espoir, pour les plus méritants ou les plus heureux, que leur grand courage sera l'objet d'une marque de distinction. A peu d'exceptions près, n'est-ce pas là ce qu'ambitionne le guerrier? Noble ambition, après tout: que l'histoire garde son nom sur l'airain ou sur le marbre, que ses concitoyens sachent ce que la patrie doit à son dévouement, là gît la récompense la plus enviée du soldat, le sang qu'il versa lui semble ainsi bien payé.

Oui, cette audace, cette valeur, cette énergique constance dans les travaux de la guerre, cette gran-

deur d'âme, ces vertus guerrières, en un mot, tout cela est français, tout cela nous plaît et exalte même les plus pacifiques. Nous portons bien haut, — ils le méritent, — les exploits et les noms de ces vaillants. Leur brillante renommée nous attache et nous fascine, elle s'impose à notre admiration, et chez notre valeureuse nation, les plus grands courages ont immanquablement le don de nous enthousiasmer.

Si nous passons maintenant sans transition marquée de ces brillantes images à la vie sans éclat d'un artisan qui fait le bien presque à son insu ; si des enivrements et des grands spectacles de la guerre nous descendons à la condition terne, uniforme, paisible, de ceux qu'anime seulement l'amour de leurs semblables ; de ceux qui, faisant abnégation de toute considération personnelle, consacrent leur existence au soulagement des infortunés, ou, sur un autre théâtre, prodiguent leur vie pour arracher à la mort des malheureux en péril, — peut-être nous suivra-t-on difficilement. Pourtant, ici encore, que de péripéties attachantes parfois, et souvent que de situations poignantes, que de véritable grandeur, que de sublimes dévouements, que de vaillance aussi !

Il faut lire le récit de ces traits de courage patient, de vertu soutenue, pour se rendre compte de la valeur morale d'un peuple pris dans les degrés inférieurs de la société. Cette étude porte ses fruits aussi ; et si elle est moins riche en émotions que le tableau des luttes guerrières, ou des entreprises hasardeuses tentées dans l'intérêt de la science ou au point de vue

humanitaire, au moins sommes-nous assuré qu'elle ne peut laisser dans l'âme que de douces et saines impressions.

Nous terminons donc ce premier volume de notre collection en reproduisant les notices consacrées aux lauréats de l'Académie pour les prix de vertu pendant les années 1820 à 1829 inclusivement, et c'est ainsi que finira chaque volume, en poursuivant la nomenclature inaugurée ici.

Ces documents émanent des procès-verbaux lus chaque année au sein même de la savante assemblée, par son directeur, lors de la proclamation des prix. Ils sont dus à la plume des littérateurs les plus éminents : c'est la meilleure des recommandations auprès du public, et pour nous une vive satisfaction de pouvoir clore ainsi non-seulement ce livre, mais encore ceux qui vont suivre.

ANNÉE 1820.

PIERRE-ALEXANDRE PHLIPAULT.

M. Phlipault, ancien concierge des Académies de peinture et de sculpture, n'a pas, dans toute une carrière de quatre-vingt-sept ans, passé un seul jour qui ne fût marqué par quelque acte de désintéressement et de bienfaisance. Sa vie appartenait plus aux autres qu'à lui-même. Il fit le bien sans vaine gloire, s'étonnant même que l'on trouvât des sujets d'éloges

dans des actions qu'il regardait comme des devoirs.

Ce fut d'abord dans sa famille qu'il préluda à cet exercice continu de la bienfaisance qui est la grande occupation de sa vie.

Son père, homme respectable, lui avait laissé en mourant, pour tout héritage, le soin d'élever les nombreux orphelins qui lui survivaient. M. Phlipault, digne de la confiance paternelle, renonça pour jamais à l'espoir de se voir survivre dans ses propres enfants, pour être sûr de se dévouer plus entièrement à ses frères et sœurs, et à leur jeune famille, dont il allait devenir le père.

« Les personnes qui connaissent depuis longtemps M. Phlipault (dit l'auteur d'un rapport qui nous est parvenu) savent avec quelle religieuse persévérance il a rempli cette promesse. Elles l'ont vu consacrer, pendant quarante ans, le produit d'une place modique, son unique ressource, au soutien de tous ses frères et sœurs et à celui de leur famille. La plupart sont morts dans sa maison, comblant de leurs bénédictions un frère et un oncle si bon et si généreux... Malgré ces nombreuses charges, M. Phlipault tendait encore une main secourable à l'amitié malheureuse. Un poëte connu, et un vieil ami de collége, éprouvèrent, jusqu'à leurs derniers moments, la bonté de son cœur.... »

M. Phlipault était donc, on peut le dire, la providence de ses parents et de ses amis. Une occasion s'offrit d'étendre encore sa générosité sur des étrangers ; il ne la repoussa point : les âmes chari-

tables suffisent à tout, ainsi que vous l'allez voir.

M. Renou, ancien secrétaire de l'Académie de peinture et de sculpture, mourut dans un état voisin de la misère. Sa femme le suivit de près, laissant deux orphelins, un fils et une fille. Cette dernière était âgée de quinze ans, son frère était plus jeune encore. Tous deux n'avaient d'autre ressource que la commisération publique pour soutenir leur existence. M. Phlipault ne put souffrir que les enfants d'un homme que sa place avait mis au-dessus de lui fussent réduits à cette extrémité. Il retira donc ces enfants chez lui, les nourrit, les entretint, comme s'ils eussent été les siens. Ne voulant pas que le secours qu'il leur accordait ne fût que temporaire, désirant, de plus, que par la suite ils pussent se suffire à eux-mêmes, il plaça la jeune fille dans une maison de commerce, après les informations les plus scrupuleuses....

Les membres de la quatrième classe de l'Institut, consacrée aux beaux-arts, excités par l'exemple de sa bonne action, sollicitèrent et obtinrent de M. de Fontanes, alors grand-maître de l'Université, une demi-bourse dans l'un des colléges de Paris, pour le fils de leur ancien confrère, M. Renou. M. Phlipault suppléa à toutes les autres dépenses : plus tard, la bourse entière fut accordée; mais M. Phlipault n'en continua pas moins de se regarder comme chargé de ce jeune homme. Sa conduite fut telle, que le proviseur du collége le prit toujours pour son plus proche parent, et n'a su quelles relations existaient entre eux que

longtemps après la fin des études du jeune Renou.

A l'âge de dix-huit ans, ce jeune homme dut sortir du collége ; et ce fut encore M. Phlipault qui le recueillit. Mais alors l'élève sentit se mêler à sa reconnaissance quelques regrets d'être à charge à un vieillard : il s'occupa des moyens de se faire un état ; il suivit des cours de sciences, il reçut même du ministère de l'intérieur une petite somme pour subvenir à ses besoins les plus pressants, durant ce complément d'études.... M. Phlipault, pourtant, continua de le loger et de le nourrir. Il a fait revenir auprès de lui Mlle Renou, parce que la maison de commerce dans laquelle elle était entrée a cessé d'exister, et il trouve la récompense de sa générosité persévérante dans les témoignages de gratitude de ces deux jeunes gens, qu'il a formés au bien, en même temps qu'il les a préservés de l'indigence.

Ces renseignements seront complétés par une particularité bien précieuse, qui, toute seule, suffirait pour prouver jusqu'à quel point la bonté d'âme de M. Phlipault et l'aimable simplicité de son caractère lui avaient concilié le respect et l'affection des personnes qui étaient rapprochées de lui par des rapports d'habitude.

« Cette jeunesse si bruyante des écoles (c'est ainsi que s'exprime une note consultée) en donna une preuve bien sensible à l'époque d'une maladie qu'il fit au Louvre. Plus de deux cents élèves montaient et descendaient un escalier touchant à l'alcôve du malade, dans un tel silence, avec de telles précautions,

qu'on eût cru que les études étaient interrompues. Ces soins pieux se soutinrent constamment jusqu'au jour où, par des acclamations de joie et des embrassements réitérés, le malade convalescent fut reçu au milieu d'eux. »

GUÉNISSET.

La charité de Jean Guénisset s'est répandue sur moins de personnes que celle de Pierre-Alexandre Phlipault; mais elle n'est ni moins ardente ni moins soutenue. M. Jean Guénisset est un serviteur sensible, qui a concentré dans la personne de son maître toutes ses affections, et qui, pour l'objet de sa vénération et de son culte, porte le dévouement jusqu'à l'héroïsme.

Voici un extrait des divers rapports fournis sur lui :

« M. Antoine Magi, négociant à Marseille, et dont les ancêtres ont fait, de tout temps, le commerce avec honneur et distinction, éprouva des pertes à l'époque de nos premiers troubles révolutionnaires. Plein de confiance dans les opérations du gouvernement, il risqua, après le traité de paix d'Amiens, ce qui lui restait encore de sa fortune (environ 130,000 francs en marchandises) sur divers bâtiments. Tout fut pris par les croisières anglaises. Ruiné par ce nouveau désastre, il vint à Paris avec ses deux anciens domestiques (Guénisset et sa femme), pour solliciter

auprès du gouvernement des indemnités. Ses sollicitations furent sans effet...

« Depuis cette époque, il n'a existé que par les sacrifices de ses fidèles serviteurs. Émus par ses infortunes, ils se sont attachés plus que jamais à son sort, dans l'espoir, sinon de le changer, du moins d'en adoucir l'amertume. Le mari se plaça sacristain chez les dames carmélites, rue d'Enfer, où, chaque mois, il touchait *quinze francs*, qu'il mettait dans la maison. L'épouse se procura des ouvrages de couture; et, d'accord l'un et l'autre, ils consacraient les fruits de leurs travaux à soutenir les jours languissants de leur bon maître. L'épouse étant morte, l'honnête Guénisset a gardé pour lui seul la charge touchante qu'il partageait auparavant; et, dans les moments libres que lui laissaient les soins de la sacristie, il faisait des commissions. Une maladie grave, que cet estimable indigent vient d'essuyer, lui a fait perdre sa place; il n'a plus, pour son maître et lui, d'autres ressources que ses commissions. Le maire du XII[e] arrondissement a voulu le placer dans un hospice, en se proposant de suppléer aux soins que Guénisset rendait à M. Magi : le modèle des bons serviteurs a mieux aimé partager la misère de son maître, et a sacrifié les avantages de cette offre. Dans son langage naïf et ingénu, il a dit : *Ce n'est pas à quatre-vingt-dix ans, qu'a atteints mon bon maître, qu'on se fait à de nouveaux visages, à de nouvelles manières ; il est fait aux miennes.... Il ne peut vivre heureux qu'auprès de moi, je ne puis l'être qu'auprès de lui.*

Prévoyant, en 1817, que son âge avancé ferait baisser, chaque jour, les produits déjà si faibles de son état de commissionnaire, il se fit inscrire au bureau de charité; et, par un sentiment de respect et de pudeur que vous apprécierez, il refusa de faire porter, sur ce même rôle d'indigence, le nom respecté de son maître; mais c'est à ce maître toujours qu'il a consacré les *trois francs* qu'il reçoit par mois comme secours, ainsi que tout ce qu'il peut recevoir encore au même titre.

ANNÉE 1821.

BONAFOX.

Antoine Bonafox, âgé de quarante ans, né dans le département du Cantal, exerçant à Paris le métier de rémouleur ou gagne-petit, logeait dans la même maison et au même étage que la veuve Drouillant.

Des attestations nombreuses ont certifié le mérite et les malheurs de cette femme; elle avait eu douze enfants et les avait tous nourris; il lui restait seulement un garçon quand elle perdit son mari.

Ce funeste événement la réduisait à la misère, et ne lui permettait plus de donner l'éducation et un métier à son fils. Le rémouleur, qui n'a pour subsister lui-même que le produit de ce qu'il peut gagner chaque jour, fut touché de l'infortune de la mère et du sort de son fils; il commença par donner quelques secours,

que cette bonne femme tâchait de reconnaître par son zèle et ses soins envers lui.

La veuve Drouillant ayant été atteinte d'une attaque d'apoplexie, Bonafox s'opposa à ce qu'elle fût transportée à l'hôpital et fit des sacrifices pour qu'elle fût traitée chez elle.

Son fils avait été mis en apprentissage; le bon rémouleur fournissait en partie à ce qui était nécessaire pour sa dépense, et imaginait quelquefois des prétextes pour donner ses habits à cet enfant.

Une seconde attaque a été encore plus funeste pour la veuve Drouillant; percluse d'un bras, elle ne peut faire usage de ses jambes qu'à l'aide d'une béquille. Ce nouvel accident a excité encore plus le zèle et la générosité de Bonafox; il a fait de nouveaux et plus grands sacrifices pour subvenir aux besoins de la mère et du jeune homme, qui aura terminé dans un an son apprentissage du métier de poêlier.

Des recherches scrupuleuses ayant établi la vérité des faits qui sont exposés et les actes de vertu de Bonafox, l'Académie a décidé qu'il lui serait accordé un second prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 400 francs.

DECOURTY.

Marie-Madeleine Decourty, née à Voves, département d'Eure-et-Loir, le 25 septembre 1768, entra très-jeune au service de M. et Mme Chartier.

Dans le temps de la guerre d'Amérique, M. Chartier ayant été chargé par le gouvernement français de distribuer des secours aux Français prisonniers en Angleterre, Mme Chartier et Mlle Decourty l'y suivirent; il s'acquitta de cet emploi avec autant de zèle que de probité.

En 1792, M. et Mme Chartier, qui étaient revenus en France, repassèrent en Angleterre et y emmenèrent encore avec eux Mlle Decourty.

Quelques années après, le Directoire confia aussi à M. Chartier la distribution des secours destinés aux Français alors prisonniers en Angleterre ; et il remplit ce devoir avec l'activité et le désintéressement que des compatriotes malheureux avaient droit d'attendre.

Cependant les envois de fonds cessèrent; il réclama, et en attendant il fit l'avance de toutes les sommes dont il put disposer ; et même, usant du crédit qu'il avait mérité par sa bonne gestion, il emprunta, sous sa responsabilité personnelle, pour fournir encore aux besoins les plus urgents des prisonniers ; mais combien il fut affecté quand il acquit la certitude que le Directoire n'enverrait plus de fonds !

M. Chartier vint alors à Paris chez un ami ; il sollicita auprès du gouvernement et des secours pour les prisonniers, et le remboursement de ses propres avances. Toutes ses demandes, toutes ses plaintes furent infructueuses ; le gouvernement directorial finit, et celui qui succéda n'accueillit pas davantage les réclamations de M. Chartier.

Son épouse et la demoiselle Decourty, restées en Angleterre, revinrent en France après que les créanciers eurent fait saisir à Londres les meubles et tout ce qui appartenait à M. Chartier; elles furent reçues dans la maison où lui-même avait été accueilli par l'amitié.

Pour acquitter les dettes qu'un aussi honorable motif lui avait fait contracter, il vendit un domaine qu'il possédait du côté de Bordeaux, et il mourut quelque temps après, accablé de chagrins et de malheurs.

Mlle Decourty avait déjà renoncé à des gages que ses maîtres ne pouvaient plus payer; l'état malheureux de Mme Chartier exigea un nouveau et plus grand dévouement.

Une personne qui avait été à portée d'apprécier le mérite et les bonnes qualités de Mlle Decourty, croyant qu'elle chercherait à se placer, lui offrit une condition qui promettait de la tranquillité et de l'aisance, mais elle déclara qu'elle avait attaché son sort à celui de Mme Chartier.

Un mariage avantageux fut vainement proposé à Mlle Decourty; son dévouement était décidé, elle persista dans ses sentiments généreux, préférant travailler pour fournir aux besoins de son infortunée maîtresse, âgée de soixante-douze ans.

Mme Chartier, dans les premières années qui ont suivi son veuvage, secondait par son propre travail les soins et le zèle de Mlle Decourty; mais l'âge et les infirmités n'ayant plus permis à Mme Chartier de gagner une partie de ce qui pouvait être nécessaire

à sa subsistance, il fallut que sa fidèle compagne redoublât de dévouement et de peines pour augmenter les ressources; elle travailla surtout à blanchir le linge fin; le produit de ce qu'elle put gagner fut consacré à adoucir le sort de M[me] Chartier.

ANNÉE 1822.

PETIT-JEAN.

M[lle] Marie-Marguerite Petit-Jean, âgée de soixante-cinq ans, occupait encore à Paris un modeste logement dans la même maison où elle est née le 13 avril 1757. Son père, procureur au parlement de Paris, lui laissa pour héritage 6,000 livres de rente; par les événements de la révolution, cette rente s'est trouvée tellement réduite, qu'elle n'a plus que 12 à 1,500 francs de revenus.

Ce fut au moment où sa fortune venait d'éprouver une si forte réduction qu'elle rencontra chez un ancien clerc de son père Marie-Catherine Jaquelinet, religieuse à Montmartre. La suppression des couvents faissait cette religieuse dans la misère; elle n'avait aucune ressource pour exister. M[lle] Petit-Jean, touchée de son malheur, et ne songeant plus à sa propre infortune, la recueillit dans son logement, partagea son revenu avec elle, lui prodigua tous ses soins, et la traita comme sa sœur.

Pendant plus de vingt-six années, sa tendre et active bienfaisance ne s'est ni refroidie, ni découragée, ni ralentie. Mlle Jaquelinet eut de fréquentes maladies, de perpétuelles infirmités. Le temps, les privations, la fatigue, rien ne put ni lasser ni attiédir la constante affection de Mlle Petit-Jean pour la sœur adoptive dont sa générosité avait lié l'existence à la sienne.

La dernière maladie qui a terminé les jours de Mlle Jaquelinet a duré vingt et un mois ; les frais qu'elle a coûtés ont excédé le modique revenu de Mlle Petit-Jean, qui se privait de tout pour que rien ne manquât à l'infortunée dont elle partageait les douleurs, et dont elle s'était constituée la servante jusqu'à sa mort.

Tout son revenu et quelques emprunts lui ont permis, à force de sacrifices, de poursuivre jusqu'à la fin ce généreux dévouement. D'après les pièces produites, il est constant qu'elle a payé cette année 510 francs à la garde-malade, 360 francs au chirurgien, 100 francs au médecin, 300 francs au pharmacien, etc. ; en tout une somme de 1,470 francs, dans laquelle ne sont point compris les frais funéraires, et les dépenses extraordinaires de ménage qu'une si longue maladie a considérablement augmentées.

Lorsque le membre de la commission administrative des hospices, invité par l'Académie française à se procurer et à lui transmettre tous les renseignements nécessaires, s'est présenté chez Mlle Petit-Jean,

et lui a fait part du motif de sa visite, elle lui a témoigné vivement sa répugnance pour faire connaître une conduite qu'elle ne regardait que comme l'accomplissement d'un simple devoir, « craignant, disait-elle, que, si elle consentait que l'on donnât connaissance à l'Académie de ses procédés envers une infortunée pour laquelle elle avait fait quelques sacrifices, on ne pensât qu'elle désirait être indemnisée des dépenses qu'ils avaient occasionnées ; qu'elle serait au désespoir d'ailleurs de priver du prix, par sa concurrence, ceux qui, dans leur état d'indigence, pouvaient le mériter et l'obtenir comme un secours que leur situation réclamait. »

Ce ne fut enfin qu'après beaucoup d'efforts qu'on parvint à lui persuader que le prix de vertu, auquel sa noble conduite l'appelait à concourir, était destiné à servir d'exemple et non pas de secours ; qu'enfin c'était un hommage public rendu à la vertu, et que toutes les personnes qui, par leurs bonnes actions, en étaient jugées dignes, devaient y participer.

COILLARD.

Mlle Jeanne Coillard, âgée de soixante-seize ans, née à Saint-Germain en Basse-Normandie, entra, il y a trente ans, au service de M. Millien, ancien procureur du roi au conseil d'Artois. M. Millien, ayant perdu sa charge au commencement de la révolution, s'était retiré avec sa femme et ses enfants à

Lyon, auprès d'une tante dont il recueillit l'héritage.

A l'époque du siége de cette ville, la maison de M. Millien fut brûlée; et lui-même, proscrit comme royaliste, fut obligé de se réfugier à Paris. Les rentes viagères de sa femme servaient seules à l'entretien. A la mort de cette dernière, M. Millien se trouva dépourvu de toutes ressources.

Jeanne Coillard résolut de ne jamais l'abandonner, ainsi qu'elle l'avait promis à sa femme mourante. Depuis cette époque, elle a consacré sa vie à alléger le sort de M. Millien, non-seulement en le servant gratuitement, mais en lui rapportant chaque mois ce qu'elle gagnait en faisant plusieurs ménages.

M. Millien devint infirme et sourd; fidèle à sa promesse, Jeanne Coillard redoubla de zèle pour le servir; elle ne voulut jamais consentir à le laisser placer dans un hospice, et elle l'a constamment entretenu par son faible travail, en se privant de tout pour le soulager.

Un particulier, d'autant plus recommandable qu'il désire n'être pas nommé, et dont Jeanne Coillard faisait aussi le ménage, fut tellement touché de son dévouement pour M. Millien, qu'il promit à cette vertueuse femme qu'elle trouverait tous les jours un dîner chez lui : elle l'accepta; mais il a été reconnu qu'au lieu d'en profiter pour elle-même, elle le portait tous les jours à son maître.

Le commissaire de l'administration des hospices s'est rendu chez M. Millien; il l'a trouvé dans sa

petite chambre où Jeanne Coillard lui servait à dîner, et il a été témoin des soins qu'elle lui donnait; soins que l'état dans lequel il est depuis plusieurs années rend aussi nécessaires que pénibles.

Cet infortuné vieillard ne pouvant entendre ce que disait M. le commissaire, celui-ci fut obligé de lui faire comprendre par signes l'objet de sa visite; et M. Millien détailla alors, avec une vive reconnaissance, toutes les obligations qu'il avait depuis tant d'années à cette vertueuse fille.

ANNÉE 1823.

ANSEMENT.

Une jeune personne, âgée de vingt-deux ans, nommée Françoise Sellier, était domestique dans les environs de Paris. Elle voulut retourner chez ses parents, à Rarecourt, département de la Meuse. Avant son départ elle, vint à Paris pour faire ses adieux à la dame Ansement, sa compatriote.

Elle se trouva si fatiguée, que la dame Ansement ne voulut pas la laisser monter en voiture, et la contraignit d'accepter l'hospitalité chez elle. Une maladie se déclara, fit des progrès alarmants, et l'infortunée fut attaquée d'une fluxion de poitrine et d'une fièvre putride et maligne.

Les amis de la dame Ansement, le médecin qu'elle

avait appelé, lui conseillaient de faire conduire la jeune Sellier dans un hospice, en lui déclarant que la maladie était contagieuse; mais ni le danger ni les dépenses ne purent la déterminer à abandonner sa compatriote. Malgré l'exiguïté de ses ressources, puisqu'elle et son mari n'ont pour vivre que deux cents francs de leurs gages de portiers, elle oublie qu'elle est pauvre et d'une santé très-délicate, elle oublie presque qu'elle est épouse et mère, et ne voit que l'infortunée que la Providence semble confier à ses soins.

Elle prend les précautions nécessaires pour préserver de la contagion sa fille, âgée de vingt-cinq ans, et son époux, infirme, âgé de soixante-dix-huit, donne à la malade le lit de sa fille, qui couche sur une paillasse dans la chambre de son père; la dame Ansement ne quitte ni jour ni nuit la malade, et pendant six semaines ne cesse de lui prodiguer les soins d'une mère tendre, sans quitter ses vêtements, et presque sans prendre du repos.

Ses petites épargnes, les gains de sa fille, qui est couturière, suffirent d'abord aux premiers frais de la maladie; alors la charité de la dame Ansement redoubla; elle mit ses effets en gage au mont-de-piété: elle y déposa même sa chaîne d'or.

La maladie de la jeune Sellier a duré trois mois, sans que le dévouement de sa compatriote se soit lassé ou refroidi. Ces soins ont enfin rendu la santé à la malade.

Des personnes qui avaient été témoins de cette gé-

néreuse conduite en furent si touchées, qu'elles sollicitèrent auprès de monseigneur le grand-aumônier de France quelques secours pour indemniser un peu la dame Ansement de tant de dépenses. Ces secours furent accordés ; mais elle les réserva pour la jeune convalescente, et quand elle eut recouvré assez de force pour retourner dans son pays, la dame Ansement lui remit la somme pour fournir aux frais de son voyage.

CAILLET.

La demoiselle Adèle Caillet, âgée d'environ trente-deux ans, fut placée par son père, ancien militaire, chez la dame Ducornier, maîtresse couturière en linge, afin de faire son apprentissage.

Lorsque la demoiselle Caillet eut passé quatre ans auprès de cette dame, alors âgée de quarante, celle-ci tomba malade, et, depuis ce moment, sa santé se dérangea de jour en jour. Sa poitrine fut violemment attaquée ; elle souffrait de fréquentes suffocations, de sorte qu'elle fut hors d'état de travailler et de se livrer à aucune occupation sérieuse.

Le fardeau de l'établissement et des soins du ménage fut entièrement supporté par la demoiselle Caillet, qui eut encore à rendre à sa maîtresse malade les services que sa situation exigeait.

Comme la maladie se prolongea longtemps, il arriva une époque où la dame Ducornier n'eut plus de

quoi suffire à ses besoins; tout ce qui annonçait l'aisance dans la maison disparut et fit place à la misère.

La demoiselle Caillet n'était point découragée par les peines qu'elle prenait, ni par les sacrifices qu'elle était obligée de s'imposer journellement; elle ne quittait le travail que pour soigner la malade, et elle était souvent obligée de se lever pendant la nuit pour être auprès d'elle, et lui procurer les soulagements que son état permettait.

Durant les huit mois qui ont précédé sa mort, arrivée au mois de décembre dernier, la malade n'a jamais quitté son lit; la demoiselle Caillet ne voulut pas consentir à ce qu'on la mît à l'hospice, épuisa ses propres ressources, et mit ses effets en gage pour subvenir aux dépenses nécessaires.

Ce qui met le comble à tant de dévouement, c'est qu'il n'a pas duré quelques semaines, quelques mois, mais plus de douze années consécutives, sans que la demoiselle Caillet ait ralenti son zèle un seul instant.

JACQUEMIN.

La femme du nommé Jacquemin, porteur d'eau, père de trois enfants, dont un de cinq ans, muet et impotent, ne gagnant que trente-cinq à quarante sols par jour, sollicitait des secours pour une femme indigente, infirme, privée de deux doigts, et hors d'état de gagner sa vie.

« Où demeure cette femme ? lui dit le prêtre à qui elle s'adressait.

— Chez nous.

— Depuis quand ?

— Dix mois, le onzième commence.

— Que vous paye-t-elle par mois ou par jour?

— Rien.

— Comment rien ?

— Pas de quoi mettre dans l'œil.

— Elle est au comité?

— Oui, et moi j'y suis aussi, et j'ai le pain de mes enfants. Depuis qu'elle est avec nous, j'allonge la soupe, elle la mange avec nous.

— Vous n'avez pas le moyen de faire ce sacrifice ; au moins elle vous a promis qu'un jour ou l'autre elle vous dédommagerait ?

— Elle ne m'a promis et ne me promet que ses prières.

— Votre mari ne murmure-t-il pas?

— Mon mari parle peu, il ne dit rien, il est si bon !

— Ne va-t-il pas au cabaret?

— Jamais. Il travaille et se tue pour ses enfants.

— Il est porteur d'eau au tonneau ?

— Non, monsieur, à la brasse.

— Depuis dix mois, c'est bien long !

— Elle était dans la rue, m'avait demandé asile pour deux ou trois jours, et Jacquemin et moi, nous n'aurions pas le cœur de la mettre à la porte. Il dit d'ailleurs qu'il faut faire aux autres comme à nous.

— Mais, ma bonne femme, de quoi est composé votre logement?

— De deux chambres.

— Combien le payez-vous?

— Je le payais 120 francs; on m'a augmentée de 20 francs, ce qui fait 8 sous par jour.

— Mais il me semble que c'est pour vous que vous devriez demander des secours.

— Je vous ai déjà dit, monsieur le curé, que j'ai le pain de mes enfants; je ne demande rien; grâce à Dieu, aussi longtemps que mon mari et moi pourrons travailler, je rougirais d'importuner personne pour nous.

— Eh bien, ma bonne femme, voici dix francs pour...

— Que la pauvre madame Pétrel va être heureuse!... »

Des larmes de joie coulent des yeux de cette femme charitable; c'est à elle que je voulais donner ces dix francs: je la laissai dans l'erreur; elle était si honorable pour elle!

« Allez dire à la veuve Pétrel, qui vous est si redevable, de me présenter deux pétitions, l'une pour M. le grand-aumônier, et l'autre pour demander une place dans un hospice, à M. le préfet; je les apostillerai. »

Plus de dix mois de soins, d'asile et de nourriture, donnés sans espoir de récompense par l'indigence laborieuse à l'indigence abandonnée, ont paru dignes de récompense, et d'être proposés en exemple.

MARIE CARTIER.

Marie Cartier, née à Joué, département d'Indre-et-Loire, âgée de trente-deux ans, demeurant à Paris, est depuis dix-sept ans au service de Mme Allot, qui, ayant perdu une fortune considérable qu'elle possédait dans les îles, a constamment reçu et reçoit encore de la part de Marie Cartier les soins les plus désintéressés et les plus touchants.

Insensible à toutes les propositions avantageuses qui lui ont été faites souvent, Marie Cartier a préféré partager le sort pénible de sa malheureuse maîtresse, et n'a jamais voulu s'en séparer, lui a rendu ce qu'elle avait gagné à son service, et non-seulement elle l'a continué sans retirer aucun gage, mais encore, pour la secourir, a successivement mis au mont-de-piété ses propres effets, qui ont été perdus, parce qu'elle n'a pas eu le moyen de les retirer.

Pour fournir aux besoins de sa respectable maîtresse, elle travaille souvent, soit à blanchir le linge de diverses personnes, soit à faire le ménage de quelques autres, et se trouve ainsi heureuse d'offrir à sa maîtresse le produit de son travail.

Ce dévouement, qui date de loin, qui n'a jamais été interrompu par le moindre murmure, par le moindre refroidissement, a paru à l'Académie d'autant plus intéressant et d'autant plus digne d'être récompensé, qu'on prévoit aisément quel usage fera

du montant du prix décerné cette vertueuse domestique d'une personne que recommandent ses malheurs et les qualités qui ont motivé un semblable attachement, un dévouement aussi long et aussi entier.

BÉCARD.

Pierre-François-Joseph Bécard, né à Estaire (Pas-de-Calais), âgé de soixante-huit ans, était domestique du marquis de Stinfort, qui fut emprisonné à Arras, et qui périt victime de la révolution.

Après la mort de son maître, il s'était fait marchand ambulant de quincaillerie.

Arrivé à Paris en 1816, il y fit d'abord le commerce de vendre dans les rues de petites chaînes d'acier et des mouchoirs.

Pendant que le marquis de Stinfort était détenu à Arras, Bécart avait eu occasion de connaître la dame de Chavilhac, née en Belgique, dont le mari, chef de bataillon et chevalier de Saint-Louis, se trouvait aussi en prison : elle s'y était elle-même enfermée volontairement pour ne pas se séparer de lui.

Devenue veuve en 1812, elle sollicita longtemps le payement de sommes dues à son mari, mais en vain ; elle se rendit enfin à Paris dans l'espoir d'y poursuivre avec plus de succès ses réclamations : efforts inutiles. Privée de tout appui, n'entendant guère la langue française, elle avait épuisé ses ressources, lorsque Bécard la rencontra ; et, comme tous deux étaient à

peu près du même pays, et qu'ils parlaient la même langue, la dame de Chavilhac lui fit confidence de ses malheurs : Bécard en fut touché ; il lui rendit tous les services qui étaient alors en son pouvoir, en tirant un parti avantageux des effets qu'elle était obligée de vendre pour subsister. Bientôt, dénuée de tout, elle passait les jours et les nuits dans les larmes, cachant son affliction et sa misère. Par surcroît de malheur, sa vue s'affaiblit à tel point, qu'elle fut hors d'état de faire aucun travail.

Bécard, qui gagnait à peine de quoi subsister lui-même, s'empressa de l'aider de ses faibles moyens ; et, comme elle eût rougi de se faire inscrire au bureau de charité, il s'y fit inscrire pour elle. Il mangeait le pain bis qu'il recevait, et achetait du pain blanc pour la dame. Que ne peut la pitié pour le malheur, quand elle est bien profonde ! Dans le dessein de se procurer des secours plus abondants, Bécard, surmontant toutes ses répugnances, se soumit à demander l'aumône dans une place de Paris ; mais ne pouvant, malgré son zèle, soutenir longtemps l'humiliation de la mendicité, il essaya du métier de brocanteur ou marchand d'habits.

Cependant, le 25 décembre 1822, la dame de Chavilhac tomba malade dans la petite chambre qu'elle occupait, rue Saint-Thomas-d'Enfer ; Bécard lui proposa de la veiller durant les nuits ; il les passait sur une chaise. Ce ne fut qu'au bout de trois mois qu'il accepta un matelas qu'une voisine lui offrit et qu'il avait jusqu'alors refusé, dans la crainte de s'endormir

et de ne pas entendre la voix faible de la malade.

Après avoir veillé la nuit auprès d'elle, il partait tous les matins à sept heures, pour vendre ses habits dans les rues, faire ses marchés au Temple ; et il priait une voisine de prendre soin de la dame en son absence.

Quelquefois il rentrait dans le courant du jour, soit pour avoir de ses nouvelles, soit pour apporter quelque secours.

Bécard est asthmatique, il a des infirmités ; n'importe, il se condamna aux plus dures privations, et se réduisit à ne prendre soir et matin qu'une soupe faite avec du pain et du gruau.

Sa charité ne se ralentit jamais, bien que les soins devinssent chaque jour plus pénibles par le progrès de la maladie. Il ne parlait à la dame de Chavilhac qu'avec le respect d'un serviteur, exécutant ses volontés sans murmurer, quoique les souffrances qu'elle éprouvait eussent aigri son caractère.

Un jour que cette infortunée lui faisait des reproches sur ce que le matin il partait trop tôt, et le soir il rentrait trop tard, Bécard se contenta de lui répondre : « Si vous étiez riche et que vous n'eussiez pas besoin de moi, je pourrais bien ne pas revenir ; mais vous êtes pauvre et malheureuse, je reviendrai toujours. »

Dix jours avant la mort de la malade, Bécard, convaincu qu'elle ne pouvait pas rester seule, cessa son petit commerce, et ne la quitta plus.

Elle mourut.

Il lui rendit les derniers devoirs, en accompagnant son convoi ; et comme il restait 5 francs d'un secours que monsieur le curé de la paroisse Saint-Jacques avait envoyé, il les reporta, et demanda les prières de l'Église pour le repos de l'âme de la défunte.

Fidèle au malheur jusqu'au delà du trépas, Bécard fit ensuite de ses propres mains une croix de bois au bas de laquelle il écrivit le nom de la dame de Chavilhac, et qu'il plaça à l'endroit où elle avait été inhumée.

ANNÉE 1824.

MARIE BALTHASARD.

Marie Balthasard était orpheline, et n'avait aucun moyen d'exister, lorsque, bien des années avant la révolution, car il faut souvent remonter jusque-là pour trouver le germe de toutes ces vertus que le temps ensuite a développées, elle fut placée dans sa première jeunesse, par une tante, chez la demoiselle Piolet, qui entreprenait des ouvrages de couture auxquels Marie Balthasard voulait se former.

Elle était là par le secours d'une pension que payait sa tante ; mais, cette tante étant bientôt après tombée elle-même dans la pauvreté, la pension cessa d'être payée. La demoiselle Piolet, attachée à Marie Balthasard, se détermina alors à la garder gratuitement ; et,

pour tirer de ses services un parti utile pour elle-même, elle en fit une domestique tout à la fois et une ouvrière.

Vingt années s'écoulèrent dans cet état; malheureusement survint la révolution, et à cette époque la demoiselle Piolet, voyant son établissement se détruire, ceux qui s'adressaient à elle se disperser, son travail manquer tout à fait, et se trouvant ruinée, elle engagea Marie Balthasard à se séparer d'elle, et à se placer dans une maison où l'on offrait de la recevoir et où l'on devait lui procurer non-seulement des moyens de vivre, mais des profits avantageux qu'elle pourrait économiser. Marie Balthasard eut bien de la peine à se rendre aux instances de la demoiselle Piolet, et elle ne s'y rendit enfin qu'à la condition qu'elle consacrerait tout ce qu'elle gagnerait à la soulager. Ce pacte pieux fut fidèlement exécuté; mais, quelques années après, la demoiselle Piolet étant devenue infirme, Marie Balthasard, qui ne croyait pas que ce fût assez faire pour son ancienne maîtresse que de s'occuper de sa subsistance, ne put résister au désir de se réunir à elle pour lui donner tous ses soins, et les soins les plus tendres, avec abandon. D'abord elle la fit vivre des économies qu'elle avait faites sur les produits de son travail. Ces économies ayant disparu, elle la fit vivre de son travail même. Elle s'imposait personnellement toutes les privations; rien ne lui coûtait pour soulager la demoiselle Piolet. Elle supportait tout, et, tant qu'elle a conservé encore quelques moyens, elle a été heureuse du bien qu'elle pouvait faire à

celle qui lui en avait fait à elle-même dans sa jeunesse.

ANTOINETTE LOUIS.

Antoinette Louis était orpheline comme Marie Balthasard, et, comme elle, n'avait aucune fortune ni aucun moyen, lorsqu'à l'âge de onze ans elle fut recueillie par les demoiselles Vayer, qui avaient connu sa mère, et qui lui firent apprendre l'état d'ouvrière en linge qu'elles exerçaient à cette époque, et qui alors suffisait à leur existence.

Malheureusement, de ces demoiselles Vayer, l'une, devenue paralytique d'une partie du corps, fut dans l'impossibilité de travailler ; l'autre, sourde et muette de naissance, fut encore affligée d'une maladie sur les yeux qui lui en ôta presque tout à fait l'usage. Ces deux sœurs n'eurent plus alors de ressources pour subsister ; il leur fallut recourir au bureau de charité ; mais tout le monde connaît l'insuffisance de ces secours. Les demoiselles Vayer ne pouvaient vivre. Ce fut alors qu'Antoinette Louis, vivement reconnaissante des services qu'elles lui avaient rendus, se détermina à leur consacrer tout son temps et tous les produits de son travail pour les soutenir.

Ce sacrifice si généreux fut même absolu.

La demoiselle Louis ne vécut plus que pour ses infortunées bienfaitrices.

Elle se réunit à elles, s'occupa de leurs infirmités,

travailla à les adoucir, leur prodigua les soins les plus assidus, les assista de tous les moyens qui dépendaient d'elle, s'imposa même toutes les privations qui pouvaient ajouter encore à ces moyens, et confondit, pour ainsi dire, son existence avec la leur propre.

Ce zèle religieux de la demoiselle Louis pour les demoiselles Vayer, ce sentiment tendre, cette piété active, ne se sont pas démentis un seul instant.

Sans doute, il n'y a qu'une grande vertu, et une vertu même appuyée sur la religion, qui puisse inspirer de pareils efforts. On peut faire du bien un moment, on peut en faire par intervalles, on peut en faire qui exige quelques sacrifices : il y en a, heureusement pour l'humanité, des exemples sans nombre. Mais en faire toujours, à tous les instants de la vie, sans se lasser, sans perdre courage, et en se sacrifiant tout entier et perpétuellement soi-même à ceux dont on embrasse le malheur, voilà ce qui est extrêmement rare, ce qui n'appartient surtout qu'à la religion, et ce que la religion elle-même n'obtient que de ces âmes privilégiées qui ne connaissent que sa puissance et n'ont d'autre guide que sa bonté.

DOULCET.

La demoiselle Doulcet, simple ouvrière en gants, et presque dans l'indigence, était logée dans la rue d'Orléans, au Marais, dans une petite chambre faisant partie d'un grenier, dont l'autre partie, séparée par

une cloison, était occupée par la demoiselle Deshayes, ancienne marchande de modes, qui ne subsistait que des secours publics, et qui, dévorée par un cancer dont les ravages étaient effrayants, était continuellement en proie aux souffrances les plus vives et les plus aiguës.

La demoiselle Doulcet apprit bientôt le déplorable état de sa malheureuse voisine, et elle se lia avec elle précisément parce qu'elle était malheureuse. Née sensible et surtout charitable, elle avait déjà eu occasion de soigner plusieurs malades; elle les avait gardés, secourus, assistés, consolés; et son père même, infirme, souffrant et pauvre, elle l'avait seule soutenu pendant plusieurs années avec la piété filiale la plus tendre et la plus active.

Elle était donc déjà exercée aux bonnes œuvres, et c'est avec cette noble et touchante habitude de sensibilité que la demoiselle Doulcet s'attacha à la demoiselle Deshayes, et que, s'oubliant entièrement elle-même, elle s'y attacha toujours davantage à mesure qu'elle voyait ses souffrances plus vives.

Elle fit alors de la situation de cette malheureuse femme son occupation habituelle, elle ne la quitta plus, elle était sans cesse auprès de son lit; c'était elle seule qui la pansait; et ces pansements, toujours longs et pénibles, elle les faisait avec un courage qui étonnait tous ceux qui en étaient les témoins. Rien ne la rebutait, ni la nature du spectacle qui était sous ses yeux, ni cette espèce de révolte que les sens éprouvent à la vue de certains maux, ni les impatiences

même de la malade, lasse de souffrir. Elle supportait tout, elle le supportait même avec une douceur inaltérable; son zèle ne faisait, pour ainsi dire, que s'en accroître ; c'était elle aussi qui se chargeait de tous les détails du service de la demoiselle Deshayes, et ce service était exigeant. Il demandait des soins difficultueux; il les demandait à chaque moment, et la demoiselle Doulcet était toujours là. Elle faisait tout; elle épargnait à la demoiselle Deshayes toutes les inquiétudes ; elle adoucissait toutes ses souffrances ; en un mot, il est impossible de concevoir un dévouement plus profond et plus continuel ; et ce qu'il y a d'admirable, c'est que depuis deux ans ce dévouement n'a pas cessé un seul instant, et qu'il est toujours le même. C'est le témoignage que le médecin qui soigne tous les jours la demoiselle Deshayes gratuitement rend lui-même à la demoiselle Doulcet dans une lettre qui a passé sous les yeux de l'Académie. « Ce que j'ai vu dès le premier jour, dit-il en parlant d'elle, je le vois depuis deux ans : même zèle, mêmes soins ; rien n'a changé que le mal qui s'étend avec une effrayante rapidité et qui ne permet pas la tentative la plus innocente, dans la crainte de l'exaspérer. »

Ce témoignage du médecin est aussi celui d'une multitude d'autres personnes qui toutes rendent l'hommage le plus éclatant à la haute vertu de la demoiselle Doulcet, attestent ses efforts, ses soins, ses sacrifices, sa constance, sa douceur, sa piété envers la demoiselle Deshayes, et déclarent que cette femme, si malheureuse par sa pauvreté, comme par ses maux, n'a

trouvé de secours et de soulagement que dans ce dévouement profond et continu que lui a témoigné depuis deux ans la demoiselle Doulcet, et qu'elle lui témoigne encore tous les jours.

DACHEUX.

Dacheux est né à Dieppe. Entré d'abord comme marin au service de l'État, il a ensuite habité quelque temps, en qualité de colon, l'île de Saint-Domingue, où il avait quelque fortune qu'il a perdue, et il est venu se fixer dans le département de la Seine, et résider dans la commune de la Villette. C'est là qu'il a découvert ce qu'on pouvait appeler en quelque sorte sa vocation, c'est-à-dire le besoin ardent de secourir les malheureux et de sauver leur vie, quand ils étaient exposés à la perdre, aux dépens même de la sienne.

Ce besoin, en effet, il l'a satisfait dans une infinité d'occasions.

Il est prouvé par les attestations les plus authentiques que, dans le seul bassin de la Villette, le sieur Dacheux a retiré de l'eau un grand nombre de personnes qui y étaient tombées, et les a rappelées à la vie par les soins qu'il leur a donnés.

Il en a repêché un grand nombre d'autres dans la Seine, qu'il a également rappelées à la vie par les mêmes soins.

Il en a sauvé ainsi plus de cent, en s'exposant souvent à de grands périls; et quoique l'imagination

elle-même en soit, pour ainsi dire, confondue, les preuves en sont incontestables et n'admettent pas seulement de doute.

Et ce qui est également prouvé, c'est que non-seulement le sieur Dacheux n'a jamais voulu recevoir d'aucun de ces asphyxiés aucune espèce de rétribution, ni aucune marque de reconnaissance, mais qu'au contraire il leur prêtait quelquefois ses propres vêtements, et leur donnait même encore des secours.

C'eût été au reste beaucoup, pour tout autre que le sieur Dacheux, que ce courage de s'élancer ainsi dans les flots, pour en retirer les personnes qui y étaient tombées, d'affronter les périls d'une telle entreprise, de les surmonter même à force d'exposer sa vie ; mais pour le sieur Dacheux ce courage ne suffisait pas à l'ardeur de ce sentiment profond d'humanité qui l'emportait comme malgré lui et disposait de toutes ses facultés. Sur le rivage même, et au moment où le corps de l'asphyxié était déposé, le sieur Dacheux, collant sa bouche contre celle de l'asphyxié, soufflait dans ses poumons un air pur qui rétablissait le mouvement de ses organes, et rappelait la vie presque éteinte de l'infortuné.

Certes, c'est là un dévouement dont le caractère est au-dessus de toute espèce d'appréciation, et dont on ne peut pas calculer l'effort ; c'est le triomphe de l'humanité, c'en est, pour ainsi dire, le beau idéal.

On cherche quelle pourrait être l'espèce de récompense qu'il serait possible d'assigner à un dévouement semblable, on n'en trouve pas.

On est forcé malgré soi de respecter la grandeur d'un tel sacrifice.

On craindrait, pour ainsi dire, d'en affaiblir l'honneur par des récompenses.

Une vertu si élevée, et qui en même temps a des racines si profondes, ne peut trouver son prix qu'en elle seule.

Et cependant, une chose qui ajoute encore à cette vertu, quelque étonnante qu'elle puisse être, c'est que, pour la rendre en quelque sorte inutile, et pour qu'il fût possible de remplacer, dans les secours à donner aux asphyxiés par immersion, pour les rappeler à la vie, l'incroyable travail que le sieur Dacheux ne craignait pas de faire lui-même dans le même objet, la passion de l'humanité lui a fait, par de profondes combinaisons, perfectionner une pompe destinée à le suppléer lui-même en introduisant par la bouche dans le corps des asphyxiés un air doucement échauffé d'avance au degré de la température humaine, et qui rend de cette manière aux poumons l'élasticité de leurs mouvements.

Ainsi, par l'adoption de ce mécanisme ingénieux, le sieur Dacheux a pu espérer de suppléer, à force d'art, ces secours bienfaiteurs qu'il avait le généreux courage de donner à ce genre de malheur, mais qu'on pouvait désespérer de voir imiter.

ANNÉE 1825.

MARTIN.

Pierre-Antoine-Roch Martin, né à Narbonne, en 1781, après avoir porté les armes comme remplaçant d'un conscrit, fut libéré du service militaire, et se maria en 1815, dans le village de Montigny, près de Metz. La famille de la femme à laquelle il venait de s'unir était dans l'indigence. On n'en accusera que le malheur, quand on saura qu'elle se composait d'une mère infirme et de trois enfants aveugles.

Le jeune soldat, devenu le fils adoptif de l'une et le frère des autres, se regarda comme chargé, désormais et pour toujours, de pourvoir à tous leurs besoins. Il était riche et se trouvait heureux de pouvoir leur consacrer une somme de 6,000 francs, prix du service fait pour le conscrit remplacé. Une partie de ce petit pécule fut employée à leur acheter une chaumière; mais la naissance de trois enfants, et surtout la disette des années 1817 et 1818, eurent bientôt absorbé le reste. Les soins qu'exigeaient une mère infirme, trois enfants en bas âge et trois aveugles ne laissaient pas à la femme Martin le temps de se livrer à des occupations dont elle pût tirer un salaire, de sorte que le travail manuel du mari devint l'unique moyen d'existence de neuf personnes.

Il ne gagnait que vingt sous par jour, et cependant il y a quelque chose de si noble, de si délicat dans les sentiments généreux, que, dans cette extrême détresse, il ne voulut jamais permettre à ses beaux-frères aveugles d'aller implorer la pitié publique. Il s'était fait une telle idée de ses devoirs, qu'il aurait cru mériter des reproches si sa famille eût reçu des secours étrangers. Il aimait mieux lui distribuer tout le pain qu'il gagnait si péniblement, et s'exposer, comme cela lui est arrivé plusieurs fois, à tomber d'inanition au milieu de son travail.

Jamais on ne l'a entendu se plaindre, encore moins se vanter, et après une si énergique persévérance, on ignorerait peut-être encore son dévouement hors de l'étroite enceinte de son village, si l'amour de l'humanité n'eût amené dans cette chaumière un chirurgien recommandable, qui entreprit de rendre la vue aux trois aveugles. Malheureusement ses efforts n'ont pas été récompensés par le succès; mais, témoin de ceux que fait depuis dix ans l'infatigable père de cette nombreuse famille, il en a révélé les besoins, le malheur, les nobles dettes, et cette heureuse indiscrétion a fait parvenir jusqu'à nous, non pas un trait de vertu, mais une vie entière, que nous nous félicitons d'avoir à publier et à récompenser.

L'Académie a décerné à M. Roch Martin un premier prix de 10,000 francs.

MÉLANIE HERMITTE.

Dans un hameau des Basses-Alpes, à Saint-Martin, des paysans pauvres avaient une petite fille sourde-muette dès le berceau. Elle avait végété dans cet état misérable jusqu'à l'âge de onze ans. Privée de toute espèce d'éducation, incapable de tout travail, le présent était mal assuré, l'avenir plus effrayant encore. Il n'y avait à proximité aucune maison de charité où l'on pût la recevoir.

Mais il existait dans ce même village une famille autrefois dans l'aisance et maintenant dans la gêne, dont le père, à la sollicitation de Mlle Thérèse-Mélanie Hermitte, sa fille, voulut bien recueillir cette enfant. C'était déjà un acte de charité méritoire d'admettre dans une maison pauvre une muette incapable de rendre aucun service, et peut-être de sentir celui qu'on lui rendait. Mais le bon cœur de Mlle Hermitte lui fit concevoir un bien autre projet.

Elle avait ouï dire qu'on pouvait se mettre en rapport avec les infortunés qui sont privés de l'ouïe, leur communiquer des idées, développer leur intelligence, leur créer un langage. L'éducation qu'elle-même avait reçue dans son village n'avait pu l'initier à l'analyse des idées ; jamais elle n'avait observé les artifices par lesquels le discours distingue les substances et les attributs, les nombres, les genres, et exprime l'action active ou passive, avec toutes les modifications rela-

tives aux personnes et aux temps. Son ingénieuse charité lui tint lieu de grammaire philosophique. Elle n'avait que les gestes pour se mettre en communication avec son élève : peu à peu elle perfectionna, elle étendit ce langage, et sut lui donner une telle précision, qu'en moins de deux ans l'enfant eut appris le français, sut lire et écrire, et eut aperçu, soit instinctivement, soit par le raisonnement, cette multitude de rapports que la plupart de ceux qui parlent expriment sans les soupçonner.

Nous ne saurions dire jusqu'à quel point elle a poussé cette analyse, n'ayant été à portée d'interroger ni la maîtresse ni l'élève. Nous avons vu seulement quelques lignes écrites de la main de celle-ci : elles sont à peu près correctes et prouvent qu'elle comprend notre langue ; mais elles ne suffisent pas pour faire juger de la netteté, de la précision de ses idées, surtout sur les objets purement intellectuels ; chose dont il est, au reste, fort difficile de s'assurer, même avec les sourds-muets instruits par les méthodes les plus accréditées.

L'Académie ne veut pas mettre plus d'éxagération dans ses éloges que M[lle] Hermitte n'a mis d'ostentation dans son acte de bienfaisance. C'était déjà un phénomène assez remarquable qu'un enfant sourd-muet, instruit par une personne qui n'avait aucune idée de la philosophie du langage. Ici ce n'étaient pas les progrès de la science ou l'application de la méthode qu'il s'agissait d'observer : c'était le zèle de la charité qui s'offrait à notre admiration. Ce zèle a suppléé à tout ;

ses résultats sont tels, que l'enfant est aujourd'hui en état de communiquer sur toutes choses avec ceux qui savent lire; ses idées se développent, et déjà l'institutrice a eu soin de les diriger vers les vérités qui sont le fondement de la perfection morale.

Quand on réfléchit à tout ce qu'il a fallu de sagacité, de patience, de bonté naturelle, pour entreprendre un pareil ouvrage; quand on considère que M[lle] Hermitte est pauvre, que les soins domestiques réclamaient tout son temps, et que des maladies fréquentes lui en dérobaient une partie, on se sent pénétré de reconnaissance pour le zèle avec lequel elle s'est dévouée à rendre à la vie morale une infortunée qui lui était étrangère. Ce ne sont pas ses observations plus ou moins ingénieuses, les méthodes plus ou moins parfaites qu'elle a inventées qui nous frappent d'étonnement, c'est sa vertu. L'enfant qui découvrit une suite de vérités mathématiques, sans qu'on lui en eût enseigné aucune, prouva la force de son génie : la personne qui a découvert, pour secourir un être isolé dans le monde, les procédés d'un art qui lui avait toujours été étranger, a prouvé les ressources de son esprit et surtout les ressources de la bienfaisance.

L'Académie lui a décerné, non comme récompense, mais à titre d'hommage, un second prix de 3,000 francs.

LASNE.

Étienne-Louis Lasne, terrassier, et Jeanne-Philippine Dantine, sa femme, occupaient dans la rue Mouffetard, à Paris, un petit logement près duquel habitait une personne de quatre-vingt-neuf ans, sans moyens d'existence et trop infirme pour pouvoir se passer de soins. De ses voisins ils devinrent ses hôtes, de ses hôtes ses bienfaiteurs, ses soutiens, sa consolation. Depuis six ans ils ne l'ont pas quittée ; leur zèle compatissant ne s'est point ralenti ; et cette personne, parvenue aujourd'hui à sa quatre-vingt-quinzième année, qui leur est sans doute redevable de la prolongation de son existence, conserve assez de présence d'esprit pour sentir et pour déclarer tout ce qu'elle doit à un dévouement si désintéressé.

GUICHOUX.

Claudine Guichoux, femme Cléach, du village de Henvic, dans le département du Finistère, a aussi donné l'hospitalité, dans l'humble galetas qu'elle occupait, à une femme âgée, malade, à qui elle ne devait rien que la commisération. Pour la vêtir, elle s'est dépouillée de ses propres habits ; pour la nourrir, elle s'est réduite aux aliments les plus grossiers. Elle l'a servie enfin pendant une maladie de treize mois, et,

après l'avoir déposée dans la tombe, il lui reste de tant de soins une infirmité douloureuse et le mérite d'une bonne action.

DUBOIS.

Il y a dans un village voisin de Mâcon une veuve octogénaire, sans famille, sans ressources, sourde, presque aveugle, d'une humeur difficile, d'un aspect rebutant, qui décourageait la pitié de ses voisins. La femme Dubois, indigente elle-même, et chargée de trois enfants, n'avait ni argent ni aliments à lui offrir ; elle ne s'en est pas moins dévouée à la secourir. Depuis bien des années, elle la lève, l'habille, fait son lit, son ménage, la couche, veille sur elle la nuit et le jour ; ses soins sont ceux d'un fille, et elle est traitée comme une servante.

LAGET.

Le fils d'un paysan de Saint-Chamas, dans les environs de Marseille, devenu, par suite d'un accident, paralytique de la partie inférieure du corps, était à la charge de son vieux père, et dans l'impossibilité de nourrir sa femme et son enfant, réduits à aller chercher leur subsistance ailleurs.

Un pauvre cordonnier, car ce sont toujours les pauvres qui assistent le plus efficacement les pauvres, le

sieur Étienne Laget, ayant appris le malheur de ce jeune homme, entreprit de venir à son secours, de partager avec lui son unique bien, le travail, de lui enseigner son métier. Pendant longtemps, et tous les jours, il venait d'assez loin, quoique vieux et faible, lui donner des leçons, et il parvint enfin à le mettre en état de gagner sa vie.

LES DOUILLOT.

Françoise et Catherine Les Douillot, de Ville-devant-Belrain, département de la Meuse, journalières et fileuses de laine, ont recueilli dans leur chaumière, pendant plusieurs années, un vieillard octogénaire, abandonné et en enfance, qui s'était assis à leur porte, comme on faisait dans les temps anciens. Elles l'ont soigné avec une telle affection, que plusieurs fois on les a vues le rapporter sur leurs épaules, lorsqu'il s'était égaré dans la campagne, et que ses forces ne lui permettaient plus de marcher.

ANNÉE 1826.

DÉTRIMONT.

Au commencement de l'année 1825, dans la commune de Saint-Rémi-Bosrecourt, arrondissement de

Dieppe, département de la Seine-Inférieure, une maladie épidémique, contagieuse, ayant tous les caractères du typhus, s'était introduite, on ignore de quelle manière, dans une maison qu'habitait une pauvre famille, composée de onze personnes. En six jours, la grand'-mère et deux de ses petits-enfants avaient succombé. Un mois après, la mère mourut; et deux autres de ses enfants la suivirent à sept ou huit jours d'intervalle. Jacques Vasselin, chef de cette famille infortunée, restait seul avec quatre enfants; et ils étaient tous les cinq attaqués du mal qui avait déjà frappé six victimes sous leurs yeux.

Effrayés de tant de morts si promptes, et qui s'étaient succédé si rapidement, les parents, les amis, les voisins, n'osaient approcher de Vasselin et de ses enfants; abandonnés de tous, ils semblaient condamnés à périr sans espoir de secours. *Nous ne voulons pas aller chercher la mort :* telle était la réponse de tous ceux que l'autorité du lieu pressait de porter quelque soulagement, quelques soins à ces malheureux. Mlle Célestine Détrimont, habitante d'une commune voisine, informée de ces faits par la voix publique, vint s'offrir au maire de Saint-Rémi pour donner aux restes de cette famille infortunée les secours qui leur étaient refusés de toutes parts. Le maire accepte avec attendrissement son offre; mais il ne croit pas devoir lui cacher le danger qu'elle allait courir. *Je sais à quoi je m'expose*, répondit-elle, *mais je ne puis laisser périr cinq malheureux ainsi abandonnés : quand on sert Dieu et ses pauvres, on ne craint pas la mort;* et

après avoir consenti à peine à se munir de quelques préservatifs, elle alla s'enfermer dans une maison infectée, où gisaient entassés Vasselin et ses quatre enfants. Un de ces enfants mourut. Mlle Détrimont l'ensevelit elle-même, et porta son corps dans la cour de la maison, seul endroit d'où l'on osât approcher. Enfin, ses soins actifs et constants secondant l'effet des médicaments qui lui furent envoyés, elle eut le bonheur d'arracher à une mort qui paraissait certaine Vasselin et les trois enfants qui lui restaient. Cette belle action n'est pas un fait unique dans la vie de Mlle Détrimont. Nombre d'actions semblables, qui n'étaient connues que du ciel et des infortunés qu'elle secourait, viennent d'être tirées de l'obscurité où elle aimait à les ensevelir. Il y a vingt-sept ans qu'elle se consacre au soulagement des malheureux.

Prix de 4,000 francs.

BRUN.

M. Prat, négociant, dont le commerce fut longtemps prospère, essuie des malheurs non mérités, et tombe dans le dernier degré de l'infortune. Sa position devient plus cruelle, parce qu'il est obligé de donner du pain et un asile à un de ses petits-enfants, devenu orphelin et sans moyen d'existence. Une attaque de paralysie met le comble à ses maux. Marie Brun lui reste seule ; elle est faible, presque infirme ; elle a perdu un œil par suite des fatigues, des priva-

tions de toute espèce qu'elle s'est imposées. Elle n'en soigne pas moins l'infortuné Prat, le soulage dans ses maux, pourvoit à sa subsistance, et ne balance pas à tendre la main pour lui assurer les secours qu'elle ne peut lui procurer par son travail. Marie Brun, sur qui les malheurs de son maître n'ont produit d'autre effet que d'augmenter son zèle, n'abandonnera M. Prat qu'après lui avoir rendu les derniers devoirs.

Prix de 3,000 francs.

CATHERINE GAUTIER. — NICOLAS ROL.

Plus d'un an avant son mariage, Catherine Gautier avait retiré chez elle Agathe Clément, orpheline sans fortune, qu'une maladie cruelle et d'incurables ulcères empêchaient de se livrer à aucun genre de travail. Agathe Clément n'avait auprès de Catherine Gautier aucun titre que ceux que le malheur lui donne.

Nicolas Rol, soldat pendant vingt-deux ans, qui, pour prix de ses travaux, n'a rapporté que l'honneur d'avoir bien servi son pays, rentre dans sa commune. Catherine n'est point riche, mais elle est vertueuse et bonne. Rol, loin d'être effrayé par les engagements qu'elle a, en quelque sorte, contractés avec Agathe Clément, les approuve, les confirme et veut les partager. Il devient l'époux de Catherine Gauthier, et pendant plus de douze ans, sans autres ressources que

son travail et celui de sa femme, il faisait subsister la pauvre Agathe.

Médaille de 2,000 francs.

DOMINIQUE MUSSET. — ANNE POLEMER.

C'est encore un époux et sa femme dont nous allons mettre au jour et récompenser la vertu; mais ce n'est pas une seule action généreuse qui les a recommandés à nos suffrages, c'est une longue suite de bonnes œuvres, c'est une vie entière remplie de charité, de dévouement pour tous les genres d'infortune. Il s'agit de Dominique Musset et d'Anne Polemer, domiciliés à Château-Salins, département de la Meurthe. Il serait trop long de retracer en détail leurs actes de bienfaisance. Nous allons laisser parler ici M. le sous-préfet de Salins, sous les yeux de qui s'exerce leur ingénieuse et inépuisable charité :

« On est toujours assuré, dit ce magistrat, de les trouver là où il y a du bien à faire, des consolations à donner, des douleurs à apaiser, des larmes à sécher. C'est par besoin qu'ils courent au-devant de toutes les infortunes et qu'ils se dévouent au soulagement de toutes les souffrances; mais, loin de publier leurs bonnes actions, ils sont sans cesse occupés du soin de les dissimuler ou d'en affaiblir le mérite. Personne, enfin, ne pratique mieux que les époux Musset l'admirable vertu de faire le bien sans ostentation, de le faire avec cette persévérance et avec ce rare courage que rien

ne peut jamais rebuter. Aussi sont-ils généralement considérés comme les anges que le ciel emploie pour venir au secours de toutes les misères. »

Nous ajouterons que Dominique Musset vient de perdre son état par la suppression de la saline où il était employé en qualité de maréchal des poêles. Les deux époux ne sont touchés de ce fâcheux événement que parce qu'il diminue leurs moyens de faire le bien, et ils redoublent de zèle pour que les malheureux y perdent le moins possible.

Prix de 2,000 francs.

COINDRE. — DELCROS.

Deux ouvrières ont accueilli chez elles, soigné et nourri leurs anciennes maîtresses d'apprentissage, tombées dans un état de misère qu'aggravaient l'âge et les infirmités. Ces deux actions, filles de la reconnaissance, ce sentiment si honorable, qui rendrait les bienfaits plus communs s'il se montrait toujours à leur suite, ces deux actions ont obtenu chacune une médaille de 1,000 francs.

Mlle Louise Coindre, couturière, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, n° 221, a prodigué ses soins à Mme veuve Quesnel-Wèvre, pendant trois ans, jusqu'au décès de cette dame, arrivé à la fin de l'an dernier.

Mlle Marguerite Delcros, ouvrière en robes, demeurant à Paris, rue du Milieu-des-Ursins, n° 1, a

été plus heureuse que Mlle Coindre ; c'est depuis quinze ans qu'elle exerce sa reconnaissance envers Mlle Falempin-Dufresne, et elle a l'espoir de la lui témoigner encore longtemps.

MOREAU.

Un dévouement d'un genre différent a donné lieu à l'Académie de discuter une question assez importante. L'année dernière, le président de l'Académie fit remarquer qu'un généreux dévouement qui précipite un citoyen dans un grand danger pour secourir son semblable est toujours un mouvement vertueux et digne d'admiration ; mais il fit observer en même temps que c'est au gouvernement qu'il appartient dans ce cas de décerner des honneurs *ob cives servatos ;* cependant le président de l'Académie ajoutait que, si le dévouement était accompagné d'une charité industrieuse et persévérante et de l'abnégation de soi-même, alors cette vertu devait concourir au prix de M. de Montyon.

L'Académie a jugé que Pierre Moreau, passeur à Saint-Mesmin, département du Loiret, avait des droits à une médaille de 1,000 francs, par sa conduite généreuse lors de l'inondation qui a désolé les bords de la Loire, à la fin de l'an dernier.

L'équité de ce jugement vous sera démontrée par le rapport que le principal magistrat du département du Loiret adresse à l'Académie :

« Tant qu'a duré le danger, on a vu Moreau, se refusant à prendre aucun repos, se transporter dans une frêle embarcation partout où l'on réclamait du secours. La rapidité du courant, la presque certitude d'être coulé bas par le choc de quelques-uns des grands débris que charriait la Loire, rien ne l'arrêtait. Il est parvenu à arracher ainsi à une mort certaine un grand nombre de personnes qu'il allait recueillir dans les greniers, et jusque sur les toits où elles s'étaient réfugiées. Ce ne fut pas encore assez aux yeux du généreux Moreau. Sa maison devint l'asile des malheureux dont il était le libérateur. Quoique pauvre, il donna des vivres et de l'argent aux infortunés qui venaient de tout perdre; il refusa même ce que lui offrait une victime de l'inondation, et voulut ajouter de sa propre bourse au peu que possédait celui qui le lui offrait. »

Sauver la vie de ses concitoyens au péril de la sienne, nous l'avons déjà dit, est une de ces actions qu'il appartient au gouvernement de récompeuser. Aussi le sieur Moreau a-t-il reçu une médaille des mains de M. le ministre de l'intérieur; mais l'Académie, touchée de son désintéressement, de sa libéralité même envers ceux qu'avait sauvés son intrépidité, a cru devoir lui donner à son tour un témoignage de son estime.

Médaille de 1,000 francs.

ROULLIET.

Le devoir de la piété filiale peut s'élever au rang d'une vertu.

MM[lles] Roulliet en offrent la preuve. Leur père, chirurgien herniaire, après avoir perdu son bien dans les troubles de la révolution, s'est vu privé, par une cécité complète, des ressources que lui offrait la pratique de son art. Ne pouvant plus faire subsister sa femme et ses deux filles, ses filles alors ont entrepris de faire vivre leur père et leur mère du produit de leur travail. Elles y ont consacré les jours et les nuits; elles se sont refusé tous les délassements, tous les plaisirs qui pouvaient enlever une minute ou une obole à l'accomplissement de ce pieux devoir. Elles ont voulu n'être redevables qu'à elles-mêmes du bonheur de soutenir, de soulager leurs parents. Des secours, offerts avec délicatesse, ont été refusés par elles avec une fierté modeste. Il y a plus : malheureuses, mais compatissantes pour des infortunes plus grandes que les leurs, et consultant leur charité plutôt que leurs forces, elles ont adopté, il y a quelque temps, deux orphelines. Mais succombant, en quelque sorte, sous ce surcroît de charges, qu'elles s'étaient imposé avec une imprudente générosité, elles ont été contraintes d'en déposer la moitié. Il leur reste une orpheline qui partage avec leurs père et mère ce que leur procure un travail assidu.

Médaille de 1,500 francs.

MOUNICOT.

Dans la commune de Noye, canton de Lembeye, département des Basses-Pyrénées, une pauvre femme, nommée Marie Paul, dont on ne savait pas l'âge, mais qu'on jugeait presque centenaire, et qui ne subsistait que des secours que lui donnaient quelques personnes charitables, devint impotente au point qu'il lui fut désormais impossible de sortir de son lit, où son immobilité forcée la condamnait à un état d'incommodité fait pour augmenter ses maux et abréger sa vie. Une autre pauvre femme, sa voisine depuis peu, n'ayant avec elle aucune relation de parenté ni d'amitié, et vivant péniblement du travail de ses mains, Jeanne Mounicot, femme Pierrette, se voua aussitôt d'elle-même au service de la malheureuse Marie Paul. Son infirmière de jour et de nuit, elle ne faisait trêve aux soins continuels qu'exigeait une telle malade que pour vaquer à de petits travaux qui devaient leur profiter à toutes deux, ou pour solliciter au nom de la pauvre infirme les aumônes qu'elle ne pouvait plus demander elle-même. Cette vie pleine de sacrifices, de privations, de fatigues et de dégoûts, que la charité seule pouvait lui faire supporter, a duré pendant plus de trois ans, et elle durerait encore si, le 15 janvier dernier, la malheureuse Marie Paul n'avait cessé de souffrir.

Médaille de 600 francs.

YOUF.

Pourquoi faut-il qu'ici, en proclamant des traits de vertu, nous ayons à rappeler des désordres et des actions coupables ? Deux mères dénaturées ont abandonné leurs enfants, fruit d'un commerce illégitime : deux femmes compatissantes les ont remplacées auprès de ces infortunés.

En 1814, une jeune femme espagnole vint, avec son enfant en bas âge, occuper dans un hôtel garni de la rue Louis-le-Grand, à Paris, un misérable logement qu'elle était hors d'état de payer. La veuve Youf, ouvrière en linge, demeurant aujourd'hui rue du Dragon, n° 3, mais alors voisine de l'hôtel où habitait cette étrangère, eut pitié de sa misère, la retira chez elle ainsi que son enfant, partagea sa nourriture avec eux, et procura ensuite quelque ouvrage à la mère. Celle-ci, deux ans après, fit la rencontre d'un de ses compatriotes, qui consentit à la reconduire dans sa ville natale, mais ne voulut point se charger de l'enfant. La veuve Youf n'hésita point à le garder ; et la mère, en partant, promit d'envoyer de l'argent pour son entretien. Dix ans se sont écoulés, et la veuve Youf n'a reçu ni argent ni nouvelles. On lui a souvent conseillé de mettre l'enfant à l'hospice des orphelins ; elle n'a jamais pu se décider à s'en séparer. Elle l'a adopté, et lui a donné tous les soins qu'un fils peut recevoir de la plus tendre mère. L'enfant y a par-

faitement répondu : ses progrès dans les écoles ont été rapides ; et, admis aujourd'hui à l'école gratuite de dessin, il promet de se distinguer dans cet art, pour lequel il montre les plus heureuses dispositions. La veuve Youf s'était déjà fait estimer de tous ceux qui la connaissent, en soutenant, en soignant, pendant quinze ans, une mère infirme qu'elle a perdue en 1823, à l'âge de quatre-vingts ans.

Médaille de 500 francs.

DE GONFREVILLE.

Dans les années 1818 et 1820, Marie-Élisabeth Austreberthe de Gonfreville, veuve Trottier, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, n° 332, prit en sevrage deux enfants de sexe différent, et nés d'une même union clandestine. Au mois de juillet 1821, le père et la mère de ces enfants disparurent, sans que depuis on ait pu savoir ce qu'ils sont devenus. La veuve Trottier, restée chargée de ces deux enfants, n'a point voulu rejeter ce fardeau, si lourd pour elle, en les confiant à la charité publique ; elle les a nourris, entretenus et fait instruire ; en un mot, elle a rempli à leur égard tous les devoirs auxquels se sont si honteusement soustraits ceux de qui ils ont reçu le jour. Cependant la veuve Trottier est pauvre, et son travail lui fournirait à peine de quoi vivre elle-même, si sa charité ne lui donnait en quelque sorte des forces extraordinaires pour assurer l'exis-

tence de ceux qu'on peut, qu'on doit appeler ses enfants.

Médaille de 500 francs.

LUCAS.

Un enfant de deux ans et demi était tombé dans la rivière de Charentonne. Étienne Lucas, âgé de six ans et demi, seul témoin de l'événement, appelle du secours à grands cris, et il n'est point entendu. Connaissant tout le danger qu'il allait courir, puisqu'une de ses sœurs avait péri par suite du même accident, mais n'écoutant alors que l'instinct, que la voix de son cœur, il se précipite dans la rivière, fait, au risque de perdre terre, plus de quinze pas en avant, arrive à l'endroit où le petit enfant allait périr, le saisit par ses vêtements et le ramène à bord, en ayant soin de lui tenir la tête hors de l'eau. Cependant la rive est très-escarpée. Lucas voit qu'il ne peut la gravir sans exposer à la fois sa vie et celle du petit enfant qu'il vient de sauver. Il appelle de nouveau à son aide, et bientôt par bonheur un homme arrive à ses cris, et les tire tous les deux du danger.

L'Académie, en accordant au jeune Lucas une médaille réelle, et non sa représentation en argent, a été dirigée par l'espoir que la vue de cette médaille, lui rappelant sans cesse sa conduite courageuse, l'excitera à consacrer sa vie à l'exercice de ses devoirs.

ANNÉE 1827.

GARDEN.

Mlle Henriette Garden, née à Paris, n'avait que huit ans lorsqu'elle perdit sa mère. Son père crut devoir la confier à trois demoiselles, anciennes amies de Mme Garden, qui ne purent lui donner qu'une éducation commune; elle apprit à coudre et à soigner un ménage.

A quatorze ans, elle revint chez M. Garden; il la mit à la tête de sa maison. Heureuse de prévenir les moindres désirs de son père, elle se proposait de passer ses jours auprès de lui; et cet avenir suffisait si bien à son cœur, qu'elle refusa plusieurs offres d'établissement. Tout à coup son père lui déclare qu'il va se remarier: cette nouvelle la surprend, mais elle ne se permet aucune observation; elle sourit même en voyant que son père se flatte d'être heureux. Le mariage se conclut et Mlle Garden a la douleur de ne pas suivre son père chez sa nouvelle épouse.

Elle avait alors vingt ans; elle se réfugia dans une petite chambre. Elle était obligée, pour subsister, de coudre et de raccommoder le linge: ses journées les plus fortes ne s'élevaient pas à plus de vingt sous. Son unique bonheur était d'aller rendre visite à son père; il lui fut aisé de s'apercevoir que sa présence n'était pas agréable à la femme de M. Garden. La simplicité de ses manières, la pauvreté de ses vête-

ments, contrastaient avec l'élégance qu'on voyait régner dans la maison. Elle supportait sans se plaindre les procédés de sa belle-mère; elle ne cessa de témoigner la plus vive tendresse à son père et à un jeune enfant, son frère, né du nouveau mariage de M. Garden.

Bientôt on lui enjoignit de ne plus faire ses visites qu'aux époques de l'année consacrées par la piété filiale : encore lui fut-il prescrit de ne paraître qu'aux heures où la famille serait seule, et d'entrer par un escalier dérobé, réservé aux domestiques. Si son père était malade, elle obtenait à grand'peine la faveur de s'établir à son chevet, mais sous la condition de ne point se nommer devant les étrangers, et de passer, même aux yeux des médecins, pour une garde salariée.

Il y avait trente ans que M. Garden s'était remarié. Depuis quelque temps il habitait la campagne, et sa fille ignorait le lieu de sa résidence, lorsqu'un jour il se présente chez elle, lui dit que ses affaires l'obligent à un séjour de peu de durée à Paris, et qu'il a résolu d'habiter pendant ce temps son modeste asile. M. Garden avait perdu sa fortune ; la dissension l'éloignait de son autre famille ; il n'avait plus au monde qu'une seule amie, c'était sa fille. Elle le reçoit avec transport, et s'empresse de lui céder son lit. M. Garden, depuis ce moment jusqu'à sa mort, qui arriva deux ans après, ne parla plus de retourner chez lui. Jamais sa fille ne lui fit la moindre question sur les motifs qui avaient pu l'engager

à se séparer de sa femme et de son fils. Elle souffrait d'une maladie douloureuse; elle retrouva des forces pour servir et soigner son père.

Elle employait la matinée à raccommoder les habits de M. Garden, à blanchir son linge, à préparer ses repas. Les personnes chez lesquelles elle travaillait avaient consenti qu'elle n'allât à sa journée qu'à midi; mais, pour regagner le temps perdu, elle y restait jusqu'à onze heures du soir. Son modique salaire ne pouvait suffire à la dépense de deux personnes, d'autant plus qu'une pieuse délicatesse lui faisait une loi de cacher à son père une partie de sa misère; elle se vit forcée de profiter de la bonne volonté de quelques voisins bienveillants et de contracter envers eux des dettes qui, à la mort de son père et grossies par les dépenses de sa dernière maladie, s'élevaient à 500 francs : quelle somme pour une pauvre fille qui n'a que son travail pour vivre! Son père est mort entre ses bras.

La piété filiale est un devoir; mais n'est-il pas des circonstances qui donnent un caractère de haute vertu à une action même obligatoire? et d'ailleurs, Mlle Garden a d'autres titres.

Dans le temps où elle vivait seule, et avant qu'elle eût le bonheur de revoir son père, elle recueillit Mlle Sophie de Vailly, son amie, ouvrière comme elle, comme elle pauvre et sans appui. Après huit ans, Mlle de Vailly fut attaquée d'une maladie de poitrine qui dura deux années. Mlle Garden, quoique malade elle-même, passait les nuits à veiller auprès de son

amie et les jours à travailler avec ardeur, pour procurer à la pauvre poitrinaire les soulagements que réclamait son état, et même pour satisfaire ses fantaisies.

Un vieillard, parent de Mlle de Vailly, lui succéda dans l'affection de Mlle Garden; elle le recueillit à son tour, le soutint de son travail, et l'assista dans ses derniers moments.

Depuis la mort de son père, elle partage ses faibles ressources avec une pauvre veuve septuagénaire, Mme Brossette. Rien n'est plus touchant que l'union qui règne entre ces deux pauvres femmes. Cependant Mlle Garden était déjà tourmentée par l'idée de cette dette de 500 francs contractée pour subvenir aux derniers besoins de son père; mais comment fermer sa porte et son cœur à cette malheureuse dame Brossette? Aussi elle travaille de toutes ses forces, elle s'impose des privations, sans les imposer à sa compagne, afin de payer sa dette, et son vœu le plus ardent est de ne point mourir sans y être parvenue.

Prix de 3,000 francs.

CORRETTE.

Marie-Angélique-Élisabeth Corrette, surnommée Émélie, fille d'un cultivateur de Nanteuil, département de l'Oise, est entrée au service de M. et Mme Charveys le 10 octobre 1816; elle avait alors seize ans.

M. et Mme Charveys avaient sept enfants. Dans les

dernières années de la vie de M. Charveys, des revers de fortune l'avaient mis dans l'impuissance de soutenir sa nombreuse famille avec les simples appointements de son emploi; il était aux expédients. Émélie Corrette demande un congé à ses maîtres : c'est pour aller retirer des mains de M. Caillet, notaire à Nanteuil, l'héritage de son père. Cet héritage montait à une somme de 400 francs. Elle revient et prie M. Charveys de disposer de la somme. Le pauvre homme, en mourant, en était encore débiteur ainsi que des gages de sa bonne servante.

Après la mort de M. Charveys, l'attachement et les soins d'Émélie pour sa veuve et ses enfants ont redoublé en proportion de leur infortune. Mme Charveys, privée des appointements de son mari, qui étaient l'unique ressource de la famille, a été forcée de vendre ou d'engager ses effets. Cette ressource épuisée, Émélie Corrette n'a pas balancé : robes, linge, boucles d'oreilles, tout a pris le chemin du mont-de-piété, pour subvenir aux dépenses de la maison.

La mauvaise santé de Mme Charveys la rend incapable de travailler; le dévouement d'Émélie Corrette lui a fait trouver des ressources : elle va faire dans un bateau de blanchisseuses une journée ou une demi-journée, selon le plus ou moins d'occupation qu'elle a dans le ménage, et elle passe une partie des nuits à faire des chemises et d'autres ouvrages de couture pour le monde. Si vous la suivez dans l'intérieur de la maison, vous la trouvez occupée à peigner et habiller les enfants, à rajuster pour les plus petits ce qui a cessé de convenir

aux plus grands, à couvrir de ses propres vêtements ceux qui en ont le plus besoin, et à prodiguer à tous les soins de la mère la plus tendre.

Émélie Corrette, si dévouée à ses maîtres, ne pouvait manquer d'être bonne fille. Sa mère s'était remariée en secondes noces, et son second mari, homme brutal et dissipé, avait fini par l'abandonner, après avoir vendu tout ce qu'elle possédait, même son lit. Instruite de l'état misérable de sa mère, Émélie court la chercher à Nanteuil, et la fait transporter dans le logement de sa maîtresse. Il fallait un lit à cette bonne femme vieille et infirme, et on n'en avait point. Émélie a cédé à sa mère l'unique matelas qu'elle avait, et s'est gaîment résignée à coucher sur la paille. Maintenant elle partage entre sa mère et la famille Charveys le pain qu'elle gagne à la sueur de son front.

Émélie Corrette vit très-retirée, ainsi que sa maîtresse, et quelques voisins seulement sont dans la confidence de leur position ; toutefois sa bonne conduite a transpiré, et lui a valu des admirateurs. Elle est jeune et belle, forte et laborieuse ; plusieurs personnes lui ont fait des propositions de mariage, entre autres un garde forestier de la couronne, et un des principaux ouvriers d'une fabrique en voitures : c'étaient des partis fort avantageux pour une fille qui n'a rien ; mais elle a été sourde à ces propositions : elle ne veut quitter ni sa mère, ni sa maîtresse, ni les enfants. Ce qui est remarquable, c'est qu'elle ne paraît pas se douter qu'il y ait le moindre

mérite à se conduire de la sorte; elle croit ne remplir qu'un devoir.

L'hiver dernier, Mme Charveys a reçu un secours de la liste civile; elle s'est empressée d'en offrir une part à sa fidèle domestique; elle a donné 50 francs à Émélie pour acheter des chemises et quelques vêtements. Émélie Corrette reçoit les 50 francs; mais, voyant que ce qui restait à Mme Charveys suffisait à peine pour se procurer un peu de bois et payer quelques dettes, elle court acheter pour sa maîtresse un manteau qui lui coûte 30 francs. L'orsqu'on lui fit des observations sur l'excès de son désintéressement, elle répondit: « Pouvais-je laisser ma malheureuse dame vêtue d'une simple robe, par le froid qu'il fait? Avec 20 francs, je puis acheter deux chemises, deux paires de bas, une paire de souliers; cela me suffit pour le moment; la Providence fera le reste. »

Prix de 2,500 francs.

MOREAU.

Au commencement de la révolution, la veuve Moreau, de Nantes, concierge d'un château dont les propriétaires avaient été forcés d'émigrer, a tout risqué pour faire passer à ses maîtres ce qu'elle pouvait tirer de la vente de leurs récoltes. Dans les jours les plus périlleux, elle s'est exposée vingt fois pour sauver des proscrits ou des condamnés, qu'elle nourrissait, à la dérobée, du fruit de son travail.

Depuis dix-huit ans, elle loge chez elle un vieillard infirme, Michel Renaud, âgé aujourd'hui de soixante-douze ans; elle le nourrit, le soigne comme s'il était son père. Elle a gardé chez elle pendant trois années deux jeunes enfants; elle les a fait instruire par les frères des écoles chrétiennes, et ne les a rendus à leur mère que lorsqu'ils ont été en âge d'apprendre un métier.

MORDANT.

Marie-Madeleine Mordant, cuisinière, a pris à sa charge deux jeunes filles, les demoiselles Succault. Elles n'étaient point encore orphelines; mais leurs parents se trouvaient dans la misère : le père était cocher de fiacre, la mère faisait des ménages; la cadette est née à l'hospice de la Maternité : à force de peines et de démarches, Mlle Mordant parvint à retirer l'enfant, et le fit nourrir à ses frais. Le père est mort à l'Hôtel-Dieu en 1817, la mère à l'hospice Saint-Antoine en 1822.

Depuis 1810, les deux demoiselles Succault ne vivent que par Mlle Mordant; elle les a fait élever de son mieux, et a payé leur apprentissage.

Mlle Mordant est depuis longtemps au service de deux demoiselles, qui ont eu quelque aisance, mais qui, aujourd'hui, sont âgées, infirmes et sans fortune. Depuis que l'apprentissage des deux orphelines est terminé, Mlle Mordant est devenue le soutien de ses deux

maîtresses ; elle n'en reçoit plus de gages, et elle contribue de tous ses petits moyens à rendre leur sort moins pénible.

Prix de 2,000 francs.

ARNAULT.

A Saint-Sauveur, département de la Loire, une femme, accablée d'années et d'infirmités, avait perdu tous ceux dont elle pouvait attendre quelques secours ; une famille pauvre lui fournit pendant quelques années un lit et des aliments ; mais elle devenait de jour en jour plus incommode à ses hôtes, qui ne pouvaient la soigner qu'en lui consacrant des moments nécessaires à leur travail : ils se décidèrent, à regret, à exposer la pauvre femme à la porte de l'hospice du bourg d'Argental. Les chefs de cet hospice, destiné aux pauvres de la commune, furent obligés de la renvoyer après deux ou trois jours. Qu'allait-elle devenir? elle était infirme au point de ne pouvoir faire un pas pour chercher un abri : elle était sourde, aveugle, défigurée par une plaie hideuse ; à chaque instant du jour et de la nuit, son état exigeait les soins les plus minutieux. Marguerite Arnault, ouvrière à Saint-Sauveur, se présente pour secourir la vieille abandonnée. Elle n'avait qu'une chambre, elle lui en donne la moitié ; elle subsistait de son travail, elle a la confiance qu'en prolongeant ses veilles, il pourra suffire à deux personnes : rien ne la rebute,

ni la mauvaise humeur de la vieille, ni la malpropreté qui résulte de ses infirmités; et pendant plus d'une année, elle prodigue à sa malheureuse compagne les secours les plus assidus.

Même avant la mort de la pauvre vieille, une fille paralytique, cherchant un asile, versait des larmes et poussait des sanglots; Marguerite Arnault court au-devant de la malheureuse, l'embrasse, lui témoigne la plus vive affection; on aurait cru qu'elle retrouvait une amie après une longue absence : elle l'emmène, et trouve encore à la placer dans son unique chambre. Depuis ce moment, la bonté de Marguerite Arnault ne s'est pas démentie; les cris que la douleur arrache à la pauvre paralytique interrompent le repos de sa bienfaitrice, mais n'altèrent jamais sa patience ni sa douceur : la nuit, elle console le malheur; le jour, elle travaille pour le soulager.

Ce n'est pas tout : deux enfants abandonnés ont trouvé chez elle un asile; elle les nourrit et les envoie à l'école.

Prix de 2,000 francs.

GRILLOT.

François Grillot, ancien militaire, laboureur à Bains, département des Vosges, n'a pour toute fortune qu'une petite maison et un petit champ qu'il cultive. Il est père de six enfants : le plus jeune est dans un état absolu d'idiotisme; l'aîné, qui aidait son

père dans son travail, vient de partir atteint par la loi du recrutement. La maison de Grillot et de sa femme est ouverte à tous les pauvres du pays. Deux femmes, l'une, Catherine Vaney, mendiante, couverte de plaies; l'autre, Anne Duchêne, mendiante aussi, estropiée, abandonnée de tout le monde, ont logé jusqu'à leur mort chez M. et Mme Grillot, l'une pendant quatre ans, l'autre pendant six. On a vu Grillot et sa femme faire des quêtes dans le bourg pour payer les cercueils de ces deux infortunées.

M. et Mme Grillot logent et nourrissent, depuis vingt ans, une vieille fille, nommée Maréchal Anne, âgée de soixante-huit ans, et presque dans l'enfance.

Prix de 2,000 francs.

NALLARD.

La vie de la veuve Antoinette Nallard, née à Pont-de-Veyle et demeurant à Toissy, département de l'Ain, offre une grande conformité avec celle de Marguerite Arnault et celle de François Grillot et de sa femme.

Sa mère, pauvre, mais charitable, avait consacré sa vie au soulagement du malheur. Antoinette Nallard a suivi religieusement l'exemple maternel. Dans son zèle, elle obtint de sa mère de lui céder une femme réduite à la mendicité et défigurée par une cruelle maladie de peau. Tous les jours, après avoir pansé la pauvre femme avec une affectueuse compas-

sion, elle la conduisait à la porte de l'église, pour y attendre les aumônes qui fournissaient à sa subsistance.

Les plus courageux reculaient devant la multiplicité des plaies d'un vieillard scrofuleux; Antoinette Nallard ne voit en lui qu'un malheureux qu'il faut secourir et soigner.

Quoique mère de famille et sans fortune, elle s'est empressée d'adopter une jeune fille que la mort de sa mère livrait à un père tout à la fois pauvre et dérangé. La santé de la jeune enfant était altérée; pendant quatre ans, Antoinette Nallard l'a soignée, et lui a procuré les remèdes dispendieux qu'exigeait son état jusqu'au moment où la jeune fille a succombé.

Antoinette Nallard est tellement connue, qu'il n'est pas de famille pauvre et malade qui ne s'empresse de l'appeler; à l'instant, elle abandonne son travail, elle accourt, elle multiplie ses soins, elle va solliciter des secours auprès des riches. Chargée d'ensevelir presque tous les morts, elle reçoit, dans certaines maisons, de l'argent ou des vêtements, qu'elle s'empresse de distribuer à d'autres indigents. On l'a vue, lorsque des malheureux se présentaient trop tard pour profiter d'une distribution de pain, leur donner avec joie presque tout le pain qu'elle venait de faire pour elle-même : on l'a vue, au milieu des froids excessifs, accompagner ce premier don du peu de linge dont elle pouvait se priver.

Mais ce qui distingue Antoinette Nallart, c'est une

charité industrieuse et délicate : lorsqu'elle est appelée près des riches, elle substitue à sa place des femmes plus pauvres qu'elle, pour leur faire gagner le salaire qu'on lui destinait; elle ne manque jamais d'aller elle-même chez ceux qui ne peuvent reconnaître ses services que par leurs actions de grâce.

Prix de 2,000 francs.

DURUPT.

Marie-Anne Durupt, demeurant à Plombières, département des Vosges, est entrée fort jeune encore au service d'un père de famille, vieux, infirme, et qui ne pouvait donner que des gages bien modiques. Marie-Anne Durupt sacrifia ses forces et sa santé pour panser et soigner son maître pendant quinze ans.

Après la mort de son maître, elle revint dans la chaumière paternelle. Son père et sa mère étaient accablés par l'âge et la misère; pendant quinze autres années, elle les soutint de son travail jusqu'à la fin de leur carrière, et sans que jamais ils aient eu besoin de recourir à la mendicité.

Sans négliger ses parents, Marie-Anne Durupt a trouvé le moyen d'élever huit enfants pauvres et abandonnés; elle les a successivement gardés près d'elle jusqu'au moment où chacun a pu apprendre un état; elle n'avait, pour subvenir à leur éducation, que les modiques secours usités en pareil cas.

Aujourd'hui, elle est vieille et valétudinaire; un des huit enfants abandonnés est encore à sa charge, et de plus elle a recueilli dans sa chaumière deux frères moins âgés qu'elle, mais déjà vieux et réduits à la plus profonde misère.

Prix de 1,500 francs.

DEGENNE.

Le 15 septembre 1825, une pauvre femme, Joséphine Dufour, mère de quatre enfants en bas âge, passait sur la place Maubert, tenant d'une main un de ses enfants et portant sur un bras le plus jeune, âgé de deux mois. Un angle de corniche, détaché du haut d'une maison, tombe sur Joséphine Dufour; les enfants ne sont pas atteints; la mère est tuée entre ses deux enfants. La malheureuse femme laissait ses quatre orphelins dénués de toutes ressources : leur père existait encore, mais il était impossible de compter sur lui pour les élever. A la vue de ce déplorable accident, la pitié publique est excitée ; une quête se fait spontanément dans le marché de la place Maubert. L'administration des hospices, prévenue par le bureau de charité, donne un asile aux trois aînés à l'hospice des Orphelins; mais le quatrième ne peut être placé qu'aux Enfants-Trouvés.

Geneviève-Françoise Ribollet, femme de M. Degenne, ouvrier imprimeur, alors nourrice de son dixième enfant, avait été témoin du fatal événement;

en voyant le pauvre petit couché par terre, près de sa mère expirante, elle s'était empressée, elle avait apaisé ses cris en lui présentant le sein, l'avait emporté chez elle, et déjà elle avait obtenu le consentement de son mari pour nourrir l'orphelin en même temps que son propre enfant, lorsqu'on vint lui offrir de placer son nourrisson aux Enfants-Trouvés; elle déclara qu'elle ne voulait point s'en séparer, et voilà près de deux ans qu'elle donne à l'enfant tous les soins qu'on peut attendre d'une mère, sans avoir reçu d'autre indemnité que la portion qui revenait à son nourrisson dans le produit de la quête de la place Maubert.

Il reste à M. et Mme Degenne six enfants, dont l'aîné a quinze ans. Ils n'ont eu longtemps pour ressource que le travail du père, employé depuis seize ans chez M. Chaigneau. Maintenant le fils aîné commence à être occupé dans le même établissement, et il ajoute au gain de son père ses petits gains journaliers. Malgré la diminution des travaux, la famille Degenne, déjà composée de huit personnes, persiste dans sa résolution généreuse, et conservera l'orphelin que Mme Degenne a nourri et adopté.

Prix de 1,500.

SCHRIEBER. — VAILLANT.

Louise-Dorothée Schreiber et Opportune Vaillant, ouvrières en linge, ont formé depuis dix ans un établissement tout à la fois ingénieux et charitable :

elles logent, nourrissent et élèvent chez elles douze jeunes filles pauvres, à qui elles apprennent leur état, et qui ne payent aucune rétribution. Pendant ces dix années, Mlles Schreiber et Vaillant n'ont reçu, pour aider à la nourriture et à l'entretien de leurs élèves, que des secours du bureau de charité et du curé de leur paroisse ; c'est avec le produit du travail qu'on fournit au surplus des dépenses. Quand une élève est assez instruite, elle est aussitôt remplacée par une autre.

Médaille d'or de 500 francs.

POTIER.

Quatre frères, Charles Potier et Jean-Baptiste Potier, tous deux employés au port d'Amiens, Alexandre Potier et Victor Potier, tous deux ouvriers cordonniers, fils d'Yves-Antoine Potier, l'un des syndics du port et régisseur de la barque d'Amiens à Abbeville, ont honoré leur vie par une foule de belles actions. De 1809 à 1826, ces quatre frères ont retiré des eaux des marchandises, des chevaux, des voitures, des bestiaux, des hommes, des femmes, des enfants ; ils ont sauvé la vie à plus de cent personnes sur le point de se noyer. Rien ne les arrête ; jamais ils ne voient le danger ; ils ne voient que le malheureux qui va périr. Le jour, la nuit, par le froid le plus rigoureux, ils sont toujours prêts. Plus d'une fois, par suite de leur dévouement, ils ont reçu des blessures, ils ont

été atteints de graves maladies ; ils guérissent, et recommencent. Le feu ne les effraye pas plus que l'eau ; dans les incendies, on les voit seconder intrépidement les braves sapeurs-pompiers.

L'Académie l'a déjà déclaré, elle croit devoir réserver les prix à la vertu, et non à un élan momentané de courage ; mais multiplier ces actes de courage ; pendant dix-sept ans se tenir aux aguets des funestes accidents pour les prévenir et les empêcher ; s'être fait, pour ainsi dire, un métier de sauver des citoyens, ce n'est plus un élan momentané, c'est une volonté ferme et généreuse, c'est de la persévérance, de l'abnégation de soi-même, de la vertu.

Médaille d'or de 500 francs à chacun des frères Potier.

ANNÉE 1828.

BRÉMONT.—MAUVIEL.

Deux respectables filles, l'une nommée Nanette Brémont, habitante d'Auxerre, département de l'Yonne, et l'autre, Antoinette Mauviel, née à Moissac, département de Tarn-et-Garonne, ont rivalisé de zèle en se vouant, depuis leur jeunesse, à soulager, nourrir, habiller les prisonniers, à blanchir leurs vêtements, à porter les consolations aux condamnés, à soigner et médicamenter les détenus malades, à panser leurs

plaies, et à détruire leurs penchants vicieux par des exhortations spirituelles. La demoiselle Brémont, femme de chambre d'une dame infirme, avait refusé l'offre des plus avantageux établissements pour demeurer auprès de sa maîtresse jusqu'au jour où la mort la lui a ravie; et, rejetant toute idée de captation, n'en a reçu qu'une rente de 100 écus. Les fruits de son travail, joints à ce mince revenu, lui ont suffi pour aider les malheureux qui la chérissent comme leur mère, et qu'elle assiste en leurs maux depuis trente années. La demoiselle Mauviel regarde aussi les infortunés comme étant sa famille. Toutes deux ont acquis une si parfaite confiance des habitants de leur ville natale, que les aumônes imposées par leur ministère de bienfaisance sont acquittées avec autant d'empressement que de ponctualité, aux termes qu'assignent leurs demandes.

Médaille d'or de 500 fr. à chacune.

CAVALIER.

Rien de si fréquent dans le monde que les funestes coups dn sort. Sans cesse trompées par l'instabilité de la fortune, des familles heureuses et riches tombent soudain précipitées dans une misère absolue. Où leur désespoir trouvera-t-il des ressources? Dans la pitié, dans le dévouement de pauvres domestiques qui leur furent attachées durant les jours de leur opulence. Marie-Madeleine Cavalier ne délaissera pas sa maîtresse accablée d'adversités, de douleurs physiques et

du poids de quatre-vingts ans. La cité de Marseille nous apprendra que cette digne fille soutient l'infortunée qu'elle sert depuis vingt-deux années, et que, épuisée de fatigue et d'infirmités, elle s'appuie de béquilles pour lui porter encore son aide et le produit de ses travaux journaliers.

Prix de 600 francs.

VANEXHEUR.

Philippine Vanexheur, native d'Hondschoote, département du Nord, n'abandonnera pas son malheureux maître réduit à une pension de 416 francs, qu'il partageait avec sa sœur, célibataire comme lui. Que cette dame ait encore à pleurer la mort de ce frère, et qu'il ne lui reste plus que 208 francs pour secours annuel, sa courageuse servante subviendra seule à ce pauvre ménage. Sa bienfaisance ingénieuse forme une école de petits enfants qui, lui payant 5 francs par mois, lui procurent les moyens d'alléger le fardeau des dernières années de sa chère dame, qu'elle n'a quittée qu'à la mort, après lui avoir immolé tout son jeune âge et l'avoir gratuitement servie et alimentée durant vingt-sept ans entiers.

Prix de 600 francs.

PETO.

De même, pendant vingt-cinq ans, une digne émule en fidélité touchante embrassa le malheur d'une mère de famille frappée d'une ruine totale et de l'abandon forcé d'un époux qui, dans sa fuite, lui laissa quatre enfants en bas âge. Que fût-elle devenue si Marie Peto, sa fidèle domestique, n'était restée auprès d'elle? Vainement la maîtresse infortunée de Marie Peto l'engage à se retirer chez ses parents. « Jamais! s'écrie-t-elle tout en larmes : pendant dix ans vous m'avez fait partager votre bonheur, laissez-moi, je vous en conjure, partager aussi votre infortune. Laissez-moi vous aider à élever ces pauvres enfants qui me sont si chers. » Vainement ses sœurs l'exhortent à quitter une maison en désastre, afin de jouir dans le département des Vosges, sur les bords de la Moselle, où elle naquit, d'un petit héritage qui vient de lui échoir. Sa résolution demeure inébranlable. Elle dispense à sa famille adoptive le médiocre revenu de son bien, les gains de ses journées et de ses veilles; ses égards délicats tâchent de faire oublier à sa chère dame que ses services, non-seulement sont gratuits, mais coûteux.

Prix de 600 francs.

FRANÇOISE.

Victoire-Véronique Françoise, domestique, a servi sans gages, durant quatorze ans, une dame dont elle soigne et entretient les six enfants par son labeur et par une affection tutélaire, sans espoir d'aucune indemnité future.

Prix de 1,000 francs.

SAVIGNAT.

C'est peu pour Louise Savignat, estimable domestique, de continuer ses soins à des maîtres hors d'état de les payer ; elle leur donne, sous le titre de prêt, le peu d'argent que lui ont réservé ses épargnes ; elle ne consent à s'engager enfin dans une autre maison que la leur qu'afin de porter le montant de ses gages à la veuve de son maître expiré dans la misère. Elle aide encore leur petit-fils, jeune militaire marié, que des fautes graves ont plongé dans les prisons de discipline. Nous entendons cette triste veuve lui dire à l'heure de la mort : « Je meurs contente, puisque Dieu m'accorde la consolation de mourir dans tes bras. Louise, je t'en prie, fais pour mon petit-fils ce que tu as fait pour moi. » Quel éloge contient l'expression d'un legs si onéreux ! Louise soutient et console encore l'épouse et les trois jeunes enfants de l'im-

prudent officier dont elle avait adouci la captivité. La durée de vingt-quatre ans n'a pas épuisé son zèle.

Prix de 1,000 francs.

PIERRE.

Marie-Charlotte Pierre entra cuisinière chez un gentilhomme prussien, lieutenant-colonel au service de la France. La perte d'une pension du roi, et le remboursement en assignats sans valeur de tout le patrimoine de sa femme, le plongèrent en d'affreuses extrémités. Suivre, soulager ses maîtres proscrits et fugitifs, n'étaient que les prémices du dévouement qu'elle poussa jusqu'à l'héroïsme. Les rigueurs de la Révolution les précipitèrent dans les cachots de la terreur. Cette brave fille obtint d'y être enfermée avec eux; et quiconque se souvient des cruautés iniques de cette époque sait qu'elle risquait alors le sacrifice de sa tête. Le 9 thermidor la sauva. Les chagrins usèrent la vie des innocents incarcérés dont elle se rendit la Providence; et leur fille, Mlle de Bodelshwig, restée auprès d'elle, ne conserve d'autre appui que la compagnie de sa vieillesse vénérable.

Prix de 1,000 francs.

LAMBERTI.

On a vu Marie-Pauline Lamberti, dans les murs

de Bastia, s'engager, à peine nubile, au pénible devoir de combattre l'adversité de la maison à laquelle son bon cœur la retint seize ans attachée. Ce long espace de temps ne fut qu'une suite non interrompue de luttes contre tous les obstacles au bien qu'elle voulait faire. Jeune, active, forte, constante et fière, elle se multiplia pour suffire à tous les métiers, sans s'avilir. Tour à tour servante, ouvrière, blanchisseuse, garde-malade et mendiante pour le compte de son maître et de sa maîtresse, rien ne rebutait sa persévérance : ni les affronts par lesquels la faiblesse misérable se sent humiliée, ni l'aspect effrayant de la démence dans laquelle tomba le maître qu'elle chérissait. Trop jolie pour ne pas redouter la provocation outrageante des désirs qu'excitait sa beauté, tantôt elle allait puiser l'eau des puits qu'elle vendait aux ménages voisins ; tantôt elle lavait le linge au bord des fontaines publiques ; et la chasteté de cette Nausicaa populaire repoussait décemment les plus vives attaques des passagers ; souvent elle quêtait de porte en porte, et sa pudeur affermie ne rougissait pas des duretés méprisantes, des refus insultants et des séductions tentatrices que dédaignait son honnêteté. Elle tendait la main sans en être confuse ; car le Ciel, qui dirigeait ses pieuses démarches, savait à qui les aumônes qu'on lui donnait étaient secrètement réservées. Ne pouvant néanmoins résister à ses fatigues et satisfaire aux dépenses des médicaments qu'exigeait la maladie de sa maîtresse, elle la fit admettre dans un hospice. Alors elle se plaça chez de nouveaux maî

tres ; mais elle passait chaque nuit à veiller près de sa malade bien-aimée, et, se résignant à ne manger que du pain, lui apportait les aliments qu'on lui accordait. Les chers objets de ses soins sont morts l'un après l'autre, et sa générosité qui leur a survécu, prolongeant les marques de sa tendresse, a payé les frais de leur inhumation et acquitté même les dettes qu'avait laissées leur indigence.

Prix de 1,000 francs.

HATON.

Voici un modèle de vertu non moins recommandable dans Thérèse-Françoise Haton, couturière, dont un ecclésiastique paya longtemps l'apprentissage à Mlle Vaflard, chez laquelle sa bonté l'avait placée. Trente-cinq années de travail, de veilles assidues et d'abandon de ses profits personnels pour faire subsister sa maîtresse, pour guérir ses longues maladies sans cesse renouvelées, et pour satisfaire sur ses propres deniers aux petites créances qui trouvèrent cette femme insolvable après son décès : voilà le titre éminent qui l'élève à l'un des premiers degrés dans ce concours. Ici, ce n'est point une servante salariée, mais une ouvrière indépendante, payant elle-même une pension lucrative, qui se dévoue entièrement ainsi que les plus vertueuses domestiques. Toutefois l'analogie de sa conduite avec la leur rapproche ces sortes d'actions par une heureuse conformité. Quoi de

plus instructif que l'énumération de ces beaux traits pour la moralité des apprentis et des serviteurs ! mais aussi, quoi de plus propre à réagir sur les mœurs des maîtres, à leur enseigner la bonté, à leur apprendre que ces témoins de tous leurs pas, ces agents de toutes leurs affaires, ces confidents indispensables de tous les détails de leur vie, ne sont ni des instruments de la cupidité industrielle, ni les esclaves des caprices de l'orgueil ! O vous, qui vous plaignez tant des indiscrétions, des infidélités, des dérèglements dispendieux et du secret espionnage des gens qui vous servent, bénissez, applaudissez ces modèles de la probité domestique. Leur conduite pure élève leur condition à la noblesse des classes supérieures, grâce à ces hauts désintéressements qui garantissent la sûreté de vos maisons et votre économie intérieure et journalière. L'émulation qu'ils inspirent devient profitable à la société tout entière. Songez que des serviteurs capables de si grands dévouements à leurs maîtres tombés dans l'infortune n'honorent pas moins ceux qu'ils ont servis qu'eux mêmes : on présume ce que furent ceux-ci par ce qu'ont été ceux-là. Méritez donc tous à l'envi, par vos habitudes douces et humaines au temps de votre bonheur, d'avoir des domestiques si compatissants aux jours de vos revers.

Prix de 1,000 francs à Thérèse-Françoise Haton.

MÉZIÈRES.

Essayons maintenant de vous développer une autre série importante des effets de la piété parmi les indigents enclins à s'entre-secourir. Tâchons de vous ouvrir leurs tristes asiles ; tâchons de vous faire descendre au fond de leurs cabanes délabrées : ne reculez pas à leur abord. Montez au haut de leurs greniers à peine fermés au vent et aux pluies. Approchez-vous du chevet de ces lits de douleur, de ces grabats que partage la charité ; que votre pensée m'y suive ; qu'elle s'étonne d'y voir des êtres consumer leur vie à faire le bien, en des lieux que vos délicatesses frémiraient d'habiter une heure.

Vous verrez dans ce coin resserré, peut-être insalubre, une déplorable demoiselle, actuellement âgée de soixante-sept ans, et depuis dix-huit ans valétudinaire. La vieille dame qui l'a recueillie, couchée, nourrie en sa propre chambre, l'assiste jour et nuit. Est-elle sa parente, sa domestique, sa garde ? Non ; ce n'est que la surveillante volontaire d'une étrangère qu'elle appelle aujourd'hui tendrement *sa seule compagne.* Possède-t-elle quelque revenu dont elle puisse lui faire part ? Non ; car elle-même ne vivait que du travail de ses mains ; et, pour ne pas se séparer d'une languissante créature sans espoir et sans avantage temporel sur la terre, elle a prodigué le lucre de son petit négoce, vendu ses meubles, ses vêtements, pièce à pièce, et s'est réduite au besoin d'implorer la com-

misération publique autant pour elle que pour sa misérable amie. Déjà, sans doute, vous êtes impatients d'entendre le nom et de connaître le lieu de la naissance d'une si digne femme? Eh bien! c'est Marie-Catherine Mézières, veuve du sieur Barré, objet des désignations du département du Loiret.

Prix de 1,000 francs.

JACOB.

Pénétrez dans cet autre séjour d'une détresse égale et d'une égale abnégation secourable. Là gémit depuis treize ans une demoiselle pauvre et tourmentée de douleurs rhumatismales. Mme Jacob (Charlotte-Perrine-Geneviève), née à Mortagne, dans le Perche, et demeurant à Paris, pleurait la mort d'une sœur, objet de ses tendres soins, quand elle rencontra dans son voisinage cette inconnue qui pleurait la perte d'une mère. Le rapport de leur situation douloureuse les unit ensemble. Mme Jacob, appauvrie, affaiblie, n'envisagea point la pauvreté, la débilité souffrante de l'infortunée à laquelle son ardente charité, ses religieux sentiments l'associèrent à jamais. A toutes les assiduités, à tous les sacrifices pécuniaires que son état exigeait, se joint l'horrible nécessité de panser trois fois par jour un cancer qui lui dévore le sein, et d'entendre sans cesse les cris déchirants que jette cette amie, dont son courage dispute à la mort la frêle existence. Qui de nous n'est frappé de surprise

en contemplant la patience, l'énergie, la persévérance de ces martyres de la compassion? Attirante sympathie qui leur fait surmonter les dégoûts et l'aspect des crises convulsives, qui triomphe de la répulsion des sens, et qui sans doute leur dérobe ce que le mal des victimes qu'elles sauvent a d'infect et de hideux sous le charme des seuls regards de la reconnaissance empreinte sur leur visage!

Prix de 1,000 francs.

LETEIGNEUX.

Regardez d'un autre côté, dans la ville de Paris, l'infatigable Émilie-Douchain Leteigneux, épouse d'un honnête tonnelier, mère de quatre enfants, active consolatrice des affligés de son quartier, tutrice d'une orpheline qu'elle élève à ses frais depuis quinze ans, gardienne d'un aliéné qui menaçait une mère de ses fureurs, et que sa douceur a pu seule réprimer, toujours prête à se transporter dans les demeures où son humanité, sa piété, peuvent guérir les corps ou les âmes. Le hasard présente sur son passage une prostituée, qu'elle croit, au premier coup d'œil, avoir connue en son enfance: jalouse de la retirer des réceptacles de la corruption et de la débauche, elle ose l'y chercher; elle l'exhorte à se repentir: ses efforts échouent sur cette aventurière, mais sa voix émeut une des jeunes compagnes de son égarement: celle-ci la suit, et rentre avec soumission dans les voies de

la décence et des mœurs. Ainsi les instructions de la vertu ont germé. Mme Leteigneux continue sans relâche à répandre ses préceptes sauveurs et à multiplier ses procédés généreux. Son mari la seconde par ses travaux ; et l'épuisement de leurs ressources et de leur santé borne seul enfin le cours de leurs bienfaits.

Prix de 1,000 francs.

BOURDET.

Bourdet, né à Mantes, dans le département de Seine-et-Oise, n'est qu'un simple pêcheur. Ses sœurs sont lessivières et repasseuses : leur mère avait été nourrice d'une fille de qui le père lui paya la modique pension tant qu'il vécut ; mais sa veuve abandonna cette enfant, et refusa de subvenir à son entretien. L'inconduite de cette femme, plns dénaturée qu'une marâtre, lui préférant une sœur aînée, complice de ses désordres, la réduisit à périr elle-même à l'hôpital. La cadette délaissée fut adoptée par sa nourrice ; et les enfants de celle-ci se promirent de la conserver auprès d'eux quand cette vertueuse paysanne mourut. La délicate orpheline s'efforça de s'acquitter, par ses labeurs à l'aiguille et au fuseau, envers sa famille adoptive ; sa vue s'affaiblit, elle tenta de les débarrasser de leur surcharge en les fuyant, et un délire dont le principe était louable la poussait à terminer sa vie. Actuellement aveugle, et tombée

dans le marasme, elle traîne ses langueurs dans l'habitation de Bourdet et de ses sœurs, qui surveillent son désespoir et ses défaillances.

Prix de 1,000 francs.

GOUJON.

Marie-Alexandrine Avale, femme Goujon, de Bussy-Saint-Martin, n'a d'autre propriété qu'un petit champ et une chaumière. Comment son malheur lui permet-il d'assister des malheureux qui lui ressemblent? Comment en trouve-t-elle le moyen? En se retranchant pour eux jusqu'au nécessaire. Lui persuaderions-nous qu'il faut être riche pour aider les pauvres et pourvoir aux besoins des malades? Elle nous confondrait par ses charités actives au lit des souffrants, et par l'ardeur fructueuse de ses quêtes destinées à leur soulagement, et même à les ensevelir. Son mari lui a laissé douze enfants qu'elle élève; elle allaita de plus douze nourrissons, dont pas un n'a péri dans ses mains; elle accorda l'hospitalité dans sa cabane à une femme octogénaire, ruinée, moins accablée de ses ans que de ses maux affreux; et elle a reçu cette infirme en s'écriant : « C'est un treizième enfant que Dieu m'envoie, je ferai mon devoir. »

Prix de 1,000 francs.

PAULARD.

La douce ardeur de la compassion est de tous les âges ; et la vieillesse ne l'use point dans nos âmes. Elle éclate encore dans celle d'Anne-Justine Paulard, aujourd'hui veuve Pijonnat, septuagénaire, et cachant son dénûment absolu sous un hangar voisin de l'arc triomphal de l'Étoile. Son unique ressource consiste en un salaire mensuel de 15 francs, qu'on lui accorde pour le balayage de l'atelier des épures environnantes. Demandez à la foule des oisifs qui promènent leur luxe et leur élégance en des chars légers et brillants, si leur regard aperçut, derrière les plâtras d'une vaste corniche et sous des arbres écartés, une baraque mal abritée des intempéries par un toit et des clôtures en planches. Peut-être eussent-ils détourné leur vue dédaigneuse et blessée loin du seuil d'un si misérable réduit. Leur frivolité n'en eût pas secouru la pauvre habitante du superflu de leur bourse. C'est pourtant de là qu'elle entrevit dans un coin un vieillard couché sur des copeaux, faute d'un autre lit, et manquant de pain. Mais ce vieillard fut le compagnon de l'époux que regrette son veuvage. Elle se souvient qu'à l'époque où son mari, ouvrier jadis employé, à Versailles, aux constructions des palais royaux, perdit la pension qu'il tenait de Louis XVI, ce même homme déjà vieux fournissait quelque argent à son malheureux ménage. Les infirmités et le poids de soixante

dix-neuf ans l'abattent. Alors la veuve Pijonnat se sent au large dans l'étroite baraque où elle vit retirée depuis vingt ans : elle en partage l'emplacement avec l'octogénaire qu'elle fait coucher sous son hangar. De la paille, des flocons de filasse arrachée à des cordes usées lui forment un matelas ; des lambeaux de toile et de grossiers tissus de laine lui servent de couvertures : enfin la pauvre septuagénaire donne à son hôte octogénaire le vivre, le couvert, et un lit. Tous deux subsistent à l'aide du peu qu'ils obtiennent l'un pour l'autre : ils respirent l'un pour l'autre, et dorment tour à tour en paix, veillés de jour et de nuit l'un par l'autre. Dans son extrême indigence, la veuve Pijonnat conserve une gaieté franche que la vertu seule peut inspirer, humeur puisée dans le contentement de soi-même. Écoutez-la répondre à ceux qui lui demandent pourquoi sa faiblesse prend soin d'un vieillard caduc : « Sans moi, ne mourrait-il pas de faim ? et puis-je oublier ce qu'il a fait pour mon mari ? » Ainsi donc la mémoire de son attachement conjugal redouble le sentiment de sa charité.

Prix de 600 francs.

MALFRET.

Marie Malfret, du département du Rhône, entrée, à dix-huit ans, au service de M. et de Mme Audouard, riches propriétaires, tenant un rang honorable dans la ville de Saint-Étienne, n'a pas cessé durant trente-

sept années de rester avec leur famille. Ses maîtres, dépouillés de leurs biens par des faillites inopinées, par des spoliations révolutionnaires, ne peuvent plus acquitter ses gages : elle s'immole gratuitement à leur utilité. M. Audouard, atteint d'un arrêt proscripteur, est incarcéré dans les murs de Lyon. Elle dérobe ses papiers à la saisie, afin de les lui rendre au sortir de sa captivité. Tel fut son premier dévouement, en sa condition de domestique.

M. Audouard succomba bientôt à ses chagrins, et n'expira qu'après lui avoir recommandé de prendre soin de sa femme et de ses dix enfants encore jeunes. Sa veuve, enceinte de trois mois, le suivit dans la tombe, où l'entraînèrent ses afflictions et l'enfantement de deux jumeaux. Désormais, Marie Malfret, exécutrice d'un legs plus pesant que le noble testament d'Eudamidas, devient la mère de douze orphelins appauvris dont ses maîtres l'ont chargée en leurs derniers adieux. Elle consume à leur profit les économies qu'elle avait faites : elle se dépouille de tout ce qu'elle a ; elle vend une chaîne de prix, quelques bijoux qui lui étaient chers, afin de pourvoir à la nourriture, à l'éducation, à l'établissement même de toute cette famille, qui lui fût devenue étrangère si son cœur, plein des souvenirs d'une amitié sacrée, ne l'avait instituée sa tutrice maternelle.

Prix de 2,000 francs.

ANNÉE 1829.

FRANÇON.

Reine Françon, née de parents qui vivaient péniblement de leur travail, se fit, dès que ses forces le lui permirent, un devoir de ne plus leur être à charge; bientôt elle parvint à les soutenir eux-mêmes, et elle ne les a laissés manquer de rien jusqu'à leur mort, arrivée lorsqu'ils avaient passé quatre-vingts ans; mais ce n'était là que remplir une obligation rigoureuse, et il fallait autre chose pour satisfaire une âme comme la sienne. Deux de ses nièces languissaient dans l'indigence; elle les appela près d'elle, les nourrit, les forma au travail; ses soins furent heureux, et les jouissances qu'ils lui procurèrent l'engagèrent à en étendre le cercle; elle adopta d'autres enfants pauvres; à mesure qu'elle les élevait, elle les associait à sa charité, et trouvait ainsi le moyen d'en multiplier le nombre. Au bout de quelques années, sans qu'elle eût rien demandé au public, vingt jeunes filles recevaient déjà gratuitement auprès d'elle un asile, la nourriture, l'entretien et une éducation convenable à leur état. Plus tard, avec les produits du travail commun et l'appui de quelques personnes charitables, elle a acquis un édifice proportionné à ses vues; des compagnes animées de son esprit l'ont secondée; sa maison se compose maintenant

de vingt maîtresses et de quatre-vingts jeunes filles, et déjà il se présente plus de trente aspirantes. C'est toujours aux plus indigentes, ou à celles qui seraient exposées à de fâcheux exemples, que Mlle Françon accorde la préférence. Elle n'exige aucune rétribution, ni à l'entrée, ni pendant le séjour, encore moins à la sortie. Chacune de ces jeunes filles travaille selon son aptitude; on montre à lire et à écrire à celles qui ne le savent pas, et lorsqu'elles sont en état d'être placées, et qu'on a trouvé pour elles des maisons où leurs mœurs n'aient rien à redouter, on leur donne un trousseau et la somme nécessaire pour vivre pendant un mois. Que l'on songe à ce que la plupart de ces pauvres filles seraient devenues si elles fussent restées abandonnées, et l'on appréciera le mérite de la fille pauvre elle-même, qui a su les mettre à l'abri de tant de dangers! Parvenue à l'âge de cinquante-six ans sans s'être rien réservé, sans avoir jamais songé à son propre avenir, cette personne respectable ne s'occupe que de donner à son établissement une durée indépendante de son existence. Avec son talent extraordinaire d'administration, elle parviendra sans doute à le fonder matériellement; mais qui retrouvera une tête et un cœur capables de la remplacer?

SCHEPPLER.

Louise Scheppler a peut-être porté encore plus loin cette industrie de bienfaisance. Ce n'est plu

une maison, c'est une contrée tout entière qui jouit de ses bienfaits; une contrée tout entière qui est vivifiée par la charité d'une pauvre servante.

Dans la partie la plus âpre de la chaîne des Vosges, un vallon presque séparé du monde nourrissait chétivement, il y a soixante ans, une population restée à demi sauvage; quatre-vingts familles réparties dans cinq villages en composaient la totalité; leur misère et leur ignorance étaient également profondes; elles n'entendaient ni l'allemand ni le français; un patois inintelligible pour tout autre qu'elles faisait leur seul langage, et ce que dans une assemblée comme la nôtre on n'aura pas de peine à croire, ni leur pauvreté ni leur ignorance n'avaient adouci leurs mœurs; ces paysans se gouvernaient par le droit du plus fort, presque comme des seigneurs du moyen âge; des haines héréditaires divisaient les familles, et plus d'une fois il en était né des violences coupables.

Un pieux pasteur, Jean-Frédéric Oberlin, devenu depuis si célèbre, entreprit de les civiliser; et pour cet effet, en habile connaisseur des hommes, il s'attaqua d'abord à leur misère; de ses propres mains il leur donna l'exemple de tous les travaux utiles; armé lui-même d'une pioche, il les guida dans la construction d'une route; bêchant, labourant avec eux, il leur enseigna la culture de la pomme de terre; il leur fit connaître les bons légumes, les beaux fruits; il leur montra à greffer, il leur donna de bonnes races de bestiaux et de volailles. Leur agriculture une

fois perfectionnée, il introduisit différentes industries pour occuper les bras superflus; il leur créa une caisse d'épargne, et les mit en rapport avec des maisons de commerce et des villes voisines. Leur confiance croissant avec leur bien-être, des leçons d'un ordre plus élevé se mêlèrent par degré à celles-là. Dès l'origine il s'était fait leur maître d'école, en attendant qu'il en eût formé pour le seconder. Une fois qu'ils aimèrent à lire, tout devint facile; des ouvrages choisis venant à l'appui des discours et des exemples du pasteur, les sentiments religieux, et avec eux la bienveillance mutuelle, s'insinuèrent dans les cœurs; les querelles, les délits, les procès même disparurent; ou s'il naissait quelque contestation, d'un commun accord on venait prier Oberlin d'y mettre un terme; en un mot, lorsqu'il fut près de sa fin, cet homme vénérable put se dire que, dans ce canton, autrefois pauvre et dépeuplé, il laissait trois cents familles réglées dans leurs mœurs, pieuses et éclairées dans leurs sentiments, jouissant d'une aisance remarquable et pourvues de tous les moyens de la perpétuer.

Une jeune paysanne de l'un de ces villages, Louise Scheppler, à peine âgée de quinze ans, fut si vivement frappée des vertus de cet homme de Dieu, que, bien qu'elle jouît d'un petit patrimoine, elle lui demanda d'entrer à son service et de prendre part aux œuvres de sa charité. Dès lors, sans jamais accepter de salaire, elle ne le quitta plus. Devenue son aide, son messager, l'ange de toutes les cabanes, elle y

porta sans cesse tous les genres de consolations. Dans aucune circonstance on n'a mieux vu à quel point le sentiment peut exalter l'intelligence : cette simple villageoise avait compris son maître et tout ce que ses pensées avaient de plus élevé ; souvent même elle l'étonnait par des idées heureuses auxquelles il n'avait point songé, et qu'il s'empressait de faire entrer dans l'ensemble de ses opérations. C'est ainsi que, remarquant la difficulté que ces cultivateurs éprouvaient à se livrer à la fois à leurs travaux champêtres et au soin de veiller sur leurs petits enfants, elle imagina de rassembler ces enfants dès le bas âge dans des salles spacieuses, où, pendant que leurs parents vaquaient à leur ouvrage, des conductrices intelligentes les gardaient, les amusaient et commençaient à leur montrer les lettres et à les exercer à de petits travaux. C'est de là qu'est venue en Angleterre et en France l'institution des salles d'asile où l'on reçoit et où l'on garde les enfants des ouvriers, si souvent abandonnés dans les villes au vice et aux accidents. L'honneur d'une idée qui a déjà tant fructifié, et qui bientôt sera adoptée partout, est entièrement dû à Louise Scheppler, à cette pauvre paysanne du Ban-de-la-Roche. Elle y a consacré le peu qu'elle possédait, et de plus sa jeunesse et sa santé. Encore aujourd'hui, quoique avancée en âge, elle réunit autour d'elle, sans rétribution, une centaine d'enfants de trois à sept ans, et leur donne une instruction appropriée à leur âge. Les adultes, grâce à M. Oberlin, n'ont plus de besoins moraux,

mais quelques-uns encore, dans la vieillesse et dans la maladie, éprouvent des besoins physiques. Louise Scheppler y pourvoit : des bouillons, des remèdes, elle trouve moyen de tout distribuer. Leurs besoins pécuniaires mêmes ne sont pas oubliés ; elle a fondé et elle administre un mont-de-piété d'une espèce toute particulière, et qui serait bien aussi une invention admirable, s'il était possible de le multiplier comme les salles d'asile ; car il est du très-petit nombre de ceux qui n'usurpent pas leur nom : on y prête sans intérêt et sans gages.

Lorsque M. Oberlin mourut, il légua Louise Scheppler à ses enfants : permettez-nous de vous lire quelques lignes de cet acte de dernière volonté ; ces simples paroles d'un maître mourant seront plus éloquentes que tout ce que nous pourrions y ajouter :

« Mes chers enfants, dit-il, je vous lègue ma fidèle garde, celle qui vous a élevés, l'infatigable Louise ; elle a été pour vous garde soigneuse, mère fidèle, institutrice, tout absolument; son zèle s'est étendu plus loin : véritable apôtre du Seigneur, elle est allée dans tous les villages où je l'envoyais assembler les enfants autour d'elle, les instruire de la volonté de Dieu, leur apprendre à chanter de beaux cantiques, leur montrer les œuvres de ce Dieu paternel et tout-puissant dans la nature, prier avec eux, et leur communiquer toutes les instructions qu'elle avait reçues de moi et de votre excellente mère. Les difficultés innombrables qu'elle rencontrait dans ces saintes occupations en auraient découragé mille autres : le

caractère revêche des enfants, leur langage patois, les mauvais chemins, les rudes saisons ; pierres, eaux, pluies abondantes, vents glacés, grêles, neiges profondes, rien ne la retenait. Elle a sacrifié son temps et sa personne au service de Dieu. — Jugez, mes enfants, de la dette que vous avez contractée envers elle en moi ! — Encore une fois, je vous la lègue ; vous ferez voir, par les soins que vous prendrez pour elle, si vous avez du respect pour la dernière volonté d'un père. Mais oui, vous remplirez mes vœux ; vous serez pour elle, à votre tour, tous ensemble, et chacun de vous en particulier, ce qu'elle fut pour vous. »

MM. et MMlles Oberlin, fidèles au vœu de leur père, voulurent donner à Louise Scheppler une part d'enfant ; mais rien ne put déterminer cette fille généreuse à réduire le patrimoine déjà si modique laissé par son maître ; elle demanda seulement la permission d'ajouter le nom d'*Oberlin* au sien, et ceux à qui appartient le droit de porter ce nom honorable ont cru l'honorer encore en le partageant ainsi.

MONTVERAN.

Marie-Marguerite Montveran, âgée de quarante-deux ans, fruitière à Saint-Germain, rue d'Angoulême, n° 9, ne subsiste que par son travail : encore très-jeune elle eut à sa charge sa mère ; elle ne faisait en cela que remplir un devoir, mais en même temps elle nourrissait et soignait une amie de sa mère, nommée

Françoise Lavier, pauvre, âgée, infirme. L'état de cette femme exigeait les soins les plus assidus : Marie les lui a prodigués pendant vingt ans avec une sollicitude qui ne s'est jamais démentie.

A la même époque, elle avait aussi entièrement à sa charge Louise Rebour, belle-sœur de sa mère ; elle l'a gardée pendant douze ans : les six dernières années, cette femme était tombée en paralysie ; Marie seule l'a gardée jusqu'à la fin.

Une autre, Catherine Roussel, morte à quatre-vingt-quatre ans, est restée aux soins de Marie pendant sept ans ; l'humeur difficile de cette femme a mis pendant longtemps la douceur de Marie à de pénibles épreuves.

Son frère, Jacques-Pierre Montveran, est atteint depuis douze ans d'aliénation mentale ; il y en a six qu'il est absolument hors d'état de travailler : sa sœur le soutient seule ; elle exerce avec tant de bonté la surveillance continuelle à laquelle l'état de son frère l'assujettit, que Jacques ne sent pas le malheur de sa position.

Plusieurs fois, Marie, en prenant sur son nécessaire, a retiré, à ses frais, du mont-de-piété des effets appartenant à des malheureux, et les leur a rendus.

Elle a chez elle, depuis six mois, une femme imbécile dont la malpropreté est telle qu'on est obligé de la soigner comme un enfant.

Elle loue ordinairement en garni une petite chambre : dans le rigoureux hiver qui vient de s'écouler, elle l'a donnée pour rien à des domestiques sans place

Quelles sont donc les ressources de cette femme étonnante? Elle n'en possède aucune. Elle achète au marché des fruits et des légumes qu'elle revend dans sa petite boutique, et qu'elle cède quelquefois à perte à ceux qu'elle juge plus pauvres qu'elle. Ajoutez que Marie n'est pas d'une forte santé, et qu'elle se prive des soins qu'exigerait son état pour pouvoir soulager un plus grand nombre d'infortunés.

Cette bonne fille a, dans la ville de Saint-Germain, une réputation si bien établie, que plusieurs dames riches et charitables, qui n'oseraient lui offrir des secours pour elle-même, la chargent de distribuer leurs aumônes aux malheureux.

Et Marie, aussi modeste qu'elle est bonne, et qui ignore une démarche à laquelle elle n'eût pas consenti, parce que son cœur lui dit que la charité est à elle-même sa plus belle récompense, Marie croit n'avoir rien fait que de très-ordinaire!

BACHELARD. — PONCET.

Pierre Bachelard a successivement exercé la profession de domestique, d'hôtelier et de boulanger.

Il a passé sa jeunesse au service d'une maison recommandable, et il s'y est acquis une telle confiance, qu'à la mort de son maître il est devenu le dépositaire et le régisseur de la fortune des enfants, sans qu'on ait vu chanceler un moment son respect et sa fidélité.

En quittant cet emploi, son premier soin fut de

s'associer une femme vertueuse, et ils entreprirent d'élever une hôtellerie. Comme ils furent bientôt connus pour d'honnêtes gens, leur maison fut fréquentée par les voyageurs ; elle était fermée à l'ivrognerie et à la débauche. Les règlements faits pour maintenir l'ordre y étaient observés, et les droits d'octroi et les contributions acquittés avec tant de probité, que notre hôtelier a été honorablement cité dans un mémoire authentique, pour être le seul, dans un grand nombre, qui n'eût jamais songé à pratiquer la moindre fraude.

En 1815, les troupes des puissances alliées occupèrent le département de l'Ain ; Bachelard et sa femme se virent dépouillés de leurs fourrages, de leurs provisions, et ne purent continuer leur état d'hôtelier.

Bachelard se mit alors à fabriquer du pain.

Lorsqu'on fit un rôle de répartition de secours en faveur de ceux qui avaient souffert de l'invasion étrangère, Bachelard fut le premier à renoncer, *en faveur des indigents*, aux avantages de ce rôle.

Dans la disette de 1816 et 1817, ce brave homme fut chargé de la fabrication du pain qui était distribué chaque jour par l'autorité locale, et il ne voulut, pour ce travail, entendre parler d'aucune rétribution ; il le faisait volontiers, disait-il, *pour contribuer au soulagement des pauvres*.

L'excès de la fatigue et de la chaleur qu'il eut à supporter lui a fait perdre la vue, il y a dix ans ; il continue, tout aveugle qu'il est, son état de boulanger,

et sa femme et lui s'entendent pour faire tout le bien qui est en leur pouvoir ; telle est leur conduite depuis quarante ans qu'ils sont en ménage.

En 1828, où le pain éprouva une grande augmentation, les époux Bachelard l'ont donné aux ouvriers de leur commune, à cinq et à dix centimes au-dessous du prix qu'on le vendait ailleurs.

Une personne charitable les avait chargés de livrer chaque semaine une certaine quantité de pain à une femme pauvre, âgée et infirme. Après un certain temps, des circonstances particulières empêchèrent la bienfaitrice de pouvoir continuer son aumône ; elle en prévint Bachelard et sa femme, qui, sans rien dire, ne cessèrent point de fournir la même quantité de pain à cette pauvre infirme ; et ils ont toujours laissé ignorer l'obligation qu'elle leur avait.

La veuve, presque centenaire, d'un ancien militaire, sans fortune, sans parents, dénuée de tout, a reçu pendant trois ans les soins les plus assidus de la femme Bachelard, qui pourvoyait à sa nourriture, à son chauffage, la veillait, et lui a rendu les services du genre le plus pénible et le plus rebutant jusqu'à sa mort, arrivée depuis peu.

Enfin, la vie des époux Bachelard est constamment remplie par des actes de charité et de dévouement pour toutes les infortunes.

MORIN.

Françoise Morin, dite Laurier, se livre avec le plus grand zèle au soulagement des malades et des infirmes, brave avec une charité héroïque les épidémies et la contagion ; les maladies les plus infectes et qui éloignent tout le monde sont l'objet ordinaire de ses soins généreux ; elle donne aux pauvres son temps, son repos, sa santé ; quoique sans fortune, on l'a vue nourrir pendant plusieurs mois des familles malheureuses, au moyen d'aumônes qu'elle recueille par ses sollicitations persévérantes auprès des personnes charitables.

Deux filles pauvres étaient attaquées d'une maladie affreuse qu'on croyait épidémique ; personne, à l'exception du prêtre de la maison, n'osait les approcher ; Françoise Morin est avertie de leur triste situation ; elle accourt leur donner des soins, leur ferme les yeux et aide leur malheureux père à porter leurs corps dans la sépulture.

Chez Jacques Brione, charbonnier de son état et demeurant dans la commune de Périers, la mère et quatre enfants sont attaqués d'une maladie qui jette l'épouvante dans le voisinage, et qui écarte les plus hardis du réduit où la souffrance se trouve avec la misère la plus profonde. Françoise Morin l'apprend, et sur-le-champ elle vole au secours de ces malheureux, portant avec elle pain, linge et argent dont la

maison était dépourvue. La mère et un enfant succombent : elle met leurs corps sur la charrette et les conduit au tombeau, puis pourvoit aux besoins des autres, en faisant des quêtes pour eux, bien qu'on redoute sa présence, par la crainte qu'on a de la maladie.

Plusieurs autres traits de la même nature pourraient être ajoutés ; mais ceux-là suffisent pour faire connaître la conduite de Françoise Morin.

GAGET. — LAMÈRE.

Les époux Gaget n'ont d'autre ressource que leur travail pour vivre, eux et leur famille.

Il y a environ vingt ans que, par charité, ils ont pris avec eux Claudine Chaulon, alors âgée de plus de soixante ans, fille idiote, infirme, et qui était abandonnée de ses parents, pauvres à la vérité.

Depuis cette époque, ils ont logé, nourri et entretenu gratuitement la fille Chaulon, qui a maintenant plus de quatre-vingts ans ; cette personne, à cause de son grand âge et de ses maladies, est dans un état que la charité seule peut faire supporter sans répugnance.

La femme Gaget, née Lamère, depuis vingt ans n'a cessé de prodiguer à cette pauvre vieille, idiote et malade, tous les soins qu'une fille pourrait rendre à sa mère.

Les époux Gaget, en tenant cette conduite, n'ont

jamais pu s'en promettre d'autre récompense que celle que procurent la pratique de la vertu et la conscience des bonnes actions.

BEAUBIS.

Reine Beaubis, veuve Bordier, tenait chez elle des enfants en bas âge pour les sevrer. Il y a environ vingt ans qu'une dame bien mise, accompagnée d'un particulier qui paraissait être son mari, apporta à la veuve Bordier une petite fille de dix à onze mois, qu'elle voulait, disait-elle, laisser quelque temps à la campagne pour la fortifier. Quelque temps après l'enfant tomba malade ; la mère vint la voir, et dit à la veuve Bordier qu'une petite médecine serait nécessaire. Elle l'apporta bientôt, et la fit prendre elle-même à l'enfant, qui ne tarda pas à éprouver de violentes douleurs, accompagnées de vomissements. A force de soins, elle se rétablit; mais les convulsions lui restèrent, et devinrent périodiques. La mère ne reparut point ; celui qui avait accompagné la mère dans sa première visite, et qui s'est dit le père de l'enfant, vint voir la veuve Bordier, lui promit que ses soins pour la petite malade seraient libéralement reconnus, et la pria de les lui continuer. C'est ce que cette excellente femme n'a pas manqué de faire, et ces soins sont devenus bien pénibles ; car la jeune enfant est demeurée épileptique, et dans un état d'aliénation mentale ; elle ne peut lier deux idées en-

semble, et son vocabulaire se borne à quelques mots péniblement articulés; elle y joint des gestes et des regards qui dénotent qu'elle eût été d'un naturel heureux.

Depuis dix ans, la veuve Bordier n'a eu aucune nouvelle du père ni de la mère; on lui a conseillé plus d'une fois de mettre l'enfant dans un hospice; elle ne l'a pas voulu : « Je la garderai, dit-elle, c'est un enfant que j'ai de plus (elle en a quatre), il portera bonheur aux autres. Elle m'a donné tant de mal! elle est d'ailleurs si bonne! si caressante! Ne me croit-elle pas sa mère? je ne veux pas m'en séparer. »

Elle a fait pour guérir cette enfant tout ce qu'elle a pu, comme si elle eût eté sa mère; ou plutôt elle n'a pas fait comme son père et sa mère, qui l'ont abandonnée ; elle a consulté les médecins, n'a point épargné les remèdes, et dans les dépenses qu'elle a faites, n'a consulté que son bon cœur; aujourd'hui que la jeune fille est reconnue incurable, la veuve Bordier n'est rebutée ni par la nature effrayante de sa maladie, l'épilepsie, ni par la surveillance et par tous les soins qu'exige son triste état d'aliénation mentale.

Et cette brave femme ne possède au monde qu'une vache, qu'elle nourrit des herbes qu'elle va, de grand matin, arracher dans les champs; elle tient en sevrage quelques enfants qui lui sont confiés et dont elle a le plus grand soin. C'est là sa seule industrie avec la vente du lait de sa vache, dont une partie est consommée par les petits enfants qu'elle tient en garde.

Tous ses moyens sont dans son courage; et elle trouve son bonheur dans la continuité de sa bonne action.

MEUNIER.

Jean-Claude Meunier, n'ayant d'autre fortune que son métier de serrurier, resté veuf sans enfants, aurait pu, par son travail, amasser quelque bien pour ses vieux jours; il est arrivé à l'âge de soixante-six ans sans améliorer son sort, parce qu'il n'a cessé d'employer ses économies au soulagement de ceux qu'il trouvait plus pauvres que lui.

Sa charité le porta, il y a vingt-cinq ans, à se charger d'un jeune homme orphelin, sans ressources et devenu sourd à la suite d'une maladie; il le prit chez lui, l'éleva, lui apprit son métier, en sorte que Jean-Pierre Boinot (c'est ce jeune homme), maintenant serrurier à Besançon, s'est marié, et doit son bien-être à Meunier.

Peu de temps après, cet excellent homme recueillit de même Guillaume Ungerick et Catherine Parisot, sa femme, tous deux pauvres ouvriers, manquant de tout, et hors d'état, non-seulement d'élever leurs enfants, mais encore de les nourrir. Meunier se chargea de toute cette famille et ne l'abandonna point, même pendant l'année 1817, époque où la disette avait porté le prix du pain à un taux hors de toute proportion avec celui du salaire de l'artisan; enfin, Meunier a élevé quatre enfants de ces pauvres gens; et

entre ces enfants, plusieurs garçons ont appris aussi de lui sa profession de serrurier.

GURGY. — LAVERDIN.

Catherine-Félicité Gurgy avait, dans sa jeunesse, donné des soins à une petite orpheline, lui avait montré à lire; celle-ci en fut reconnaissante; elle était d'un bon naturel et honnête; mais elle eut le malheur de rencontrer un homme sans principes, un de ces égoïstes qui, pour satisfaire un caprice, une fantaisie ou une sotte vanité, ne se font pas scrupule de condamner un être faible au repentir, à la honte, quelquefois à la misère et à des maux irréparables. La pauvre victime avait perdu de vue depuis quelque temps la demoiselle Gurgy, devenue femme Laverdin, dont peut-être les conseils l'auraient sauvée; celle-ci apprit indirectement ce qui était arrivé à la jeune Marie-Louise Raymond; elle courut la chercher, pour lui offrir les secours et les consolations de l'amitié.

Elle la trouva malade, triste, abattue; son séducteur était un homme marié, ce qu'il s'était bien gardé de lui dire; elle l'apprit lorsqu'elle venait de faire ses couches; cette nouvelle lui porta le dernier coup; elle languit deux ou trois mois et mourut de douleur dans les bras de la dame Laverdin, en lui témoignant que son plus grand chagrin était de laisser son enfant sans appui dans le monde; car son père avait eu

l'inhumanité de l'abandonner aussi bien que la mère qu'il avait trompée.

La dame Laverdin promit à sa jeune amie mourante de servir de mère à son enfant : on va voir si elle a été fidèle à sa promesse.

Elle alla d'abord au bureau des nourrices payer trois mois qui étaient dus, et déclara qu'elle prenait à sa charge les payements à l'avenir.

A l'âge de onze mois, elle fit venir l'enfant à Paris, et le garda chez elle avec sa nourrice pendant huit jours ; lorsqu'il eut dix-sept mois, elle le retira et le prit tout à fait avec elle.

Son mari consentit volontiers à être de moitié dans cette bonne œuvre ; ils n'étaient que de simples portiers. Laverdin travaillait de son état de tailleur, et sa femme faisait de la broderie ; mais ils avaient de l'ordre, une bonne conduite, et tous les propriétaires chez lesquels ils ont demeuré ont rendu des mœurs et de la probité de ces deux époux les meilleurs témoignages.

Ils ont élevé le pauvre orphelin comme leur fils, et dans son enfance il a toujours cru l'être ; il les a aimés comme ses père et mère ; ils l'ont envoyé à l'école à leurs frais, l'ont fait instruire, ont voulu en un mot lui donner une éducation qui le mît en état de se passer d'eux, et de se faire un sort indépendant.

Il répondit aux soins qu'on prenait de lui ; il entra d'abord au Conservatoire de musique, où il apprit à jouer du violon et de la flûte ; mais ses maîtres, ne

trouvant pas en lui des dispositions décidées pour ce genre de talent, conseillèrent à la dame Laverdin de lui donner un autre état; alors ses père et mère firent un grand effort, car ils payèrent 500 francs à un graveur qui, moyennant cette somme et quatre ans de travail dans son atelier, s'obligea de former le jeune homme dans son art, ce qu'il a fait.

Sorti d'apprentissage, il est entré chez un autre graveur, et il y travaille depuis six ans avec succès; il a cessé d'être à charge aux sieur et dame Laverdin, et ne leur a donné par sa bonne conduite que des sujets de satisfaction.

Mais il y a eu dans la vie de ce jeune homme une époque bien douloureuse : c'est celle où les sieur et dame Laverdin se sont crus obligés de lui dire qu'il n'était que leur fils adoptif. Cette connaissance inattendue fit sur ce bon jeune homme une telle impression qu'il en tomba malade, et fut assez longtemps à se rétablir.

Malheureusement, le père Laverdin, à l'âge de soixante-deux ans, a été frappé d'une attaque qui l'a beaucoup affaibli; le mal a depuis augmenté au point de l'empêcher de vaquer à ses occupations; et sa femme, obligée de le remplacer et de lui donner des soins, n'étant plus jeune elle-même, tire bien moins de ressources de ses travaux de broderie, en même temps que son mari ne gagne plus rien de son métier de tailleur.

Le tour de Raymond est venu d'être utile à ses bienfaiteurs, à ceux qui l'ont élevé, qui se sont imposé

pendant vingt-cinq ans toutes sortes de privations pour lui donner un bon état.

Raymond, pour être en droit de leur témoigner toute sa reconnaissance, a voulu être tout à fait leur fils; il a voulu être adopté par eux, dans les formes légales; il les a suppliés d'y consentir; ils s'y sont refusés d'abord, lui ont remontré que cela n'ajouterait rien à leur attachement réciproque; que les formalités de l'adoption pourraient être fort coûteuses, et qu'elles seraient en pure perte pour lui; le fils a insisté, et cette adoption, d'un genre bien rare, puisqu'elle est entièrement désintéressée de part et d'autre, a été prononcée par un arrêt de la Cour royale de Paris, du 24 juillet 1827.

On assure que la procédure, pour parvenir à cet arrêt, n'a pas coûté à Raymond moins de 500 francs; il n'a pu y subvenir qu'avec peine, car il n'est pas riche, et ne peut faire encore dans son art que des gains bornés; on se demande pourquoi un acte que la loi autorise, un acte qui peut être inspiré, comme dans le cas présent, par les sentiments les plus purs et les plus légitimes, pourquoi cet acte oblige à de si grands frais. A-t-on voulu l'interdire aux pauvres? Eh! c'est à eux qu'il fallait le rendre facile; car il n'est pas chez eux ordinairement une affaire de calcul et d'avarice.

PRIOUR.

Marie Priour est née à Nantes, en 1787, de père et mère chargés d'enfants; Mme de Tiercelin, veuve d'un capitaine de vaisseau, leur offrit de les soulager en prenant chez elle la petite Marie; celle-ci a dû à cette dame l'existence de ses premières années et ce qu'elle a reçu d'éducation : la reconnaissance est une vertu des bons cœurs, et l'on va voir que Marie n'en a pas manqué.

Les troubles de la révolution, qui se firent sentir si violemment dans la Bretagne, chassèrent de Nantes Mme de Tiercelin, et bientôt diminuèrent considérablement sa fortune. Marie ne voulut point quitter sa maîtresse; elle aima mieux partager l'état de gêne où elle était réduite.

En 1801, Mme de Tiercelin décède, et laisse entre autres enfants Mlle de Tiercelin, dont Marie ne s'est jamais séparée.

Dès cette première année, tout l'attachement de Marie Priour se porta sur sa jeune maîtresse; Mlle de Tiercelin, ayant à peine de quoi vivre, ne peut donner de gages à sa chère Marie; elle la conjure de chercher une place, et lui offre de la faire entrer chez des amis riches qui, connaissant ses rares qualités, la rendront heureuse et lui assureront un sort.

Marie refuse constamment les avantages qui lui sont proposés.

En 1808, un oncle de Marie, curé dans la Vendée, lui fait les plus vives instances pour l'engager à venir auprès de lui : il promet de lui laisser ce dont il pourra disposer ; Marie le prie de l'excuser, et lui représente que sa maîtresse n'aurait plus personne pour la soigner dans son mauvais état de santé; le vénérable pasteur applaudit lui-même à de si louables motifs, et n'insiste plus.

La position de Mlle de Tiercelin devient plus pénible; elle perd par de fâcheux événements quelques débris de fortune qui lui restaient à Nantes; elle a recours à un travail auquel elle n'était point accoutumée et qui procure de faibles ressources : elle se met à broder; Marie double le bénéfice, en aidant sa maîtresse dans le travail auquel elle se livre la nuit, après avoir, pendant le jour, employé son temps aux soins du ménage. En 1814, elle perd le respectable curé son oncle, qui lui laisse quelques deniers, fruit de ses économies; elle va les recueillir, et revient les consacrer aux besoins pressants de sa maîtresse, qui manquait de linge et des choses les plus indispensables.

La santé de Marie Priour s'affaiblit par le travail à l'aiguille et par une vie trop sédentaire; ce genre d'occupation lui est interdit ; alors elle cherche des ménages à faire en ville, et ce qu'elle y gagne elle l'apporte à sa maîtresse qu'elle continue de soigner.

Par suite de ses fatigues et de plusieurs maladies qu'elle a essuyées depuis trois ans, elle est devenue sourde; mais elle ne perd point courage, et fait tou-

jours ce qu'elle peut pour sa maîtresse, qui est devenue son amie.

Encore l'an dernier, il lui arrive d'une part de succession une somme de 50 francs; elle part à l'instant pour Paris, et vient y acheter quelques effets qu'elle croit nécessaires à Mlle de Tiercelin.

PORTIER.

Marguerite Portier est entrée, à l'âge de seize ans, domestique de M. Georgel, avocat, et de sa famille; elle est âgée de cinquante-quatre ans, et elle est encore au service de Mme veuve Georgel et de sa fille, quoique ses maîtres, depuis environ quinze ans, se soient trouvés réduits à un état voisin de la misère.

Non-seulement elle n'a pas reçu de gages, mais elle a encore apporté à la maison le fruit de ses travaux particuliers.

M. Georgel est mort de chagrin et de détresse en 1821. Quelque temps avant sa mort, il disait à quelqu'un, à qui il parlait avec confiance, que pour lui-même il ne regrettait pas la vie; mais que le sort à venir de sa femme, de sa fille et de la bonne Marguerite l'inquiétait beaucoup.

Depuis sa mort, c'est Marguerite qui a fait vivre Mme veuve Georgel et sa fille; celle-ci a eu le malheur de se casser la jambe en 1828, et cet affreux accident a encore ajouté à la misère et aux douleurs de cette famille.

Une dame âgée et fort à son aise ayant eu connaissance des bonnes qualités et de la généreuse conduite de Marguerite, lui a fait offrir de la prendre pour sa domestique, lui promettant de lui donner de bons gages, et de lui assurer un sort pour toujours; Marguerite s'y est refusée, en disant que sa pauvre maîtresse et sa fille ne pouvaient se passer d'elle, et qu'elle leur consacrerait sans réserve tout son travail jusqu'à son dernier soupir, ainsi qu'elle l'avait promis à son maître à son lit de mort.

DIEUDONNÉ.

Jeanne Dieudonné est entrée, à l'âge de quinze ans, au service des sieur et dame Simonnet. Ses maîtres passèrent de l'aisance à un état de gêne et de médiocrité. Attachée depuis trente-sept ans à sa maîtresse, Mme Simonnet, cette fille vertueuse l'a soutenue, elle et sa famille, par son travail et par le sacrifice de tout ce qu'elle avait pu économiser. Elle a refusé plusieurs partis, pour ne pas se séparer de sa maîtresse, à qui elle était nécessaire : elle l'a aidée à élever quatre enfants, dont trois garçons et une fille; celle-ci a été mariée à Paris; mais elle est morte ainsi que son mari; ils ont laissé deux enfants en très-bas âge, qui sont retombés à la charge de leur grand'mère, ou, pour mieux dire, à celle de Jeanne Dieudonné; ils suivent actuellement, comme externes, les classes du collége de Nancy.

BOURGEOIS.

Christine Bourgeois, née en 1759, à Massingy-lès-Semur, est entrée, dès l'âge de dix-huit ans, au service des sieur et dame Julien, tenant à Dijon un petit magasin de détail, leur unique moyen de subsister, et ayant avec eux une nièce orpheline, qu'ils avaient recueillie, la demoiselle Dufour, qui était âgée de plus de quarante ans, lorsque son oncle et sa tante moururent, à un an l'un de l'autre, en 1779 et 1780.

La demoiselle Dufour, leur héritière, a continué leur médiocre commerce, gardant auprès d'elle Christine Bourgeois, dont elle connaissait la fidélité et l'attachement. Les gages annuels de la domestique, proportionnés à la fortune de sa maîtresse, étaient de 30 francs.

La demoiselle Dufour s'est soutenue dans son état de médiocrité et d'indépendance, gagnant tout juste de quoi vivre, sans rien devoir ni demander à personne, jouissant de l'estime publique, et ne désirant point autre chose.

Dans le temps de la révolution, la désastreuse loi du *maximum* fit à son petit capital une brèche irréparable; elle avait redoublé de travail pour conserver ce qui lui restait. Les deux invasions des troupes étrangères le lui enlevèrent; plus d'autre sort à attendre pour la demoiselle Dufour, presque octogé-

naire, que la plus extrême indigence et l'abandon qui en est la suite.

Il était peut-être permis à Christine de songer à elle-même dans cette extrémité; ses parents, ses amis l'y excitaient, la demoiselle Dufour elle-même l'y engageait; mais rien n'a pu la détacher de sa maîtresse, à qui elle avait sacrifié sa jeunesse, son travail, ses gages de plus de vingt années et jusqu'au petit patrimoine qu'elle avait hérité de sa famille.

Cet absolu dévouement, cette abnégation d'elle-même, subsiste encore et va aussi loin qu'il est possible. Christine, tout absorbée par les soins de chaque minute qu'exige sa maîtresse, aujourd'hui nonagénaire, et tombée en enfance, ne pouvant la nourrir par elle-même, mendie en secret le pain qu'elle lui donne, ce qu'elle n'aurait jamais fait et n'aurait jamais eu besoin de faire pour elle-même. Elle est parvenue à l'âge de soixante-dix ans; elle se confie en la Providence, et son espérance est en Dieu, qui sûrement la récompensera.

Longtemps la situation de ces deux femmes n'a été connue que d'un petit nombre de bienfaiteurs cachés qui n'auraient pu la révéler sans se trahir. Peu à peu cependant, on l'a devinée; on a interrogé Christine sur les détails de toute sa vie : elle a demandé elle-même pourquoi toutes ces questions, et quel mal elle avait fait. Rassurée par des éloges, elle s'est étonnée qu'on lui fît un mérite d'une conduite qui lui paraît, à elle, toute simple et toute naturelle.

BEAUZAILLE.

Marie-Anne Beauzaille est entrée, à l'âge de vingt ans, en 1803, au service de M. et Mme Massier. Le mari était capitaine au 8e régiment de cuirassiers, alors en garnison à Toul, et n'avait pour revenu que les appointements de son grade ; la femme était sans fortune personnelle. Leur économie suffisait à peine aux besoins du double ménage de Mme Massier, restée à Toul, et de son mari au régiment. L'âge de M. Massier, ses nombreuses blessures provoquaient en quelque sorte sa retraite : on la lui donna au mois de février 1805, avec un traitement de 1,385 francs brut. Il revint à Toul ; il y fit une longue et douloureuse maladie, pendant laquelle Marie-Anne Beauzaille seconda sa maîtresse pour le soigner avec un zèle et un dévouement sans bornes.

A l'époque de l'entrée des troupes des puissances alliées, M. et Mme Massier se retirèrent dans un petit village, près de Toul ; ils y passèrent six mois, sans toucher un sou de la pension de retraite : ce fut alors que leur fidèle domestique employa son travail et le peu d'argent qu'elle avait économisé depuis dix ans, à nourrir ses maîtres, à leur faire oublier leur cruelle position. Huit années s'écoulèrent pendant lesquelles cette excellente fille ne se démentit point : toujours attachée à ses maîtres, soignant les infirmités de leur vieillesse, ne recevant aucuns gages, et

remplissant religieusement envers eux ses devoirs, on eût dit qu'elle était leur fille. M. Massier mourut en novembre 1822; avec lui s'éteignit sa pension, et sa veuve, âgée de soixante-quatorze ans, sans ressources et sans pain, eût été livrée à la misère la plus profonde, si Marie-Anne lui eût manqué. Mais cette bonne fille ne s'est pas démentie; ce n'a pas été trop de son travail des jours et des nuits pour soutenir sa maîtresse et elle-même. Elle continue avec joie cette vie pénible et elle la continuera tant que sa maîtresse aura besoin d'elle.

HÉROTZ.

M[lle] Hérotz a recueilli, logé, nourri et soigné depuis quinze années une pauvre femme, âgée de soixante-quatorze ans, nommée veuve Dupuis (Marie Tevignon), sans avoir jamais rien exigé ni reçu d'elle.

Cette laborieuse et vertueuse demoiselle n'avait et n'a encore pour subsister que le modique produit de ses travaux d'aiguille; elle est ouvrière en linge, et travaille, pour ainsi dire, jour et nuit, afin de subvenir à ses besoins et à ceux de sa malheureuse protégée.

Depuis deux années, la veuve Dupuis est devenue beaucoup plus infirme; elle s'est cassé la jambe en faisant une chute; elle est devenue tout à fait incapable de travail; elle ne marche, ou plutôt ne se

traîne que péniblement et à l'aide d'une béquille.

Mlle Hérotz, loin de s'effrayer et même de se plaindre de cette charge, qu'elle s'est imposée volontairement, a redoublé de courage, n'a jamais abandonné sa malade, et s'est épuisée pour adoucir la situation de cette pauvre femme. Il faut ajouter que Mlle Hérotz n'a qu'un lit, et qu'elle est obligée de le diviser tous les soirs pour en faire un à la veuve Dupuis, qui n'a rien à lui offrir en échange de tant de peine, que des bénédictions et des larmes de reconnaissance.

Toutes les précautions ont été prises pour vérifier l'exactitude des faits, sans alarmer la modestie de celle qui en est l'auteur, et qui est loin de soupçonner la publicité que nous donnons à son dévouement.

COSTE.

Pierre Coste, marinier, âgé d'environ trente ans, est dans la disposition habituelle d'exposer courageusement sa vie pour sauver celle de ses semblables en danger de périr. Voici plusieurs faits qui le prouvent :

1° Madeleine Page, fille mineure d'un habitant de Clerval, voulant traverser une branche du Doubs pour se rendre à l'île qui se trouve en aval du pont de Clerval, fut entraînée par la rapidité du courant ; bientôt elle disparut aux yeux d'un certain nombre de personnes, qui furent témoins du courageux dévouement de Pierre Coste, lequel se précipita dans l'eau,

et arracha cette jeune fille à une mort certaine.

2° Le jeune Faivre, de Clerval, âgé d'environ onze ans, monté sur un cheval aveugle, qu'il ramenait du pâturage, passa sur le pont de Clerval, dont les margelles, sont très-basses. Le cheval ayant butté, l'enfant perdit l'équilibre et tomba dans le Doubs par-dessus la margelle. Pierre Coste, sans prendre le temps d'ôter ses habits, s'élança dans la rivière et parvint, après avoir plongé plusieurs fois, à ramener le jeune Faivre, qui est un des soutiens de ses père et mère, déjà avancés en âge, et dans un état presque voisin de l'indigence.

3° Pierre Coste a derechef exposé ses jours, en se jetant dans la rivière, d'où il a retiré le nommé Mainspercy, ouvrier étranger, qui y est tombé en transportant des libages sur un bac pour la construction d'un barrage pour le canal *Monsieur*.

4° Le 22 septembre 1828, un étranger, Allemand d'origine, travaillant aux chantiers établis pour la confection du canal *Monsieur*, dans la dérivation du bas de Branne, voulut, avec un de ses camarades, tenter d'arrêter et de ramener à bord un bac qui était chargé de douelles, et qui venait d'être abandonné par ses conducteurs, lesquels ne pouvaient plus en être les maîtres.

Ces deux ouvriers s'élancent sur un petit banc de sable, armés de leurs grappins et crochets de fer, avec lesquels ils s'efforcent de tirer le bac à bord ; mais, comme ils éprouvèrent beaucoup de résistance à raison de la rapidité de l'eau et de la charge qui était sur le bac, le plus avancé s'avisa de saisir la chaîne et d'en

faire deux ou trois tours à son bras droit, tandis que, de l'autre, il se tenait comme cramponné à son camarade. Dans le redoublement d'efforts de ces deux ouvriers, le terrain, trop mobile, fléchit sous leurs pieds, ils tombèrent, et se trouvèrent tous deux entraînés dans un gouffre de plus de trois mètres de profondeur, d'où le moins avancé se tira comme il put, en lâchant la main de son camarade. Quant à celui-ci, qui ne savait pas nager, il avait disparu tout à fait sans que, malheureusement pour lui, de plus de cinquante ouvriers qui étaient témoins de cet accident, aucun osât se hasarder à lui porter secours. Tout à coup le chef d'atelier Motte s'écria : « Il faut aller chercher Pierre Coste. » Celui-ci travaillait un peu en avant du barrage ; Motte courut l'appeler en toute hâte. Ce fut le salut du malheureux, qui se débattait au fond de l'eau, et qui aurait infailliblement péri quelques minutes plus tard. Coste arrive, plonge dans le gouffre, et, méprisant tous les dangers et toutes les précautions, saisit son homme par le milieu du corps et le ramène sur la rive, où des soins donnés à propos le rendent peu à peu au sentiment et à la vie.

MATTHIEU.

Guillaume Matthieu, né à Salus, près de Saint-Flour, département du Cantal, âgé de trente-neuf ans, n'est charbonnier que depuis 1815. C'est un brave soldat qui a servi huit ans et demi ; il a fait les campagnes

d'Autriche et de Russie; resté septième de sa compagnie, il a été désigné par ses chefs pour avoir la croix d'honneur.

Il est marié, et père de deux enfants, dont l'un a cinq ans et l'autre deux ans environ; outre son état de charbonnier, lui et sa femme sont portiers d'une petite maison rue Beaurepaire, n° 28; ils ont le sou pour livre du loyer, et ils en tirent à peu près 200 francs nets par an, étant chargés de l'éclairage.

La fosse de la maison rue Beaurepaire, n° 26, qui avait été vidée, avait besoin, avant d'être refermée, de grandes réparations. La dame veuve Gabriel, entrepreneur de maçonnerie, en fut chargée; elle y employa ses deux fils, ouvriers maçons, ainsi que les sieurs Louvière et Manuel, qui, dans les premiers jours, ne rencontrèrent aucun obstacle; mais le troisième jour, 18 août 1828, à quatre heures et demie du matin, ils s'aperçurent qu'au moyen d'une communication qui s'était établie avec une fosse voisine, une assez grande quantité de matière s'était introduite dans la fosse où ils travaillaient.

Ces ouvriers voulant retirer les moellons submergés, Louvière descendit le premier: il fut sur-le-champ asphyxié, et tomba la figure dans les eaux. Un des frères Gabriel descendit à son secours; il fut de même asphyxié, seulement il tomba sur le dos: son frère éprouva le même accident. Manuel n'en descendit pas moins, dans l'intention de sauver ses camarades; il tomba aussi, mais il eut la force de se relever, de reprendre l'échelle, d'où il retomba encore; il parvir

cependant à sortir. A ses cris il arriva du monde ; mais personne n'entreprit de donner du secours aux autres ouvriers, gisant asphyxiés dans la fosse.

Éveillé par sa femme, et sans s'arrêter à se plaindre de l'inaction des spectateurs, Matthieu prend une corde, qu'il s'attache autour du corps, et descend dans la fosse, en recommandant de le retenir, si l'on s'apercevait qu'il chancelât.

Il parvient d'abord à retirer l'ouvrier qui était tombé le premier ; il descend de nouveau, et il en ramène un second ; enfin, il a le courage de redescendre encore, et il sauve le troisième.

Mais en sortant de la fosse, Matthieu tombe évanoui sur le pavé; bientôt après il reprend ses sens, donne des soins aux asphyxiés, qu'il rappelle à la vie. Il y en avait un qui était meurtri; Matthieu se procure un brancard, y place le blessé ; il le porte, aidé d'un autre particulier, chez le commissaire de police, et de là dans sa maison, rue du Caire.

FIN DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

TABLE DE LA PREMIÈRE SÉRIE

Imprimerie de Jules Bonaventure, quai des Grands-Augustins, 55.

Paris. — Imprimé chez Jules Bonaventure, 55, quai des Augustins.

